

FEUILLE FÉDÉRALE

98^e année

Berne, le 3 janvier 1946

Volume I

Paraît, en règle générale, une semaine sur deux.

Prix: 20 francs par an; 10 francs pour six mois, plus la taxe postale d'abonnement ou de remboursement.

Avis: 50 centimes la ligne ou son espace; doivent être adressés franco à l'imprimerie des hoirs K.-J. Wyss, société anonyme, à Berne.

4919

RAPPORT

du

Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'activité antidémocratique exercée par des Suisses et des étrangers en relation avec la période de guerre de 1939 à 1945 (motion Bœrlin).

PREMIÈRE PARTIE

(Du 28 décembre 1945.)

Monsieur le Président et Messieurs,

Le 5 juin 1945, M. Bœrlin déposa au Conseil national la motion suivante, appuyée par 80 cosignataires:

Le Conseil fédéral est invité à faire à l'Assemblée fédérale et au peuple, dans la forme qu'il jugera opportune, un exposé général et complet du résultat des enquêtes instruites sur l'activité antidémocratique exercée, en relation avec la période de guerre de 1939 à 1945, par des organisations ou des personnes étrangères ou dépendant de l'étranger. L'exposé s'étendra aux Suisses qui auront été mêlés à ces agissements.

Le Conseil national adopta la motion, sans opposition, le 21 juin, après que le chef du département de justice et police eut déclaré que le Conseil fédéral l'acceptait sans hésiter (BS du Conseil national, 1945, p. 313 s.). Le 3 octobre, le Conseil des Etats adopta à son tour la motion, à l'unanimité.

Les motionnaires nous demandent un rapport détaillé concernant les principales constatations faites au sujet des personnes, groupements et mouvements qui ont exercé une activité contraire à la démocratie et à la sécurité du pays. Ils attendent un exposé général sur la situation politique durant les années de guerre et sur les dangers courus par la Suisse. Ils tiennent en particulier à être renseignés sur les liens qui existaient entre les mouvements démocratiques et l'étranger et à recevoir des informations complètes sur l'espionnage organisé contre notre pays.



Nous sommes heureux d'avoir ainsi l'occasion de parler de ces dangers. Le 3 août 1945, nous avons abrogé notre arrêté du 26 mars 1940 interdisant les publications relatives aux cas d'espionnage et prié le Tribunal fédéral de nous dire s'il n'avait rien à objecter contre la publication des jugements rendus à huis clos dans des causes intéressant la protection de l'Etat. Notre intention primitive avait été de ne fournir aux chambres les renseignements en question qu'au moment où le général déposerait son rapport. Comme les interpellations Dietschi et Bringolf nous ont amenés à donner déjà dans la session d'automne des précisions sur les dangers militaires que le pays a courus entre 1939 et 1945, nous tenons pour indiqué de présenter aux chambres le rapport demandé, sans attendre que le général dépose le sien.

Notre rapport instruira d'une façon nette et claire l'Assemblée fédérale, la presse et le public des dangers auxquels la Suisse a été exposée et des dispositions prises au fur et à mesure par les autorités pour y parer. Renseigner sur les personnes et les groupements qui ont mis la Suisse en péril, ainsi que sur les méthodes de travail de ces personnes et groupements, c'est contribuer à raffermir dans le pays, pour l'avenir aussi, la volonté de se défendre contre de tels dangers.

Nos rapports sur la gestion contenaient déjà des indications sommaires sur les menées en question et sur les mesures prises pour protéger l'Etat. Des informations plus précises, en particulier sur les faits jugés par les tribunaux, ne pouvaient être fournies plus tôt, car il importait de ne pas compromettre d'importants secrets militaires, ou des secrets qu'il fallait garder dans l'intérêt de la Confédération ou des cantons.

Nous eussions voulu laisser entièrement de côté le domaine réservé au rapport du général. Il fallait cependant donner au moins un aperçu de l'espionnage pratiqué contre la Suisse, de la trahison de secrets militaires et des actes de sabotage, puisqu'il s'agissait d'infractions qui étaient directement liées à l'activité politique des nationaux-socialistes allemands et qui furent poursuivies aussi par les autorités civiles de police. Nous réservons au rapport du général l'exposé complet de ce sujet, en particulier la récapitulation des jugements rendus par les tribunaux militaires.

Notre rapport se fonde essentiellement sur les faits découverts par le ministère public de la Confédération (police fédérale) et la police cantonale, de même que sur les constatations faites par la cour pénale fédérale et les tribunaux des cantons dans les causes intéressant la protection de l'Etat. Le rapport ne relève point de la critique historique. Il relate les événements chronologiquement et expose les mesures prises par les autorités, avant et pendant la guerre, pour réprimer les menées contraires à la démocratie et nuisibles au pays.

Cette première partie du rapport traite de l'activité antidémocratique exercée par les nationaux-socialistes allemands en Suisse et les Suisses extré-

mistes de droite, ainsi que de l'action des espions, mouchards et saboteurs employés contre notre pays. Le dépouillement de la masse de papiers demande tellement de temps que nous renvoyons à un deuxième et troisième rapport notre exposé relatif à l'activité des groupements fascistes et d'extrême gauche. Comme une vaste enquête pénale concernant des menées pour un rattachement de la Suisse à l'Allemagne est en cours et que le moment de donner des précisions sur cette affaire n'est par conséquent pas venu, nous devons en outre nous réserver de compléter plus tard cette première partie de notre rapport.

PREMIÈRE PARTIE

Les nationaux-socialistes allemands en Suisse et les Suisses extrémistes de droite.

I. ANNÉES D'AVANT-GUERRE

A. Les groupements nationaux-socialistes en Suisse.

Avant même que le parti national-socialiste eût pris le pouvoir en Allemagne, des ressortissants allemands domiciliés en Suisse s'étaient constitués en groupes de ce parti. A l'origine, ces divers groupes étaient subordonnés, du point de vue de l'organisation, à un « Landesvertrauensmann », lequel dépendait à son tour d'une « Auslandsabteilung » du parti, à Hambourg. Par ordre de Gregor Strasser, « Reichsorganisationsleiter I », les groupes locaux créés en Suisse, de même que les membres isolés, cessèrent, le 3 février 1932, de dépendre de l'« Auslandsabteilung » et furent rattachés à un groupe « Suisse », directement subordonné au « Reichsorganisationsleiter I ». L'« homme de confiance », Wilhelm Gustloff, né le 30 janvier 1895, employé à l'observatoire physico-météorologique de Davos, fut désigné pour remplir les fonctions de chef-commissaire du groupe « Suisse ». Gustloff résidait déjà depuis quinze ans dans notre pays.

En février 1932, le ministère public de la Confédération, avec le concours des autorités de divers cantons, ouvrit une enquête de police concernant les menées nationales-socialistes en Suisse. Le but était surtout d'établir s'il existait un service d'espionnage, ainsi que des formations militaires, et si des citoyens suisses participaient aux organismes allemands du parti. Les documents recueillis au cours de ces opérations ou de recherches antérieures révélèrent que la situation, en juin 1932, était la suivante :

Les groupements nationaux-socialistes surveillaient attentivement le contenu de la presse suisse, pour faire rapport aux organes du parti en Allemagne. Ils cherchaient à connaître les sentiments de divers consuls allemands en Suisse à l'égard du parti et essayaient même, par exemple, de les amener à déposer des journaux nationaux-socialistes dans les consulats. L'exercice d'une surveillance véritable, illicite, des consulats allemands n'a pas pu être établi. Selon les documents examinés au cours de l'enquête, les informations que les groupements nationaux-socialistes en Suisse recueillaient sur ordre du parti concernaient seulement des personnes désireuses d'entrer en rapport avec ces groupements et celles avec lesquelles le parti entendait nouer des relations. Cette communication de renseignements sur des candidats n'était, comme telle, pas illicite. En revanche, l'enquête révéla que sous la direction de Max Morstadt, un ressortissant allemand qui avait temporairement exercé des fonctions importantes dans le groupe de Zurich, on avait également espionné des citoyens allemands et peut-être aussi des étrangers d'une autre nationalité. Il appert toutefois des documents saisis que cette activité n'était pas exercée par le groupement lui-même. Elle était le fait de Morstadt, lequel avait créé un service spécial de surveillance qui prit fin avec le départ de son fondateur. Morstadt a été exclu du parti en février 1932. L'enquête n'eut aucune suite pénale, les conditions requises par l'article 39 du code pénal fédéral de 1853 — la seule disposition sur laquelle on pouvait alors se fonder — n'étant pas remplies. Morstadt fut cependant expulsé en raison de ses actes d'espionnage et de ses infractions aux dispositions relatives à la police des étrangers. Deux autres ressortissants allemands reçurent un avertissement, avec menace d'expulsion.

Des ressortissants suisses ont adhéré au mouvement national-socialiste. On a en effet constaté que, lors de la fondation du premier groupement national-socialiste en Suisse, des Suisses ont également été reçus en qualité de membres. Quelques Suisses comptaient même parmi les fondateurs. Les recherches de la police ont toutefois établi que l'enrôlement de ressortissants suisses dans les organismes nationaux-socialistes à l'étranger ne répondait pas aux instructions données par les organes officiels du parti. Les pièces saisies montrent que les organismes allemands en Suisse et les groupements formés de ressortissants suisses se séparèrent en 1932, à la suite d'une discussion assez orageuse entre les organes du parti et le groupe de Zurich, qui exerçait à l'époque une autorité prépondérante.

Des formations militaires ne semblent pas, d'après le résultat de l'enquête, avoir existé en Suisse. Le port de l'insigne des « sections d'assaut » n'avait jusqu'alors donné lieu à aucune plainte. On n'avait non plus signalé aucun cas de port de l'uniforme national-socialiste. Nous estimâmes néanmoins indiqué, le 17 juin 1932, d'interdire le port des chemises brunes du parti sur le territoire suisse. La lettre informant Gustloff de cette inter-

diction lui recommandait la plus grande réserve dans le port des emblèmes du parti (FF 1932 II, 326).

* * *

La situation se modifia lorsque le parti eut pris le pouvoir en Allemagne, en 1933. Le Reich étant devenu un Etat à parti unique, le parti national-socialiste chercha de plus en plus à embrigader aussi tous les Allemands domiciliés à l'étranger. Il en résulta une recrudescence considérable de la propagande et de l'activité générale des organismes nationaux-socialistes en Suisse. Au sujet de l'importance de ces organismes, le chef du département fédéral de justice et police a communiqué, le 26 septembre 1935, les informations suivantes au Conseil national: « Le parti national-socialiste ouvrier allemand est subdivisé en groupes locaux, points d'appui et cellules, se distinguant les uns des autres par le nombre plus ou moins élevé de leurs membres. Il ne faut donc pas attribuer une signification spéciale au terme « point d'appui ». A notre connaissance, Gustloff, en particulier, ne lui a jamais donné une signification militaire. Actuellement, il existe en Suisse environ 45 groupes locaux et points d'appui, auxquels il faut ajouter 21 centres de la « Hitler-Jugend » et du « Bund deutscher Mädchen ». A la tête de toute l'organisation se trouvent les chefs: le « Landesgruppenleiter » (Gustloff), son suppléant, le « Landeskassenleiter », etc. D'après les renseignements qui nous ont été donnés, le parti compte dans notre pays environ 5000 membres proprement dits. L'appellation officielle est « Landesgruppe Schweiz der National-Sozialistischen deutschen Arbeiter-Partei ».

En 1933 déjà, le programme du parti avait fait craindre, dans de nombreux milieux du peuple suisse, que l'un des buts du nouveau régime allemand ne fût d'incorporer à la « Grande Allemagne » notre pays tout entier, ou au moins la Suisse alémanique. Aussi Rudolf Hess, ministre du Reich, ne parvint-il qu'à dissiper partiellement ces craintes en déclarant, le 6 janvier 1934, que le programme du parti ne devait pas être interprété dans ce sens. Les notions de « Reichsdeutsche » et de « Volksdeutsche », fondées sur la doctrine raciale du national-socialisme et répandues par une propagande pratiquée plutôt dans le domaine scientifique, impliquait une menace pour le Suisse alémanique. Comme il était un « Alémane » au sens ethnographique du mot, le terme « Volksdeutsche » lui était en effet applicable, de sorte qu'il paraissait visé par la propagande du national-socialisme. Les groupements nationaux-socialistes en Suisse éveillèrent une méfiance semblable, qui s'accrut encore lorsqu'une publication dans le journal *Der Reichsdeutsche* eut révélé que les chefs politiques de la « Landesgruppe Schweiz » avaient prêté serment à Hitler dans le courant des années 1934 et 1935. Cette inquiétude, assez générale, trouva également son expression dans les débats des chambres fédérales, notamment

lorsque furent développées les interpellations Schneider et Thalmann des 25 et 26 mars 1935, concernant l'affaire Weesemann-Jacob, ainsi que l'interpellation Canova, du 3 avril 1935, relative aux organismes nationaux-socialistes en Suisse.

Répondant à cette dernière interpellation, le chef du département de justice et police se prononça, le 26 septembre 1935, sur les questions soulevées par l'activité desdites organisations. S'exprimant sur les craintes suscitées par les tendances pangermanistes du programme national-socialiste, il se référa aux déclarations relatives à l'indépendance de la Suisse que le chancelier Hitler avait faites entre-temps devant le Reichstag, le 21 mai 1935. Le Conseil fédéral, dit-il, avait pris acte avec satisfaction de ces déclarations émanant du chef suprême de l'Etat allemand. Le porte-parole du Conseil fédéral ajoutait toutefois que ces assurances ne déliaient pas les autorités suisses de l'obligation de « sauvegarder, par leurs propres moyens et sous leur propre responsabilité, l'indépendance, ainsi que la sûreté intérieure et extérieure du pays ».

Se fondant sur un rapport du ministère public de la Confédération, lequel avait recueilli des renseignements auprès des autorités supérieures de police des cantons, le chef du département de justice et police relevait qu'on n'avait constaté aucune activité illégale des organisations nationales-socialistes en Suisse. Il ressortait des documents à disposition (provenant en partie de séquestres) que, dans ses instructions officielles, le parti prescrivait à ses membres de se conformer aux lois du pays qui les avait accueillis. N'étant pas disposé à modifier la pratique suivie jusqu'ici dans l'application de l'article 56 de la constitution — pratique qui n'avait jamais suscité d'opposition — le Conseil fédéral était d'avis qu'il convenait de laisser subsister les groupements nationaux-socialistes. Si certains excès avaient été commis par quelques-uns de leurs membres, il s'agissait, le plus souvent, d'une propagande trop poussée et de critiques inconvenantes à l'égard des institutions suisses. Dans ces cas, les autorités étaient intervenues en adressant un avertissement, en donnant l'ordre de quitter le pays ou en prononçant une interdiction d'entrée.

Nous nous étions également demandé s'il fallait interdire aux chefs des groupements nationaux-socialistes en Suisse de prêter serment à Hitler. Notre conclusion fut que cette prestation d'un serment, qui impliquait en particulier l'obligation de se conformer aux lois du pays de résidence, ne portait pas atteinte à la souveraineté de la Suisse. Nous fondant sur cette considération et sur le fait qu'un serment peut être prêté en secret, nous renonçâmes à prononcer l'interdiction. Le chef du département de justice et police ajouta cependant ce qui suit: « Il est une chose qu'on ne doit pas oublier: Toute personne prêtant serment avec sincérité est liée d'une manière exceptionnelle. En temps de paix, un tel engagement peut rester sans signification aucune pour la Suisse; il peut en revanche avoir

une importance considérable si des conflits sérieux naissent entre un Etat étranger et notre pays. Les étrangers sont soumis à notre souveraineté territoriale et à notre législation aussi longtemps qu'ils résident chez nous. C'est pourquoi nous prétendons que notre droit national doit primer et qu'un étranger doit, en cas de conflit de devoirs, obéir aux lois et aux autorités suisses ou tirer les conséquences nécessaires. Nous devons au moins connaître le nom de tous ceux qui ont prêté serment, pour pouvoir leur accorder une attention spéciale. La liste de ces personnes est entre les mains du ministère public de la Confédération. Gustloff nous l'a remise au fur et à mesure, spontanément.»

La personne et l'activité de Gustloff, chef de la « Landesgruppe Schweiz », avaient été l'objet de recherches spéciales, entreprises tant par les autorités locales et cantonales que par le ministère public de la Confédération. On ne put toutefois découvrir aucun fait justifiant son expulsion, laquelle était exigée tout particulièrement dans l'interpellation Canova.

Parlant des uniformes, le chef du département de justice et police mentionna l'arrêté du Conseil fédéral du 12 mai 1933 interdisant le port d'uniformes de parti (RO 49, 315).

Le journal *Der Reichsdeutsche*, organe du parti en Suisse, avait été interdit entre-temps, de même que deux autres journaux importés d'Allemagne. L'interdiction représentait en premier lieu un acte de rétorsion à l'égard des dernières mesures prises par le gouvernement allemand envers divers journaux suisses; elle était cependant aussi motivée par l'attitude adoptée par le journal *Der Reichsdeutsche*, dont les articles avaient, plus d'une fois, fait l'objet de plaintes adressées aux autorités fédérales.

Bien qu'aucune activité illégale ne pût être retenue à la charge des organismes nationaux-socialistes, les rapports des autorités supérieures de police des cantons exprimaient un grand mécontentement dû à l'attitude arrogante qu'avaient, de temps à autre, ces organismes. Ici et là, on signalait que les groupements en question espionnaient peut-être les ressortissants étrangers qui n'avaient pas les mêmes idées. Les autorités susmentionnées s'accordaient à dire que les prescriptions fédérales uniformes dont avait parlé le ministère public de la Confédération devraient être édictées. Ce vœu répondait à notre manière de voir. Nous étions en effet d'avis qu'une interdiction des organismes nationaux-socialistes ne serait pas justifiée, mais qu'il fallait renforcer le contrôle des groupements politiques étrangers par l'adoption de prescriptions fédérales uniformes. Il convenait d'empêcher qu'une influence ne soit exercée sur la population suisse et que des sociétés étrangères ne fassent une propagande trop insistante auprès de ressortissants de leur pays. Pour cette raison, le département de justice et police établit, le 26 septembre 1935, avec l'approbation du Conseil fédéral, des « Directives concernant les associations politiques d'étrangers en Suisse » (FF 1935, II, 457). Ces directives, combinées avec l'arrêté fédéral du 21 juin

1935 tendant à garantir la sûreté de la Confédération (RO 51, 495), devaient tranquilliser les esprits et assurer des conditions saines.

L'article 8 de l'arrêté fédéral était conçu comme suit: « Le personnel nécessaire sera attribué au ministère public fédéral pour lui permettre d'assurer, d'une manière uniforme, le service des enquêtes et des informations dans l'intérêt de la sûreté intérieure et extérieure de la Confédération. Le ministère public fédéral travaillera, en règle générale, de concert avec les autorités de police compétentes des cantons ». Se fondant sur cette disposition, le Conseil fédéral créa par la suite la police fédérale, composée à l'origine d'un chef, d'un commissaire et de quatre inspecteurs.

* * *

Un camp de préparation ayant été créé à Ueberlingen pour les étudiants allemands en Suisse, la police zurichoise procéda, en novembre 1935, à des perquisitions au domicile des dirigeants de l'association de ces étudiants. De son côté, la police municipale bernoise put prendre connaissance de la correspondance de la section bernoise de l'association.

Les nouveaux documents recueillis par les autorités de police montraient nettement que la « Landesgruppe Schweiz » était une association très fortement organisée, dépendant de la centrale allemande jusque dans les moindres détails. Les nouveaux documents révélaient, mieux que les précédents, ce qu'il y avait d'équivoque, voire d'illicite, dans l'activité des nationaux-socialistes en Suisse. Il demeurerait cependant difficile de faire une distinction nette entre ce qui pouvait encore passer pour licite, et ce qui était contraire aux intérêts suisses, dangereux pour la sécurité du pays ou en désaccord avec les lois suisses. C'est ainsi qu'on n'a pour ainsi dire jamais pu établir clairement des faits illicites, les Allemands continuant d'ailleurs de protester du respect témoigné aux lois du pays qu'ils habitaient.

Les documents réunis lors des enquêtes ouvertes à Zurich et à Berne avaient trait surtout à l'activité des étudiants allemands en Suisse. Ils fournissaient cependant aussi des indications sur les réponses données par les organes nationaux-socialistes en Suisse à de nombreuses « demandes de renseignements » émanant du parti en Allemagne. Ils contiennent en outre des informations sur la « section sportive ».

Les associations des étudiants allemands des diverses universités suisses se rattachaient au « Landesverband der deutschen Studentenschaft in der Schweiz » et étaient de ce fait affiliées à la « Deutsche Studentenschaft des Reichs ». Ce dernier groupement avait, à Berlin, une direction centrale, comprenant une section étrangère dont relevait la Suisse. La « Landesleitung » était, jusqu'en février 1936, entre les mains de G. T. Maier, étudiant en médecine à Zurich (chef), K. Baumgartner, étudiant en philosophie à Zurich (secrétaire) et E. Lemberger, docteur ès sciences politiques,

employé de la centrale du chemin de fer du Reich pour le trafic-voyageurs, à Zurich (collaborateur).

La presse allemande avait déjà renseigné le public suisse sur le fait que le national-socialisme allemand attendait des étudiants allemands qu'ils remplissent à l'étranger une « kulturpolitische Aufgabe ». On avait en outre appris par une déclaration officielle que tous les étudiants allemands désireux de faire des études à l'étranger devaient, avant leur départ, se mettre en rapport avec les autorités compétentes, afin de recevoir des instructions pour leur activité hors des frontières. Selon la même déclaration, ces étudiants devaient en outre être renseignés régulièrement sur leurs nouvelles tâches, par les associations centrales du parti. On inférait de ces mesures que le troisième Reich envoyait en Suisse des agitateurs pour travailler également les milieux universitaires. C'est pourquoi l'incorporation de tous les étudiants allemands en Suisse dans l'association nationale-socialiste des étudiants suscita de l'émotion dans notre pays, en particulier au début. Un rapport du ministère public de la Confédération, daté du 24 mai 1935, constatait toutefois que les recherches entreprises dans les universités suisses n'avaient jusqu'alors révélé aucun fait qui eût dû inciter les autorités universitaires ou la police des étrangers à prendre des dispositions particulières. La seule mesure qu'on prit fut de ne pas renouveler le permis de séjour du « Kreisleiter Mittelschweiz » et de contraindre ainsi ce personnage à quitter la Suisse.

Les nouveaux papiers recueillis confirmèrent que les étudiants nationaux-socialistes à l'étranger étaient des gens qui avaient été triés en Allemagne, puis entraînés dans des camps spéciaux, et qui continuaient, dans le pays qui les avait accueillis, à servir le parti national-socialiste. Certes, le parti ne leur demandait pas de faire de la propagande dans les formes usuelles (distribuer des tracts, chercher à gagner des adhérents d'une manière directe). Pour remplir leur « kulturpolitische Aufgabe » (faire connaître la nouvelle Allemagne, s'employer à accroître la considération pour le Reich), les étudiants allemands devaient user d'autres moyens, à savoir: le comportement individuel, les informations à donner au cours d'entretiens, les soirées avec des camarades suisses, les manifestations publiques organisées avec le concours de représentants de la science et de l'art allemands. Il n'était naturellement pas possible d'intervenir par des mesures de police à l'égard de cette façon de « renseigner sur la nouvelle Allemagne ». Les enquêtes faites par la police en novembre 1935 révélèrent cependant des abus commis par les associations d'étudiants allemands en Suisse et par quelques-uns de leurs membres. Il fallut donc prendre de nouvelles mesures.

Dans le camp installé à Ueberlingen pour l'entraînement des étudiants allemands en Suisse, les participants avaient reçu un questionnaire (instructions sur la façon d'établir un rapport après un séjour à l'étranger)

qui comprenait un chiffre 6 ainsi rédigé: « Quelle était l'attitude des émigrés et quelle activité exerçaient-ils (également sur le plan politique)? Indiquer exactement leurs noms et en séparant les Aryens des Juifs; indiquer les organismes avec lesquels ces émigrés collaborent ».

Les rapports qui furent saisis ne contenaient, en réponse à ces questions, que des indications d'ordre général. Il s'agissait de faits qui ne pouvaient être réprimés en vertu de l'arrêté fédéral tendant à garantir la sûreté de la Confédération. Le chiffre 6 du questionnaire pouvait cependant, à n'en pas douter, inciter à une délation inadmissible.

La plupart des rapports saisis ne donnaient pas non plus lieu à des remarques du point de vue de la police politique. Fait exception le cas de l'Allemand Gottfried Fröhlich, étudiant à Genève, qui s'exprimait en termes railleurs et arrogants sur des faits relevant de notre politique intérieure et dénigrait les institutions politiques de la Suisse (par ex. l'Assemblée fédérale).

Des mesures durent être prises contre F. Fahrenbruch-Brusius, étudiant en droit et chef de l'association des étudiants allemands à Berne, qui avait compris que la « tâche culturelle » de l'étudiant allemand en Suisse était de faire de la propagande en faveur de la Grande Allemagne et avait exercé une activité dans ce sens.

L'activité du professeur Erhard, à Fribourg, prêtait aussi à la critique. Dans une conférence faite au camp d'entraînement d'Ueberlingen, ce professeur avait déclaré qu'il convenait de « travailler » les ressortissants allemands devenus Suisses et de les rendre conscients de leur « Deutschtum ».

On a établi, ici et là, que des ressortissants autrichiens étaient membres du parti national-socialiste. L'étudiant autrichien Wilhelm Ertel exerçait à Zurich la charge de « Schulungsleiter » du groupe local. Dans une circulaire spéciale d'avril 1935, le Dr Fröwis, ressortissant allemand et « Organisations- und Propagandaleiter » de ce groupe, a parlé de la lutte soutenue par « les frères et sœurs en Autriche ». Les papiers saisis montrent cependant que le « Landesleiter » Gustloff a désapprouvé et interdit, en mai 1935, une activité dans ce sens.

W. Griasch, étudiant en théologie à Berne et temporairement chef de l'association des étudiants allemands dans cette ville, était en rapport avec la police politique bavaroise à Munich. On ne put, il est vrai, saisir aucun rapport qui eût permis d'ouvrir une procédure pénale contre cet homme. Il a cependant été établi que Griasch a au moins envoyé un rapport à Munich. Cela suffisait pour faire apparaître son activité politique comme indésirable.

On a aussi établi que « l'activité et la collaboration » des étudiants allemands en Suisse étaient contrôlées par des camarades spécialement

chargés de cette tâche. Les ordres de surveillance étaient donnés par la « Reichsführung der deutschen Studentenschaft » à Berlin. Ce contrôle était intolérable.

Il ressortait du matériel dont on disposait alors que l'affiliation des étudiants allemands en Suisse à un organisme de parti, avec direction centrale, devait être considérée comme indésirable.

Lors des perquisitions domiciliaires opérées à Zurich, la police saisit un grand nombre de papiers qui prouvaient que des organes du parti en Allemagne avaient demandé des renseignements sur différentes personnes domiciliées en Suisse. Ces demandes de renseignements concernaient surtout des ressortissants allemands qui désiraient rentrer en Allemagne et qui, par exemple, s'étaient annoncés à un office du travail en Allemagne. Elles avaient aussi pour objet, entre autres, des membres du parti désireux d'être transférés d'un groupe local en Suisse dans un groupe en Allemagne et des personnes exerçant des fonctions officielles ou semi-officielles au service de l'Allemagne. Dans quelques cas, les papiers saisis ne permirent pas de découvrir pour quels motifs des renseignements avaient été demandés. Des informations étaient cependant aussi demandées au sujet de citoyens suisses (par ex. les directeurs ou propriétaires d'hôtels auxquels l'« Automobile Club » allemand s'intéressait), d'entreprises suisses désirant être chargées du placement de produits allemands, de journalistes, etc. A cette époque déjà, les organes du parti à l'étranger semblaient exercer le contrôle sur les représentations allemandes officielles en Suisse. Ils cherchaient, par exemple, à déterminer les sentiments que certains consuls allemands résidant en Suisse nourrissaient à l'égard du parti.

Tout ce service de renseignements était étroitement lié au caractère totalitaire du régime allemand. Dans le troisième Reich, tout était surveillé par les organes du parti, dans le domaine économique, sur le marché du travail et, naturellement, aussi dans l'administration. Rien ne pouvait être décidé sans l'approbation du parti. Les autorités suisses devaient se demander si ce service de renseignements tombait sous le coup de l'arrêté fédéral tendant à garantir la sûreté de la Confédération. Dans son rapport du 18 janvier 1936, le ministère public de la Confédération exposa au département de justice et police les résultats des enquêtes de police. Il s'exprimait dans les termes suivants: « Pour nous, il s'agit de savoir si ces demandes de renseignements, ainsi que les réponses, tombent sous le coup de l'arrêté fédéral du 21 juin 1935. D'après les documents en notre possession, les renseignements ne sont pas demandés pour un but politique et en vue de mesures politiques ou policières (les expériences faites ne permettent cependant pas d'être tout à fait affirmatif à cet égard). Si les demandes de renseignements passent par les échelons de l'organisation du parti, c'est uniquement, semble-t-il, pour des raisons d'ordre administratif. Des renseignements de ce genre sont demandés et fournis d'un pays

à l'autre dans le monde entier. En général, ce sont les légations, les chambres de commerce, les consulats et les bureaux privés qui sont chargés de cette besogne; en Allemagne, le parti doit intervenir. Notre expérience permet d'affirmer que les renseignements destinés à des fins politiques ou policières sont obtenus par des voies différentes et secrètes. Bref, nous croyons qu'il n'y a pas ici un service de renseignements tombant sous le coup de la loi; pour l'avenir, la question demeure cependant ouverte. En revanche, il s'agit là d'une activité que l'on peut pour le moins qualifier de « mouchardage ». Elle est en outre indésirable parce qu'elle est exercée non par des autorités régulières, mais par des organes qui poursuivent un but politique et ne sont donc, selon notre conception, pas qualifiés pour cela. Pour remédier à cet état de choses, on pourrait, à notre avis, inviter la légation d'Allemagne à pourvoir à ce que les demandes de renseignements d'ordre personnel ou économique ne passent plus par les organes du parti national-socialiste en Suisse, mais que ce service soit assuré, dans les limites de l'arrêté fédéral du 21 juin 1935, par la légation (ou les consulats) ou par la chambre de commerce. On ne saurait non plus tolérer que des agents du parti surveillent et contrôlent des consulats, etc.

Le ministère public de la Confédération, en liaison avec la police zurichoise, avait également surveillé, depuis assez longtemps, la « section sportive » du parti à Zurich. Dans un rapport envoyé au ministère public en octobre 1935, la police municipale zurichoise déclarait que ladite section sportive devait être assimilée aux sections d'assaut du parti national-socialiste allemand. Elle fondait cet avis sur une photographie représentant la section en colonne de marche et sur les prescriptions de service des sections d'assaut. Le 13 octobre 1935 eut lieu, à Waldshut, une fête sportive organisée par le parti, fête à laquelle prirent part des groupes venant de Zurich, Brougg, Baden, Genève, St-Gall, Lucerne et Berne. Selon un rapport du commandant de la police d'Argovie, les nationaux-socialistes étaient, à cette occasion, habillés d'une manière uniforme. Leur costume correspondait à l'uniforme des sections d'assaut avec cette seule différence que la chemise brune était remplacée par une blanche. Le programme comportait des exercices dans le terrain, des marches et des courses d'obstacles. Les participants venus de Suisse avaient assisté, de nuit, à une démonstration de lancement de grenades. Selon des renseignements de source sûre, la manifestation entière avait un caractère militaire.

Au cours de perquisitions domiciliaires opérées à Zurich, en novembre 1935, on saisit des documents révélant le caractère militaire de la « section sportive ». Des exercices de marche et une marche avec paquetage avaient eu lieu. La police municipale de Zurich a appris (il ne s'agit pas de constatations de police) que la section avait eu, de nuit, des « exercices sportifs dans le terrain », à Fluntern.

On possède, d'autre part, une lettre, datée du 27 novembre 1934, adressée par la section étrangère du parti national-socialiste allemand à la « Landes-

gruppe Schweiz ». Tout en insistant sur le fait « que le Führer a interdit de créer des sections d'assaut à l'étranger », l'auteur de cette lettre déclarait qu'il n'y a aucune raison pour ne pas pourvoir au développement sportif et gymnastique des Allemands résidant à l'étranger, en les groupant dans des sociétés de sport et d'athlétisme. Par des sorties en formation serrée, ces groupes pourraient toutefois « donner aisément lieu à des difficultés en matière de politique extérieure », ce qu'il faut éviter. Pour cette raison, la section étrangère refusa d'autoriser la délivrance d'une pièce de légitimation aux membres des sections sportives de la « Landesgruppe Schweiz ». Elle se déclarait en revanche disposée à entrer en relation avec la direction suprême des sections d'assaut en vue d'établir si un membre du parti pouvait, lors de son retour de Suisse, faire compter comme service dans les sections d'assaut le temps pendant lequel il avait été inscrit dans une section sportive à l'étranger.

Les documents examinés démontraient qu'on ne pouvait pas parler de camouflage, dans le sens propre du terme. Ils révélaient cependant l'existence d'un certain lien entre la section sportive et les sections d'assaut en Allemagne (lien qui apparaît dans la question d'une imputation du temps d'affiliation). Selon les instructions reçues du parti, les nationaux-socialistes résidant en Suisse, comme du reste tous ceux qui séjournaient dans d'autres pays, devaient, dans l'exercice de leur activité et dans leur comportement extérieur, tenir compte de la mentalité du milieu ambiant.

Le programme d'activité de la section sportive comprenait: le service d'ordre dans les salles de réunion, des chœurs parlés, des soirées entre camarades, des conférences éducatives, des compétitions sportives, la participation à des élections et à la « journée du parti » en Allemagne, des marches et des exercices dans le terrain.

Une perquisition opérée au domicile du « Landesleiter der deutschen Studentenschaft » permit de mettre la main sur des documents au vu desquels la chancellerie fédérale se vit obligée de congédier, avec effet immédiat, le Dr Kittelmann, sténographe de l'Assemblée fédérale. Ce personnage avait les deux nationalités. Ayant appris, en septembre 1934, que le Dr Kittelmann était affilié à la « Landesgruppe Schweiz », la chancellerie fédérale l'avait sommé de choisir entre la qualité de membre d'un organisme politique étranger et sa place de sténographe des chambres. Le Dr Kittelmann avait alors donné sa démission de membre de la « Landesgruppe Schweiz », mais les papiers saisis en 1935 prouvent précisément que, sans en informer la chancellerie fédérale, il était resté affilié au parti, en se faisant inscrire directement auprès de la section étrangère en Allemagne.

Il n'a pas été possible de déterminer sûrement si Gustloff avait intentionnellement trompé les autorités suisses en intervenant dans cette affaire de démission et de nouvelle inscription.

Le 4 février 1936, Gustloff fut tué à Davos par un émigrant, David Frankfurter. Celui-ci fut jugé et condamné par le tribunal grison compétent.

La situation en février 1936 obligea les autorités à prendre de nouvelles mesures. Plus que tous les faits antérieurs, les cérémonies organisées en Suisse, et aussi en Allemagne, à la mémoire de Gustloff, avaient révélé le rôle officiel important que jouait, aux yeux du parti et du gouvernement allemand, un « Landesgruppenleiter » à l'étranger. Le résultat des opérations de police à Zurich et à Berne était en outre tel que des mesures s'imposaient.

Le 18 février 1936, le Conseil fédéral décida d'interdire la « Landesleitung » et les « Kreisleitungen » du parti national-socialiste allemand en Suisse.

Le département de justice et police fut chargé d'examiner, avec le département politique, une question de principe fort discutée dans le public: celle de savoir s'il fallait continuer de tolérer chez nous des associations politiques étrangères.

Le Conseil fédéral décida en outre, le 18 février 1936, les mesures suivantes:

L'étudiant allemand W. Griasch sera expulsé; F. Fahrenbruch, le Dr Fröwis et G. Fröhlich seront frappés d'une interdiction d'entrer en Suisse; le permis de séjour de l'étudiant autrichien W. Ertel ne sera pas renouvelé; un avertissement sera adressé au professeur H. Erhard, avec menace d'expulsion dans le cas où il ne cesserait pas son activité politique.

Les autorités cantonales de police furent invitées à n'accorder un permis de séjour à des étudiants allemands qu'à la condition de s'abstenir de toute activité politique.

Des dispositions particulières, s'inspirant des instructions du 26 septembre 1935, furent arrêtées pour régler le comportement des étudiants allemands en Suisse. Elles concernaient notamment le questionnaire et prévoyaient que les groupements d'étudiants allemands ne devaient avoir à leur tête que des étudiants.

Le ministère public de la Confédération fut autorisé à interdire les « cours d'entraînement » du parti, en tant qu'il ne s'agissait pas d'instruction civique, et à prescrire aux sections sportives de ne pas se montrer en formation serrée. (Le ministère public a fait plus tard usage de cette autorisation.)

Le département politique devait en outre notifier à la légation d'Allemagne que le service de renseignements relatifs à des questions économiques ou à des personnes devait être assuré uniquement par des représentants diplomatiques ou consulaires du Reich, sous réserve des dispositions de l'arrêté fédéral tendant à garantir la sûreté de la Confédération.

Enfin, l'autorisation de créer en Suisse des offices économiques du parti fut refusée.

Par une note du 20 février 1936, le gouvernement allemand protesta, par l'intermédiaire de sa légation à Berne, contre l'interdiction dont avaient été frappées la « Landesleitung Schweiz » et les « Kreisleitungen ». Le Conseil fédéral ne modifia toutefois pas sa décision, qui s'appliquait aussi à la « Landesleitung der deutschen Studentenschaft ».

* * *

Pour savoir s'il fallait continuer de tolérer des associations politiques étrangères, le ministère public de la Confédération avait besoin d'informations. Il adressa à cet effet, en février 1936, une circulaire aux cantons, les invitant à lui fournir des renseignements sur l'activité politique de ces associations et des documents concernant les cas qui avaient donné lieu à des critiques.

Les recherches firent constater qu'en plus des groupes locaux et points d'appui, il y avait les formations secondaires suivantes: « Hitler-Jugend », « Bund deutscher Mädchen », « Deutsche Berufsgruppen », « Frauenarbeitsgemeinschaft », « Nationalsozialistischer Lehrerbund », « Opferring », « Sportgruppen » (celui de Schaffhouse portait le nom de « Schützenverein »), « Nationalsozialistische Gemeinschaft », « Kraft durch Freude », « Deutsche Studentenschaft », « Deutsche Glaubensbewegung », « Winterhilfswerk », « Vereinigung für das Deutschland im Ausland ». Mentionnons en outre les colonies allemandes déjà existantes ou en voie de création, groupements qui, bien que n'étant pas d'essence politique, subissaient de plus en plus l'influence des organismes nationaux-socialistes. Les anciennes sociétés allemandes, antérieures au régime, ne devaient pas être considérées comme des organismes politiques. Les nationaux-socialistes essayèrent toutefois de les inféoder au parti, en les incorporant aux diverses colonies allemandes.

Le 23 septembre 1936, le ministère public de la Confédération adressa un rapport au département de justice et police, dans lequel il traitait le problème de la dissolution des associations politiques étrangères, en se fondant sur le résultat des enquêtes faites dans les cantons. Le rapport se référait également à la motion Bringolf, du 3 juin 1936, relative à la dissolution des organismes fascistes composés de ressortissants étrangers. La conclusion en était que les organismes nationaux-socialistes allemands ne pouvaient être dissous, puisque la preuve d'une menace grave pour la sûreté extérieure et intérieure de la Suisse — preuve sans laquelle une mesure aussi rigoureuse ne pourrait se justifier — n'avait pas pu être administrée. Les cantons n'avaient signalé aucune infraction constituant une telle menace. Pour cette raison, les autorités se bornèrent, comme par le passé, à exercer une surveillance étroite, en se fondant sur les dispositions en vigueur (directives concernant les associations politiques d'étrangers

en Suisse, arrêté fédéral tendant à garantir la sûreté de la Confédération, etc.). La nouvelle loi fédérale du 8 octobre 1936 réprimant les atteintes à l'indépendance de la Confédération (RO 53, 37) permettait d'intervenir contre les menées irrédentistes. Divers incidents concernant des orateurs étrangers engagèrent le Conseil fédéral à édicter de nouvelles restrictions. Il le fit par un arrêté du 3 novembre 1936 concernant la participation d'orateurs étrangers à des assemblées politiques (RO 52, 845). Ces restrictions étaient imposées en particulier par l'activité du parti national-socialiste dans le domaine des conférences.

* * *

Au cours de l'année 1937, l'action exercée par les organismes nationaux-socialistes n'obligea pas les autorités à prendre de nouvelles mesures de portée générale. Lorsqu'il était nécessaire d'intervenir, dans quelques cas isolés, on se fondait sur les directives du 29 septembre 1935.

Le 23 février 1937, le chancelier Hitler avait fait à l'ancien conseiller fédéral Schulthess la déclaration bien connue aux termes de laquelle l'Allemagne respecterait l'inviolabilité et la neutralité de la Suisse « en tout temps et en toute circonstance ». Notre pays enregistra cette assurance avec satisfaction. Si elle eut également pour effet d'atténuer la sévérité des jugements portés sur les activités et les buts des organismes nationaux-socialistes en Suisse, elle ne tranquillisa cependant pas entièrement les esprits. L'activité nationale-socialiste en Suisse ne cessait d'être le sujet de discussions aux chambres fédérales.

Au cours de l'année 1937, la légation d'Allemagne à Berne demanda au département politique si elle pouvait se charger des affaires de la « Landesleitung ». Comme la « Landesleitung » et les « Kreisleitungen » avaient été interdites le 18 février 1936 parce qu'il ne paraissait pas désirable que des personnes exerçant de hautes charges dans le parti travaillent à côté des représentants officiels, le Conseil fédéral donna une réponse affirmative. Cette décision se fondait sur le résultat de la mesure analogue qui avait été prise à l'égard des associations italiennes. La colonie allemande fut autorisée, en mars 1938, à publier un journal destiné à son usage interne, la *Deutsche Zeitung in der Schweiz*.

* * *

Lorsque les chambres traitèrent, en été 1938, le rapport sur la gestion du Conseil fédéral en 1937, chapitre « Département politique », on demanda s'il était vraiment indiqué que les organismes nationaux-socialistes fussent subordonnés à la légation d'Allemagne. Divers orateurs, notamment le rapporteur de la commission de gestion du Conseil national, déclarèrent qu'il fallait craindre que, dans le cas où les fonctionnaires de la légation

abuseraient de leurs droits, l'immunité diplomatique entraverait sérieusement une intervention efficace. Le Conseil fédéral avait déjà tenu compte de cette considération en pesant les avantages et les inconvénients de la solution envisagée. Etant donné que, dans le cas des groupements italiens, l'adoption d'une mesure analogue avait donné de bons résultats et que d'autres pays avaient déjà réglé la chose de cette façon, le Conseil fédéral crut ne pas devoir partager les appréhensions exprimées. Au cours de la discussion, le chef du département politique mentionna que, dans ce domaine, aucune réclamation n'avait encore dû être adressée à la légation d'Allemagne.

Depuis longtemps déjà, l'opinion publique se préoccupait des procédés des nationaux-socialistes, qui usaient de pression à l'égard des ressortissants allemands en Suisse et cherchaient, par des menaces (par ex. la menace de ne pas renouveler les papiers d'identité), à les faire entrer, bon gré mal gré, dans des groupements dépendant du parti. Comme il était très difficile d'observer ce qui se passait dans les associations étrangères, les investigations de la police n'avaient révélé que quelques cas isolés d'emploi de procédés de ce genre. Les étrangers en faute avaient fait l'objet de mesures administratives. Une disposition des directives du 26 septembre 1935 interdisait expressément ces tentatives de pression. Lors de la discussion du rapport sur la gestion en 1937, le chef du département politique, répétant l'appel adressé en 1935 par le chef du département de justice et police dans sa réponse à l'interpellation Canova, recommanda de dénoncer aux autorités, avec indication précise des faits, les cas de pression ou de tentative de pression. Les autorités pourraient alors intervenir.

L'incorporation de l'Autriche au Reich, en mars 1938, et l'entrée des troupes allemandes dans le territoire des Sudètes, en octobre de la même année, après l'accord de Munich, accrurent la méfiance que l'on éprouvait en Suisse à l'égard des organismes nationaux-socialistes. Le 11 novembre 1938, MM. Schneider et Huber, conseillers nationaux, développèrent leurs interpellations relatives à la propagande nationale-socialiste. Dans sa réponse, le chef du département de justice et police déclara que les directives du 26 septembre 1935 avaient jusqu'alors aussi donné de bons résultats à l'égard des organismes nationaux-socialistes. Il ajouta que ces groupements étaient contrôlés d'une manière permanente et que les autorités avaient pris les mesures prévues par les directives lorsque des faits inadmissibles avaient été signalés. Le chef du département de justice et police releva également que les écrits ayant nettement le caractère de publications de parti étaient, à leur entrée en Suisse, soumis à un examen, puis refoulés s'ils étaient jugés de mauvais aloi. Cette mesure se fondait sur l'arrêté du Conseil fédéral du 27 mai 1938 instituant des mesures contre la propagande subversive (RO 54, 249).

Déjà dans la seconde moitié de l'année 1937, le ministère public de la Confédération avait constaté un fort accroissement de l'importation du matériel de propagande étranger, surtout du matériel à caractère national-socialiste. Il s'agissait en partie d'écrits à l'égard desquels les autorités suisses, faute de prescriptions appropriées, ne pouvaient prendre aucune mesure. Il était en outre clair que les autorités officielles ou semi-officielles du troisième Reich, d'une manière directe ou indirecte, organisaient et encourageaient méthodiquement la propagande nationale-socialiste. C'est pourquoi il était devenu indispensable de compléter, par l'arrêté du 27 mai 1938, les prescriptions relatives au contrôle du matériel de propagande.

Une immixtion des organismes nationaux-socialistes dans les affaires de la Suisse, notamment dans l'action exercée par les mouvements de renouvellement politique, n'avait pu être établie jusqu'alors. L'application des directives du 26 septembre 1935 aux organismes allemands commandait cependant l'exercice d'une surveillance constante par la police, qui devait sans cesse assurer le respect des dispositions.

En 1938, des affiches apposées dans les universités allemandes annoncèrent qu'on cherchait pour des études en Suisse des « étudiants prêts à l'action ». Ce fait ranima chez nous la discussion relative à l'activité des étudiants allemands dans les universités suisses. Dans quelques-uns de ces établissements, les étudiants suisses réagirent par des manifestations. Répondant, dans la session de décembre 1938, à une interpellation de M. Meierhans, conseiller national, relative à la propagande étrangère, le chef du département de justice et police confirma que le Conseil fédéral entendait que les étudiants étrangers respectassent strictement, eux aussi, les prescriptions applicables aux ressortissants d'autres pays. Les étudiants allemands résidant en Suisse étaient alors au nombre de 150 environ; 120 d'entre eux séjournaient à Lausanne et à Genève.

Dans plusieurs grandes villes suisses, des sections politiques avaient été formées, antérieurement déjà, dans les services de police. Constatant que les menées politiques se multipliaient, la plupart des cantons se décidèrent, en 1938 et 1939, à créer et à former leur propre police politique. Depuis 1935, le personnel de la police fédérale avait été augmenté graduellement, si bien que le service extérieur comptait en 1939 quinze fonctionnaires. Grâce aux entretiens engagés lors des conférences tenues par les directeurs de police des cantons dans les années immédiatement antérieures à la guerre, une collaboration très étroite s'était déjà établie entre les polices fédérale, cantonales et communales. Afin de la rendre encore plus efficace, on organisa périodiquement des discussions entre les chefs des sections politiques des différentes polices. La première de ces séances eut lieu en décembre 1938. Des cours centraux pour les fonctionnaires des sections de police politique furent également prévus. Le premier eut lieu en mars 1939.

B. Les Suisses extrémistes de droite.

Les groupes d'extrême droite qu'il fallut interdire pendant la guerre afin d'assurer la protection de l'Etat, sont — chacun le sait — issus des « mouvements de rénovation », d'inspiration plus ou moins nationale-socialiste ou fasciste, qui jouèrent un certain rôle dans la vie politique de la Suisse au début de la période de 1930 à 1940. Il est par conséquent indiqué de rappeler, brièvement, les origines de ces groupes, dans la mesure où elles remontent à la période d'avant-guerre. Nous mentionnerons plus tard les faits dont l'importance apparut au cours de la guerre.

Il faut considérer la « Nationale Front », issue de la fusion de la « Neue Front » et de l'ancienne « Nationale Front », comme l'organisation-mère des groupements en question nés en Suisse alémanique. La « Nationale Front » fut constituée au printemps 1933 tout d'abord en mouvement, en « Kampfbund », puis, encore la même année, en parti politique. Sur la « Nationale Front » se greffa bientôt la « Gruppe Nationalsozialistischer Eidgenossen », association insignifiante dirigée par Theodor Fischer. Les chefs de la « Nationale Front » furent le Dr Biedermann (jusqu'en 1934), le Dr Henne (jusqu'au début de 1938) et le Dr Robert Tobler. Déjà en octobre 1933, un premier grand groupement dissident, à tendance encore plus accentuée, se forma lorsque le major Ernst Leonhardt, à Bâle, créa le « Volksbund » ou « Nationalsozialistische Schweizerische Arbeiter-Partei ». Cette association fut remplacée plus tard, en décembre 1938, par la « Schweizerische Gesellschaft für autoritäre Demokratie ». Un autre mouvement dissident vit le jour, en 1936, sous la forme d'une « Eidgenössische Soziale Arbeiter-Partei », dirigée par Ernst Hofmann, le Dr Wechlin et le Dr Büeler. L'année 1938 vit naître le « Bund treuer Eidgenossen nationalsozialistischer Weltanschauung », dont les Drs A. Zander, Hans Oeler et W. Wirz étaient, avec Alfred Nikles, les chefs.

En Suisse romande fut fondée, en 1932, à Genève, l'« Union Nationale ». Ce groupement, né de la fusion de l'« Union de défense économique » et de l'« Ordre politique national », était organiquement indépendant des fronts de Suisse allemande. Par la suite, les membres du « Front National », groupement jouant un rôle politique minime, se joignirent à ce nouveau parti. A la tête de l'« Union Nationale » se trouvait Georges Oltramare. Lors de la déclaration de guerre, en septembre 1939, des divergences d'opinions se produisirent entre certains membres et le chef Oltramare, ce qui provoqua la dissolution du parti. Le « Groupe des Piloristes » formé par Oltramare, et qui était déjà une création de guerre, continua la chaîne. Son activité dura peu de temps, c'est-à-dire jusqu'au départ d'Oltramare pour la France. — Dans d'autres cantons de la Suisse romande, il y eut aussi des organisations parallèles à l'« Union Nationale » de Genève (par ex. l'« Union Nationale du pays de Vaud »), et des adeptes du « Front National ». Jusqu'aux tentatives de rapprochement entreprises en 1940

par le « Mouvement National Suisse », les différents groupes cantonaux travaillèrent toutefois plus ou moins indépendamment les uns des autres. — Dans le canton de Vaud prit naissance le groupe fasciste de Fonjallaz, auquel se rattacha passagèrement, dans toute la Suisse, un nombre d'adhérents à vrai dire peu considérable. Le « Parti fasciste suisse » fut créé dans la deuxième moitié de 1934. Fonjallaz collabora aussi à la « Heimatwehr », née dans les cantons de Berne et de Zurich. En 1936 se constitua, en particulier dans les cantons de Neuchâtel et de Genève, le « Mouvement Helvétique », groupement opposé à Fonjallaz et qui, par son organe *A nous*, se désignait lui-même comme « l'expression helvétique du fascisme ».

Au Tessin, les extrémistes de droite s'inspiraient avant tout du fascisme italien. Les fascistes tessinois travaillèrent tout d'abord avec Fonjallaz, sous la conduite de Nino Rezzonico, qui, en 1934, organisa la fameuse « marche sur Bellinzone ». C'est à ce moment-là qu'eut lieu la visite de Fonjallaz et Nino Rezzonico à Mussolini, qui fit sensation dans toute la Suisse. En 1935, le groupe Rezzonico se sépara de l'organisation de Fonjallaz. Le premier continua, pour son compte, la propagande antidémocratique, sous le nom de « Partito fascista ticinese ». Son journal s'intitulait : « L'azione fascista ». A son apogée, l'organisation compta environ 500 membres. Au Tessin se forma aussi, sous la conduite de Robert Erismann, une section de la « Nazionale Front ». Ses quelque 30 membres se recrutaient presque exclusivement parmi les Suisses allemands domiciliés au Tessin. Erismann du « Fronte Nazionale » et Nino Rezzonico entretenaient des relations, desquelles découlèrent, entre autres, quelques campagnes communes de propagande.

* * *

Pour suivre l'histoire des groupements d'extrême droite, du point de vue qui nous intéresse ici — celui de la protection de l'Etat — le mieux est de passer en revue des mesures prises à leur égard par les autorités.

Le message du Conseil fédéral du 8 mai 1933 à l'appui d'un projet de loi sur la protection de l'ordre public, message qui donnait certains renseignements sur les menées d'extrême gauche, relevait déjà « qu'à droite et à gauche, de véritables associations dites de combat et de protection ont été formées d'après les modèles étrangers; on éprouve le besoin de se distinguer, extérieurement aussi, de la façon la plus provocante, les assemblées et manifestations adversaires politiques constituent un danger croissant, et les autorités elles-mêmes sont soumises à une pression, sous la menace de ces « gardes » particulières, comme on les appelle ». Cet aperçu de la situation durant la période de janvier à juin 1933 montre sous quelle forme les autorités durent s'occuper aussi, au début, des organismes d'extrême droite. Comme leurs adversaires d'extrême gauche, les extrémistes de droite manifestaient la tendance — parfois par des actes — d'instaurer

une politique de la rue, à l'imitation de ce qui se pratiquait d'une façon si frappante en Allemagne, depuis un certain temps déjà. Le moment était venu de combattre ces tentatives dès le début, de maintenir l'ordre légal et, comme le disait le message du Conseil fédéral, « de ne plus vouloir tolérer d'incertitude sur ce point: il faut que les luttes politiques respectent aussi les formes légales, que l'on n'y emploie pas d'autres armes que les droits populaires et que les temps du droit du plus fort soient révolus en Suisse une fois pour toutes ». La loi sur la protection de l'ordre public devait fournir un moyen nouveau à cet effet. Après avoir été acceptée par les chambres fédérales, elle fut toutefois rejetée dans la votation populaire du 11 mars 1934.

Entre-temps, le Conseil fédéral s'était vu obligé de prendre l'arrêté du 12 mai 1933 interdisant le port d'uniformes de partis (RO 49, 315). Cet arrêté interdisait aux membres de groupements politiques de Suisse et de l'étranger de porter, sur territoire suisse, des uniformes, des parties d'uniforme, des brassards ou des insignes frappants qui indiquent que le porteur est affilié à une organisation politique. Il visait en premier lieu les groupes frontistes, qui, imitant l'étranger, avaient introduit le port d'uniformes, contraire aux usages politiques suisses.

Nous avons déjà exposé que des Suisses et des ressortissants allemands avaient appartenu, au début, à la même organisation nationale-socialiste. La séparation eut lieu — cela aussi a déjà été dit — en 1932, entre autres à l'instigation des organes du parti national-socialiste allemand. La séparation subsista quand, au cours des années suivantes, apparurent les différents groupes frontistes. Les directives du 26 septembre 1935 obligeaient d'ailleurs expressément les groupements politiques d'étrangers à rester à l'écart. Le chiffre 1^{er} de ces directives avait la teneur suivante: « Les associations politiques d'étrangers doivent s'abstenir de toute immixtion dans les affaires suisses et ne peuvent s'occuper que des ressortissants de leur pays ». Un rapport du ministère public de la Confédération au département de justice et police, du 24 mai 1935, relatait qu'on n'avait pu établir, jusqu'alors, que Gustloff, chef du groupe « Suisse » du parti national-socialiste allemand, se fût mis en rapport avec les milieux fascistes suisses. Rien ne prouve, était-il ajouté, que ce groupe « Suisse » serve d'intermédiaire entre les organes du parti en Allemagne et les adeptes suisses du national-socialisme. D'autre part, la sympathie que s'inspiraient mutuellement les nationaux-socialistes allemands de Suisse et certains Suisses d'extrême droite était bien connue. Des relations personnelles existaient entre eux. Certains groupes allemands employaient pour leurs séances les mêmes locaux que les Suisses, par exemple la « Nationale Front ». En outre, on savait déjà que certains membres dirigeants des groupes d'extrême droite de tendance nationale-socialiste cherchaient ou entretenaient des contacts en Allemagne, comme le faisait Fonjallaz en Italie. Il était indéniable que ces prises de contact étaient accueillies favorable-

ment et encouragées au delà des frontières, spécialement en Allemagne. Nous en voulons notamment pour preuve le fait que des milieux allemands, au cours des années 1933 et 1934, s'efforçaient d'organiser des rencontres régulières de frontaliers dans la zone frontière suisse. Ces « Grenzlandtreffen » ou « Grenzlandgespräche » entre frontaliers devaient servir à renouer les « relations rompues » entre les habitants des deux côtés de la frontière et permettre des entretiens sur les questions relatives à la frontière. D'après les constatations de la police suisse, qui surveillait ces rencontres sur territoire suisse et faisait observer celles de l'autre côté du Rhin, les Allemands cherchaient manifestement, par ce moyen, à gagner des gens au national-socialisme par delà la frontière. Les Suisses des régions frontières qui participaient à ces rencontres étaient en général très peu nombreux. Les grandes rencontres (par ex.: l'Alemannentag) organisées sur territoire allemand et auxquelles la population suisse de la région frontière était chaque fois expressément invitée, n'attiraient, elles non plus, qu'un petit nombre de frontaliers suisses. On a remarqué, en revanche, que des groupements d'extrême droite de Zurich, etc. participaient à ces manifestations. Des Allemands domiciliés en Suisse y prenaient également part.

En 1935, les menées des adhérents du mouvement dénommé « Adula », au Tessin, observées depuis un certain temps déjà, donnèrent lieu à des recherches de police. Le 9 août 1935, le Conseil fédéral décida de faire poursuivre pour trahison Emilio Colombi et consorts. Comme les chambres fédérales et le public ont été renseignés sur cette affaire, il est inutile de revenir sur le détail des faits. L'instruction aboutit à un non-lieu en 1936, en partie parce qu'on n'avait pu établir aucun acte punissable, en partie parce que la culpabilité n'avait pu être suffisamment prouvée. L'affaire faisait nettement ressortir que les prescriptions de l'ancien code pénal fédéral ne permettaient pas de protéger efficacement le pays contre les menées irrédentistes. Cela engagea le Conseil fédéral, la même année, à soumettre aux chambres un projet de complément aux dispositions pénales sur la matière. La nouvelle disposition réprimant les atteintes à l'indépendance de la Confédération, contenue dans la loi du 8 octobre 1936, entra en vigueur le 1^{er} février 1937 (RO 53, 37).

Le message du Conseil fédéral du 7 décembre 1936 à l'appui d'un projet d'arrêté fédéral sur la protection de l'ordre public et de la sécurité publique, renseignait sur la situation à fin 1936. Le Conseil fédéral y mentionnait d'abord les menées communistes et poursuivait ainsi qu'il suit (voir chiffre I du message):

D'autres menées peuvent encore compromettre l'ordre public et la sécurité publique. Les agitateurs extrémistes de gauche ou de droite paraissent considérer la période de crise actuelle comme particulièrement favorable aux coups de main. Ainsi, le ministère public de la Confédération a appris qu'il avait été ouvertement question, dans des assemblées, d'un renversement de l'ordre politique par la violence. Bien que nous n'attachions pas une trop grande impor-

tance à ces propos, nous estimons nécessaire de prévenir, par des prescriptions pénales édictées à temps, les provocations et la préparation d'entreprises de haute trahison.

Après avoir signalé la création, déjà mentionnée, d'associations défensives et offensives, contre lesquelles des ordonnances cantonales avaient dû être déjà édictées, le message continuait :

Dans la période actuelle, caractérisée par une forte tension entre les mouvements politiques extrêmes, il convient aussi, semble-t-il, de prévoir des peines particulières contre ceux qui provoquent à la violence à l'égard de membres d'une autorité et d'adversaires politiques. Pour empêcher en particulier des collisions entre des groupements politiques en uniforme, nous avons pris, le 12 mai 1933, un arrêté interdisant le port d'uniformes de partis. Il nous a paru indiqué d'insérer dans le présent projet cette interdiction, prévue d'abord à titre purement temporaire. Les attaques toujours plus violentes que les milieux antidémocratiques dirigent contre nos institutions, notamment contre le parlement, constituent aussi une atteinte à l'ordre public et à la sécurité publique.

Après des recherches minutieuses entreprises par la police en 1937, le ministère public de la Confédération ouvrit, en février 1938, une enquête contre l'extrémiste de droite Franz Burri, propriétaire d'une agence de presse dépendant financièrement de l'étranger. Burri était soupçonné d'avoir contrevenu à la loi réprimant les atteintes à l'indépendance de la Confédération et à l'arrêté fédéral tendant à garantir la sûreté de la Confédération. L'enquête devait aussi déterminer s'il y avait un acte contraire au droit des gens, au sens de l'article 41 du code pénal fédéral de 1853. Elle se termina par un non-lieu, parce qu'on n'avait pu établir ni l'existence d'un délit ni la culpabilité de Burri. Vu l'article 102 de la constitution, le Conseil fédéral interdit en revanche, le 14 avril 1938, pour cause d'atteinte à la sécurité intérieure et extérieure de la Confédération, l'édition et la vente de la « JPA-Korrespondenz », de la « Eidg. Korrespondenz », des « Internationalen Jugend- und Hochschulnachrichten » et de la « Kulturpolitischen Korrespondenz », ainsi que de toutes les publications qui les remplaceraient.

Le 1^{er} juillet 1938, l'arrêté du Conseil fédéral interdisant le port d'uniformes de partis fut complété par de nouvelles dispositions (RO 54, 306). Le groupe Leonhardt, le « Volksbund », s'était mis à employer la croix gammée comme emblème. La bannière qui était hissée lors de ses assemblées portait, au milieu d'une croix fédérale à longues branches, une croix gammée blanche sur fond rouge. Le journal du « Volksbund » portait également la croix gammée. Il était à prévoir que d'autres « mouvements de rénovation » feraient aussi usage d'emblèmes de pays et de partis étrangers. C'est pourquoi l'arrêté du 1^{er} juillet 1938 prohiba de combiner des emblèmes de pays ou de partis étrangers avec les armoiries et les couleurs nationales suisses et de les faire figurer sur le drapeau national. Il interdisait aussi de combiner lesdits emblèmes, reproduits d'une manière exacte ou approximative, avec les armoiries et insignes de groupements politiques suisses et de les

faire figurer sur les drapeaux et les publications de pareils groupements. Les contrevenants étaient passibles de peines.

Les événements internationaux de 1938 (annexion de l'Autriche et du territoire tchécoslovaque des Sudètes au Reich allemand) n'eurent pas seulement pour effet de rendre la population suisse encore plus méfiante à l'égard des organismes nationaux socialistes allemands; ils jetèrent aussi une lumière nouvelle (particulièrement du fait des thèses nationales-socialistes relatives aux « Reichsdeutsche » et aux « Volksdeutsche ») sur la signification des mouvements nationaux-socialistes composés de Suisses et sur le rôle qu'ils pouvaient jouer. L'inquiétude suscitée dans le pays n'amena pas les organismes à observer de la réserve. Au contraire, ils y répondirent par une agitation accrue. Divers cantons, usant de la faculté que leur accorde l'article 56 de la constitution fédérale d'édicter des prescriptions légales pour réprimer l'abus du droit d'association, avaient déjà pris des mesures contre ces menées. On réclamait cependant d'une manière toujours plus pressante de nouvelles dispositions fédérales. Des résolutions votées dans les conférences des directeurs de police des cantons, les 22 octobre et 4 novembre 1938, demandaient aux autorités fédérales de prendre de nouvelles mesures contre une propagande dangereuse pour nos institutions démocratiques.

Une campagne de propagande, sous la forme de tracts répandus dans les rues ou déposés dans les boîtes aux lettres, organisée en automne 1938 par des groupes extrémistes irrita la population un peu partout. Elle engagea le ministère public de la Confédération à adresser, le 28 octobre 1938, aux autorités supérieures de police des cantons une circulaire selon laquelle, vu l'arrêté du Conseil fédéral du 27 mai 1938 instituant des mesures contre la propagande subversive (RO 54, 249), il convenait de contrôler sévèrement et, le cas échéant, de séquestrer non seulement les tracts, mais aussi les journaux de partis extrémistes distribués comme matériel de propagande dans la population. Les cantons étaient en outre invités à faire surveiller par la police, pour le compte du ministère public de la Confédération, les personnes ayant pris part à de telles campagnes de propagande (état civil, interrogatoire sur l'activité de propagande et les mandataires, identification). L'application des dispositions pénales des cantons était réservée.

Lors de la session de novembre 1938 des chambres fédérales, on réclama de nouvelles mesures du pouvoir fédéral contre les menées de groupes extrémistes. Nous avons déjà mentionné les interpellations Schneider et Huber concernant la propagande nationale-socialiste. Le postulat Feldmann, dirigé aussi bien contre les extrémistes de droite que de gauche, invitait le Conseil fédéral à présenter un rapport sur la manière dont les intérêts de la Confédération pourraient être défendus efficacement, en liaison avec les cantons, contre toutes les organisations politiques qui, sous l'influence de l'étranger, compromettent la sécurité extérieure et

l'ordre public. En développant son postulat, M. Feldmann prononça des paroles sévères, notamment contre les agissements des groupes extrémistes de droite l'« Eidgenössische soziale Arbeiter-Partei », le « Bund treuer Eidgenossen » et le « Volksbund », qui lui paraissaient dangereux parce que ces gens luttèrent sans aucune réserve, sur territoire suisse, pour les idées nationales-socialistes, parce qu'ils discréditaient intentionnellement la démocratie suisse et ses institutions et parce qu'ils faisaient en même temps une propagande active en faveur d'un État étranger et de son régime. Dans sa réponse au postulat Feldmann du 11 novembre 1938, le chef du département de justice et police releva la contradiction existant, d'une part, entre les statuts et les visées desdits groupes extrémistes, « qui prétendent ne pas dépendre d'une influence étrangère et être vraiment suisses » et, d'autre part, entre les moyens dont ils usent, particulièrement dans leur presse. « Les recherches de la police ont prouvé que les groupes nationaux-socialistes suisses dépendent, au moins intellectuellement, de leurs modèles étrangers et qu'ils ont pour le moins des relations personnelles avec l'Allemagne. De pièces que la direction de police de Zurich a mises hier à notre disposition il ressort que l'un de ces « mouvements de rénovation » a entretenu des relations fort suspectes avec l'étranger. Les dernières constatations du ministère public de la Confédération ont confirmé ces soupçons. » Le chef du département de justice et police exprima le vœu que la vaste opération de police exécutée la veille, le 10 novembre 1938, contre le « Volksbund », le « Bund treuer Eidgenossen » et l'« Eidgenössische soziale Arbeiter-Partei » apportât la lumière réclamée par la population sur ce qui se passait dans ces groupements et révélât notamment s'il y avait des faits punissables. Suivant le résultat de cette enquête, le Conseil fédéral édicterait les prescriptions nécessaires. S'exprimant sur la question de l'adoption de dispositions fédérales complémentaires, le chef du département de justice et police annonça que le Conseil fédéral prendrait un arrêté spécial fondé sur l'article 102 de la constitution.

L'arrêté fut adopté le 5 décembre 1938. C'est l'arrêté qui réprime des actes contraires à l'ordre public et institue des mesures pour protéger la démocratie. Il entra en vigueur le 15 décembre 1938 (RO 54, 880). Comme la majeure partie des dispositions antérieures concernant la protection de l'État, il rencontra de l'opposition. Celle des groupes d'extrême droite était toute naturelle et disposait plutôt en faveur du nouvel arrêté. Celui-ci fut toutefois également attaqué par la presse socialiste, qui, comme par le passé, contestait au Conseil fédéral la compétence d'édicter des prescriptions pénales. Des critiques furent aussi exprimées dans des milieux de la presse, notamment de la Suisse romande, où l'on craignait de voir se créer la notion du délit d'opinion, dangereuse pour le droit de critique. Répondant à une interpellation Rochat, le chef du département de justice et police fit, le 2 février 1939, au Conseil national, les déclarations nécessaires pour rassurer la presse. — Ces débats au sujet de l'arrêté pour la

protection de la démocratie montrèrent, une fois de plus, combien il est difficile d'édicter des dispositions de droit fédéral pour protéger l'Etat. Les expériences faites jusqu'alors avec les projets de lois concernant l'ordre public devaient plutôt engager le Conseil fédéral à observer une certaine réserve. Celui de 1921 avait été rejeté par le peuple. La loi de 1933 pour la protection de l'ordre public subit le même sort. Le projet d'arrêté fédéral de décembre 1936 sur la protection de l'ordre public et de la sécurité publique ne fut pas mieux accueilli par les chambres fédérales. Le peuple, il est vrai, avait accepté entre-temps le code pénal suisse. Ce fait était d'une importance capitale, aussi pour la protection pénale de l'Etat. Mais le nouveau code n'entra en vigueur que le 1^{er} janvier 1942. En outre, il n'assurait la protection de l'Etat que dans des circonstances normales et se révélait insuffisant pour les conditions particulières qui existaient dans les dernières années d'avant-guerre. D'autre part, on reprochait déjà aux autorités fédérales la lenteur avec laquelle elles avaient pris des mesures contre les extrémistes. Faute de base légale suffisante, ces mesures risquaient en outre de subir un échec. La difficulté résidait dans le problème lui-même. D'un côté, les restrictions à apporter aux libertés politiques heurtaient le sentiment démocratique; de l'autre, la démocratie était mise en péril par des extrémistes qui abusaient précisément de ces libertés. Le Conseil fédéral crut avoir trouvé la bonne solution en édictant son arrêté sur la protection de la démocratie. Cet arrêté devait rester en vigueur jusqu'à ce que l'Assemblée fédérale eût légiféré sur la matière.

L'examen des papiers recueillis lors de l'opération de police exécutée le 10 novembre 1938 contre le « Bund treuer Eidgenossen », le « Volksbund » et l'« Eidgenössische soziale Arbeiter-Partei » révéla ce qui suit:

Le « Bund treuer Eidgenossen », dirigé par le Dr Zander, était le plus chargé. Presque tous ses dirigeants et un grand nombre de ses membres avaient coopéré à un service secret de renseignements, qui, était-il allégué, avait un but interne mais qui, en réalité, était organisé avant tout dans l'intérêt d'organes allemands du parti national-socialiste. Il s'agissait essentiellement d'un service de renseignements politiques portant sur l'attitude politique et l'activité de certaines personnes (émigrants, Juifs, francs-maçons, etc.), ainsi que d'autorités, d'entreprises et de groupements politiques. Des consulats étrangers en Suisse étaient également surveillés. Certaines missions concernaient des étrangers soupçonnés de pratiquer l'espionnage pour des pays autres que l'Allemagne. L'ancien membre de la « Nationale Front », J. E. Frei, qui ne faisait lui-même pas partie du « Bund treuer Eidgenossen », fut, avec son ami le Dr Zander, l'organisateur de ce service d'espionnage. Frei avait pratiqué également un service de renseignements militaires, ayant donné l'ordre (mais qui ne fut pas exécuté) d'observer la section des renseignements de l'état-major général suisse. Tout le « service de l'extérieur » du « Bund treuer Eidgenossen » usait de pseudonymes. Les agents et les ordres étaient désignés par des numé-

ros. Il était fait usage de différentes cases postales et d'encre sympathique. En un mot, il y avait là toutes les caractéristiques d'un service de renseignements interdit. On avait même prévu d'installer un poste émetteur clandestin, mais ce plan ne put toutefois pas être réalisé. En mai 1938, Frei avait déjà fait passer les archives du service en Allemagne, pays où il séjournait lui-même la plupart du temps. En janvier 1939, Benno Schäppi, membre du groupement, avait envoyé en Allemagne, en sa qualité de correspondant de journaux allemands, des informations inexactes ou déformées, commettant ainsi le délit réprimé par l'article 2 de l'arrêté sur la protection de la démocratie. Les journaux ont renseigné le public d'une façon détaillée sur les poursuites ouvertes par les autorités fédérales en raison de ce service d'espionnage pratiqué par le « Bund treuer Eidgenossen ». Le procès se termina le 14 juillet 1939 par la condamnation de huit accusés; en application de l'arrêté fédéral tendant à garantir la sûreté de la Confédération et (dans le cas Schäppi) de l'arrêté du Conseil fédéral sur la protection de la démocratie, le tribunal prononça des peines allant d'un mois d'emprisonnement à deux ans de réclusion. L'organe du « Bund treuer Eidgenossen », le *Schweizerdegen*, avait été interdit par le Conseil fédéral immédiatement après l'opération de police du 10 novembre 1938.

Les recherches de la police dirigées contre le « Volksbund » révélèrent aussi certains faits punissables. Plusieurs membres influents de ce groupement avaient pratiqué un service de renseignements politiques pour l'Allemagne en transmettant des informations sur des groupements, des entreprises et des particuliers. Le public fut aussi renseigné sur cette affaire, déjà en 1939. En application de l'arrêté fédéral tendant à garantir la sûreté de la Confédération, la cour pénale fédérale condamna, par jugement du 20 novembre 1939, cinq accusés (trois membres suisses du « Volksbund » et deux ressortissants allemands) à des peines allant de six semaines à un an d'emprisonnement. L'enquête instruite contre Leonhardt lui-même dut être suspendue. L'arrêté sur la protection de la démocratie n'étant entré en vigueur que le 15 décembre 1938, le juge fédéral d'instruction considérait que les éléments constitutifs du délit réprimé par l'article 37 bis du code pénal fédéral n'étaient pas réunis. Le Conseil fédéral avait interdit le journal du « Volksbund », l'*Angriff*, au lendemain de l'opération de police du 10 novembre 1938.

L'enquête menée contre les dirigeants de l'« Eidgenössische soziale Arbeiter-Partei » n'avait révélé aucun acte punissable. Elle fut suspendue le 3 janvier 1939, sous réserve de mesures administratives. Une de ces mesures a été prise sous la forme d'une interdiction du journal de l'association, le *Schweizervolk*.

Comme derniers faits importants dans l'histoire des groupes d'extrême droite, avant la guerre, signalons la dissolution du « Volksbund », et la

fondation (en 1938) de la « Schweizerische Gesellschaft der Freunde einer autoritären Demokratie ». Le « Volksbund » fut dissous le 10 décembre 1938, par Leonhardt lui-même. Il ressort de pièces trouvées plus tard que l'adoption de l'arrêté sur la protection de la démocratie avait engagé le chef du « Volksbund » à prendre cette décision. Leonhardt prévoyait que son groupement serait interdit en vertu des nouvelles dispositions. La « Schweizerische Gesellschaft der Freunde einer autoritären Demokratie » fut fondée, le 12 décembre 1938, par 14 membres de l'ancien « Volksbund ». Leonhardt était l'un des fondateurs. Il n'exerça au début, en apparence, aucune fonction spéciale dans la nouvelle organisation. Dans la suite, il se retira même expressément du groupement, pour se rendre en Allemagne en 1939, après sa libération de la détention préventive. Des recherches ultérieures montrèrent toutefois que Leonhardt avait, dès le début, exercé la direction de la « Schweizerische Gesellschaft der Freunde einer autoritären Demokratie », laquelle apparut plus tard comme un organisme camouflé, destiné à remplacer le « Volksbund ».

II. ANNÉES DE GUERRE

A. Les groupements nationaux-socialistes allemands en Suisse.

1939 à 1942.

En dépeignant la situation en 1936, nous avons relevé que les nationaux-socialistes allemands en Suisse s'efforçaient de dominer toute la vie des sociétés allemandes. Ces efforts ne pouvaient que réussir, étant donnés l'enchevêtrement des organismes du parti et des services de l'Etat en Allemagne et le fait que les postes diplomatiques et consulaires que le Reich entretenait dans notre pays reflétaient, eux aussi, dans leur personnel cette conjonction de l'Etat et du parti. Aussi la « mise au pas » des associations allemandes en Suisse était-elle déjà à peu près achevée lorsque la guerre éclata, en septembre 1939. Certes, il y avait encore de nombreux Allemands qui n'appartenaient à aucun groupement. Mais toutes les associations allemandes de quelque importance avaient passé sous une direction nationale-socialiste, à l'exception de quelques groupes du « Deutscher Hilfsverein » qui avaient su conserver une certaine liberté de mouvement.

Le public a été déjà largement renseigné, ces dernières années et à l'occasion de l'épuration de 1945, sur les divers groupements nationaux-socialistes allemands qui exerçaient une activité dans notre pays durant la guerre. Pour brosser un tableau complet, nous donnerons toutefois, derechef, un aperçu des principales associations.

La « Nationalsozialistische Deutsche Arbeiter-Partei, Landesgruppe Schweiz », avec ses divers groupes locaux, était le véritable dépositaire de l'idéologie nationale-socialiste. Il fallait remplir des conditions particulières pour en devenir membre. Pouvait seul être admis le ressortissant du Reich qui se distinguait par la fermeté de ses convictions nationales-socialistes, les sacrifices faits en faveur des buts du parti et son dévouement à la cause. Avant d'être admis, le candidat devait subir un temps d'épreuve assez long comme « Parteianwärter » ou comme « Opferring-Mitglied ». Lorsque sa demande était ensuite agréée par le chef du groupe local, elle était transmise à Berlin, par l'intermédiaire de la « Landesleitung » en vue de la décision à prendre par l'« Auslandsorganisation » du parti. Le nouvel adhérent recevait pour commencer une carte de membre, puis, s'il continuait de donner satisfaction, un livret de membre. En novembre 1939, le parti fit savoir qu'il n'accepterait plus de nouveaux membres. Cette suspension des admissions dura quelques mois. Plus tard, lorsque de nouveaux membres purent derechef être admis, le triage demeura rigoureux. A cet égard, l'« Organisationsbuch » de 1943 prévoyait ce qui suit :

Lorsque un ressortissant du Reich demande son admission dans le parti, tous les organes du parti chargés de s'occuper du cas auront grand soin de se souvenir que le Führer attend du parti qu'il soit une conjuration de militants politiques étroitement unis (« eine verschworene Gemeinschaft politischen Kämpfertums »). Selon la déclaration du Führer, le parti ne doit accepter que l'élite des nationaux-socialistes. Les chefs ne doivent par conséquent proposer que des gens fermement décidés à travailler et à combattre pour le Führer et son mouvement . . .

L'« Opferring » se composait en majeure partie d'Allemands cossus qui, pour une raison ou une autre (relations d'affaires, situation dans la société, etc.), ne voulaient pas adhérer directement au parti mais entendaient le soutenir. Suivant leurs ressources, les membres de l'« Opferring » payaient un multiple de la cotisation habituelle.

Les quatre groupes de la « Reichsdeutsche Jugend » avaient pour but d'assurer le « développement physique, intellectuel et moral de la jeunesse allemande dans l'esprit du national-socialisme ». Les garçons de 10 à 14 ans entraient comme « Pimpfe » dans le « Deutsche Jungvolk » ; ceux de 14 à 18 ans étaient enrôlés dans la « Hitlerjugend ». Les filles avaient leur groupe des « Jung-Mädel » et leur « Bund Deutscher Mädel ». Le national-socialisme allemand s'est toujours préoccupé de gagner et d'éduquer la jeunesse. Les chefs des organismes allemands en Suisse agissaient aussi selon le principe « l'avenir appartient à qui a les jeunes pour lui ». Comme les enfants des Allemands établis en Suisse grandissaient dans une ambiance qui répudiait le national-socialisme, on avait soin de rappeler aux parents, dans les réunions des associations allemandes, qu'ils avaient le devoir d'envoyer leur progéniture dans les groupements de la jeunesse allemande. L'activité de ces groupements était très grande. Outre les réunions périodiques des divers « Standorte » et « Scharen », il y avait souvent de plus

grandes rencontres, ayant en général un caractère sportif (« Reichsportwettkämpfe » et « Landesjugendmeisterschaften »). Des groupes nombreux de jeunes Allemands vivant en Suisse participaient en outre aux camps de jeunesse spécialement organisés dans le Reich pour la jeunesse allemande à l'étranger. Une des tâches principales de la « Reichsdeutsche Jugend » était enfin de former des chefs pour les organismes du parti.

Le premier principe énoncé dans l'ordonnance du 24 octobre 1934 par laquelle Hitler régla la tâche du front allemand du travail était que « le front allemand du travail est composé de tout Allemand exerçant une profession intellectuelle ou manuelle ». Tout Allemand exerçant une profession pouvait faire partie du front. Après la « Deutsche Kolonie », le front du travail était, chez nous, l'organisation allemande qui groupait le plus de membres. En Suisse, il organisait surtout des cours servant au perfectionnement professionnel (cours de sténographie, de langues, etc.) et des concours professionnels. Les adhérents devaient cependant aussi assister, chaque mois, à des réunions obligatoires, destinées à les renseigner sur des questions générales (weltanschauliche Probleme), en d'autres termes à les former politiquement. Le front du travail assura en outre le fonctionnement de l'institution « Kraft durch Freude », qui se manifestait en particulier par l'organisation de grandes réunions récréatives.

Les femmes allemandes étaient affiliées à l'« Auslandsdeutsche Frauenschaft » (« Nationalsozialistische Frauenschaft »). Cette association organisait dans les diverses sections locales des cours sur des questions de ménage, de puériculture, de soins aux malades, d'aménagement de l'habitation, d'éducation, etc. Les « Frauenschaften » comptant un grand nombre de membres travaillaient en plus petits groupes. Il y avait des groupes d'assistance, des groupes de travaux à l'aiguille, des groupes culturels, etc. Les groupes de travaux à l'aiguille s'occupaient surtout de la confection d'articles pour le « Secours allemand d'hiver » et les soldats allemands du front. Les « Frauenschaften » participaient aussi aux collectes de laines, tricots et vêtements. Dans quelques localités, elles entretenaient des offices de consultation pour les mères. Considérant que la femme peut exercer une grande influence sur les idées de son milieu, on faisait, dans les réunions et cours pour femmes, une large place à l'éducation politique. Lors des soirées mensuelles obligatoires, il y avait un contrôle sévère des présences. Les observations faites montrent que les membres de l'« Auslandsdeutsche Frauenschaft » comptaient parfois parmi les admirateurs les plus convaincus et les plus fanatiques de Hitler et du national-socialisme.

Les groupements nationaux-socialistes appelés « Sportgruppen » sont issus des anciennes sociétés allemandes de gymnastique et de sport. Dans l'exposé relatif à l'avant-guerre, nous avons parlé des rapports entre ces groupes et les « sections d'assaut », avec lesquelles ils ont été souvent comparés. Nous avons mentionné en même temps les différentes activités

des groupes de sport. Pendant la guerre, la police suisse a dû vouer une attention particulière à ces associations. Leurs membres étaient des nationaux-socialistes convaincus, parfois fanatiques, qui étaient bien formés, non seulement dans le domaine du sport militaire mais encore dans le domaine politique. C'est à eux qu'on devait penser en premier lieu lorsqu'il convenait de se prémunir contre une éventuelle cinquième colonne agissant pour l'Allemagne. Nous reviendrons sur ce point.

Les « Reichsdeutsche Gemeinschaften », qui étaient organisées dans toutes les localités suisses d'une certaine importance, étaient encadrées dans la « Deutsche Kolonie in der Schweiz ». Selon les conceptions nationales-socialistes, tous les Allemands résidant en Suisse auraient dû faire partie de cette grande association. L'annuaire de 1941/42 de la « Reichsdeutsche Gemeinschaft » de Zurich contient en effet cette déclaration: « Tous les ressortissants allemands majeurs sont appelés à adhérer à la colonie allemande. Celui qui omet de le faire se retranche de la communauté populaire allemande. Tout Allemand et toute Allemande sont tenus de signaler l'existence de la colonie aux ressortissants du Reich qui n'en font pas partie et à les inviter à y adhérer ». C'est pourquoi tous les membres du parti et de ses groupements secondaires faisaient partie de la colonie allemande. Celle-ci comptait en outre parmi ses membres tous les Allemands qui, pour une raison ou une autre, ne désiraient pas entrer dans un groupement plus actif mais qui tenaient néanmoins à rester en bons termes avec les nationaux-socialistes. Comme la qualité de membre de la colonie allemande n'impliquait pas de grandes obligations, cette association finit par grouper tous les ressortissants du Reich qui, sous la pression des organes allemands, s'étaient décidés à se rallier à un groupement pour ne pas rester à l'écart. La « Deutsche Kolonie » fournissait le plus gros contingent de participants lors des grandes réunions nationales-socialistes.

À côté de ces grandes associations, il y avait, dans notre pays, une série d'autres sociétés allemandes dont l'activité était orientée vers le national-socialisme, soit dès l'origine, soit depuis les années d'avant-guerre seulement. Nous mentionnons ici: La « Reichsdeutsche Hilfe », le « Deutscher Hilfsverein » (avec les restrictions faites plus haut), le « Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge », le « Deutscher Ruderverein », le « Deutscher Reichsverein », le « Deutscher Männergesangsverein Zurich ».

Pour donner une image complète des groupements nationaux-socialistes créés dans notre pays, il ne suffit pas d'énumérer les différents organismes et les associations s'y rattachant. Il faut encore décrire l'organisation hiérarchique du parti, organisation qui permettait à celui-ci de contrôler et de diriger les plus petits groupes de ses organismes secondaires. En Suisse, le groupement général avait à sa tête, depuis 1937, un fonctionnaire de la légation d'Allemagne à Berne. Le poste en question (Landesgruppenleiter) était combiné avec celui de chef de la « Deutsche Kolonie in der Schweiz ».

Jusqu'au printemps 1943, le titulaire en fut le baron von Bibra, auquel succéda Wilhelm F. Stengel. Le front allemand du travail avait, à Zurich, sa propre « Landesgruppenwaltung ». Il y avait aussi un « Landesjugendführer » et un « Landessportgruppenführer ». Ces chefs du front du travail, de la « Reichsdeutsche Jugend » et des « Sportgruppen » étaient subordonnés au « Landesgruppenleiter » du parti. Au second échelon de la hiérarchie, nous trouvons, comme « Hoheitsträger » du parti, les chefs des groupes locaux. Les chefs locaux du front du travail, de la « Reichsdeutsche Jugend », de l'« Auslandsdeutsche Frauenschaft » et des « Sportgruppen » étaient, à leur tour, subordonnés directement à ces chefs des groupes locaux du parti. Le rayon des groupes locaux était enfin divisé en « cellules » et « quartiers ». Les « Zellenleiter » ou les « Zellenleiterinnen » et les « Blockwalter » ou les « Blockhelferinnen » devaient s'occuper des membres des associations nationales-socialistes et assurer la rentrée des cotisations. Ils devaient aussi chercher à obtenir des Allemands de leur rayon qui n'appartenaient encore à aucun groupement qu'ils cessent de demeurer à l'écart. Les visites que les agents faisaient à ces fins permettaient aussi de recueillir des informations sur l'attitude de presque tous les Allemands de Suisse à l'égard du national-socialisme.

* * *

Lorsque la guerre éclata, en septembre 1939, les Allemands de Suisse qui appartenaient à un groupement national-socialiste représentaient encore un assez faible pour-cent. Malgré une propagande persévérante, les groupements nationaux-socialistes ne s'étaient développés que lentement avant la guerre; il est vrai que l'augmentation était constante. La situation se modifia d'une façon frappante au cours des premiers mois de la guerre. Après les succès remportés par la « Wehrmacht » en 1939 et surtout en 1940, l'effectif de la « Deutsche Kolonie », mais aussi celui des autres organismes du parti, augmentèrent brusquement. Cette augmentation se poursuivit sans interruption jusqu'à fin 1942, mais à un rythme qui se ralentit avec le temps.

Nous avons déjà indiqué la cause principale de ce phénomène. La victoire finale du III^e Reich semblait alors toute proche. La « Wehrmacht » remportait succès sur succès. Pour beaucoup d'Allemands vivant à l'étranger — et dont certains étaient peut-être restés jusqu'alors sceptiques à l'égard du national-socialisme — il devenait tout naturel de s'affilier à des groupements dépendant du régime victorieux. Un certain nombre d'entre eux ont peut-être fait ce pas par fierté nationale, pensant probablement pouvoir mieux servir leur patrie s'ils entraient dans un des groupements nationaux-socialistes à l'étranger, les seuls qui fussent reconnus par le Reich. Il est cependant aussi certain qu'un grand nombre de ces adhésions volontaires étaient dictées en bonne partie par des considérations différentes, beaucoup moins « élevées ». On voulait simplement se mettre à

temps du bon côté. La Suisse ne serait-elle pas peut-être aussi occupée par la « Wehrmacht » ? On a pu constater qu'un grand nombre d'Allemands habitant la Suisse ont certainement fait ce raisonnement. D'autres ressortissants du Reich pensaient qu'il était pour le moins certain que la Suisse serait, d'une manière ou d'une autre, contrainte de s'orienter dans une direction répondant aux intentions du gouvernement allemand. Les dirigeants nationaux-socialistes résidant dans notre pays ne se contentaient pas d'attendre, les bras croisés, les effets d'une situation tournant à leur avantage. Par des contacts d'homme à homme et par de grandes manifestations de propagande, ils cherchaient, au contraire, à attirer toujours plus de monde dans leurs groupements. Grâce à l'organisation que nous avons décrite, ils étaient en mesure, dans leurs groupes locaux, cellules et quartiers, de faire exercer une action sur presque tous les ressortissants du Reich. Lorsque les arguments ordinaires restaient sans effet, on essayait d'arriver au résultat en usant de pression. On déclarait en particulier aux hésitants que s'ils ne se prononçaient pas « pour le Führer et le Reich », ils ne seraient plus reconnus comme véritables Allemands après la victoire finale, puisqu'ils n'auraient pas participé au tout grand effort national. Nous dirons, ailleurs, comment les consulats d'Allemagne appliquaient, eux aussi, ces procédés de « prosélytisme ».

Nous avons déjà exposé brièvement l'activité déployée par les groupements allemands. Cette activité s'accrut de deux façons au cours des années 1939 à 1942. Le nombre des réunions et manifestations internes augmentait. L'accroissement du nombre des membres permettait en outre aux associations d'organiser leurs grandes réunions dans un cadre toujours plus large. On faisait fréquemment appel à des « Reichsredner ». Durant la période de 1939 à 1942, ces « Reichsredner » avaient surtout pour tâche de parler, en se fondant sur leur expérience personnelle (certains étaient décorés du « Ritterkreuz »), des succès de la « Wehrmacht » et, partant, du national-socialisme. Les assemblées avec discours de « Reichsredner » étaient aussi un moyen de propagande efficace. Elles avaient lieu surtout lors des nombreuses fêtes officielles de l'Allemagne: la journée de la prise du pouvoir, la journée de la commémoration des héros, l'anniversaire du Führer, la journée du travail allemand, la fête des moissons, la fête du 9 novembre.

* * *

Quand a-t-on le droit d'employer le mot « menées », au sens de la motion Boerlin, lorsqu'il s'agit de l'activité des groupements nationaux-socialistes ? La réponse est toute donnée dès que l'on considère que tous ces groupements reposaient sur une base antidémocratique, ce qui signifie que le terme « menées antidémocratiques » peut être employé, politiquement parlant, pour désigner l'ensemble de cette activité. C'est d'ailleurs en nous fondant sur cette considération que nous avons décrit toute l'évolution de l'organisation nationale-socialiste en Suisse jusque dans la période de

guerre. La question a toutefois son importance. Il convient, d'autre part, de ne pas oublier que cette activité des associations allemandes n'était, comme telle, pas illégale, tant qu'elle demeurait dans les limites des prescriptions édictées par les autorités fédérales et cantonales en vue, surtout, de contenir toute l'activité nationale-socialiste dans le cadre des associations allemandes et d'empêcher qu'elle déborde dans la vie politique suisse. Cette réglementation, comme nous l'avons dit dans la partie consacrée à la période de 1932 à 1939, existait déjà avant la guerre. Celle-ci n'y a apporté aucun changement essentiel. Seules quelques dispositions, imposées par la guerre, ont été introduites, à titre de complément. Du point de vue policier, le terme « menées » a par conséquent un sens un peu différent, plus étroit. Envisagé de cette façon, le terme peut être employé si des associations allemandes ont violé les prescriptions suisses ou du moins si les autorités suisses ont dû déployer des efforts constants pour contenir leur activité dans les limites fixées; on peut encore l'employer si des ressortissants allemands ont commis des infractions contre l'Etat suisse et sa défense nationale ou lorsque certains faits pouvaient être interprétés comme des préparatifs en vue de l'intervention d'une cinquième colonne. L'expression « menées antidémocratiques » s'applique aussi, enfin, à un autre domaine de l'activité allemande en Suisse. Nous pensons ici au domaine de la propagande et des relations politiques entretenues avec des groupements suisses d'extrême droite, domaine dans lequel travaillaient moins les groupements nationaux-socialistes que la légation et les consulats d'Allemagne et des agents spéciaux. Les chapitres qui suivent renseignent sur ces menées, au sens policier du terme. La partie consacrée aux espions, mouchards et saboteurs employés contre la Suisse apporte un complément important à ces informations.

* * *

Nous avons mentionné, plus haut, que la police, déjà pendant les années immédiatement antérieures à la guerre, avait été obligée de veiller d'une façon constante à ce que les groupements nationaux-socialistes allemands respectent les directives du 26 septembre 1935 concernant les associations politiques d'étrangers en Suisse et de s'opposer sans cesse aux tentatives de rompre le cadre imposé. Au cours des premières années de guerre, les difficultés augmentèrent encore. Les succès militaires de l'Allemagne nationale-socialiste donnaient à certains chefs de groupements allemands l'impression qu'ils allaient sous peu faire la loi dans toute l'Europe. En Suisse également, on a remarqué des façons de se comporter qui n'étaient parfois pas du tout modestes, pour ne pas dire autre chose.

Parmi les mesures prises pendant les premiers temps de la guerre, nous mentionnerons — puisqu'elles touchaient les groupements allemands — l'arrêté du Conseil fédéral du 26 avril 1940 concernant les drapeaux, bannières et autres emblèmes de souveraineté étrangers (RO 56, 425) et l'arrêté

du Conseil fédéral du 9 juillet 1940 qui institue le contrôle des assemblées politiques (RO 56, 1230). La disposition de ce dernier arrêté prescrivant l'obligation de requérir une autorisation pour organiser une assemblée politique a été déclarée également applicable aux étrangers. Les dispositions plus sévères de 1935 (directives) demeuraient cependant en vigueur, cela va sans dire.

Après certaines expériences faites dans l'application des directives de 1935 et des autres dispositions entrant en considération, il fut décidé que les assemblées des associations allemandes — bien qu'il ne pût s'agir que d'assemblées privées — donneraient préalablement lieu, dans chaque cas, à un entretien entre le ministère public de la Confédération (ou les commandants de la police cantonale ou communale) et des représentants de la légation d'Allemagne, des consulats ou des groupements eux-mêmes. On fixait dans ces entretiens ce qui pouvait être autorisé dans ces réunions (vêtements, garde du drapeau, exercices de groupes sportifs, etc.). Des incidents désagréables furent ainsi, en général, évités. Il y avait cependant sans cesse des assemblées qui ne se tenaient pas dans un local fermé, qui n'avaient pas fait l'objet d'un entretien préalable ou pour lesquelles une autorisation n'avait même pas été demandée. Les participants se comportaient souvent dans ces cas d'une façon qui provoqua les justes protestations de la population suisse. Les Allemands cherchaient d'ailleurs, lors de toutes les manifestations, à briser le cadre imposé. Ne pouvant nous étendre sur tous ces incidents, nous nous bornerons à citer quelques faits.

Les organisateurs du camp de Pâques de la « Reichsdeutsche Jugend » dans le domaine de Goldenberg, à Feldbach-Hombrechtikon, n'avaient pas sollicité d'autorisation. Le fermier fut avisé par les Allemands qu'il s'agissait d'une troupe d'éclaireurs. La population du voisinage s'indigna fort, plus tard, en entendant ces garçons chanter des chants de guerre allemands (p. ex. « Wir fahren gegen Engeland ») et en les voyant marcher en colonne, se présenter dans la position de « garde à vous », etc. La police cantonale intervint lorsque les participants, dans l'après-midi du dimanche, commencèrent un « exercice sur le terrain », de caractère militaire. Le camp avait été organisé par le nommé Otto Hiltzbrich, « Standortführer » de la jeunesse hitlérienne de Zurich. Sur demande du département fédéral de justice et police (que le ministère public avait renseigné sur cette affaire et sur d'autres incorrections commises par ce personnage), Hiltzbrich fut relevé de sa charge de chef de la jeunesse hitlérienne de Zurich. Dans la suite, la direction de police de Zurich rédigea encore un rapport détaillé sur le comportement incorrect de cet homme. Après de longues négociations diplomatiques, Hiltzbrich fut rappelé à Berlin, en février 1943.

L'organisation d'une « fête sportive de la jeunesse allemande et de la jeunesse italienne en Suisse » ne devait, comme telle, susciter aucune objection, puisque des dispositions avaient été arrêtées sur la façon dont

le terrain de sport serait pavoisé et sur le caractère de manifestation privée, pour Allemands et Italiens, à donner à la fête. La propagande par trop intense faite sous la forme d'annonces et d'affiches et la marche avec drapeaux en direction du stade de Förrlibuck n'étaient toutefois plus licites. Ces faits, ainsi que l'ensemble et le caractère de démonstration propagandiste de toute la fête, montrèrent que de nouvelles manifestations de cette espèce ne seraient pas désirables. La rencontre fut d'ailleurs la dernière fête de la série. Elle avait été organisée et dirigée en juillet 1942 par Gustav Moritz, « Landesgruppenleiter » et employé de la chambre allemande de commerce à Zurich. Impliqué dans une affaire de violation de secrets militaires et de service de renseignements prohibé, Moritz fut arrêté en septembre 1942. Il fut condamné par le tribunal territorial 3 A en particulier à deux ans de réclusion et fut ensuite remis à l'Allemagne, en échange d'un Suisse arrêté dans ce pays.

Le public suisse sait avec quel apparat la colonie allemande célébra, le 4 octobre 1942, la « fête des moissons », au stade d'Oerlikon. Cette manifestation engagea le département fédéral de justice et police à adresser aux gouvernements cantonaux, avec l'assentiment du Conseil fédéral, une circulaire dans laquelle il était dit ce qui suit :

Le développement de la situation politique à l'intérieur du pays et hors de Suisse nous conduit à vous demander de ne plus donner à l'avenir à des organisations étrangères l'autorisation de se livrer à de grandes manifestations de quelque nature que ce soit. Dans les conjonctures actuelles, de telles manifestations sont de nature à gêner la politique de neutralité du Conseil fédéral et à compromettre le maintien de l'ordre et de la tranquillité. En cas de doute sur le caractère ou l'ampleur d'une manifestation projetée, nous vous prions de consulter le département fédéral de justice et police.

On peut aussi mentionner comme « menées », au sens d'immixtions, certains actes commis par des mandataires de groupements allemands. Des cas de ce genre se sont produits dans toutes les régions du pays. Nous mentionnerons celui du nommé Osthoff, un agent du parti (expulsé entre-temps) qui s'occupait d'un service de placement en Allemagne. On a constaté qu'une série de Suisses qui étaient entrés en rapport avec le bureau d'Osthoff ont franchi illégalement la frontière et qu'un certain nombre d'entre eux ont ensuite été versés dans la « Waffen-SS ». Comme autres exemples, nous indiquerons les enquêtes inadmissibles que les délégués du front allemand du travail faisaient, même auprès de patrons suisses, au sujet des conditions de travail et d'existence de domestiques allemandes. Les pressions exercées sur des ressortissants allemands pour les amener à adhérer à un groupement sont un autre exemple de ce genre. Au sujet de ces pressions, il convient de noter que la Suisse, pays neutre, ne pouvait dénier purement et simplement à l'Allemagne le droit qu'à tout pays en guerre de pousser chacun de ses ressortissants à consacrer toutes ses forces au service de la patrie et de prendre, par exemple, des mesures contre les réfractaires. Il était cependant indéniable que les organismes allemands

allaient, dans ce domaine, beaucoup plus loin que ceux des autres Etats. Les Allemands mettaient tout particulièrement à profit le fait que les chefs de leurs groupes locaux exerçaient souvent des fonctions dans un consulat, ce qui leur permettait d'user de l'intimidation en menaçant les récalcitrants d'un non-renouvellement de leurs papiers ou de l'envoi d'un ordre de marche. Il fallut, durant la guerre, intervenir à l'égard de plusieurs Allemands qui agissaient de la sorte (avertissement, non-renouvellement du permis de séjour, ordre de quitter la Suisse ou une zone déterminée). En prenant des mesures forçant des ressortissants du Reich à quitter le pays, les autorités suisses se sentaient toujours quelque peu retenues par le souci que leur inspirait le sort des Suisses en Allemagne et dans les pays occupés par l'Allemagne ou d'obédience allemande. Dans les premières années de la guerre, il fallait toujours s'attendre à des représailles. Les autorités du Reich ont, plusieurs fois, répondu en expulsant des Suisses. Les dirigeants des colonies suisses et d'autres patriotes suisses furent victimes de ces mesures de représailles. Les autorités allemandes, sans ménagements, les arrachèrent à leur milieu et les contraignirent à quitter le pays. Les autorités suisses devaient, naturellement, tenir compte de ces faits.

Nous mentionnerons enfin les difficultés que les autorités fédérales ou cantonales eurent avec certains « Reichsredner » participant à des réunions des groupements allemands. Dans ce domaine également, il avait fallu subordonner d'emblée à certaines conditions l'autorisation de prendre la parole, sollicitée pour des orateurs étrangers. On exigeait toujours des orateurs qu'ils tiennent compte de notre situation de pays neutre, qu'ils s'abstiennent en particulier de toute offense ou injure à l'égard de chefs d'Etats, gouvernements et peuples étrangers, ainsi que toute immixtion dans les questions suisses. Selon les constatations de la police, qui surveillait les assemblées, plusieurs « Reichsredner » n'ont pas observé ces conditions, pourtant claires. Il fallut, pour cette raison, interdire à diverses personnalités allemandes de prendre la parole dans des assemblées. Ce fut le cas, en 1941, pour Fritz Saukel, « Gauleiter » de Thuringe, et pour le Dr Stippenberger, chef de l'office de propagande de Munich; en 1942, une telle interdiction frappa Helmuth Sündermann, « Stabsleiter » du chef du service de presse du Reich à Berlin. Sündermann aurait voulu de nouveau venir en Suisse en 1944 pour une tournée de conférences. La demande fut rejetée, en raison de son comportement antérieur. Des autorités cantonales ont aussi pris, ici et là, des mesures analogues sur leur territoire.

* * *

Répondant aux interpellations Dietschi-Bâle et Bringolf, dans la session d'automne 1945 du Conseil national, le chef du département militaire a signalé que la Suisse, durant la guerre, avait été plusieurs fois sérieusement menacée d'une attaque allemande. Or il est absolument certain que, dans le cas d'une telle attaque, nous étions exposés à l'action d'une cinquième

colonne organisée par les nationaux-socialistes allemands. Les informations reçues en 1940 sur la façon dont la « Wehrmacht » avait occupé divers pays (en particulier la Norvège) avaient pour nous un sens clair. Des faits significatifs ont d'ailleurs été remarqués chez nous également. C'est ainsi qu'on fut assez surpris de constater, au début de la guerre, qu'un nombre relativement faible d'Allemands résidant en Suisse, en particulier de nationaux-socialistes connus, avaient été mobilisés. Il était permis de penser que les Allemands non mobilisés étaient laissés en Suisse, comme réserve en vue d'une action contre notre pays. Autre circonstance donnant à réfléchir: des nationaux-socialistes sûrs, qui eussent vraisemblablement pu fort bien trouver emploi dans la « Wehrmacht », furent retirés du front, au cours de la guerre, et chargés d'importantes fonctions dans les groupements du parti en Suisse. Dans cet ordre d'idées, il convient de mentionner encore les dispositions prises par les Allemands en vue de recruter des Suisses pour la création d'une cinquième colonne. Nous en parlerons dans le chapitre relatif aux Suisses extrémistes de droite. Il n'y avait cependant aucune raison de penser que seuls des Suisses seraient employés à pareille besogne.

Il est aussi difficile aujourd'hui que pendant la guerre de se faire une idée un peu précise de la gravité du danger couru ou, en d'autres mots, de l'étendue qu'aurait eue l'activité d'une cinquième colonne allemande. Après la guerre, d'aucuns ont prétendu que l'Allemagne avait entretenu chez nous une armée, bien instruite, de plusieurs dizaines de milliers d'hommes. De tels termes sont de nature à donner une idée fautive de la réalité. Certes, il y avait en Suisse plusieurs dizaines de milliers d'Allemands en âge de porter les armes, mais la plupart d'entre eux n'avaient sans doute plus la préparation requise pour pouvoir participer immédiatement à des opérations militaires. Il est en outre permis de penser que, parmi ces Allemands en âge de servir, ceux qui, politiquement, étaient tout à fait prêts à l'action représentaient une fraction assez faible de l'effectif. Les Allemands qui remplissaient cette double condition de la préparation politique et de la préparation militaire se rencontraient principalement dans les groupes sportifs du parti. Le mot « armée » éveille l'impression que les nationaux-socialistes allemands résidant en Suisse étaient armés. Il en fut ainsi, mais dans une faible mesure seulement, jusqu'en mai 1940. Par la suite, la police ne découvrit que quelques cas isolés (remise des armes en vertu de l'arrêt du Conseil fédéral du 11 mai 1940 concernant les armes à feu détenues par des étrangers). Dans ces conditions, nous devons compter en première ligne avec les entreprises de groupes allemands à faible effectif, mais composés de nationaux-socialistes fanatiques, qui auraient employé d'abord des armes dissimulées ou des armes de fortune, puis du matériel venu d'Allemagne. Même sous cette forme, la cinquième colonne constituait, cela va sans dire, un danger assez sérieux pour justifier, du côté suisse, les plus grandes précautions. Quant à savoir comment le commandement

de notre armée appréciait le danger d'une cinquième colonne allemande, c'est un point sur lequel il appartient au général de dire le dernier mot, dans son rapport sur le service actif.

Que dire des mesures prises par la Suisse pour parer à ce danger ?

Les groupements nationaux-socialistes allemands ne furent pas dissous. Dans le chapitre relatif à la situation avant la guerre, nous avons indiqué les conclusions auxquelles avait conduit un examen du problème de la dissolution, considéré du point de vue juridique et policier. Pendant la guerre, il fallut tenir compte d'un autre fait encore. Dans un exposé présenté au Conseil national, le chef du département militaire a mentionné que les décisions prises au quartier général de l'armée allemande ne reposaient pas toujours sur des considérations objectives, mais qu'elles étaient souvent l'expression de sentiments passagers, de la mauvaise humeur, de la colère. En prononçant la dissolution des groupements allemands constitués en Suisse, nous aurions peut-être amené Hitler à décider, sous la seule impression du moment, une opération contre la Suisse. A cela s'ajoutait le fait qu'une interdiction des associations allemandes n'eût nullement écarté le danger d'une cinquième colonne.

Dans ces conditions, nous avons pris d'autres mesures, plus efficaces.

Déjà avant la guerre, c'est-à-dire depuis 1938, nous avons partout en Suisse des registres renseignant sur tous les étrangers habitant le pays, ainsi que sur leur activité (notamment dans le domaine de l'information prohibée). Se fondant sur ces indications, les autorités civiles et militaires avaient pris, en partie avant la guerre mais surtout depuis l'ouverture des hostilités, toutes les dispositions nécessaires pour mettre en lieu sûr les éléments particulièrement dangereux, dans le cas d'une menace de guerre ou dans celui d'une attaque par surprise. Tous les comportements suspects qui étaient signalés à la police faisaient l'objet d'une enquête, dont le résultat était ensuite utilisé. Tous les étrangers étaient classés selon le danger qu'ils représentaient. Des mandats d'arrêt étaient préparés contre les éléments peu sûrs. La liaison entre les organes de l'armée et ceux de la police fonctionnait de telle façon que des mesures eussent pu être prises immédiatement. Il va sans dire que tous ces préparatifs étaient dirigés non seulement contre des Allemands mais aussi contre d'autres étrangers. Cependant, comme la menace constituée par la cinquième colonne allemande était nettement la plus inquiétante, ils visaient surtout les nationaux-socialistes allemands.

Dans cet ordre d'idées, il y a lieu de mentionner deux arrêtés pris par le Conseil fédéral en mai 1940. Nous avons déjà parlé du premier: celui du 11 mai, qui concerne les armes à feu détenues par des étrangers (RO 56, 501). Aux termes de l'article 1^{er} de cet arrêté, il était interdit à tout étranger de conserver et de porter des armes à feu et des munitions pour armes à feu. Les armes et munitions visées par l'interdiction devaient être remises jusqu'au 15 mai 1940 aux commandements territoriaux ou de ville. Les contre-

venants étaient passibles de pénalités et de l'expulsion. En édictant cet arrêté, on considérait surtout le danger d'une cinquième colonne allemande. Le second arrêté — du 21 mai 1940 (RO 56, 531) — avait pour but de prévenir toute tentative de sabotage, d'où quelle vint. A cet effet, il soumettait au régime du permis la détention et la conservation d'engins explosifs et de gaz toxiques. L'autorisation ne devait être accordée qu'à des personnes ou entreprises dignes de confiance et seulement pour des buts professionnels. Elle ne pouvait être accordée aux étrangers que s'ils étaient établis en Suisse depuis un temps assez long. Pour les explosifs déjà détenus, il fallait également une autorisation, et ceux qui omettaient de la demander encouraient une peine. Si l'autorisation était refusée, le matériel et les gaz devaient être séquestrés. Tous les particuliers et entreprises autorisés à détenir ou conserver du matériel servant à la confection d'engins explosifs, ainsi que de gaz toxiques, étaient tenus de veiller à ce que ce matériel et ces gaz fussent conservés en lieu sûr, de façon que des tiers ne pussent se les approprier. Au cours de la guerre, des contrôles répétés ont été exécutés avec le concours du service technique militaire, en vue d'établir si ces prescriptions étaient observées. L'arrêté du Conseil fédéral interdisant de détenir ou de conserver du matériel servant à la confection d'engins explosifs, ainsi que des gaz toxiques, a été remplacé, le 31 mars 1944, par un arrêté qui concerne la remise, la détention, la conservation et le transport d'explosifs, gaz toxiques, corps fumigènes et gaz lacrymogènes (RO 60, 209).

* * *

Les efforts déployés par l'Allemagne nationale-socialiste pour influencer politiquement le peuple suisse représentaient un danger qui n'était point latent comme celui dont nous venons de parler, mais qui obligea les autorités suisses — et aussi le peuple et la presse — à soutenir la lutte avec constance et une énergie extrême.

Il ne peut être question de traiter entièrement, dans le présent rapport, le sujet de la propagande de guerre pratiquée par l'Allemagne nationale-socialiste. Le temps eût d'ailleurs fait défaut pour rédiger un exposé complet. De plus, le sujet a déjà été discuté si souvent au parlement et dans nos journaux qu'on peut tenir le peuple suisse pour renseigné sur l'essentiel. Nous nous bornerons par conséquent à rappeler quelques faits principaux.

L'activité du ministère allemand de la propagande se manifestait en Suisse dans les domaines les plus divers. Sans crainte d'exagération, on peut dire que la centrale allemande de propagande ne négligeait aucune possibilité de travailler pour l'Allemagne et le national-socialisme et de nuire à l'adversaire. Tout ce qui paraissait dans la presse allemande, en particulier dans les publications spécialement destinées à l'étranger, tendait à ce but. L'Allemagne cherchait par tous les moyens à développer l'exportation des journaux allemands à l'étranger, notamment en Suisse. Il y

avait un écart frappant entre les bas prix de vente de certains illustrés (*Signal*) et leur haute qualité matérielle. C'était là une façon de plus d'assurer le placement de grandes quantités d'exemplaires. La librairie allemande tout entière travaillait selon les instructions du Dr Göbbels. Tout ce qui, dans ce domaine, pouvait servir, d'une manière ouverte ou cachée, à la propagande était mis en œuvre. La propagande allemande se manifesta aussi, dans notre pays, sous la forme de tracts, de cartes postales, de disques de gramophone, etc. Le film allemand était au service de la propagande. Au cours des premières années de guerre, l'Allemagne chercha, surtout par la projection de films documentaires montrant les succès de la « Wehrmacht », à convaincre l'étranger de l'invincibilité de ses troupes. Elle employa également le ciné-journal à ces fins. Les films allemands récréatifs étaient tournés uniquement de manière à répondre aux besoins de la propagande. Mentionnons enfin les émissions de la radio allemande. A côté des services officiels de propagande, il y avait une série d'autres « services », de nature plus ou moins privée, qui travaillaient dans le même sens. Les autorités suisses ont dû sans cesse séquestrer des publications du « *Weltdienst* », à Francfort, organisme qui servait uniquement à l'agitation contre les Juifs. Les écrits du « *Fichtebund* » appartiennent à la même catégorie.

Durant les années de guerre, la Suisse n'a pas été « travaillée » uniquement par la propagande allemande. Certains alliés du Reich et certains Etats de l'autre groupe de puissances en guerre étaient aussi fort actifs dans ce domaine. A leur égard également, il fallut prendre des mesures. L'ampleur de la propagande allemande dépassait de beaucoup cependant celle des autres Etats, en particulier au cours des premières années de guerre. Abstraction faite de l'ampleur des moyens employés, la propagande allemande paraissait particulièrement dangereuse, par le fait que son contenu politique était toujours dirigé, directement ou indirectement, contre notre conception démocratique de l'Etat. C'est notamment pour cette raison que nous devons parler dans notre rapport de la propagande pratiquée à l'égard de la Suisse par l'Allemagne en guerre.

Le contenu de la propagande allemande était aussi varié que l'étaient les moyens employés. Les sujets et le ton changeaient constamment, suivant la situation militaire. Au cours des années 1939 à 1942, période de succès militaires, cette propagande était strictement offensive; comme la propagande de guerre proprement dite pouvait, à cette époque, se borner à exploiter les succès de la « Wehrmacht », les propagandistes allemands s'efforçaient surtout de gagner l'opinion à l'idée de l'« Europe nouvelle ». Ce fut le temps d'une propagande intense, d'ordre culturel, social et économique. L'Allemagne vouant toujours une grande attention à l'action à exercer sur la jeunesse, il y eut en particulier du matériel de propagande spécialement destiné à cette action. Des publications de ce genre sont parvenues en Suisse.

Pour lutter, pendant la guerre, contre cette propagande, nous pouvions nous fonder en première ligne sur les trois arrêtés suivants: l'arrêté du 27 mai 1938 instituant des mesures contre la propagande subversive (mentionné dans le chapitre relatif à la période d'avant-guerre), l'arrêté du 8 septembre 1939 assurant la sécurité du pays en matière d'informations (RO 55, 921), avec ses diverses dispositions d'exécution, et enfin l'arrêté du 4 décembre 1939 interdisant dans l'armée la propagande contraire à l'ordre public (RO 55, 1509). L'arrêté du Conseil fédéral du 5 décembre 1938 sur la protection de la démocratie et l'ordonnance du 14 avril/2 septembre 1939 sur le maintien de la neutralité (RO 55, 818) étaient applicables aux cas graves. L'arrêté du Conseil fédéral du 30 décembre 1941 concernant le contrôle des écrits politiques, militaires ou économiques vint compléter la série des mesures. Mentionnons encore l'arrêté du Conseil fédéral du 8 septembre 1939 sur le régime de la presse, remplacé plus tard par l'arrêté du 30 décembre 1941 réglant la création de nouveaux journaux, périodiques et agences de presse et d'information (RO 57, 1591).

La défense était en première ligne assurée par les organes de la division « Presse et radio », subordonnée au Conseil fédéral dès la fin 1941, par le ministère public (travaillant, comme la division « Presse et radio », en liaison avec les autorités de la douane et de la poste) et par la section « Armée et foyer » de l'état-major de l'armée. Les voies de la propagande allemande étaient cependant si nombreuses que tous les départements fédéraux et nombre d'autorités cantonales, communales et d'organes militaires devaient s'occuper de cette propagande, sous une forme ou sous une autre. N'oublions toutefois pas de mentionner l'œuvre de protection accomplie avec efficacité par la presse suisse et l'école suisse. Par leur action en faveur de la défense spirituelle du pays, la presse et l'école, agissant parfois avec le concours des autorités, ont contribué dans une large mesure à soustraire la majorité du peuple suisse à l'influence de la propagande de l'étranger, celle de l'Allemagne en particulier.

Le contrôle officiel du matériel de propagande allemand importé en Suisse par la voie normale n'offrait pas de difficultés particulières. Ce matériel était mis de côté par les organes de la douane puis remis, suivant son contenu ou sa nature, à la section compétente de la division « Presse et radio » (presse, librairie, radio, cinéma) ou au ministère public de la Confédération. Cependant, avant la guerre déjà, les services allemands avaient pris l'habitude d'envoyer leur matériel de propagande à la légation d'Allemagne, par le courrier diplomatique. Au cours de la guerre, du matériel est arrivé de cette façon en Suisse par wagons entiers. La plus grande partie du matériel était ensuite distribuée aux associations allemandes. La légation s'efforçait toutefois de faire parvenir aussi ces publications, soit directement soit par l'intermédiaire des consulats, à des ressortissants suisses, même à des gens qui ne les désiraient pas du tout. Elle travaillait avec tous les moyens d'une centrale de propagande équipée

d'une façon moderne (machine à adresser, etc.). Ce matériel expédié par la légation ou les consulats était, si possible, capté par la poste et remis aux organes du contrôle. Les Allemands cherchèrent de différentes façons à soustraire leurs envois à ce contrôle, par exemple en employant des enveloppes qui changeaient constamment. L'habitude aidant, les organes de la poste décelaient toutefois ces envois avec une certaine facilité, ce qui permit de séquestrer une assez grande quantité de matériel. Il était plus difficile d'exercer un contrôle sur les écrits de propagande que des Suisses allaient retirer à la légation ou aux consulats d'Allemagne. Nous parlerons des cas de ce genre dans la partie du rapport consacrée aux Suisses extrémistes de droite. La police ne réussissait que de temps à autre à saisir entre les mains de Suisses ce matériel de propagande subversive.

En parlant des Suisses qui allaient retirer du matériel de propagande dans des bureaux allemands, nous avons entamé la description d'une forme de propagande qui causa bien des difficultés aux autorités suisses. D'après les constatations de la police, il arrivait très souvent que des Suisses participaient à des manifestations qui étaient organisées à la légation d'Allemagne, dans des consulats ou par la colonie allemande, mais qui, vu leur caractère, devaient être réservées aux ressortissants allemands. Il s'agissait, en grande partie, de séances cinématographiques, au cours desquelles on projetait des films dont la censure suisse avait limité le spectacle à la colonie allemande. Ces séances attiraient quelques Suisses ayant des sympathies pour le national-socialisme mais aussi et surtout un grand nombre d'enfants et de jeunes gens poussés par la curiosité. Les Allemands accueillirent, cela va sans dire, avec empressement ces hôtes, trouvant là une excellente occasion de faire de la propagande. Les informations communiquées par la police au sujet de cette participation de Suisses aux manifestations allemandes engagea le Conseil fédéral à insérer dans un arrêté du 29 juillet 1941 réprimant les infractions de nature à compromettre les relations avec l'étranger (RO 57, 841) une disposition qui déclarait punissable le ressortissant suisse qui aura pris part à une manifestation réservée à des étrangers, en particulier à une manifestation politique. Cet arrêté déclarait aussi punissable l'étranger qui aura pris part à une manifestation réservée à des ressortissants suisses. La police assurait l'observation de ces interdictions en surveillant les manifestations.

Un rapport, même sommaire, concernant la propagande nationale-socialiste allemande doit mentionner, au moins en passant, la propagande pratiquée, sous des dehors scientifiques et culturels, par deux instituts allemands, ainsi que par deux associations ouvertes à des personnes n'ayant pas la nationalité allemande. L'un de ces instituts était le « Deutsche Ausland-Institut », dont la revue *Deutschtum im Ausland*, destinée aux ressortissants du Reich, jouait en Suisse un rôle bien moins important que dans les autres pays limitrophes du Reich. L'autre institut était le

« Deutsches Auslandswissenschaftliches Institut » à Berlin. Cet institut faisait, à l'étranger, notamment en Suisse, une grande réclame en faveur de ses cours pour étrangers, consacrés aux « problèmes européens de l'heure présente » et à d'autres sujets analogues. Les lettres d'invitation insistaient sur le « caractère rigoureusement scientifique » des méthodes de l'institut. Ces cours impliquaient un danger pour la Suisse par le fait qu'on y traitait, à la lumière des idées nationales-socialistes relatives à l'Europe nouvelle, les principes mêmes sur lesquels se fondent notre neutralité et notre indépendance nationale. Ces principes étaient ainsi mis en question. Les autorités suisses avaient donc d'excellentes raisons pour surveiller les Suisses qui rentraient au pays après avoir suivi ces cours. Le « Volksbund für das Deutschtum im Ausland », fondé en 1933 par l'Autrichien Steinacher, s'était donné pour tâche de rallier les gens de race allemande (Volksdeutsche) vivant hors des frontières allemandes et de les attacher au III^e Reich, en dehors des organismes du parti à l'étranger. Pour sa propagande, la ligue susnommée se servait en particulier des théories de géopolitique enfantées par la doctrine nationale-socialiste de l'Allemagne. Si nous mentionnons ce groupement, ce n'est toutefois guère que pour donner un aperçu complet. Le « Volksbund für das Deutschtum im Ausland », important en Autriche, n'a jamais pu prendre pied chez nous. Steinacher n'a exercé son influence que sur un petit nombre de personnes. La « Gesellschaft zur Förderung kulturellen Lebens », fondée en Suisse en 1938, avait une activité plus dangereuse. Aux termes de ses statuts, elle avait pour but « de développer la vie de l'esprit sous toutes ses formes, notamment en faisant appel à des artistes, des écrivains ou des savants pour des manifestations artistiques ou des conférences scientifiques, en faisant paraître des conférences, articles et exposés dans des journaux et revues, en publiant une revue particulière, ainsi qu'en organisant des réunions récréatives ». La société comptait, à part les Suisses, surtout des Allemands. Elle considérait d'ailleurs que la tâche indiquée dans les statuts consistait uniquement à s'occuper de l'Allemagne nationale-socialiste ou, en d'autres termes, à faire, sur le plan culturel, de la propagande nationale-socialiste. Une société analogue, qui fut dissoute par le département de justice et police le 7 octobre 1943, lors de l'interdiction du « Rassemblement fédéral », portait le nom de « Basler Pfalz-Gesellschaft zur Pflege kultureller Gemeinschaft ». Nous reparlerons de ces deux sociétés dans le chapitre relatif aux extrémistes suisses.

Notre exposé concernant les tentatives faites par l'Allemagne nationale-socialiste en vue d'influencer politiquement le peuple suisse serait incomplet si nous ne mentionnions pas les relations qui existaient entre des services et agents allemands et des groupes suisses d'extrême droite. Nous donnerons des renseignements détaillés en parlant des menées des Suisses extrémistes de droite. Ici, nous ferons simplement quelques remarques générales, à titre d'anticipation.

Notons tout d'abord que ce ne furent pas en première ligne les associations allemandes qui cherchaient à amorcer et à entretenir des relations avec les groupements suisses d'extrême droite. Dans nos explications concernant l'avant-guerre, nous avons dit qu'il n'avait pas été possible de déceler une immixtion de ces associations dans l'activité des mouvements suisses de renouvellement. A cet égard, la guerre n'apporta guère de changement à la situation. Les interventions de cette nature étaient surtout le fait d'agents diplomatiques ou consulaires, dont certains étaient spécialement chargés de cette tâche.

Parlant des relations en question, nous devons mentionner en premier lieu le déjeuner qui fut servi le 30 janvier 1941 dans les locaux de la légation d'Allemagne à Berne, déjeuner auquel participèrent un nombre considérable de dirigeants de groupements suisses d'extrême droite et auquel on avait convié en particulier des membres du « Führerkreis » de la « Nationale Bewegung der Schweiz », interdite le 19 novembre 1940. Le Conseil fédéral fit savoir à la légation d'Allemagne que la Suisse considérait cette invitation comme un acte inamicale à son égard. On apprit alors que l'invitation avait été ordonnée par Berlin, qui répondit par une note. Dans la suite, il n'y eut plus, à la légation, de ces « grandes réceptions » de Suisses d'extrême droite. On sait cependant que certains Suisses favorables au national-socialisme entretenaient encore des relations avec la légation ou des consulats d'Allemagne. La police suisse vouait, cela va sans dire, une attention toute spéciale à cette catégorie de citoyens.

Zurich était cependant, pour les Allemands, le grand centre où s'ourdissaient ces intrigues avec certains groupes suisses d'extrême droite. Des constatations faites au cours de diverses instructions pénales révélèrent que le Dr Ashton, vice-consul d'Allemagne à Zurich, et un autre fonctionnaire du consulat général d'Allemagne dans cette ville, le Dr Gröbl, étaient spécialement chargés d'entretenir des rapports avec les milieux suisses convertis au national-socialisme. Le Dr Ashton travaillait en particulier avec la « Gesellschaft zur Förderung kulturellen Lebens », déjà mentionnée. Il cherchait aussi à s'introduire dans les milieux d'étudiants. Le Dr Gröbl avait pour tâche principale de chercher à former en Suisse une « SS », ainsi que d'autres groupements composés de Suisses et destinés à servir de cinquième colonne. Ces deux hommes disposaient de fonds considérables fournis par l'Allemagne. Ashton employa une partie de ces fonds à secourir des familles suisses tombées dans la gêne parce qu'un de leurs membres avait été arrêté ou condamné en raison d'une activité déployée dans l'intérêt de l'Allemagne. Dans certains cas, les fonds servaient à rembourser tout ou partie des frais de défense dans les procès. Cette activité, qui fut continuée un certain temps par des agents de la légation d'Allemagne, n'était pas punissable, puisqu'il s'agissait d'argent versé après la perpétration des délits et que les bénéficiaires étaient en général des membres de la famille des délinquants. Ashton et Gröbl remettaient cependant aussi

des fonds à des groupements suisses d'extrême droite, qui bénéficiaient ainsi d'un véritable appui financier. Ces faits, qui ont donné lieu à des instructions pénales et à des condamnations, seront exposés d'une façon détaillée dans le chapitre relatif aux Suisses d'extrême droite. En bref, nous constatons que les deux fonctionnaires du consulat général d'Allemagne à Zurich, Ashton et Gröbl, comptaient parmi les agents les plus dangereux que l'Allemagne eût entretenus en Suisse durant les premières années de la guerre. Le chapitre consacré aux espions, mouchards et saboteurs employés contre la Suisse renseigne sur les conditions dans lesquelles ces deux personnages ont dû quitter la Suisse le 28 octobre 1941 et le 4 janvier 1943.

1943 à 1945.

L'histoire des groupements allemands et de leur activité en Suisse au cours des années de guerre est, dans une large mesure, le reflet des succès et des revers des armées allemandes. Les victoires ininterrompues de la « Wehrmacht » durant les premières années de la guerre avaient provoqué une expansion extrêmement rapide de ces organismes, auxquels la plupart des ressortissants du Reich apportaient un concours enthousiaste. Selon les constatations de la police, on put déjà remarquer un léger fléchissement au cours de l'hiver 1941/42, lorsque les événements qui se produisaient sur le front russe cessèrent d'être favorables à l'Allemagne seulement. Une régression qui ne devait plus s'arrêter commença durant l'hiver 1942/43, avec les premiers revers décisifs de la « Wehrmacht ».

Ce mouvement rétrograde apparut en première ligne, et assez rapidement, dans un déclin de la fréquentation des manifestations nationales-socialistes. Déjà au printemps 1943, on remarqua que la célébration des fêtes allemandes officielles (par ex. la fête du travail national) attirait, ici et là, un nombre de participants nettement inférieur à celui de 1942. Selon les rapports de police, un certain sentiment de dépression se manifestait déjà dans les assemblées. Les orateurs connus qui, naguère encore, parvenaient à électriser leurs auditeurs se montraient remarquablement calmes. Cette évolution se poursuivit au cours des années 1943 à 1945. L'Allemagne nationale-socialiste exigeait aussi des Allemands à l'étranger des sacrifices toujours plus lourds. Le nombre des Allemands qui devaient quitter notre pays pour servir dans l'armée allait croissant. Les événements de septembre 1943 en Italie creusèrent un fossé entre la colonie allemande et la colonie italienne. Tout cela provoqua un certain fléchissement du moral chez les Allemands vivant en Suisse, lesquels n'étaient pas aussi complètement coupés du monde extérieur que l'étaient leurs compatriotes habitant le Reich. Ils pouvaient ainsi, déjà en 1943, se faire une plus juste idée de la situation sur les divers théâtres de la guerre. La propagande allemande enregistra cependant encore quelques succès auprès des ressortissants du Reich, en particulier en 1944, lorsque se répandirent la nouvelle de l'emploi

des nouvelles armes V et celle de l'attentat manqué contre le chancelier Hitler. Mais ce ne furent que des succès partiels, sans lendemain.

Les groupements continuaient d'organiser leurs rencontres et manifestations habituelles. On ne remarqua au début aucun changement appréciable. Les réunions se déroulaient toutefois dans un cadre plus modeste et avec de moins en moins d'apparat. Au cours des années 1943 à 1945, le nombre des « Reichsredner » venus haranguer leurs compatriotes diminua également.

* * *

Les changements constatés dans l'effectif des groupements allemands reflètent moins nettement la modification de la situation. On peut, apparemment, l'attribuer au travail soutenu accompli dans les associations par la propagande allemande. Toutefois, une diminution du nombre des membres se remarqua également durant les années 1943 à 1945. Lors de la fête des moissons du 4 octobre 1942, c'est-à-dire à un moment où les groupements allemands de Suisse comptaient le plus grand nombre d'adhérents, le « Landesgruppenleiter » von Bibra parlait d'une colonie allemande forte de 30 000 membres. Les documents en main des autorités prouvent qu'il s'agit là d'un chiffre arrondi. Il semble qu'un chiffre de quelque 25 000 hommes et femmes ait été plus conforme à la réalité, au moment où les associations allemandes étaient à leur apogée. Le front allemand du travail groupait alors environ 6000 adhérents. Quant au parti, il comptait à cette époque, selon des informations sûres, quelque 2400 membres, pour toute la Suisse. L'examen d'un fichier de la colonie allemande de Berne, qui avait été saisi en mai 1945, donne les indications suivantes sur l'effectif et la dissémination de la colonie allemande, de l'« Auslandsdeutschen Frauenschaft » et du front allemand du travail au mois d'avril 1945.

Groupes locaux	Colonie allemande	NOMBRE DES MEMBRES	
		« Auslandsdeutsche Frauenschaft »	Front du travail
Aarau	249	2	12
Aesch	308	4	33
Agra	41	20	13
Amriswil	246	22	44
Arbon	131	—	14
Baden	212	1	20
Bâle	3 991	243	1 062
Berne	1 025	65	242
Bienne	233	13	31
Brougg	171	4	25
La Chaux-de-Fonds	137	1	5
Coire et Arosa	189	23	22
A reporter	6 933	398	1 523

Groupes locaux	NOMBRE DES MEMBRES			
	Colonie allemande	« Auslandsdeutsche Frauenshaft »	Front du travail	
	Report	6 933	398	1 523
Davos	389	45	94	
Einsiedeln et environs	116	—	7	
Frauenfeld	94	15	48	
Fribourg	254	—	8	
St-Gall	1 841	42	295	
Genève	969	31	135	
Glaris	124	10	23	
Herzogenbuchsee	65	10	24	
Kreuzlingen	484	22	129	
Laufenbourg et environs	94	—	6	
Lausanne	555	20	41	
Leysin	27	4	7	
Liestal	132	9	22	
Locarno	282	28	50	
Lugano	411	17	49	
Lucerne	843	27	89	
Montreux (Vevey et canton du Valais inclus)	325	26	33	
St-Moritz	79	—	6	
Neuchâtel	69	—	3	
Neuhausen	198	11	36	
Olten	155	15	26	
Unterwald (le Haut et le Bas) .	107	1	19	
Rheinfelden	146	1	26	
Rheintal	348	1	51	
Rorschach	484	15	53	
Soleure	200	11	47	
Schaffhouse	505	28	95	
Thoune	161	11	41	
Uster	318	—	38	
Wädenswil	161	6	22	
Weinfelden	194	—	44	
Werdenberg	151	3	10	
Wil	293	43	60	
Winterthour	251	12	96	
Zoug (cantons de Schwyz et Uri inclus)	614	6	26	
Zurich	5 329	135	493	
Zurzach et environs	117	2	7	
Total	23 818	1 005	3 782	

L'application des « directives concernant les associations politiques d'étrangers en Suisse » et des autres prescriptions sur la matière donnèrent lieu, encore au cours des années 1943 à 1945, à diverses difficultés avec les groupements nationaux-socialistes. Dans certains cas, il s'agissait d'orateurs allemands qui ne se conformaient pas aux règles imposées. Dans d'autres, il s'agissait d'assemblées organisées sans qu'une permission eût été demandée. On peut cependant dire que, d'une façon générale, les autorités suisses eurent la tâche sensiblement plus facile. Ce changement était certainement dû, en première ligne, à l'effet exercé par le cours de la guerre sur les Allemands résidant en Suisse. Ajoutons que le nouveau « Landesgruppenleiter » Stengel, qui entra en fonction à la légation d'Allemagne au mois de septembre 1943, observait beaucoup plus de retenue que son prédécesseur von Bibra. L'attitude des groupes locaux s'en ressentit immédiatement. Si nous parlons d'un net déclin de l'activité — visible — des groupements nationaux-socialistes, cela ne signifie nullement que l'activité occulte exercée contre notre pays par les espions et mouchards au service de l'Allemagne eût également diminué. Comme nous le montrerons dans le chapitre spécialement consacré à ce thème, cette activité clandestine s'est, au contraire, poursuivie sans interruption durant les années 1943 et 1944. Les mesures de défense demeuraient ainsi une des principales tâches de la police politique de la Confédération et des cantons. Tant qu'une action militaire de l'Allemagne contre la Suisse était encore possible (le chef de notre département militaire a indiqué, dans la session de septembre 1945, les périodes particulièrement critiques), il fallait encore compter — donc entre 1943 et 1945 — avec les entreprises d'une cinquième colonne allemande opérant en Suisse. Malgré le déclin de l'activité des groupements allemands, il ne fallait pas se faire d'illusions à cet égard. Notre pays abritait encore suffisamment d'Allemands farouchement nationaux-socialistes, qui eussent certainement été prêts, même dans la dernière phase de la guerre, à participer à des actions de ce genre. Aussi était-ce là un domaine où la police et les organes de l'armée devaient demeurer vigilants.

* * *

Ce qui caractérise la *propagande allemande* des années 1943 à 1945, c'est le fait que l'Allemagne, là comme sur les théâtres de la guerre, était de plus en plus réduite à la défensive. Ce changement se manifesta clairement dans la manière dont la propagande s'adressait aux ressortissants du Reich (ceux-ci étaient plus qu'autrefois mis en garde contre la propagande ennemie), ainsi que dans la propagande visant les personnes d'autre nationalité. Après avoir exploité simplement les victoires de la « Wehrmacht », la propagande dut chercher à « expliquer la situation militaire », en particulier les mouvements de « décrochage » que les armées allemandes opéraient d'une façon continue. Au printemps 1943, les orateurs allemands parlaient encore des offensives que l'Allemagne allait

entreprendre en été. Ces offensives ne s'étant pas produites (contrairement à ce qui s'était passé en 1942), ils reconnurent la gravité de la situation, tout en manifestant encore plus de confiance dans le Führer et dans la victoire finale. L'espoir de voir se rompre le front commun des adversaires de l'Allemagne continuait de jouer un grand rôle dans la propagande. L'emploi des armes V 1 et V 2 et l'attentat manqué contre Hitler en 1944 furent, pour la propagande allemande, un nouvel aliment. On enregistra certains effets dans les milieux allemands. Comme la guerre prenait à tous égards une tournure défavorable pour l'Allemagne, ces effets furent cependant de courte durée.

En 1943, la propagande avait déjà passablement diminué par rapport à l'année précédente. Un nouveau recul se produisit en 1944. L'activité était cependant encore considérable. Nous en voulons pour preuve la statistique des envois postaux saisis par le ministère public de la Confédération en 1943 et 1944 parce qu'ils contenaient du matériel de propagande allemand :

Mois	Envois saisis	
	1943	1944
Janvier	1 082	5 394
Février	2 127	2 784
Mars	3 428	3 038
Avril	2 408	2 170
Mai	3 490	875
Juin	4 357	1 465
Juillet	6 310	4 188
Août	13 363	1 079
Septembre	5 580	675
Octobre	2 877	924
Novembre	4 504	1 829
Décembre	2 166	162
	<u>51 692</u>	<u>24 583</u>

* * *

Dans notre séance du 1^{er} mai 1945, nous avons décidé de dissoudre le groupe « Suisse » du parti national-socialiste allemand, ainsi que tous les organismes rattachés à ce groupe. L'arrêté entra en vigueur le 7 mai 1945. Il fut publié et exécuté le lendemain.

Deux considérations principales nous ont amenés à prendre cette mesure. Le Reich allemand était à la veille d'un effondrement militaire complet. Comme l'anéantissement du national-socialisme était l'un des buts principaux des Alliés victorieux, cet effondrement signifiait la fin de l'existence

du parti national-socialiste, parti unique et seul fondement du régime. Dans ces conditions, il ne pouvait être question pour nous de tolérer plus longtemps les groupements créés par le parti dans notre pays. La dissolution du groupe « Suisse » du parti national-socialiste allemand et des groupements qui en dépendaient nous fournissait en outre le moyen juridique d'obliger les dirigeants de ces organismes à quitter le pays. La sécurité extérieure et intérieure du pays commandait que nous nous débarrassions de ces gens, dont un certain nombre avaient commis des actes graves. L'expulsion du « Landesgruppenleiter » Stengel fut décidée en même temps que la dissolution du groupe.

Le ministère public de la Confédération fut chargé d'exécuter l'arrêté relatif à la dissolution. Conformément à ce mandat, la police fédérale exécuta, le 8 mai 1945, une vaste opération avec le concours des organes de police cantonaux et communaux. Tous les centres et locaux des groupements dissous furent fermés et mis sous scellés après perquisition et mise en lieu sûr du matériel découvert. Des perquisitions furent opérées en même temps au domicile de tous les chefs du groupe « Suisse » et des dirigeants des autres organismes. Il y eut, en tout, 364 perquisitions se répartissant comme suit dans 21 cantons:

Zurich	60	Bâle-Campagne	15
Berne	37	Schaffhouse	25
Lucerne	18	St-Gall	29
Schwyz	4	Grisons	19
Unterwald-le-Haut	1	Argovie	39
Unterwald-le-Bas	2	Thurgovie	18
Glaris	7	Tessin	11
Zoug	7	Vaud	14
Fribourg	3	Neuchâtel	7
Soleure	15	Genève	15
Bâle-Ville	18		

Les avoirs de tous les groupements furent séquestrés. Des mesures ont toutefois été prises pour que les organismes qui s'occupaient essentiellement d'œuvres sociales (Reichsdeutsche Hilfe, Deutscher Hilfsverein, Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge) puissent continuer cette activité sans difficultés sérieuses.

L'arrêté de dissolution a été notifié à tous les ressortissants allemands entrant en considération. Ceux-ci ont dû attester par leur signature avoir eu connaissance de l'arrêté. Des interrogatoires ont en outre porté sur les faits retenus à la charge de certaines personnes et sur le matériel saisi. Ces mesures furent les derniers préparatifs de l'épuration qui suivit immédiatement.

B. L'activité exercée en Suisse par les Suisses extrémistes de droite.

1939 et 1940.

La première enquête de quelque envergure menée depuis le début de la guerre contre des Suisses extrémistes de droite fut dirigée contre des adhérents de la « *Schweizerische Gesellschaft der Freunde einer autoritären Demokratie* ». Elle fut ouverte à la fin septembre 1939 et confirma pour l'essentiel l'impression que cet organisme ne faisait que remplacer le « *Volksbund* » dissous en décembre 1938 par Ernst Leonhardt. Ses statuts énonçaient les buts suivants: a. grouper tous les amis d'une démocratie autoritaire; b. renseigner le public verbalement (en particulier des conférences) et par écrit (en particulier des communications périodiques) sur les avantages politiques, économiques et culturels d'une démocratie autoritaire; c. préparer et lancer une initiative pour la révision totale de la constitution fédérale (dans le sens des art. 118 et 120 Cst.).

Les déclarations faites par le président Wilhelm Ehrler après son arrestation montrent que l'on devait entendre par démocratie autoritaire un Etat national-socialiste reposant sur la dictature. La majorité des inculpés protestèrent du caractère inoffensif de leurs efforts et surtout de leur intention de parvenir à leurs fins politiques par des voies légales. Ce qu'on savait de l'organisation et de l'activité de la société ne disposait cependant pas à prêter foi à ces assertions. La société était véritablement organisée sous la forme d'un groupement de combat politique, fondé sur le principe de l'autorité du chef selon l'exemple national-socialiste allemand. La société avait en particulier repris du « *Volksbund* » son organisation par quartier. Le président bâlois Ehrler n'était qu'officiellement le chef de tous les groupes. Le chef effectif était Ernst Leonhardt, qui, après son départ pour l'Allemagne, garda en main l'organisation, agissant au moyen d'intermédiaires. La plus grande partie des assemblées avaient lieu sur territoire allemand, en présence de Leonhardt. Chosé à noter, on se servait d'annotations secrètes pour les listes de membres. Les personnes exerçant une charge usaient de pseudonymes. La comptabilité était camouflée. Leonhardt avait en outre jugé nécessaire de la faire tenir en Allemagne, à Lörrach. Interrogés lors de leur arrestation, les dirigeants de l'organisme firent des dépositions divergentes sur le nombre des membres des groupes locaux en Suisse. Il semble, d'après les documents séquestrés, que l'association ait compté environ 600 membres.

La « *Schweizerische Gesellschaft der Freunde einer autoritären Demokratie* » menait campagne en répandant du matériel de propagande national-socialiste allemand, que les membres recevaient à l'occasion de leurs réunions en Allemagne ou que des courriers introduisaient en Suisse. Il y avait en outre les bulletins d'information. Le public suisse en connaît

la teneur. Ils contenaient, à côté de citations extraites de la presse nationale-socialiste, quelques articles de la société, rédigés en général par Leonhardt. Ces articles se caractérisaient comme suit : vitupérations contre la démocratie, critique sans bornes et dénigrement des autorités suisses, propagation effrontée de faux bruits, glorification du national-socialisme. Leur but était, de toute évidence, de saper à leur base nos institutions démocratiques et de préparer le terrain pour l'instauration d'un Etat dictatorial national-socialiste.

Les recherches de police avaient en outre révélé l'existence probable d'un service de renseignements. L'instruction préparatoire jeta plus de lumière sur ce côté de l'affaire, ainsi que sur les faits dans leur ensemble. Par arrêté du 30 octobre 1939, nous autorisâmes l'ouverture d'une poursuite pénale contre Leonhardt et tous les membres de la société. La cause fut confiée aux autorités de répression du canton de Bâle-Ville.

Malgré l'instruction ouverte contre elle, la « Schweizerische Gesellschaft der Freunde einer autoritären Demokratie » ne cessa pas son activité. L'activité du groupement Leonhardt se développa au contraire de mois en mois pendant l'année 1940, montrant ainsi que les dirigeants entendaient poursuivre leur but sur une base plus large. Après de nombreux contrôles, surveillances et autres recherches, la police fédérale, secondée par les organes de police cantonaux et communaux, exécuta le 22 octobre 1940 une vaste opération de police à Bâle, Zurich, Berne, Lucerne, St-Gall et Genève; il fut procédé à 43 visites domiciliaires et à de multiples arrestations. Cette opération, ainsi que les recherches faites précédemment, fournirent les indications suivantes sur la nouvelle activité du groupement: Leonhardt, domicilié en Allemagne, était comme auparavant chef de la société. Le Suisse Franz Burri, un national-socialiste fanatique, l'avait rejoint. Leonhardt et Burri étaient les véritables chefs spirituels de toute l'organisation. Ils étaient les auteurs de la plupart des articles de propagande répandus en Suisse. Des courriers introduisaient les manuscrits en contrebande. En Suisse, la direction était, depuis janvier ou février 1940, entre les mains de Gottlieb Wierer, élargi peu auparavant. Wierer ayant été arrêté à nouveau en septembre 1940, Hans Renold lui succéda. Les conditions créées par la guerre empêchèrent ces gens de continuer à tenir des assemblées en Allemagne. On se contentait de conciliabules réunissant un petit nombre de dirigeants, ce qui n'empêchait d'ailleurs pas une intensification croissante de la propagande. Les bulletins d'information n'étaient plus envoyés qu'aux membres, mais des publications périodiques, une nouvelle *Eidgenössische Korrespondenz* et le *Presse- und Informationsdienst der schweizerischen Erneuerungsbevegung*, firent leur apparition dès janvier 1940. Il est établi que ces deux périodiques sortaient des presses du groupement et étaient adressés, en 500 à 1000 exemplaires, spécialement à des magistrats, des commandants de troupes, des

rédactions de journaux et à quelques personnes jouant un rôle en vue dans la vie publique. Les *Flugblätter der nationalsozialistischen schweizerischen Arbeiter-Partei* et les *Flugblätter des Aktions-Komitees für die eidgenössische Erneuerung* étaient employés comme moyen de propagande et largement répandus dans le public. Au cours de 1940, ces feuilles de propagande devinrent de plus en plus agressives et impudentes. Elles reprochaient au Conseil fédéral et au général d'avoir trahi le pays et violé la neutralité. Elles affirmaient que c'est à Berlin et à Rome que se déciderait le sort de notre pays. L'Allemagne et l'Italie « régleraient les rapports des petits Etats à l'égard de la nouvelle Europe et adapteraient au besoin les conditions intérieures des petits Etats au nouvel état de choses ». On réclamait carrément la démission du gouvernement et la remise du pouvoir au parti national-socialiste et reconnaissait ouvertement que le mouvement de renouvellement politique cherchait à parvenir à ces fins par une révolution autorisant l'emploi de tous les moyens. Pour soutenir son action, la « Schweizerische Gesellschaft » continuait à répandre de grandes quantités de matériel de propagande allemand. Par arrêté du 8 novembre 1940, nous avons chargé les autorités pénales du canton de Bâle-Ville de la répression des infractions, révélées par la nouvelle opération de police. Puisque l'activité de cette société mettait gravement en péril la sécurité extérieure et intérieure du pays, nous avons estimé nécessaire d'intervenir aussi par une mesure administrative. La « Schweizerische Gesellschaft der Freunde einer autoritären Demokratie » et la « National-sozialistische schweizerische Arbeiterpartei » furent dissoutes en vertu de l'article 5, 1^{er} alinéa, de l'arrêté instituant des mesures pour protéger la démocratie. Leur activité, de même que celle de toute organisation de remplacement, fut interdite.

* * *

La « Nationale Bewegung der Schweiz », créée vers la fin de juin 1940 par un petit « Führerkreis », inaugura son activité par un appel dont quelques points révélaient une attitude pour le moins équivoque envers notre politique de neutralité en général et l'indépendance du pays en particulier. Renseignés sur l'activité du nouveau groupement par un rapport du ministère public de la Confédération daté du 2 août 1940, nous avons prescrit aux organes de police de la Confédération et des cantons de soumettre le mouvement à une surveillance constante. Cette surveillance permit bientôt de constater une extension assez rapide du nouvel organisme. Des membres de groupes extrémistes déjà existants adhérèrent au groupement, ainsi que des gens — assez nombreux — qui ne s'étaient pas signalés jusqu'alors comme extrémistes de droite, mais qui, en raison des événements militaires de l'été 1940, préconisaient une adaptation de la politique suisse à la nouvelle situation européenne. Après l'entrevue que le président de la Confédération eut le 10 septembre 1940

avec Ernst Hofmann et le Dr M. L. Keller, accompagnés de Jakob Schaffner, la « Nationale Bewegung » nous adressa des revendications précises :

- 1° Garantir les droits constitutionnels au groupement en sa qualité de représentant du nouvel idéal politique et national.
- 2° Autoriser à nouveau la presse « nationale », sous la forme d'un journal quotidien et d'un hebdomadaire.
- 3° Réhabiliter publiquement des adhérents poursuivis ou détenus.
- 4° Réparer les torts moraux et les dommages matériels causés aux adhérents par les mesures de police.

La première intervention des autorités contre l'activité de cette organisation date du 1^{er} octobre 1940. Ernst Hofmann avait, le 25 septembre 1940, adressé aux membres du « mouvement » une lettre circulaire qui contenait, outre des menaces dissimulées à l'égard des autorités, une relation fort inexacte de l'entretien accordé par le président de la Confédération, ainsi qu'une critique calomnieuse de la politique étrangère du Conseil fédéral. La lettre circulaire fut par conséquent saisie par le ministère public, puis confisquée sur décision du Conseil fédéral.

Le 22 octobre 1940, les chefs de l'« Eidgenössische Soziale Arbeiter-Partei » et du « Bund treuer Eidgenossen » décidèrent la dissolution de leurs groupements et leur fusion avec la « Nationale Bewegung der Schweiz », appelée à « représenter seule le nouvel idéal national dans notre pays ». En Suisse romande, les organismes appelés « Mouvement populaire suisse » et « Mouvement helvétique » se fondirent également dans le « Mouvement national suisse ».

Ainsi qu'il ressort du matériel de propagande, le but de la « Nationale Bewegung der Schweiz » était de prendre le pouvoir en Suisse et de transformer nos institutions en un Etat dictatorial. Selon les termes du programme, ce but devait être atteint par les moyens prévus par la constitution fédérale. L'article 3 des statuts déclarait que le « mouvement » cherchait à réaliser ses fins en conquérant une majorité conformément aux dispositions constitutionnelles. Les chefs du nouveau groupement ne manquèrent pas une occasion d'affirmer, à l'égard des autorités et du public, leur respect des moyens légaux dans la lutte politique et de souligner leur intention de rénover la Suisse sur une base spécifiquement suisse.

Quelques déclarations contenues dans les feuilles répandues ne correspondaient déjà plus guère à ces assertions. Le « mouvement » rejetait l'ordre démocratique, en particulier la direction démocratique de l'Etat par des représentants désignés au scrutin populaire. Il proclamait la faillite du régime actuel. Aux termes du programme, la « libération » du peuple et de l'économie ne pourrait être obtenue que par la « révolution nationale des ouvriers » et non par des réformes. Les assertions concernant le caractère suisse des tendances étaient en outre en manifeste contradiction avec l'organisation en préparation. Les fondateurs avaient, il est vrai, évité la question du chef — écueil contre lequel s'étaient brisés maints espoirs de l'extrême

droite — en créant une « Führung » de trois membres (Ernst Hofmann, Dr Alfred Zander, Dr Max Keller), un « Führerkreis » et un « Führerrat ». L'organisation créée ou prévue, avec ses quartiers, cellules, groupes locaux, districts et « Gaue », était en grande partie un emprunt au parti national-socialiste allemand. Nous pouvons renoncer à entrer dans les détails, la presse ayant publié, précédemment, un « Auszug aus der politischen Organisation für Block- und Zellenwarte » qui montrait nettement combien la « Nationale Bewegung der Schweiz » était calquée, quant à son organisation et à son idéologie, sur le parti national-socialiste allemand. Quoique la direction du groupement eût en quelque sorte désavoué cet « extrait » lors de sa publication, tout en reconnaissant qu'il pouvait avoir existé antérieurement, il est avéré qu'il a servi de base à l'organisation du groupement. L'idéologie sur laquelle étaient fondées les instructions correspondait pleinement à l'esprit qui régnait parmi les adeptes du « mouvement ». Cela ressort des rapports et de la correspondance. La fondation d'une « Nationale Jugend der Schweiz », régie, comme le « mouvement », par le principe de l'autorité du chef et organisée en groupe de combat de caractère militaire, renforce cette impression. La surveillance exercée par la police révéla encore d'autres faits à la charge du groupement. Dans plusieurs localités, l'idée de l'Anschluss, préconisée par quelques violents, se propageait déjà. Le groupe de Lucerne avait exercé un certain temps le salut « Heil Hitler ! » ; nous voyons, dans ce simple geste, un nouveau signe du fait que la « Nationale Bewegung der Schweiz » s'était largement identifiée au mouvement national-socialiste allemand.

Le 1^{er} novembre 1940, le ministère public de la Confédération soumit au département de justice et police un nouveau rapport récapitulatif sur les observations faites. Le peuple suisse avait été fortement inquiété par l'entrée en scène du « mouvement ». L'existence et l'activité de ce nouveau mouvement à tendance très marquée étaient de nature à provoquer dans le pays des dissensions pouvant dégénérer en actes de violence. Eu égard à la situation qui existait en Europe à cette époque, il y avait en outre lieu de craindre que l'Allemagne, intéressée au triomphe de cette idéologie combattue, n'entende intervenir dans nos affaires intérieures. Il y avait donc un péril tant pour la sécurité intérieure que pour la sécurité extérieure. Vu cette situation et le fait que le « mouvement » nous avait, par lettre du 12 novembre 1940, adressé une sorte d'ultimatum, nous décidâmes d'appliquer au groupement l'article 5 de l'arrêté instituant des mesures pour protéger la démocratie. Nous fondant sur les preuves recueillies par le ministère public, nous prononçâmes, par arrêté du 19 novembre 1940, la dissolution de la « Nationale Bewegung der Schweiz » et interdîmes son activité, en particulier la publication de son hebdomadaire *L'Action nationale*, ainsi que de toute autre propagande. L'interdiction s'étendait aussi aux organismes similaires. Elle visait le « Bund treuer Eidgenossen », l'« Eidgenössische Soziale Arbeiter-Partei » et les groupe-

ments de la Suisse romande dénommés « Mouvement national suisse », « Mouvement helvétique » et « Mouvement populaire suisse ». — Le même jour, la police fit des perquisitions dans les locaux de la « Nationale Bewegung der Schweiz » et de la « Nationale Jugend der Schweiz » à Zurich, Lucerne, Bienne et Genève. Les recherches confirmèrent dans leur ensemble les constatations antérieures, au vu desquelles il avait paru nécessaire d'interdire le groupement. Il ressortait du matériel saisi que l'association comptait, au moment de sa dissolution, environ 2220 membres répartis dans 162 villes et villages.

* * *

En février 1940, le chef du « *Front national* » avait fait l'objet, avec d'autres, d'une enquête pour service illicite de renseignements. La procédure se termina par une ordonnance de non-lieu au mois d'avril. Déjà pendant l'enquête — c'est-à-dire au début de mars — le chef du « front », le Dr Tobler, avait estimé opportun de dissoudre le groupement.

Au mois de juin 1940, Tobler et ses amis créèrent un nouveau mouvement, l'« *Eidgenössische Sammlung* ». Dès les premières publications, il était manifeste que ce groupement ne faisait que se substituer au « Front national ». Les membres de ce front constituaient, pour l'essentiel, le noyau de la nouvelle organisation. L'« *Eidgenössische Sammlung* » reprit également les 26 points du programme du « Front national ». Dans le canton de Schaffhouse, un groupe qui avait les mêmes buts et les mêmes principes, mais qui ne se confondait pas avec l'« *Eidgenössische Sammlung* », se nommait « *Nationale Gemeinschaft* ». Sa fondation date du mois de juillet 1940. Après la défaite de la France, les chefs de l'ancien « Front national » estimèrent que « les tout récents événements militaires et politiques » (comme s'exprimait un premier écrit de propagande) les autorisaient à espérer que le peuple suisse manifesterait un plus grand intérêt pour la réalisation de leur programme. *Die Front* et *Der Grenzbote* étaient les organes des deux nouvelles organisations.

Le public connaît les 26 points du programme du « Front national ». Nous pouvons donc renoncer à donner des explications détaillées sur le programme analogue de l'« *Eidgenössische Sammlung* ». Dans l'ensemble, les buts politiques étaient moins outranciers que ceux de la « *Schweizerische Gesellschaft der Freunde einer autoritären Demokratie* », du « *Bund treuer Eidgenossen* », de l'« *Eidgenössische Soziale Arbeiter-Partei* » et de la « *Nationale Bewegung der Schweiz* ». Déjà avant la guerre, les membres des trois premiers groupements, partisans déclarés du national-socialisme, s'étaient séparés du « Front national ». Les brochures de propagande de l'« *Eidgenössische Sammlung* » parlaient en outre ouvertement des bases idéologiques communes qui rapprochaient la nouvelle organisation des « mouvements nationaux des autres pays », tout en mettant l'accent sur

« l'autonomie et l'indépendance du mouvement à l'égard de l'étranger » et « la nécessité d'une structure spécifiquement suisse ».

Les autorités suisses avaient tout lieu d'observer attentivement aussi l'activité de l'« Eidgenössische Sammlung », dont le travail de recrutement intense avait un certain succès. L'arrêté du Conseil fédéral sur le contrôle des assemblées politiques, édicté le 9 juillet 1940 (RO 56, 1230), fournissait le moyen de contrôler en particulier les assemblées de la nouvelle organisation et au besoin de restreindre cette forme d'activité. Les dispositions du nouvel arrêté trouvèrent par la suite une large application, surtout contre l'« Eidgenössische Sammlung », dont les efforts rencontraient, comme par le passé, la désapprobation de la grande majorité du peuple suisse.

* * *

L'affaire Arthur Fonjallaz et consorts constitue un cas de service de renseignements militaires et politiques (renseignements militaires au détriment d'un Etat étranger) découvert au début de l'année 1940. Nous en faisons mention à cause de la personnalité de l'acteur principal. Le colonel Arthur Fonjallaz, ancien officier instructeur et commandant de brigade, avait été libéré en 1933 de toute obligation militaire en raison du fait que son activité politique d'extrême droite n'était pas compatible avec l'exercice de ses fonctions. Etant donné que Fonjallaz avait de vastes connaissances en matière militaire grâce à sa formation d'officier instructeur et à son ancienne activité de professeur d'histoire militaire à l'école polytechnique, le chef de notre service des renseignements, lors d'une rencontre fortuite au début de 1939, le chargea cependant de livrer des rapports sur ses observations d'importance militaire faites au cours de ses voyages à l'étranger. Fonjallaz remit dans la suite un certain nombre de rapports au service des renseignements. Au cours des cinq premiers mois de la guerre, il entreprit plusieurs voyages en Allemagne. Divers faits donnaient lieu à penser que Fonjallaz poursuivait peut-être des buts illicites. Il fut arrêté le 25 janvier 1940 à Schaffhouse, alors qu'il voulait, une fois de plus, se rendre en Allemagne. L'enquête démontra que Fonjallaz avait en effet pratiqué dès le début de la guerre un service de renseignements militaires et politiques au profit de l'Allemagne. L'espionnage militaire se faisait au détriment de la France. Fonjallaz se procurait les renseignements par des intermédiaires voyageant en France. Ces renseignements ne présentaient qu'une médiocre valeur, mais pouvaient cependant être d'une certaine utilité pour les autorités allemandes. Afin de recruter des Suisses pour ce service, Fonjallaz n'hésitait pas à leur faire accroire que ces renseignements étaient destinés à la Suisse. Le service de renseignements politiques avait pour objet la France et la Suisse. Dans notre pays, Fonjallaz espionnait avant tout l'agence de presse anglaise « Exchange Telegraph », ainsi que la société polonaise « Pro Polonia ». Il faisait cette besogne lui-même ou

la faisait exécuter par des tiers. L'agence de presse anglaise l'intéressait particulièrement, parce qu'il croyait découvrir dans ce milieu les auteurs de l'attentat de Munich dirigé contre le chancelier du Reich. Une récompense avait été promise en Allemagne à ceux qui assureraient leur arrestation. Les renseignements de nature militaire et politique étaient transmis aux destinataires allemands, soit par Fonjallaz lui-même, soit par des frontaliers alémaniques. Par arrêt de la cour pénale fédérale du 28 février 1941, Arthur Fonjallaz fut condamné à trois ans de réclusion en vertu des articles 2 et 3 de l'arrêté fédéral du 21 juillet 1935 tendant à garantir la sûreté de la Confédération. Quatre autres accusés se virent infliger des peines d'emprisonnement de 6 à 12 mois.

1941.

L'année 1940 avait été marquée par deux importantes interdictions du Conseil fédéral à l'égard de mouvements antidémocratiques d'extrême-droite, ainsi que par les constatations de la police qui ont servi de fondement à ces interdictions. L'année qui suivit fut une période de recherches très actives et de mesures de police préparées avec soin, dirigées contre les organismes illégaux qui s'étaient reconstitués, le plus souvent avec le concours d'agents allemands, et exerçaient une activité extraordinairement dangereuse, constituant parfois la trahison.

* * *

Bien que l'interdiction prononcée le 8 novembre 1940 eût eu pour effet de rendre l'activité de la « Schweizerische Gesellschaft der Freunde einer autoritären Demokratie » doublement illégale, les milieux extrémistes en relation avec Leonhardt et Burri continuèrent de faire de la propagande en 1941. Les chefs spirituels de l'organisation vivaient à l'étranger, hors d'atteinte de la police suisse. Quant aux chefs de la propagande qui résidaient en Suisse, ils étaient, en cas d'arrestation, remplacés par des individus déjà préparés à reprendre leur tâche. Des recherches subséquentes ont révélé qu'une assemblée tenue à Bâle le 21 novembre 1940 avait décidé expressément de poursuivre l'œuvre de propagande malgré l'interdiction. En exécution de cette décision, des papillons furent déjà collés dans les rues le 26 novembre 1940 et des tracts distribués le 2 décembre 1940. La riposte de la police ne se fit pas attendre: des recherches aboutirent, dans le courant de décembre 1940, à des arrestations successives et permirent de compléter les dossiers de l'enquête ouverte par les autorités de Bâle-Ville.

La propagande pratiquée en 1941 par la « Schweizerische Gesellschaft der Freunde einer autoritären Demokratie » se distingue de celle des périodes précédentes par le fait que Leonhardt lui-même avait jeté carrément son masque de démocrate. Avec Franz Burri, Leonhardt déclarait ouvertement qu'ils poursuivraient la lutte illégalement contre le gouverne-

ment suisse jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur but: la reconnaissance de Hitler comme seul Führer. Les deux hommes craignaient que les efforts d'autres groupements d'extrême droite ne créent un national-socialisme à la manière suisse et dénonçaient expressément un tel danger. Pour atteindre leur but, Leonhardt et Burri fondèrent un nouveau groupement, la « *Nationalsozialistische Bewegung in der Schweiz* ». A vrai dire, il ne s'agissait que d'un organisme de remplacement, destiné à grouper sous un nouveau nom des personnes déjà gagnées à ces idées. Le groupement, auquel adhérèrent des membres de quelques anciens mouvements frontistes, tombait tout naturellement sous l'interdiction prononcée par le Conseil fédéral le 8 novembre 1940. La propagande pratiquée par la « *Schweizerische Gesellschaft* » en 1941 se montre particulièrement agressive, surtout à l'égard du commandement de l'armée suisse. Des termes injurieux furent employés à l'égard du général. On alléguait en particulier que l'état-major de l'armée et le général, au cours de pourparlers engagés avec l'état-major français, avaient décidé que la Suisse entrerait en guerre aux côtés de la France, contre l'Allemagne, et qu'ils avaient réglé les modalités de cette intervention. Les propagandistes de la « *Schweizerische Gesellschaft* » cherchaient à détruire la confiance du peuple suisse dans la valeur du « *réduit* ». L'ouverture des hostilités entre l'Allemagne et la Russie fournit un nouvel aliment à la propagande. A fin juin 1941, Leonhardt adressa au Conseil fédéral une lettre ouverte, dans laquelle il déclarait que la Suisse ne pourrait rester neutre dans la guerre contre la Russie. « Notre peuple, écrivait-il, doit prendre part à cette lutte pour l'Europe. » Il demandait au Conseil fédéral de déclarer que les dispositions pénales relatives aux Suisses qui prennent du service dans une armée étrangère ne s'appliquent pas à ceux qui auront pris part à cette lutte. Il aurait voulu en outre que la moitié des troupes suisses sur pied fût mise à disposition pour la campagne contre la Russie. Dans divers écrits de propagande, il était question de la formation de corps de volontaires suisses sous le commandement de Leonhardt, et l'on recommandait aux gens de s'y faire enrôler. Comme on l'apprit plus tard, ce projet ne fut toutefois pas agréé par les autorités allemandes compétentes. Des volontaires suisses étaient en revanche enrôlés d'une façon continue dans la « *Waffen-SS* ».

L'histoire de l'« *Internationale Presseagentur* » dirigée par Franz Burri forme un chapitre à part. Après que nous eûmes interdit cette agence en 1938, Burri en transféra le siège à Vienne, puis à Budapest (1940). A l'inverse des écrits répandus par la « *Schweizerische Gesellschaft der Freunde einer autoritären Demokratie* » et la « *Nationalsozialistische Bewegung in der Schweiz* », les textes de l'agence étaient multipliés ou imprimés à l'étranger. Les membres de la « *Schweizerische Gesellschaft* » pourvoyaient à la distribution des exemplaires qui arrivaient dans notre pays. Ces textes attaquaient d'une manière violente, éhontée et répétée la Suisse et ses autorités. Ce qui les rendait particulièrement dangereux, c'était le fait

qu'ils étaient en majeure partie répandus à l'étranger et y donnaient une idée tout à fait fautive de notre situation intérieure.

La propagande étant devenue particulièrement virulente en été 1941, on organisa de nouveau, le 5 août 1941, une vaste opération de police contre tous les membres actifs connus de la « Schweizerische Gesellschaft ». Comme les délits relevant du droit pénal militaire prédominaient, le Conseil fédéral, sur la proposition du département de justice et police, confia cette fois la poursuite à la justice militaire. Par jugement du tribunal territorial 3 A, du 28 avril 1942, Leonhardt et Burri furent reconnus coupables des délits suivants: atteinte à l'indépendance de la Confédération (art. 266 CPS), activité dans des groupements illicites (art. 275 CPS), injures répétées à un militaire (art. 101 CPM), enrôlement pour le service militaire étranger (art. 94 CPM) et infraction à l'interdiction frappant le « Volksbund » et la « Schweizerische Gesellschaft » (art. 2, 6^e al., de l'arrêté instituant des mesures pour protéger la démocratie). Ils furent entre autres condamnés par contumace à cinq ans de réclusion. Des peines d'emprisonnement de un mois à une année furent prononcées contre les autres membres de la « Schweizerische Gesellschaft ».

A la fin de 1941, la police opéra de nouvelles recherches, dirigées principalement contre la branche dite lucernoise de la « Schweizerische Gesellschaft » qui agissait d'une façon particulièrement raffinée, surtout en rédigeant et distribuant des tracts, en multipliant et distribuant des exemplaires de l'« Eidgenössische Korrespondenz » et semant ou collant des papillons ou en peignant des inscriptions. Le Conseil fédéral confia l'instruction aux autorités lucernoises; elle aboutit à un jugement de la cour criminelle de Lucerne le 11 juin 1943 condamnant Leonhardt et Burri à une peine supplémentaire de six mois de réclusion, et les autres accusés à des peines de trois mois à trois ans d'emprisonnement.

* * *

Après l'interdiction de la « Nationale Bewegung der Schweiz » le 19 novembre 1940, la police politique établit que les extrémistes de droite formaient de nouveaux *groupes de remplacement* pour poursuivre le travail dans l'illégalité. Les indices d'une activité accrue se multiplièrent de telle façon jusqu'en juin 1941 que le ministère public de la Confédération estima le moment venu d'intervenir derechef. Avec le concours des polices cantonales, il entreprit, le 10 juin 1941, une vaste opération contre les nouveaux groupes extrémistes de droite. Étendue au territoire de 17 cantons, elle conduisit à 260 perquisitions et à 131 arrestations. Pour les détails des menées ainsi découvertes, nous renvoyons à l'annexe, où est reproduit un extrait des jugements rendus par la cour pénale fédérale dans les causes Büeler et consorts, Michel et consorts, et Staiger et consorts. En voici toutefois un bref résumé par ordre chronologique.

1. Le but que se proposaient les membres du mouvement dissous qui firent l'objet de l'enquête de police, but qu'ils appelaient « solution organique », et qui fut discuté avec les cercles allemands du parti, peut être décrit approximativement comme suit: Réorganiser l'Europe en confédération des peuples germaniques, les Etats germaniques de la périphérie étant fédérés au Reich. Ces Etats seraient politiquement (prétendaient) indépendants du Reich. L'Europe défendrait ses intérêts sous la direction de l'Allemagne. Pour atteindre ce but, le groupement était en particulier en relation avec le « SS-Hauptamt » à Berlin et avec le « Volksbund für das Deutschland im Ausland ». Le principal agent de liaison était un Suisse à double nationalité, le Dr en médecine Franz Riedweg, « SS-Standartenführer » à Berlin, ainsi que le Dr Ashton, vice-consul d'Allemagne à Zurich, et le Dr Wilhelm Gröbl, séjournant pour le compte du ministère allemand des affaires étrangères à Zurich, où il passait pour employé du consulat général. Riedweg eut l'occasion de rencontrer à Berlin à la fin de janvier 1941 son ami, le Dr Heinrich Büeler, l'un des anciens dirigeants de la « Nationale Bewegung der Schweiz ». Pour préparer cette « solution organique », qui, selon les dires de Riedweg, était en contradiction avec l'idée d'annexion défendue ouvertement par d'autres cercles du parti allemand, ils convinrent de créer en Suisse une « Fechtgemeinschaft » avec une tâche semblable à celle que s'était donnée la SS en Allemagne. De retour en Suisse, Büeler transmet cette mission à Othmar Maag, qui, de lui-même, avait déjà groupé à Zurich quelques camarades pour un but à peu près semblable sous le nom de « Schweizerische Sportschule ». Grâce à des efforts individuels de prosélytisme, plusieurs sections de cette école naquirent dans toute la Suisse jusqu'en juin 1941; elles faisaient périodiquement des exercices sportifs sous la conduite d'un « Ortskommandant ». Selon les ordres de Maag, chaque section devait organiser un système d'alarme. Riedweg dirigea à Feldkirch du 15 au 21 mars 1941 un cours d'entraînement auquel des Suisses disciples de Büeler et Maag prirent part aux côtés de ressortissants de nombreux pays occupés. Le cours visait à faire connaître le nouvel ordre européen tel que le « SS-Hauptamt » se le représentait. A la fin, plusieurs Suisses jugés dignes de confiance promirent fidélité à la cause par une poignée de main et leur signature. — Maag lui-même dirigeait chaque fin de semaine des exercices à Kilchberg (Zurich) d'après les ordres de Büeler; venus de toute la Suisse, les commandants locaux de l'école et leurs remplaçants y étaient instruits, éduqués militairement et préparés physiquement. En mai 1941, Maag fit prêter à plusieurs participants un serment de fidélité à l'« idée », impliquant en particulier le devoir absolu de se taire. Les 1^{er} et 2 juin 1941, il conduisit l'école en course dans l'Eigental (Lucerne), où il y eut non seulement des exercices sportifs, mais aussi des exercices nettement militaires. Le premier but des fondateurs était de mettre sur pied, jusqu'à fin juin 1941, un groupement d'environ 300 hommes, afin que Riedweg pût en tirer argument en faveur de la « solution organique » dans son rapport

au Reichsführer de la SS. Dans la même intention, Büeler et treize autres Suisses extrémistes signèrent, à l'intention du « SS-Hauptamt », une « déclaration commune », qui fut remise à Riedweg. En résumé, on peut dire que Büeler avait l'intention de faire de son école sportive une force militaire à sa disposition, une « SS » suisse; lorsque les nationaux-socialistes suisses travaillant à la « solution organique » du problème Suisse-Allemagne auraient entrepris de modifier la constitution et d'instaurer un gouvernement national-socialiste agréé par le Reich, cette troupe serait intervenue par la violence. Pour les frais de l'école et le camp d'entraînement de Feldkirch, on disposait d'argent allemand que Riedweg avait promis à Büeler lors de leur entrevue et que Gröbl avait remis à celui-ci. Jusqu'en juin 1941, une somme de 9000 francs fut ainsi payée en plusieurs fois.

Dans la Suisse romande, le « Mouvement national suisse » avait aussi poursuivi illégalement son activité après le 19 novembre 1940. Le recrutement se poursuivait sans interruption, aussi en Valais, où les membres du mouvement, d'ailleurs pas très nombreux, ne se préoccupaient pour ainsi dire pas de l'interdiction fédérale. Dans les autres cantons, une recrudescence de l'activité illégale du « Mouvement national suisse » se discerna surtout à la fin de février 1941. L'ancien chef du mouvement dans la Suisse romande, Walter Michel, passait pour être, après comme avant, la personnalité dirigeante. Il chargea son secrétaire de parcourir le pays pour rétablir la liaison avec les anciens membres. La nouvelle activité illégale du mouvement s'inspirait largement des efforts déployés en Suisse allemande. La « Schweizerische Sportschule » avait du succès. Divers anciens membres du mouvement prirent part aux cours de Kilchberg et à l'excursion dans l'Eigent. Déjà l'on envisageait la fondation d'un « Sporting Club Suisse », pendant de l'école de Maag. Des réunions secrètes eurent d'ailleurs lieu à plusieurs reprises à l'effet de fortifier et de développer les convictions politiques des participants. Walter Michel lui-même fut un des signataires de la « déclaration commune » susmentionnée. Les recherches de la police de juin 1941 s'étendirent à cette activité des extrémistes de droite dans la Suisse romande.

2. Ce fut un ressortissant allemand qui fonda l'organisation des « *Freunde Deutschlands* », appelée aussi « *Kampfbund Speer* » du nom de l'hôtel Speer à Zurich, son berceau. Cet hôtel était un rendez-vous connu des Suisses extrémistes de droite et des nationaux-socialistes allemands vivant en Suisse. C'est là que dès février 1941 l'Allemand Wilhelm Staiger avait fait des ouvertures à divers Suisses aux tendances nationales-socialistes en vue de les enrôler dans un nouveau groupement secret. Ses efforts portèrent leurs fruits. Des Suisses se mirent à disposition de la nouvelle société, d'abord à Zurich, puis aussi à Thalwil, Baden et Attinghausen. Staiger expliqua à ses adeptes que les mouvements suisses de rénovation n'étaient pas reconnus par les organes allemands, que le sien, en revanche, pourrait l'être s'il se passait une fois quelque chose. Il prohiba expressément toute

action politique ouverte. Suivant l'exemple de ce qui avait réussi en Autriche, en Norvège, etc., il projetait de rassembler un noyau fidèle de nationaux-socialistes suisses convaincus, de les organiser et de les entraîner pour qu'ils soient prêts à exécuter dans un esprit de vénération fanatique pour le Führer n'importe quel ordre de Hitler, le cas échéant dans la cinquième colonne. Les membres du mouvement échangeaient de même entre eux le salut hitlérien, parfois publiquement. Ils reconnaissaient le chancelier du Reich comme seul Führer. Une affaire de violation de secrets militaires découverte par la police, lors des recherches de juin 1941, dans le groupement d'Altdorf (Attinghausen) a prouvé que les «*Freunde Deutschlands*», ou, du moins certains d'entre eux, étaient réellement prêts à tout. A l'instigation de Staiger et d'un autre membre du mouvement, Joseph Wipfli, un troisième adepte, Emile Menti, s'approprià à la fabrique fédérale de munitions d'Altdorf une fusée d'obus du canon anti-aérien de 7,5 cm. Staiger passa plus tard cette fusée en Allemagne. La perquisition à son domicile fit encore découvrir un plan détaillé de ladite fabrique, que Joseph Wipfli avait dressé avec l'un de ses amis politiques et donné à Staiger pour être transmis à des agents allemands.

«*Kampfstaffel-Kommando Zürich*» est le nom d'un groupement apparenté, dont une partie des membres appartenait aussi au «*Kampfbund Speer*», mais qui, à l'inverse du mouvement Staiger, se manifesta en répandant des papillons; il fut fondé à fin février 1941 par Erwin Sennhauser, futur chef régional du «*Kampfbund*». Cet homme et ses amis avaient l'intention de former une organisation nationale-socialiste, qui, dès qu'elle en aurait la force, entrerait en action, c'est-à-dire occuperait des points importants et établirait un gouvernement national-socialiste favorable à l'Allemagne. Les renseignements recueillis au cours de l'enquête sur ce groupe petit, mais également dangereux, n'ont laissé aucun doute à ce sujet: il s'agit là d'un véritable organisme de la cinquième colonne. Sennhauser s'était aussi occupé de la fondation d'un mouvement de jeunesse du nom de «*Junge Schweizer-Garde*». C'aurait été à peu près le pendant suisse de la jeunesse hitlérienne d'Allemagne. Mais ces efforts n'en étaient encore qu'à quelques préparatifs de recrutement lorsque Sennhauser fut arrêté le 24 mai 1941.

L'intervention de la police, le 10 juin 1941, mit fin aux agissements du mouvement de Staiger et du «*Kampfstaffel-Kommando Zürich*».

3. La police eut encore affaire le 10 juin 1941 à d'autres groupements: le «*National-Bernische Sportverein*», la «*Soziale Volkspartei der Schweiz*», la «*Helvetisch-National-Soziale Volksbewegung*» et celui qui s'appelait «*Leistungs-Gemeinschaft*».

Le «*National-Bernische Sportverein*» était de peu d'importance, et nous ne le mentionnons que par souci de précision. C'était une petite succursale de la «*Schweizerische Sportschule*»; le groupe s'était cependant formé

en décembre 1940 déjà ; conduit par l'ancien chef de la « Nationale Bewegung der Schweiz » pour le canton de Berne, Karl Kyburz, il s'était mis directement aux ordres de Büeler. Son activité ne fut pas de longue durée.

Depuis l'interdiction de la « Nationale Bewegung der Schweiz », mais surtout depuis le commencement de 1941, les membres des mouvements de rénovation politique tinrent fréquemment des assemblées secrètes à Berne. Les participants se recrutaient principalement parmi les anciens membres de la « Nationale Bewegung der Schweiz », ceux de l'ancien groupement d'inspiration nationale-socialiste appelé « Blitzgruppe » et ceux d'un groupe dissident du parti des jeunes paysans. En février 1941 se constitua une section bernoise de la « Gesellschaft zur Förderung kulturellen Lebens », société que nous avons déjà nommée et que nous avons qualifiée d'instrument de la propagande culturelle de l'Allemagne nationale-socialiste. Au début de mars 1941, 14 citoyens suisses de ce milieu fondèrent une organisation secrète, la « Soziale Volkspartei der Schweiz » dont le but était de cultiver chez ses membres l'idéologie nationale-socialiste. Les dirigeants en étaient l'avocat Hans Lindt et le Dr Hans Mühlemann, qui était en relation avec les anciens chefs de la « Nationale Bewegung der Schweiz ». Quelques membres étaient également actifs dans la « Schweizerische Sportschule ». En février 1941, une section de cette école se forma dans la « Soziale Volkspartei der Schweiz » et s'entraîna suivant les directives de Maag. Les recherches de la police contre la « Volkspartei », en juin 1941, révélèrent un autre cas de violation de secrets militaires ; y étaient mêlés, outre des membres du groupement comme Sulser Otto, Lindt et Mühlemann, d'anciens dirigeants de la « Nationale Bewegung », soit Heinrich Wechlin, Rudolf Schlatter, Max Keller et Heinrich Büeler. Il s'agissait d'une affaire de transmission de copies du procès-verbal secret d'une conférence de police militaire au sujet de la lutte contre la propagande subversive dans l'armée ; il fut prouvé que Wechlin et Keller, dépassant l'intention de leurs camarades, avaient au moins formé le projet de transmettre ces copies à des services allemands.

La société « *Helvetisch-National-Soziale Volksbewegung* », fondée à Zurich, avait un effectif d'environ 230 hommes. Les statuts eux-mêmes montraient la base nationale-socialiste du mouvement qui devait « entraîner les grandes masses ». On y répudiait les institutions démocratiques suisses, mais n'admettait pas non plus l'idée d'une annexion. Le drapeau du groupement portait une croix gammée au milieu d'une croix suisse. Des relations certaines existaient avec Maag, le directeur de l'école sportive. La fondation d'un groupe sportif ne put cependant aboutir avant l'intervention de la police le 10 juin 1941. Plus tard, le groupement ne s'est plus manifesté.

Le groupe appelé « *Leistungsgemeinschaft* » fut fondé pour remplacer la « Nationale Bewegung der Schweiz », avec l'assentiment de l'ancien

« Führerkreis »; quelques membres du mouvement y poursuivaient clandestinement leur activité politique. Ce groupe fut aussi supprimé en juin 1941.

Les actes punissables découverts par la police le 10 juin 1941 et les enquêtes subséquentes firent principalement l'objet de deux jugements d'un tribunal militaire et de trois de la cour pénale fédérale. Le 29 janvier 1942, le tribunal territorial 3 A condamna les auteurs du délit commis à la fabrique de munitions d'Aldorf à des peines allant jusqu'à 15 ans de réclusion. Le même tribunal prononça le 20 février 1942 des peines variant de quatre mois d'emprisonnement à six ans de réclusion dans l'affaire du procès-verbal secret de la conférence de police militaire. Quant à la cour pénale fédérale, elle rendit les jugements suivants, dont le dispositif a été publié, à l'époque, dans les journaux: jugement du 10 décembre 1943 dans l'affaire Staiger et consorts pour atteinte à l'indépendance de la Confédération, infraction à l'arrêté instituant des mesures pour protéger la démocratie, et pour organisation d'officines de propagande en faveur d'un belligérant et activité dans ces officines: peines privatives de liberté de deux mois d'emprisonnement à quatre ans de réclusion (pour la plupart des condamnés, il s'agissait de peines complémentaires); jugement du 18 mars 1944 dans l'affaire Büeler et consorts pour atteinte à l'indépendance et à l'ordre constitutionnel de la Confédération: peines privatives de liberté de deux mois d'emprisonnement à quatre ans de réclusion; jugement du 17 juin 1944 dans l'affaire Michel et consorts pour atteinte à l'indépendance et à l'ordre constitutionnel de la Confédération et pour infractions aux dispositions sur le contrôle des assemblées politiques et à l'ordonnance sur le maintien de la neutralité: peines privatives de liberté de quatre à seize mois d'emprisonnement.

* * *

Les autorités continuèrent de surveiller sans relâche le « Rassemblement fédéral », qui avait aussi déployé en 1941 une activité très intense sous la forme d'assemblées et de publications. D'une façon générale, les cantons appliquèrent l'arrêté du Conseil fédéral du 9 juillet 1940 sur le contrôle des assemblées politiques en n'autorisant les manifestations de cette société qu'en cercle fermé. Les assemblées autorisées étaient en outre surveillées par la police. Mentionnons à ce propos une circulaire du département fédéral de justice et police qui donnait, pour la surveillance des assemblées politiques, des directives générales s'inspirant des principes en vigueur pour la presse: ne pas tolérer les exposés dans lesquels des orateurs engageraient ou exciteraient les auditeurs à enfreindre la neutralité, ne pas autoriser les discussions où le maintien de la neutralité serait mis en cause.

Le « Rassemblement fédéral » avait une activité plus ou moins intense suivant les régions; les autorités cantonales prirent les mesures de surveillance ou imposèrent les restrictions dictées par les circonstances locales.

Les polices cantonales demeuraient en relation avec le ministère public de la Confédération, qui fut constamment renseigné sur toutes les constatations. Rappelons deux mesures prises en 1941 par les autorités fédérales à l'égard de ce groupement. Au printemps 1941 la division « presse et radio » frappa d'interdiction pour trois mois les journaux *Die Front* et *Der Grenzboten*. Le 6 juillet 1941 nous décidâmes d'interdire à Karl Meyer, maître à la section réelle du collège de Schaffhouse et membre du « Rassemblement », de prendre la parole en public, en raison de ses attaques répétées contre l'ordre constitutionnel.

Un nouveau groupe du « Rassemblement fédéral » se créa en février 1941, celui des « Freunde der Erneuerung ». Le nouvel organisme était destiné aux sympathisants qui, pour une raison ou une autre, ne voulaient pas devenir officiellement membres du « Rassemblement ». Dans ce nouveau groupement, ils avaient l'occasion de soutenir la cause du « Rassemblement » en « amis secrets de la rénovation, qui, ne figurant dans aucun registre, n'avaient à craindre aucune indiscretion ».

1942 et 1943.

Ainsi qu'on peut le constater surtout aujourd'hui, les opérations de police exécutées en 1941 contre les groupements de nationaux-socialistes particulièrement fougueux, avaient déjà porté un coup sensible à l'activité d'extrême droite dans notre pays. En 1942, le III^e Reich, sur lequel des nationaux-socialistes misaient aussi, avait cependant encore l'offensive sur les théâtres de la guerre. On ne remarquait encore aucune régression de l'espionnage allemand contre la Suisse, bien au contraire; les nationaux-socialistes suisses sur territoire allemand étaient plus agressifs et actifs que jamais. Comme le faisait remarquer le chef du département de justice et police lors d'une manifestation patriotique, le 16 avril 1942, le peuple suisse devait par conséquent, en collaboration avec ses autorités, continuer d'opposer une résistance farouche à toutes les menées qui mettaient en péril la sûreté et l'indépendance du pays.

L'arrêté du Conseil fédéral du 4 août 1942 édictant des dispositions pénales et de procédure pour assurer la défense nationale et la sécurité de la Confédération, les arrêtés du Conseil fédéral du 29 décembre 1942 interdisant la « Nationale Opposition », du 25 mai 1943 interdisant l'« Eidgenössische Arbeiter- und Bauernpartei », du 6 juillet 1943 interdisant le « Rassemblement fédéral » et la « Nationale Gemeinschaft Schaffhausen », ainsi que l'arrêté du 18 mai 1943 sur le retrait de la nationalité, marquent les différentes phases de cette lutte durant les années 1942 et 1943. A noter que l'arrêté du 4 août 1942 assura en particulier l'uniformité de la répression par les tribunaux militaires et, de ce fait, l'application de peines plus

sévères dans tous les cas de services de renseignements pratiqués au pré-judice de notre pays.

Une affaire préoccupa fortement les autorités et le public en 1942. Nous faisons ici allusion au fait que quelques-uns des chefs nationaux-socialistes suisses, qui avaient été arrêtés en 1941 et que le président du tribunal militaire ou le juge d'instruction avait dû faire élargir en vertu des dispositions de procédure en vigueur, s'étaient enfuis en Allemagne. Ces hommes cessèrent ainsi de jouer un rôle dans notre vie politique, ce qui contribua à la régression des menées d'extrême droite. Le fait que ces extrémistes, dont quelques-uns étaient des gens dangereux, au passé fort chargé, aient pu échapper au châtement et se réfugier à l'étranger pour y poursuivre leur action contre notre pays heurtait cependant violemment le sentiment juridique du peuple suisse. Il était aussi fort regrettable du point de vue politique. C'est pourquoi on inséra dans l'arrêté du Conseil fédéral du 4 août 1942 édictant des dispositions pénales et de procédure pour assurer la défense nationale et la sécurité de la Confédération une disposition aux termes de laquelle, lorsqu'il s'agit de certains délits contre l'Etat, la détention préventive peut être ordonnée ou maintenue s'il y a lieu d'admettre que l'inculpé continuerait son activité subversive. Une autre disposition de l'arrêté autorisait le juge, dans les mêmes conditions et si le cas était grave ou qu'il y eût récidence, à prononcer, outre la peine privative de liberté, l'internement pour trois ans au plus.

* * *

Comme pour les premières années de guerre, nous mentionnons d'abord, pour les années 1942/43, la propagande pratiquée par les disciples de Leonhardt et de Burri, c'est-à-dire par la « Nationalsozialistische Bewegung in der Schweiz ». L'opération de police exécutée en mars 1943 mit fin à cette activité. Parmi les publications qui furent répandues jusqu'à cette époque, celles de l'« Eidgenössische Korrespondenz » et un pamphlet se distinguaient par leur agressivité. Le pamphlet déclarait que le général était « le traître le plus dangereux qui eût jamais existé » et le qualifiait « d'ennemi public n° 1 ». Faisant allusion aux travaux de défense dans le réduit, il le traitait de « traîneur de sabre avide de destruction ». En 1942, on pouvait lire dans l'« Eidgenössische Korrespondenz » cette assertion: « Il n'y a pas de nation suisse! ... Nous appartenons à la communauté allemande! ... Le procureur général de la Confédération et ses mercenaires sont les suppôts d'un régime déjà condamné ... Nous n'aurons ni repos ni trêve avant que le drapeau à croix gammée flotte au-dessus de la coupole du palais fédéral. »

Ces publications étaient diffusées par des successeurs du nommé Wierer, qui, pendant ce temps, était incarcéré d'une manière continue. Elles étaient expédiées le plus souvent de Lörrach et de Bâle. Après de longs efforts,

la police réussit enfin à jeter la lumière sur ces derniers liens existant entre les adhérents de la « Nationalsozialistische Bewegung » vivant en Suisse et Leonhardt. Les nouvelles infractions furent jugées par le tribunal pénal du canton de Bâle-Ville le 23 août 1944, en liaison avec d'autres faits dont la poursuite avait été confiée aux autorités de ce canton. Fondés sur l'ensemble des preuves recueillies au cours des années, les considérants de ce jugement donnent, au sujet de l'activité de Leonhardt et de ses disciples, les renseignements que voici :

En bref, on peut considérer comme suffisamment prouvé le fait que les dirigeants et le but de la « Schweizerische Gesellschaft der Freunde einer autoritären Demokratie » et des groupements qui l'ont remplacée sont restés les mêmes pendant les cinq phases de l'activité illicite de ces milieux. Seules les apparences ont changé : les organes agissant pour Leonhardt, les noms des mouvements et des publications de propagande, le ton de ces écrits, qui variait selon la situation extérieure et intérieure de la Suisse au moment donné. Depuis l'époque du « Volksbund » jusqu'au mois de mars 1943, on peut suivre une ligne continue tendant toujours vers le même but final : Leonhardt et sa clique veulent, par un système de propagande raffiné, usant de moyens peu scrupuleux, transformer la Suisse en un *Etat dictatorial selon la formule nationale-socialiste*. On ne peut toutefois concevoir une telle transformation, qui respecterait tant soit peu l'ordre constitutionnel existant et serait compatible avec notre conception suisse de l'Etat. Le totalitarisme, qui appartient à l'essence même du national-socialisme, ne tolère aucune collaboration avec d'autres partis. On sait assez ce qui s'est passé dans les pays comme la Norvège et l'Autriche, où le parti national-socialiste avait été admis à participer au pouvoir. Il est difficile de ne pas voir une analogie entre le « Mouvement national » de Norvège et le mouvement national-socialiste d'Autriche d'une part et la « Schweizerische Gesellschaft der Freunde einer autoritären Demokratie » et la « Nationalsozialistische Bewegung in der Schweiz » d'autre part, ni de faire le rapprochement entre les chefs Quisling, Seyss-Inquart et Leonhardt. La concordance est aussi frappante chronologiquement : le Norvégien Quisling réorganise en mars 1940 son parti, et c'est peu de semaines après que la marine allemande pénètre dans le fjord d'Oslo. En mars 1938, Seyss-Inquart réclame une liberté de réunion et de parole sans limite et succède à Schuschnigg comme chancelier fédéral ; déjà au bout de quelques heures, il demande à Hitler d'envoyer des troupes allemandes. En décembre 1940, Leonhardt dissout le « Volksbund » et fonde la « Schweizerische Gesellschaft der Freunde einer autoritären Demokratie », et c'est au printemps 1940 qu'il réclame la démission du Conseil fédéral et exige que le pouvoir lui soit remis, à lui et aux nationaux-socialistes suisses, pour que son pays — comme les deux autres — trouve place dans l'Europe nouvelle sous la protection du Reich victorieux. Si le sort de la Norvège et de l'Autriche nous a été épargné, nous le devons à l'attitude ferme du Conseil fédéral, du commandement de l'armée et des autorités cantonales, ainsi qu'à la clairvoyance et à la maturité politique de la grande majorité du peuple suisse, qui avait reconnu le danger que l'activité du groupement de Leonhardt et autres mouvements nationaux-socialistes faisait courir à l'indépendance de la Confédération.

Le tribunal pénal du canton de Bâle-Ville prononça par contumace contre Leonhardt et Burri des peines complémentaires de 10 et 7 ans de réclusion. 45 coaccusés furent condamnés à des peines d'un mois d'emprisonnement à quatre ans de réclusion.

* * *

Deux nouveaux groupements furent expressément interdits par le Conseil fédéral en raison de leur activité: la « Nationale Opposition » et l'« Eidgenössische Arbeiter- und Bauernpartei ».

La « Nationale Opposition » avait été fondée par Mario Karrer, qui s'était déjà occupé en 1941 de la constitution d'un groupement alors dénommé « Vaterländische Bewegung ». Le nouveau mouvement inaugura son activité à St-Gall, au printemps 1942, sous le nom de « Nationale Opposition ». L'animateur en était Karrer. L'association s'organisa en parti véritable et prit part à l'élection du Grand conseil, ce qui lui valut un siège. Dans la suite, la « Nationale Opposition » exerça une grande activité sous la forme d'assemblées et de publications, en particulier dans la Suisse orientale, où elle comptait diverses sections. Comme il s'agissait en grande partie de personnes ayant appartenu à des organismes d'extrême droite dissous ou interdits (en particulier à la « Nationale Bewegung der Schweiz »), l'association était étroitement surveillée. Les observations faites lors de cette surveillance confirmèrent nettement, vers la fin de 1942, qu'elle poursuivait des buts qui n'étaient pas compatibles avec le maintien de la neutralité suisse et qui mettaient par conséquent en péril la sûreté du pays. La « Nationale Opposition » propagait l'idéologie nationale-socialiste et défendait en particulier l'idée d'une « Europe nouvelle » dirigée par le chancelier du Reich allemand. Dans les assemblées, on dénigrait et bafouait les institutions démocratiques du pays. A cela s'ajoute que plusieurs membres du groupement, en particulier le secrétaire, firent l'objet d'une instruction pénale pour service de renseignements politiques. Une opération de police du 17 novembre 1942 (avec perquisitions exécutées notamment dans les locaux du secrétariat) révéla que ces gens avaient contrôlé l'opinion et l'activité politiques de certains habitants de la Suisse et fait rapport à un agent allemand. Après que le département de police du canton de St-Gall eut de lui-même frappé le nouveau groupement d'une interdiction générale de réunions, le Conseil fédéral, se fondant sur les constatations de la police, décréta la dissolution de la « Nationale Opposition », le 29 décembre 1942. Toute activité fut interdite à l'association, ainsi qu'aux groupements qui lui seraient substitués. Aux termes d'une des dispositions de l'arrêté, le représentant de la « Nationale Opposition » au Grand conseil du canton de St-Gall devait être exclu de cette autorité. L'affaire du service de renseignements politiques fut jugée le 20 septembre 1943 par le tribunal du district d'Arbon, qui prononça des peines d'emprisonnement de trois et quatre mois.

Le programme de l'« Eidgenössische Arbeiter- und Bauernpartei », fondée à Bâle le 1^{er} août 1941, par Lothar Zumofen, était, lui aussi, d'inspiration nettement nationale-socialiste. L'activité du parti se manifestait sous la forme de circulaires à ses membres, de tracts et de feuilles de propagande. Bien que le parti, lorsqu'il avait encore le vent en poupe, comptât 350 à 400 membres, ses assemblées de membres et séances de cinéma docu-

mentaire, que surveillait la police, étaient habituellement peu fréquentées. Du point de vue de la protection de l'ordre public, elles ne prêtaient pas à la critique. Les dirigeants du parti affirmaient constamment que le programme était strictement suisse. Néanmoins, l'inspiration allemande était indéniable, en particulier dans les discours prononcés dans ces assemblées. Une grande partie des membres identifiés par la police étaient des ouvriers et employés du chemin de fer allemand du Reich, où le parti trouvait toujours un large appui. Après des poursuites ouvertes en mai 1942 par la police politique de Bâle, en liaison avec la justice militaire, contre quinze membres de l'« Eidgenössische Arbeiter- und Bauernpartei », Zumofen fit savoir au ministère public de la Confédération et à la police bâloise, le 4 juin 1942, que le parti suspendait toute activité politique et procéderait à sa dissolution au plus tard le 30 juin 1942. Les autorités ne reçurent toutefois jamais, au sujet d'une dissolution, l'avis qui leur avait été annoncé. La police apprit, au contraire, que la décision prise par Zumofen n'avait pas été ratifiée par les autres dirigeants et que ceux-ci se proposaient de poursuivre leur activité. Depuis le 30 juin 1942, il n'y eut toutefois plus d'assemblées, et deux circulaires seulement furent envoyées aux membres. Les recherches de la police avaient cependant établi, entre-temps, que des membres du parti avaient en particulier violé des secrets militaires au préjudice de la Suisse et pour le compte de l'Allemagne. Les faits constatés montrèrent d'une façon particulièrement nette le danger qu'une grande partie des membres de ce groupement constituaient pour l'Etat. Bien que son activité fût tout à fait insignifiante, le parti lui-même devait ainsi être interdit, parce que dangereux. Le Conseil fédéral prononça sa dissolution le 25 mai 1943. L'instruction judiciaire ouverte en raison des délits susmentionnés aboutit, au cours des années 1942 à 1944, à toute une série de condamnations, en particulier, à la peine capitale. Dans le procès intenté à Reimann et consorts, pour trahison, Erwin Philipp fut condamné à mort, le 28 novembre 1942, par le tribunal de division 3 B. Il appert, à vrai dire, des considérants du jugement que cet homme n'était pas véritablement entré dans l'« Eidgenössische Arbeiter- und Bauernpartei ». Il appartenait cependant à ce milieu et avait fait partie d'un groupement précédemment formé par Zumofen, la « Gemeinschaft der Freunde guter Bücher und aktueller Zeitschriften ». Le nommé Fritz Heller, condamné à mort par le tribunal territorial 2 B le 10 août 1944, était un membre en vue de l'« Eidgenössische Arbeiter- und Bauernpartei ». D'autres membres du parti furent condamnés à plusieurs années de réclusion. Le tribunal de division 2 B condamna Zumofen, le 3 novembre 1943, à 150 jours d'emprisonnement pour avoir pratiqué une propagande subversive dans l'armée (délit commis par négligence), avoir favorisé un service de renseignements politiques, avoir violé d'une façon répétée l'obligation de communiquer un fait à l'autorité, ainsi que pour complicité dans une affaire de passage clandestin de la frontière.

La surveillance et le contrôle exercés par la police en 1942 ont porté principalement sur l'activité du « Rassemblement fédéral » et de la « Nationale Gemeinschaft Schaffhausen ». Comme le relevait le chef du département de justice et police dans la session de décembre du Conseil national, la question de la dissolution de ces groupements avait occupé le département durant toute l'année 1942. Ce qui inquiétait tout particulièrement, c'était la façon dont les membres et les journaux des deux organismes attaquaient les institutions démocratiques suisses et critiquaient la politique de neutralité. Diverses assertions d'orateurs du parti ou de la rédaction de la *Front* et du *Grenzbote* étaient certainement à la limite de ce qui était encore licite. On pouvait aussi retenir à la charge du « Rassemblement fédéral » le fait qu'il avait accueilli dans ses rangs des individus que les autorités tenaient pour peu sûrs et même dangereux. Il s'agissait en partie d'anciens membres d'associations dissoutes par le Conseil fédéral: « Eidgenössische soziale und Arbeiter-Partei », « Nationale Bewegung der Schweiz » et « Schweizerische Gesellschaft der Freunde einer autoritären Demokratie ». Malgré des recherches de police activement poussées, on manquait cependant encore de preuves qui eussent permis au Conseil fédéral de décréter une interdiction. Comme pour d'autres interdictions, il était difficile de faire le départ entre ce qui était encore licite en vertu des libertés constitutionnelles (l'acte est punissable, et non pas l'opinion) et ce qui répondait déjà à la définition de l'activité subversive illégale. Certaines considérations de technique policière militaient en outre contre une dissolution. Les expériences faites avec les interdictions précédentes montraient que les mouvements groupant un grand nombre d'adhérents ne sont point étouffés par une interdiction décrétée par l'autorité mais continuent leur œuvre dans l'illégalité. Or il est beaucoup plus difficile pour la police de déceler des menées d'un groupement devenu illégal que l'activité — surveillée — que le groupement exerçait dans la légalité.

C'est pourquoi les autorités des cantons ne s'accordaient pas sur la question d'une dissolution du « Rassemblement fédéral ». Les uns désiraient une interdiction immédiate, tandis que les autres se prononçaient pour le *statu quo* (surveillance étroite des assemblées). De son côté, le département fédéral de justice et police estimait que l'ancien système, pour le moment, était le bon. Lorsque le « Rassemblement fédéral » demanda derechef, au printemps 1942, l'autorisation d'organiser des assemblées publiques dans toute la Suisse, le département adressa cependant à ses dirigeants un dernier et sérieux avertissement en refusant l'autorisation sollicitée. Ces gens furent avisés que le maintien de leur groupement et de leurs publications n'entrerait en considération que si le « Rassemblement » adoptait une attitude nettement suisse, ce qui supposait l'exclusion de certains éléments peu sûrs. Deux cantons (Bâle-Ville et Argovie) interdirent, en 1942, au groupement d'organiser des assemblées. De son côté, la division « Presse et radio » suspendit de nouveau, en mai, la *Front* et le *Grenzbote* pour une durée de

quatre mois. Jusqu'au moment où fut développée au Conseil national l'interpellation Bucher, en décembre 1942, rien de bien nouveau ne s'était produit dans la question de la dissolution du « Rassemblement fédéral ».

La décision intervint en 1943, à la suite d'une série de nouvelles enquêtes pénales et de condamnations à de lourdes peines (par ex. dans le cas Leutwyler) concernant des membres du « Rassemblement fédéral » et de la « Nationale Gemeinschaft Schaffhausen ». Dans une lettre au général, le chef du « Rassemblement », Tobler, avait écrit que Zürcher, un des condamnés à mort, n'avait jamais été admis dans le groupement. Une vérification révéla que cette affirmation n'était pas véridique. Il fallait en conclure que la direction du « Rassemblement » ne méritait pas non plus confiance. Dans le procès intenté au nommé Reutlinger — qui fut condamné à mort pour espionnage — on releva également certaines accointances avec le « Rassemblement ». Wolf Wirz, condamné à dix ans de réclusion, le 26 juin 1943, n'était pas réellement membre du groupement, mais en était un des orateurs écoutés. Un véritable dirigeant, un chef de la « Nationale Gemeinschaft », Hermann Eisenhut, fut condamné en même temps que lui à six mois d'emprisonnement. Ces procès fournirent aux autorités les preuves dont elles avaient besoin pour prendre des mesures administratives contre les groupements eux-mêmes. Les jugements montrèrent clairement que les chefs des deux associations ne voulaient pas prendre des mesures énergiques pour se débarrasser des traîtres ou qu'ils n'avaient pas la force nécessaire pour exécuter convenablement cette épuration. Dans ces conditions, les raisons qu'on avait avancées, du point de vue policier, contre un arrêté d'interdiction perdaient de leur valeur. Par arrêté du 6 juillet 1943 le Conseil fédéral prononça la dissolution du « Rassemblement fédéral » et de la « Nationale Gemeinschaft Schaffhausen » et l'interdiction de leurs journaux, la *Front* et le *Grenzbote*. La notification de l'arrêté aux dirigeants des deux groupements fut combinée, comme dans des cas précédents, avec une opération de police au cours de laquelle les archives, le matériel de propagande et les fonds des partis furent saisis. Un examen des papiers montra que les deux groupements avaient compté ensemble un peu plus de 2400 membres. Une ordonnance du département fédéral de justice et police du 7 octobre 1943 interdit encore les organismes suivants, affiliés au « Rassemblement fédéral » et à la « Nationale Gemeinschaft Schaffhausen » : les « Freunde der Erneuerung » ; le « Vaterländischer Arbeiterschützenverein Zürich » ; la « Genossenschaft Arbeiter-Hilfswerk Union » ; le « Nationaler Front-Verlag », à Zurich et Schaffhouse ; la « Genossenschaft Freudenfels Schaffhausen — Immobiliengenossenschaft » (y compris l'exploitation) ; l'imprimerie « Freudenfels », à Schaffhouse ; la « Freie landwirtschaftliche Genossenschaft Schaffhausen » ; le groupe féminin de la « Nationale Gemeinschaft Schaffhausen » ; la « Basler Pfalz — Gesellschaft zur Pflege kultureller Gemeinschaft in Basel ».

Outre les mouvements et organismes mentionnés dans les chapitres relatifs aux années 1939 à 1943, une série de groupes d'extrême droite — les uns petits, les autres très petits — virent le jour et disparurent durant la même période. Appliquant la maxime *principiis obsta*, les autorités les surveillèrent attentivement, bien qu'ils comptassent parfois fort peu d'adhérents. Par suite de cette surveillance, quelques-uns de ces groupements eurent d'ailleurs une existence toute éphémère. D'autres furent liquidés par l'intervention de la police, qui prit des mesures dès que les conditions légales étaient remplies. La liste que nous donnons de ces groupes ne prétend pas être complète. Il s'agit de quelques cas plus importants que d'autres, ou typiques.

La « Schweizerische Einheitspartei » tint son assemblée constitutive, à Berne, déjà avant l'ouverture des hostilités, c'est-à-dire le 15 juin 1939. Le promoteur du mouvement, Paul Gfeller, y fut nommé chef du parti. La « Schweizerische Einheitspartei » déclara vouloir lutter « pour l'avenir de la Suisse et pour sa place dans une Europe nouvelle ». Il n'y a rien à attendre, disait-elle, du « système actuel des partis ». Selon la déclaration d'adhésion, les affiliés devaient se conformer aux statuts et aux buts du parti, ainsi qu'à « toutes ses instructions ». Ils devaient prêter serment au parti avant de recevoir la carte de membre. Il ressort des constatations de la police que les efforts du parti pour recruter des membres n'eurent que très peu de succès. Le groupement n'eut aucune importance politique. Son chef, Paul Gfeller, fut condamné par contumace, le 19 décembre 1941, par le tribunal de division 3 A, à quinze ans de réclusion, pour incitation à la violation de secrets militaires et pour service de renseignements politiques et militaires. Evadé, il avait réussi à fuir à l'étranger.

La « Bewegung nationalistischer Studenten der Schweiz » était un parti d'étudiants d'extrême droite qui comptait peu de membres, mais qui eût pu devenir dangereux si son activité avait été moins éphémère. Constitué à Fribourg (le 1^{er} octobre 1940), il était plutôt connu sous son nom français: « Ligue des étudiants nationalistes suisses ». Suppression de la démocratie (« les partis doivent disparaître ») et adaptation à l'Europe nouvelle, tels étaient, ici aussi, les mots d'ordre. Deux Suisses qui participèrent au cours d'instruction organisé à Feldkirch par Riedweg, en mars 1941, étaient en rapport avec Decurtins, le chef de la ligue, qui s'était entremis en vue de cette participation. Il avait aussi été question de créer à Fribourg un groupe de « l'école sportive » de Maag. Les considérants des jugements rendus par la cour pénale fédérale dans les causes Büeler et consorts et Michel et consorts (voir l'annexe) renseignent sur ces relations. La « Ligue des étudiants nationalistes suisses » n'a jamais été prise très au sérieux dans les milieux d'étudiants. Elle n'enregistra aucun succès appréciable. Son activité consista essentiellement dans la publication de trois manifestes, en juin, juillet et décembre 1941. Le groupement n'a jamais compté plus de quelque deux douzaines d'adhérents. A fin 1941,

des recherches de police révélèrent que le Dr Asthon, vice-consul d'Allemagne à Zurich, faisait parvenir des fonds à la ligue. Le chef et quelques membres du groupement furent alors arrêtés. Une instruction pénale fut ouverte contre eux. La preuve d'actes punissables n'ayant pu être apportée, l'instruction fut suspendue, mais les inculpés durent supporter une partie des frais. Depuis l'arrestation de Decurtins en janvier 1942, la « Ligue des étudiants nationalistes suisses » ne manifesta plus d'activité. Cette tentative allemande de prendre pied dans les milieux d'étudiants suisses par l'intermédiaire de la ligue de Decurtins — tentative prouvée par les agissements du Dr Asthon — avait ainsi échoué.

Le groupe, également peu nombreux, des « Jeunes campeurs nationalistes », dont on n'a constaté l'existence que dans le canton de Genève et qui avait été fondé en 1941 par un ancien membre d'un groupement dissous, le « Mouvement national suisse », ne se fit remarquer par aucune activité politique exercée ouvertement. On le surveilla toutefois, parce que les écrits servant à la nourriture intellectuelle de ses membres provenaient en majeure partie du consulat d'Allemagne et du consulat d'Italie. Les « Jeunes campeurs » organisèrent quelques camps. Leur groupe ne comptait que quelque 25 membres. Leur chef fut arrêté en août 1941 pour avoir participé, avec d'autres extrémistes de droite, à une distribution de pamphlets antidémocratiques et à effet défaitiste (jugement du tribunal territorial 1, du 23 juillet 1942, dans la cause Schuler et consorts). Leur chef arrêté, les « Jeunes campeurs » cessèrent toute activité.

Un petit groupe zurichois, qui s'appelait officiellement « Klub für den Sport » et secrètement « Kämpfer für Deutschlands Sieg », était composé uniquement de jeunes gens de 20 ans ou moins. En juillet 1941, les quinze membres de ce groupe prêtèrent à leur chef de 20 ans le serment que voici :

« Je jure de rester fidèle toute ma vie à l'idéal national-socialiste. Au besoin, je veux aussi mourir pour lui. Je m'engage à n'obéir qu'aux ordres de mes chefs nationaux-socialistes. Je suis toujours prêt à lutter pour la nouvelle Europe, nationale-socialiste. Je n'aurai ni repos ni trêve avant que la Suisse, ma patrie, réponde à mes conceptions politiques. Heil Hitler! »

Le chef du groupement ne négligea pas d'envoyer, le même mois, une lettre au consulat général d'Allemagne à Zurich pour l'informer de l'existence de son « organisation de combat ». Le tribunal du district de Zurich le condamna, le 19 novembre 1941, à neuf mois de maison d'éducation au travail pour infraction à la loi réprimant les atteintes à l'indépendance de la Confédération et infraction à l'arrêté sur la protection de la démocratie.

Au printemps 1941, plusieurs anciens membres de la « Nationale Front » à St-Gall conçurent le plan de rallier de nouveau les « forces de renouvelle-

ment » dans le canton. Le Dr Kaspar Schegg entreprit le travail de recrutement dans le Rheintal saint-gallois. Il y créa, en novembre 1941, un groupement appelé « Jungrhein », dont le programme, intitulé « Ce que nous voulons », reprenait l'essentiel des 26 points du programme de la « Nationale Front ». Le plan d'organisation prévoyait une division en « cellules » et « noyaux ». Le « noyau » devait servir au contact d'homme à homme et à l'étude du programme. Les « Kernleiter » devaient pourvoir à ce que les adhérents à eux confiés se montrent actifs; ils devaient aussi s'occuper du recrutement. Le but était de mettre tout d'abord sur pied un organisme indépendant, qui se rattacherait plus tard à un mouvement plus étendu, l'« Eidgenössische Sammling » ou la « Nationale Opposition ». Les dirigeants donnèrent à l'organisme le caractère d'une société secrète. Les adhérents avaient l'ordre formel de garder le secret absolu à l'égard du mouvement. Le groupe tenait ses assemblées sans requérir l'autorisation de la police. A fin 1942, la police fédérale intervint, en liaison avec la police cantonale. Il y eut 18 perquisitions. Dix membres du groupe furent arrêtés. Cette opération de police mit fin à l'activité du « Jungrhein ». Par jugement du 16 janvier 1943, la cour suprême du canton de St-Gall condamna le Dr Kaspar Schegg à quatre mois d'emprisonnement et à une amende pour infraction à l'article 2, 1^{er} et 2^e alinéas, de l'arrêté sur la protection de la démocratie et à l'article 2 de l'arrêté sur le contrôle des assemblées politiques. Trois autres accusés furent frappés de peines de 14 jours à trois mois d'emprisonnement. Précédemment, Schegg avait déjà été condamné à quatre mois d'emprisonnement par le tribunal territorial 3 B pour injure au général.

La « Schweizer Jugendfront », créée à St-Gall le 1^{er} juillet 1941 « pour le développement physique et intellectuel de la jeunesse », avait des attaches avec le « Rassemblement fédéral » et la « Nationale Opposition ». Le groupement fut tout d'abord dirigé par Alois Koller, l'un des fondateurs. En mars 1942, ce personnage se rendit clandestinement en Allemagne, où il prit du service dans la « Waffen-SS ». La « Schweizer Jugendfront » organisa des « rencontres » et des « réunions de chefs » mais ne groupa qu'un petit nombre d'adhérents (25 à 30 hommes). Le successeur de Koller et son groupe à St-Gall adhérèrent plus tard à la « Nationale Opposition ». Le 5 janvier 1943, la « Schweizer Jugendfront » fut dissoute par son chef. Nous reproduisons ci-dessous un passage de la lettre adressée, à cette date, par le chef à ses membres. Ce passage donne d'intéressantes informations sur les raisons de la dissolution :

La décision que j'ai prise n'est pas motivée par le fait que notre groupe compte peu d'adhérents, ni par le fait que nous aurons plutôt de la peine à recruter de nouveaux membres. La seule et unique raison qui m'a amené à prononcer la dissolution de la « Schweizer Jugendfront » réside dans l'impossibilité de faire ouvertement de la propagande pour le mouvement et de lutter ouvertement pour nos buts. Pour des hommes jeunes et énergiques, une existence végétative n'offre pas d'intérêt. Je suis convaincu que nous n'aurions jamais reçu

l'autorisation d'organiser des réunions publiques, parce que nous sommes favorables à des mouvements de renouvellement. Or, sans activité ouverte, nous n'aurions jamais pu arriver à quelque chose. Tant que les mouvements de renouvellement seront limités dans leur action, comme ils le sont aujourd'hui, la viabilité d'un groupement aussi faible que le nôtre est fort douteuse. A un résultat minime eussent correspondu des difficultés extrêmement grandes. Des recherches de police, même des perquisitions chez tel ou tel de nos camarades, ne nous eussent peut-être pas été épargnées à l'avenir.

L'« Eidgenössische Kampfpartei », constituée en octobre 1940; est un groupement que nous mentionnons également dans cette série, mais qui occupe une place un peu à part. Plusieurs points de son programme paraissent indiquer qu'il s'agissait, ici aussi, des débuts d'un nouveau mouvement orienté vers l'Allemagne nationale-socialiste. Dans l'un de ces points, il était question d'une « prompte adaptation économique aux conditions nouvelles ». Le parti était fermé aux « Juifs et aux francs-maçons ». D'autre part, les statuts indiquaient en première ligne comme but du parti « la lutte contre toutes les forces qui cherchent à mettre fin à notre indépendance en tant qu'Etat et peuple ». Dans les assemblées du parti, des critiques violentes étaient parfois adressées au Conseil fédéral, et l'on déniait au parlement, dans sa composition d'alors, le caractère d'une véritable représentation populaire. Ce parti, né du service actif (son but primitif semble avoir été la création d'un organisme pour la protection des militaires licenciés), mettait en relief l'élément « soldat ». Il croyait devoir imprimer de cette façon un nouveau cours à la politique suisse. Cette conception eut cependant pour conséquence qu'une partie des membres, surtout des jeunes, furent indiscutablement impressionnés par le succès des armées allemandes pendant les premières années de la guerre. L'attitude équivoque du groupement amena les autorités à faire surveiller par la police l'« Eidgenössische Kampfpartei », qui comptait quelque 1200 membres. Après un examen approfondi du cas, le ministère public de la Confédération conclut qu'il n'y avait pas lieu de prendre des mesures à l'égard du parti. Depuis 1944, le ministère public n'a plus reçu d'informations relatives à l'activité que pourrait encore exercer le groupement.

Pour finir la série des mouvements politiques des années 1941 et 1942, nous mentionnons ici, en raison de l'appui fourni en particulier par divers groupements d'extrême droite, la propagande et la cueillette de signatures en faveur de l'initiative « pour la réforme de l'Etat ». Cette initiative demandait la modification des articles 71 et suivants de la constitution fédérale, en tant qu'ils étaient contraires aux « principes directeurs » suivants :

I. Conseil fédéral.

Le Conseil fédéral exerce le pouvoir gouvernemental de la Confédération.

Le président de la Confédération et les membres du Conseil fédéral sont nommés par la diète pour une période de quatre ans.

II. Diète.

La diète de la Confédération est composée de deux membres de chaque gouvernement cantonal. Les demi-cantons sont représentés par un membre de leur gouvernement.

La diète nomme le président de la Confédération, les membres du Conseil fédéral, du Tribunal fédéral et le général. Elle vote les projets du Conseil fédéral et contrôle l'administration et la justice fédérales.

III. Chambre fédérale des métiers.

La chambre fédérale des métiers représente, sur le terrain fédéral, les professions organisées paritairement.

La chambre fédérale des métiers assiste le Conseil fédéral dans toutes les questions économiques et sociales. Elle a, dans ces domaines, le droit d'initiative en matière législative.

L'initiative n'a pas abouti.

1944 et 1945.

En 1944 et 1945, l'activité antidémocratique exercée dans notre pays par des Suisses d'extrême droite a été, autant qu'on a pu le constater, insignifiante. Le fait que la guerre prenait, à tous égards, une tournure défavorable pour l'Allemagne nationale-socialiste est certainement la cause principale de cette régression. D'autre part, les opérations de police dirigées contre les groupements extrémistes (saisie de documents) ont probablement contribué dans une large mesure à dissuader les affiliés — à part quelques-uns dont il sera question plus tard — de poursuivre une activité politique dans l'illégalité.

Durant les années 1944 et 1945, on a encore constaté la distribution de quelques écrits interdits. Tous ces écrits, sauf un, venaient d'Allemagne. Au cours de la première moitié de 1944, des exemplaires d'un nouveau pamphlet de la « Nationalsozialistische Bewegung in der Schweiz » furent encore expédiés. Le pamphlet, qui exprimait encore la confiance dans la victoire finale de l'Allemagne (« L'Allemagne est vainqueur, sa victoire est la victoire des nationaux-socialistes en Suisse »), était daté de Berne, le 20 avril 1944. Un examen du papier et de l'impression permit toutefois de conclure que le pamphlet venait certainement d'Allemagne. Il s'agissait, à n'en pas douter, d'une suite des publications émanant de l'entourage de Leonhardt et Burri, les deux traîtres privés entre-temps de la nationalité suisse. A fin novembre 1944, la « Nationalsozialistische Bewegung in der Schweiz » lança un appel « aux nationaux-socialistes suisses », appel qui invitait le Conseil fédéral à « modifier radicalement sa politique extérieure ». Ces publications de l'« Internationale Presse-Agentur » pouvaient encore être répandues de temps à autre, parce que certains envois, dont la poste n'avait pas reconnu l'origine, avaient échappé au séquestre.

Le pamphlet dont les auteurs se disaient être « des officiers, sous-officiers et soldats de l'armée » et qui fut envoyé le 23 mars 1945 à des membres

du Conseil fédéral et des chambres fédérales, à des rédactions de journaux, à des hommes politiques et à des officiers de rang élevé, suscita une indignation justifiée. Les journaux ont renseigné le public sur son contenu. Le pamphlet accusait le gouvernement fédéral d'avoir, lors des négociations économiques engagées au printemps 1945 avec les Alliés, violé la neutralité et de vouloir « conduire le pays à la guerre pour servir des buts étrangers ». Les premières recherches de la police firent constater que les enveloppes contenant les exemplaires du pamphlet avaient été remises à la poste simultanément dans plusieurs villes du pays. Elles étaient de provenance suisse. Le papier du pamphlet avait, probablement, aussi été fabriqué en Suisse. L'impression avait peut-être également eu lieu dans le pays. Un examen minutieux du caractère d'imprimerie et une perquisition dans diverses imprimeries permit de déterminer la maison qui avait imprimé le pamphlet. Les auteurs du manifeste purent ensuite être identifiés et arrêtés. Il s'agissait d'un petit groupe de personnes habitant Berne, qu'on savait appartenir aux milieux d'extrême droite et dont certaines avaient déjà été impliquées dans des poursuites pénales. Par jugement du 7 novembre 1945, le tribunal de division 3 A condamna les sept pamphlétaires à des peines d'emprisonnement de quatre à quinze mois. Deux d'entre eux ont déposé un recours en cassation, qui est encore pendant.

* * *

Les recherches de police qui eurent lieu le 8 mai 1945, en liaison avec la dissolution du groupe « Suisse » du parti national-socialiste allemand et des organismes affiliés et l'instruction préparatoire actuellement en cours contre les Suisses précédemment occupés au « SS-Hauptamt » à Berlin ont en particulier révélé les faits suivants :

Dans un coffre-fort de la légation d'Allemagne à Berne, on a découvert les statuts originaux de la « Soziale Volkspartei der Schweiz », qui avait été comprise dans les recherches opérées par la police en juin 1941. Ces statuts étaient enfermés dans une enveloppe scellée portant l'adresse : « M. le Dr W. Mühlemann, Marktgasse 42, Berne ». M. Mühlemann déclare ne rien savoir de cette affaire et croit que Lindt, le président de ce parti, a introduit les statuts dans l'enveloppe et a remis le tout à la légation. Cette supposition est vraisemblable, attendu que le cachet sur l'enveloppe porte effectivement les armoiries de la famille Lindt.

A la légation de Tchécoslovaquie à Berne, dont les locaux avaient été en partie occupés par des services de la légation d'Allemagne, on a trouvé une caisse contenant des documents relatifs à la « Nationale Bewegung der Schweiz », interdite par le Conseil fédéral en 1940.

L'instruction préparatoire dont il a été question plus haut a établi que les originaux des déclarations d'adhésion à la « Nationale Bewegung

der Schweiz » sont conservés dans les locaux du « SS-Hauptamt » à Berlin, classés par cantons. On a aussi appris qu'une conférence, due à l'initiative du « SS-Hauptamt », réunit à Munich, le 10 octobre 1940, les chefs des divers mouvements d'extrême droite et que la discussion porta sur la réunion de ces mouvements dans la « Nationale Bewegung der Schweiz », ainsi que sur la question de la direction. Trois agents allemands (le Dr Ashton, le Dr Hügel et Bennecke) participaient à la conférence. Le fruit de ces discussions fut, douze jours plus tard, la fusion de l'« Eidgenössische Soziale Arbeiter-Partei » et du « Bund treuer Eidgenossen » avec la « Nationale Bewegung der Schweiz ». Des personnes entendues dans l'instruction ont confirmé que la réception des anciens chefs de la « Nationale Bewegung » à la légation d'Allemagne à Berne, le 30 janvier 1941 — réception mentionnée à propos des organismes allemands en Suisse — avait eu lieu sur l'ordre de Berlin.

C. L'activité exercée sur sol allemand par les Suisses extrémistes de droite.

Durant la guerre, notre légation à Berlin et nos consulats nous ont constamment tenus au courant de l'activité que les nationaux-socialistes suisses exerçaient contre notre pays. Nos représentants diplomatiques et consulaires ont fait tout leur possible pour seconder les colonies suisses dans la lutte contre la propagande exercée par ces éléments. Le secrétariat des Suisses à l'étranger de la « Nouvelle Société Helvétique » leur prêta une aide particulièrement précieuse. Cette question donna également lieu à plusieurs démarches diplomatiques, portant notamment sur le fait que certains services et journaux allemands encourageaient les nationaux-socialistes suisses, ainsi que sur les restrictions imposées, par exemple en matière d'information par la presse, aux Suisses demeurés fidèles à la patrie. Plusieurs fois aussi, des plaintes ont été adressées aux autorités allemandes, hongroises et croates au sujet de l'« Internationale Presse-Agentur » dirigée par Franz Burri. On obtint ainsi que Burri cessât, au printemps 1942, son activité à Budapest. Lorsqu'il eut transféré l'agence à Zagreb, les autorités croates, donnant suite aux représentations de la Suisse, soumièrent, en 1943, ses articles de politique étrangère à la censure préalable. Par deux fois, l'« Internationale Presse-Agentur », à Zagreb, dut interrompre son activité pendant un mois par l'effet de suspensions. Mais après de courtes pauses, Burri avait cependant toujours la possibilité de poursuivre sa campagne d'excitation contre la Suisse. Ici comme pour les menées des autres nationaux-socialistes en Allemagne, il convient de noter que les tentatives faites par la voie diplomatique en vue d'améliorer les choses n'eurent jamais de résultats satisfaisants. La situation était aussi très difficile pour nos compatriotes établis en Allemagne, et dont la plupart avaient conservé le meilleur esprit suisse. Ils se sentaient abandonnés de la mère patrie tant que les adeptes, extrêmement actifs, des idées contraires à l'esprit

suisse pouvaient, en usant de leur qualité de Suisses, les accabler par leur propagande. Ces faits nous ont amenés à prendre, le 18 mai 1943, une mesure spéciale sous la forme d'un arrêté relatif au retrait de la nationalité (RO 59, 397). Aux termes de l'article 1^{er}, la nationalité suisse peut être retirée à un citoyen suisse qui réside à l'étranger s'il a porté une atteinte grave, en Suisse ou à l'étranger, à la sécurité du pays ou à son indépendance politique et s'est ainsi rendu indigne de cette nationalité. Jusqu'au 6 novembre 1945, la nationalité suisse a été retirée, conformément à cette disposition, à 29 citoyens suisses.

Nous nous étions tout d'abord proposé de traiter période par période l'action subversive exercée en Allemagne par les nationaux-socialistes suisses et leurs organismes en combinant cet exposé avec celui de l'activité, parfois connexe, exercée en Suisse. Une enquête actuellement en cours contre certains de ces individus, et que nous avons autorisée le 20 juillet 1945 sur la proposition du département de justice et police, a toutefois révélé plusieurs faits nouveaux qui complètent les renseignements dont on disposait déjà sur ces menées en Allemagne. C'est pourquoi il nous a paru indiqué de traiter ces cas dans un chapitre spécial en nous servant des documents dont on dispose maintenant. L'enquête étant si avancée qu'il n'y a plus lieu de s'attendre à des modifications considérables dans l'état des faits, le juge d'instruction fédéral a présenté, d'entente avec la chambre d'accusation du Tribunal fédéral, l'exposé ci-après, destiné à figurer dans notre réponse à la motion Bœrlin.

Exposé du juge d'instruction fédéral

I. Les plans de l'Allemagne à l'égard de la Suisse.

Des indications relatives aux intentions de l'Allemagne à l'égard de la Suisse nous sont fournies essentiellement par l'espionnage extraordinairement développé et minutieux qui fut pratiqué chez nous dans les domaines militaire et politique et fut révélé par d'innombrables procès jugés précédemment. Des conclusions peuvent également être tirées de la propagande intense qui fut pratiquée en faveur du national-socialisme parmi les Suisses vivant au pays ou à l'étranger, de l'immixtion dans nos affaires par la création et l'encouragement de mouvements extrémistes, ainsi que de l'encadrement politique des Allemands habitant la Suisse. Plus d'une fois, on a amené des Suisses à trahir leur pays en leur inculquant l'idée que la Suisse devait prendre sa place dans l'Europe nouvelle. Si elle ne se soumet pas volontairement à l'Allemagne, disait-on, elle y sera contrainte militairement; dans ce cas, la campagne serait sensiblement plus courte, il y aurait moins de sang versé et moins de destructions, si

l'Allemagne était préalablement renseignée sur notre défense nationale. Ce qu'on a dit d'un plan d'invasion de la Suisse au printemps 1943 concorde avec les déclarations faites l'été dernier par un Suisse qui dirigeait à Singen un bureau extérieur du service de sécurité installé à Stuttgart. Cet homme prétend avoir été invité deux fois, en février et mars 1943, à se rendre à Stuttgart pour prendre part à une conférence d'agents supérieurs du parti, conférence dans laquelle on discuta s'il fallait occuper la Suisse pour assurer les communications avec l'Italie. Interrogé comme témoin, un ancien officier allemand, qui était occupé en 1942 et 1943 au « Reichssicherheitshauptamt » à Berlin et Bruxelles et se réfugia en Suisse en janvier 1944, affirme catégoriquement que tous les milieux dirigeants en Allemagne s'accordaient à dire que la Suisse devait perdre son indépendance et devenir un « Gau » du Reich. Un ancien pasteur, Werner Wirth, s'était rendu en Allemagne au début de 1942. Il travailla quelque temps dans la « Forschungsstelle Schwaben » à Stuttgart et dirigea dès l'été 1944 l'« Oberdeutsche Arbeitsbüro », sur mandat du « SS-Hauptamt » à Radolfzell. Cet homme allègue avoir eu sous les yeux, à Stuttgart, le procès-verbal d'une conférence de fonctionnaires allemands, procès-verbal qui révélait que les « Gauleiter » des régions voisines de la Suisse s'étaient disputés au sujet de l'attribution de territoires suisses à leurs « Gaue ». Le « Gauleiter » du Tyrol avait revendiqué non seulement le canton des Grisons mais encore une autre partie de la Suisse orientale, mais les « Gauleiter » du Wurtemberg et de Bade s'étaient rebiffés contre ces prétentions. Wirth détint plus tard une carte de la Suisse, établie par ses soins, où étaient indiqués diverses rectifications de frontière et un remaniement territorial. Deux anciens collaborateurs du bureau « Suisse » du « SS-Hauptamt », revenus en Suisse, déclarent que leur chef était bien certain que notre pays serait conquis s'il ne se soumettait pas volontairement à l'Allemagne. Ce chef avait établi, de sa main, une liste des postes gouvernementaux à pourvoir plus tard d'un titulaire. On y lit en particulier les termes « Gauleitung » et « höherer SS-Polizeioffizier ». Le service de sécurité à Stuttgart tenait un fichier « Suisse », de quelque 20 000 fiches. Il comprenait une section générale et des sections pour les cantons et les partis. En janvier 1942, le Dr Max Leo Keller, qui avait été membre dirigeant de la « Nationale Bewegung der Schweiz » et avait fui en Allemagne à fin novembre 1941, reçut du groupe officieux « Electricité » à Berlin l'ordre d'étudier toutes les possibilités d'utilisation des forces hydrauliques en Suisse. On est fondé à penser qu'il s'agissait d'une partie du programme allemand de domination.

II. Les organismes nationaux-socialistes suisses.

Les extrémistes de droite réfugiés en Allemagne constituèrent tout d'abord un groupement assez lâche, qui avait son siège à Stuttgart et dont les animateurs étaient Franz Burri, Ernst Leonhardt et Otto Alfred Lienhard, de Ludwigsburg. Burri distribuait chaque semaine aux membres

les publications de son « Internationale-Presse-Agentur » et recevait en échange 50 pfennig de cotisation mensuelle. Plus tard, le journaliste Benno Schächpi, de Zurich, organisa une « Kameradschaftsgruppe » comprenant quelque 15 affiliés. En été 1941, ce groupe devint le « Bund der Schweizer in Grossdeutschland » et fut inscrit comme association dans le registre de la ville de Stuttgart. Otto Alfred Lienhard était le chef nominal de l'association. Une circulaire n° 1, du 25 août 1941, exposait que la fédération se réclamait du national-socialisme et considérait Adolf Hitler non seulement comme le chef incontesté de l'Etat allemand mais aussi comme l'homme capable d'assurer un brillant avenir à toute la communauté des peuples européens.

Déjà en août 1941, Franz Burri et ses adhérents se séparèrent de la fédération et fondèrent un « Nationalsozialistische Schweizerbund », dirigé par Eduard Mange à Vienne (Bundesleiter), Burri, Leonhardt et Emil Reiffer. Dans un appel daté du 25 août 1941, Burri défendit à ses adhérents toute relation avec Lienhard et ses hommes du « Bund der Schweizer in Grossdeutschland ». Une scission se produisit plus tard dans le « Bund der Schweizer in Grossdeutschland » à Stuttgart. Un groupe essaima sous la conduite du mécanicien Otto Schmid pour constituer la « Nationalsozialistische Schweizer Arbeiter-Organisation ». Ce groupe ne compta cependant jamais plus d'une trentaine de membres.

Des dirigeants de ces trois groupements sont actuellement l'objet de poursuites pénales. Ils sont accusés d'avoir voulu mettre la Suisse dans un état de dépendance à l'égard de l'Allemagne et d'avoir à cet effet, sous une influence allemande et au moyen de fonds allemands, cherché à gagner les Suisses en Allemagne à la cause nationale-socialiste, à les grouper et à les préparer dans leurs organismes, de façon à créer une troupe et des cadres qui auraient pu jouer un rôle lors de la prise du pouvoir et servir ensuite dans l'administration et la police.

Ces trois groupements se disputaient constamment. En 1944, les Allemands cherchèrent à les faire fusionner. Au début de l'été 1944, Max Leo Keller fut convoqué à Berlin par l'« Obersturmbannführer » Steimle, du « Reichssicherheitshauptamt ». Steimle dirigeait, dans la division 6 (service de renseignements à l'étranger), le groupe qui devait s'occuper en particulier de la Suisse. Steimle chargea Keller de travailler à la fusion des diverses fédérations. Il fit remarquer que la situation était telle que les autorités allemandes ne pourraient plus rester passives, mais ajouta qu'il se mettrait préalablement encore en rapport avec les autres services allemands compétents. Le 17 août 1944, il y eut une conférence de délégués du « SS-Hauptamt », du ministère des affaires étrangères, de la chancellerie du parti et du « Reichssicherheitshauptamt » VI B. Max Leo Keller y fut désigné comme arbitre chargé d'assumer la fusion des divers groupements. Sa désignation était due au fait qu'il jouissait de

la confiance générale des autorités allemandes et que les groupements suisses lui aient précédemment témoigné de l'estime. La solution qui fut adoptée par tous les délégués fit l'objet d'un programme en sept points, dont nous reproduisons quelques-uns ci-dessous :

- 1° Les Suisses en Allemagne qui se réclament du national-socialisme sont placés sous la direction du « Reichsführer ». Lorsqu'il y a des questions de politique extérieure à régler, le ministère des affaires étrangères aura son mot à dire. Pour les décisions de principe, il sera pris contact avec la chancellerie du parti, le « Reichssicherheitshauptamt » et les autres offices intéressés.
- 5° La tâche principale de la nouvelle association est d'inculquer l'idée du Reich allemand aux Suisses nationaux-socialistes et de soutenir le peuple allemand dans la lutte qu'il mène actuellement en cherchant à recruter une élite pour le service dans la « Waffen-SS ».
- 6° Les discussions sur les questions de droit public sont interdites dans la nouvelle association.
- 7° L'association n'a pas le droit d'exercer une activité intéressant la politique extérieure. Cela revient à dire qu'elle a un champ d'action strictement allemand.

Les tentatives de fusion faites par Max Leo Keller échouèrent par suite de l'attitude de Burri. Le 18 octobre 1944, le chef du « SS-Hauptamt » écrivait au chef du « Reichssicherheitsdienst-Hauptamt » qu'on avait l'intention de dissoudre le « Bund der Schweizer in Grossdeutschland » et le « Nationalsozialistische Schweizerbund » (les deux associations qui subsistaient) et de grouper leurs membres dans un nouvel organisme qui s'appellerait le « Bund der Schweizer-Nationalsozialisten » et serait dirigé par Hans Frei, à Stuttgart. La « Nationalsozialistische Schweizer Arbeiter-Organisation » à Stuttgart s'est, disait-il, réunie au « Nationalsozialistische Schweizerbund ». Comme Allemand du Reich et premier « Gauamtsleiter für Volksbundfragen im Gau Niederdonau », Burri a exercé jusqu'à présent une action dissolvante parmi les Suisses partisans d'un renouvellement politique. C'est pourquoi toute activité politique, directe ou indirecte, dans les affaires concernant la Suisse doit lui être interdite, sous peine des sanctions les plus rigoureuses. Il convient par conséquent de dissoudre le « Bund der Schweizer in Grossdeutschland » et le « Nationalsozialistische Schweizerbund », de mettre en sûreté le fichier des membres et d'interdire à Burri toute activité dans les affaires touchant la Suisse. Dans une note du « SS-Hauptamt », Amtsgruppe D, au chef du « SS-Hauptamt » (note du 26 octobre 1944), il est dit que le nouveau groupement suisse formé sous une direction unique servira en première ligne au recrutement d'hommes pour la « Germanische-SS » et la « Waffen-SS » et que c'était là sa raison d'être. La réorganisation de ce « Schweizerbund », était-il ajouté, est opérée, dans la mesure des besoins, par l'« Amtsgruppe D », qui donne les ordres nécessaires au chef de l'association. Il semble que le « Reichssicherheitshauptamt » n'ait pas donné suite aux propositions du « SS-Hauptamt » et que rien n'ait changé. Les démarches susmentionnées coïncident avec la création d'une formation dite « Germanische-SS-Schweiz »,

dont il sera question plus bas, et l'établissement d'un plan pour une opération « S ». Le chiffre 5 de ce plan prévoit le groupement des nationaux-socialistes suisses d'Allemagne et leur organisation par les « Sturmbanne ». Dans un rapport du 27 novembre 1944, la légation de Suisse à Berlin émettait l'avis que les tâches des associations suisses qui avaient donné lieu à des difficultés d'ordre international (par ex. la propagande pour un « Anschluss » et le service de renseignements politiques) avaient été confiées purement et simplement à ce nouvel organisme de la « Germanische-SS-Schweiz » (ou Sturmbanne).

Le but, l'organisation et l'activité des divers groupements étaient les suivants :

a. Bund der Schweizer in Grossdeutschland.

Jusqu'en avril 1944, le chef nominal de ce groupe était Otto Alfred Lienhard, fabricant à Ludwigsburg. Le chef effectif était toutefois Hans Frei, alias Hermann Fröhlich, qui devint aussi le chef nominal le 15 avril 1944. Il était secondé principalement par le Dr Alfred Zander. Celui-ci avait dirigé, en Suisse, le « Bund treuer Eidgenossen » (fondé en mars 1938), qui n'était rien d'autre qu'un service d'espionnage allemand. Frei et Zander furent condamnés en été 1939, lors de l'action pénale intentée contre le « Bund treuer Eidgenossen » pour service de renseignements politiques au profit de l'Allemagne. Le journal *Schweizerdegen*, publié par cette association et rédigé par Zander, tirait ses ressources de l'Allemagne. Depuis 1937, Frei avait consacré tout son temps à son emploi d'agent du service allemand des renseignements en Suisse et s'était enfui en Allemagne en automne 1938. Il continua dans ce pays son activité d'agent à traitement fixe, d'abord dans le service des renseignements politiques contre la Suisse, ensuite à titre de propagandiste du « Bund der Schweizer in Grossdeutschland ».

Le Dr Alfred Zander exerçait aussi, au service de l'Etat allemand, un emploi à rétribution fixe, d'abord comme agent du « Volksbund für das Deutschtum im Ausland », ensuite comme maître chargé d'enseigner l'idéologie du parti dans le camp d'entraînement pour les volontaires aspirant au service dans la « Waffen-SS ».

Ces quelques informations relatives aux deux chefs révèlent déjà le programme du groupement. Il était expressément interdit de discuter la forme sous laquelle la Suisse ferait partie de l'Europe nouvelle (circulaire n° 25, du 21 novembre 1942). L'acte de fondation déclarait déjà que les membres du « Bund der Schweizer in Grossdeutschland » reconnaissent sans réserve Hitler pour leur Führer. Dans la circulaire n° 25, il était dit que le groupement est une troupe disciplinée au service de l'idéologie nationale-socialiste et que ses membres sont des soldats politiques d'Adolf Hitler, le Führer de tous les Germains et le créateur d'un

ordre nouveau en Europe. « Pour la première fois dans l'histoire, était-il ajouté, notre continent a un chef. Les membres de l'association veulent être des serviteurs obéissants du Führer, croire ce qu'il leur a dit et ne parler d'aucun fait sur lequel il se tait. Ils ne veulent pas s'exprimer inconsidérément sur des choses que le Führer, dans sa géniale sagesse, réserve à l'avenir. Ce grand éducateur, largement doué par la Providence, doit nous enseigner la patience. »

Le groupement se composait de « Landesbanne », de « Bezirksbanne », de « Bannschaften » et de « Kameradschaften ». Des circulaires et des « Heimatbriefe » envoyées périodiquement servaient à la propagande. Plusieurs Suisses exerçaient la fonction de « Reichsredner » et devaient faire des conférences dans les assemblées de membres sur tout le territoire du Reich. Hans Frei, le Dr Alfred Zander, Fritz Bichsel, Karl Karsch et le Dr Wechlin ont été de ces « Reichsredner ». La direction du « Bund » organisait périodiquement des cours d'entraînement d'une semaine pour les personnes exerçant une charge dans le groupement. Ces cours eurent lieu d'abord à Kalkhorst, puis à Sennheim. Frei ordonna en outre à ses subordonnés de suivre les « Sonderlehrgänge für weltanschauliche Schulung und körperliche Ertüchtigung ». Ces cours, d'une durée de six semaines, destinés aux volontaires de la « Waffen-SS », avaient lieu à Sennheim, sous la direction d'un officier SS allemand. Il y en eut quatre en 1943 et 1944. Les frais des cours d'entraînement et des « Sonderlehrgänge » étaient supportés par l'Etat. Les employeurs étaient tenus d'accorder aux participants un congé payé, même lorsque l'absence du personnel entraînait des perturbations dans les entreprises. Les « Reichsredner » avaient droit au parcours gratuit et à une indemnité équitable pour leurs frais.

Le nombre des membres du « Bund der Schweizer in Grossdeutschland » fut d'environ 1700. L'activité de l'association se limitait au territoire du Reich. Abstraction faite du service de renseignements, nul ne fut chargé d'une besogne illégale en Suisse.

b. Nationalsozialistischer Schweizerbund.

Le Dr Franz Riedweg, chef de la « Germanische Leitstelle im SS-Hauptamt », avait convoqué une conférence des chefs des groupements suisses d'extrême droite, qui se tint le 10 octobre 1940 et à laquelle prirent également part le consul Ashton, le Dr Hügel et le nommé Bennecke, tous trois fonctionnaires allemands. A la suite de cette conférence, Franz Burri élaborait, avec Ernst Leonhardt, un projet de statuts, selon lequel les tâches des associations étaient réparties comme suit :

- 1° Groupement légal : « Nationale Bewegung der Schweiz »,
- 2° Groupement illégal : « Schweizerische Erneuerungsbewegung »,
- 3° Suisses à l'étranger : « Bund der Schweizer in Grossdeutschland ».

Ces trois groupements réunis devaient constituer la « Nationalsozialistische Arbeiter-Partei ». Pour la « Schweizerische Erneuerungsbewegung », il était prévu ce qui suit :

1. Elle doit jouer dans le parti le rôle de « Schutzstaffel ».
2. Elle a pour tâche d'accomplir toutes les besognes que la « Nationale Bewegung der Schweiz » ne peut, en raison de dispositions particulières, exécuter légalement.
3. Elle publie l'organe hebdomadaire de presse et d'information appelé « Eidgenössische Korrespondenz », lequel, en tant que journal illégal, doit être confectionné et répandu selon le système de la boule de neige. Elle publie des tracts et des brochures.
4. Tous les camarades qualifiés pour l'activité illégale seront mis à la disposition de la « Schweizerische Erneuerungsbewegung ».

En Suisse, il sera interdit de tenir une liste spéciale des camarades affiliés à l'« Erneuerungsbewegung ». Les membres de ce groupement figureront seulement sur l'état nominatif de la « Nationale Bewegung der Schweiz » et ne pourront être chargés d'aucun travail spécial par cette association, étant donné qu'ils doivent toutes leurs forces à l'« Erneuerungsbewegung ».

Ces projets n'aboutirent pas. La raison en est probablement que Burri s'attribuait la fonction de chef unique du parti et entendait mettre Leonhardt à la tête de l'« Erneuerungsbewegung », ce qui n'était pas conforme aux vues des chefs de la « Nationale Bewegung der Schweiz ».

En revanche, Burri et Leonhardt créèrent dans la suite un organisme illégal dénommé « Nationalsozialistische Bewegung in der Schweiz » et composé principalement d'anciens membres du « Volksbund » de Leonhardt. La mission de cette association était celle qui avait été prévue pour la « Schweizerische Erneuerungsbewegung ». Son activité fut révélée lors des procès jugés par le tribunal territorial 3 A, la cour criminelle de Lucerne et le tribunal pénal de Bâle, procès dont il a été question plus haut.

Sur territoire allemand, Burri et ses disciples travaillèrent tout d'abord dans le « Bund der Schweizer in Grossdeutschland ». Ils sortirent toutefois de cette association déjà en août 1941, pour former leur propre groupe, le « Nationalsozialistische Schweizerbund ». Eduard Mange, à Vienne, fut désigné comme chef. Burri demeurait cependant l'âme du mouvement. Ernst Leonhardt et Emil Reiffer, de Francfort, faisaient partie de la direction. Reiffer se brouilla en 1942 avec Leonhardt et semble avoir dès lors tourné le dos à l'association. Leonhardt exerçait surtout l'activité de « Reichsredner » dans les assemblées. Il fut exclu de la direction en 1944 et perdit la vie lors d'une attaque aérienne en mars 1945. L'association, qui paraît avoir compté quelque 1500 membres mais qui déclina sans cesse depuis 1943, était divisée en 12 régions, dirigées par des « Gebietsleiter ». Le « Gebietsleiter » de l'Allemagne du sud-ouest s'occupait activement de l'introduction clandestine de matériel de propagande en Suisse et des renseignements à recueillir pour le service de sécurité à Stuttgart. Les écrits

de l'« Eidgenössische Korrespondenz » et de l'« Internationale Presse-Agentur » (Burri) servaient de bulletins d'information et de propagande.

Le but de ce groupement était net et clair, du moins dès le mois d'avril 1942. Dans le n° 16/17 de l'« Eidgenössische Korrespondenz », du 25 avril 1942, on pouvait lire, sous le titre « Profession de foi et programme », les déclarations suivantes :

Nous devons avoir le courage d'appeler les choses par leur nom. Au cours de ces dernières années, on a, « pour des raisons tactiques », usé de toutes sortes de définitions et formules sans valeur; c'est là une méthode inopérante. Nous menons la lutte en nous appuyant sur un fondement de granit: la foi dans le peuple allemand et dans le national-socialisme d'Adolf Hitler. Nous autres Suisses — nous entendons ici les Suisses allemands — sommes des Allemands. Il n'y a pas de nation suisse. Nous ne sommes pas non plus une sorte de « nation germanique ». Nous faisons partie de la substance du peuple allemand. Nous ne voulons pas que notre pays, le pays alémanique des Confédérés, ne soit qu'une sorte d'annexe du Grand Reich. Notre patrie ne doit pas être ou devenir un Etat germanique de la périphérie. Nous voulons aider la nation allemande, notre nation-mère, à diriger l'Europe. Nous voulons renouveler la Confédération de fond en comble. Nous voulons exercer le pouvoir dans l'Etat; nous voulons réformer l'Etat et l'économie pour le bien du peuple entier.

En octobre 1941, le « Nationalsozialistische Schweizerbund » prit l'initiative de créer un corps de volontaires suisses. Dans un appel lancé par Burri le 15 octobre 1942, au nom de la « Nationalsozialistische Bewegung in der Schweiz », il était dit qu'un corps de volontaires était constitué et que l'organisation et le commandement en était confiés au camarade Ernst Leonhardt, major à disposition. Les camarades étaient invités à répondre à l'appel et à faire, parmi leurs amis et connaissances, de la propagande pour le corps des volontaires. Dans un autre appel adressé aux Suisses dans la Grande Allemagne, daté du 20 octobre 1941 et signé « Oberleutnant Ed. Mange, Bundesleiter des Nationalsozialistischen Schweizerbundes », les volontaires étaient invités à s'annoncer à la direction du groupement. Les autorités du Reich mirent cependant fin à la campagne.

c. Nationalsozialistische Arbeiterorganisation.

Cette association n'eut jamais beaucoup d'importance. Ses membres — 30 au plus — vivaient tous à Stuttgart ou dans les environs. Sous la conduite d'Otto Schmid, un homme au passé chargé (21 condamnations), qui avait été « Stützpunktleiter » du « Bund der Schweizer in Grossdeutschland », le groupement quitta ce « Bund » et fusionna, en automne 1944, avec le « Nationalsozialistische Schweizerbund ». Il convient de relever que ses membres se firent enrôler dans les formations allemandes de SA (sections d'assaut), qu'ils portaient les uniformes de ces formations et participaient à leurs exercices.

III. Le « SS-Hauptamt ».

Une « Germanische Leitstelle » avait été créée au « SS-Hauptamt » pour traiter les questions relatives aux peuples germaniques. Cet office devait s'occuper en particulier du recrutement de volontaires germaniques pour la « Waffen-SS », de l'emploi de ces volontaires et, d'une façon générale, de tout ce qui les concernait. Sa dernière appellation avait été en dernier lieu « Amtsgruppe D ». Le chef de la « Germanische Leitstelle » avait été, jusqu'en septembre 1943, le Lucernois Franz Riedweg, « SS-Obersturmbannführer ». Cet homme avait épousé une fille de von Blomberg, autrefois chef de l'état-major allemand. En 1940/41, il avait donné des ordres pour la création d'un corps de SS en Suisse. Il dirigeait en mars 1941 le « Führerkurs » à Feldkirch. Il semble que Riedweg ait entrevu la création d'un Grand Reich germanique, dans lequel la Suisse conserverait sa situation d'Etat distinct. En décembre 1943, il rejoignit le 3^e corps blindé germanique sur le front de l'est. Depuis lors, on en n'a plus eu de nouvelles. Quelques initiés prétendent que, dégoûté de ce qui se passait au « SS-Hauptamt », il avait « fui au front ». Son successeur à la tête de la « Germanische Leitstelle » fut l'Allemand Spaarmann, « SS-Standartenführer ». Le chef du « SS-Hauptamt » était le « SS-Obergruppenführer » Berger, né en Souabe.

La « Germanische Leitstelle » comprenait une section « Suisse » désignée par le terme « Amtsgruppe D I/3 h ». Depuis le début de 1942 jusqu'au mois d'août 1943, le chef de cette section avait été un certain Dr Heinrich Büeler, précédemment avocat à Zurich, lequel avait été chargé par Riedweg, en 1941, de former un corps de SS en Suisse et avait fui en Allemagne à fin novembre 1941. Durant son temps de fonction, Büeler donna au Bâlois Alfred Kobi, puis au Saint-Gallois Josef Schönenberger, tous deux employés dans sa section, l'ordre d'organiser des « Germanische-SS-Sturmbanne », de créer une « Aussenstelle » à Feldkirch et d'établir un fichier « Suisse ». Les « Germanische-SS-Sturmbanne » ne furent toutefois constituées que beaucoup plus tard. Dans la suite, Büeler quitta le « SS-Hauptamt » pour devenir, avec le grade d'officier SS, instructeur dans le camp d'entraînement des volontaires inscrits pour la « Waffen-SS ». A la fin de la guerre, Büeler tenta de rentrer en Suisse. La nationalité suisse lui ayant été retirée, il fut toutefois refoulé.

Le successeur de Büeler à la tête de l'« Amtsgruppe D I/3 h » fut, dès le mois d'août 1943, le « SS-Untersturmbannführer » Paul Benz. Cet homme avait été précédemment employé de banque à Zurich, où il exerça en particulier une activité dans la « Nationale Jugend ». Ayant déserté au début de juin 1941, il se rendit en Allemagne, s'engagea dans la « Waffen-SS » et y fut nommé officier. On le dépeint comme un homme d'intelligence moyenne, devenu un national-socialiste fanatique et n'ayant plus la moindre parcelle d'esprit suisse. C'est pendant que Benz exerçait sa charge dans la

section « Suisse » qu'on prépara une « opération S » et organisa les « Germanische-Sturmabanne », dont il sera question ci-après. Benz partit au début de mars 1945 pour le front de l'est. Depuis lors, on est sans nouvelles de lui.

a. La « Waffen-SS ».

En plus du service de documentation concernant la Suisse, la section « Suisse » du « SS-Hauptamt » devait s'occuper des Suisses engagés dans la « Waffen-SS » et de leurs relations avec leurs familles, ainsi que de la tenue des contrôles. Pour cette activité à exercer au service de la troupe, on avait créé l'« Aussenstelle Feldkirch » et confié la direction de ce bureau à Josef Schönenberger. L'« Aussenstelle » devait transmettre la correspondance et faire parvenir aux soldats de la « Waffen-SS » des publications et des paquets. Le contenu de ces paquets provenait le plus souvent d'articles exportés en contrebande du Liechtenstein.

Le 8 septembre 1944, Benz communiquait au chef du « SS-Hauptamt » le rapport d'effectif suivant, concernant les volontaires suisses entrés dans la « Waffen-SS »:

HOMMES	1. 9. 1943	1. 9. 1944
Entrés dans la « Waffen-SS »	671	755
Tués ou disparus	76	86
Ont quitté le corps	48	52
Sont au service dans le corps	563	617
Dans la « Wehrmacht » (armée et aviation)	22	34
Nombre des SS-Führer	25	33
SS-Führer tués	4	5
Nombre des « SS-Standartenjunker » devant être promu sous peu au grade de « SS-Untersturmführer »	—	3
Détachés à des cours spéciaux	—	13

Un certain temps, les Suisses étaient instruits dans le camp de Sennheim, en Alsace, avec les volontaires d'autres pays. Plus tard, ils furent instruits à Hallein près de Salzbourg. Les aspirants officiers étaient formés dans les « Junkerschulen » à Bad Tölz. Jusqu'à fin 1943, les Suisses combattant sur le front étaient répartis entre les diverses unités. En février 1944, le « SS-Führungs-Hauptamt » ordonna qu'ils fussent groupés dans le « SS-Gebirgsjäger-Ausbildung- und Ersatzbataillon 6 ». Au lieu des quelque 600 Suisses, 60 à 70 seulement avaient rejoint le centre de Hallein à fin avril 1944. Au printemps 1944, ces hommes furent envoyés à la « SS-Gebirgs-Division Nord », stationnée en Carélie. On pense qu'une quarantaine d'entre eux ont perdu la vie là-bas.

b. La maison du panorama.

La section « Suisse » était aussi chargée de fournir des recrues à la « Waffen-SS ». On créa à cet effet la « maison du panorama », qui se trouvait

d'abord à Stuttgart (jusqu'à fin 1943), puis à Strasbourg (jusqu'au printemps 1944) et, pour finir, à Bregenz. La maison du panorama, qui relevait de la section « Suisse », devait accueillir les Suisses qui s'étaient enfuis de leur pays, pourvoir à ce qu'ils comparaissent devant les autorités allemandes chargées de les interroger, les pousser à se faire inscrire dans la « Waffen-SS » et, le cas échéant, organiser leur départ pour le camp d'instruction. Environ 90 pour cent des Suisses entrés dans la maison du panorama ont passé ensuite dans la « Waffen-SS ». Ce fait amena le chef de la section « Suisse » à créer, en automne 1943, à Strasbourg, auprès du commissaire général pour l'affectation de la main-d'œuvre, le nommé Othmar Maag, de Winterthour, un « Durchgangslager des Gauarbeitsamtes Baden-Elsass » et à placer le Bâlois Eugen Weniger à la direction de ce camp. Le but de cette mesure était d'amener les Suisses qui avaient fui en Allemagne à se faire enrôler dans le service du travail et non pas dans la « Waffen-SS ».

Les chefs de la maison du panorama furent Benno Schäppi, Alfred Nikles, alias Dr Hutten, et, en dernier lieu, le Liechtensteinois Josef Nägele. Les chefs étaient tenus d'adresser des rapports mensuels à l'« Amtsgruppe D 1/3 h » et de communiquer, pour chaque pensionnaire de l'établissement, un *curriculum vitae*, avec photographie et qualifications.

c. L'opération S (« Aktion S »).

Un Suisse qui fut occupé de septembre 1944 à la mi-janvier 1945 comme aide de bureau à la section « Suisse » du « SS-Hauptamt » tint notre légation au courant de tout ce qui s'y passait et lui remit aussi d'importants papiers. Ces documents et les dépositions faites par cet homme lors de son retour au pays permettent de se faire une idée assez exacte des plans établis par la section.

Paul Benz, le chef de la section, était certain que, le moment venu, l'Allemagne soumettrait la Suisse par des moyens militaires. En 1945, il était encore convaincu que l'Allemagne gagnerait la guerre. Au cours de 1944, l'« Amtsgruppe D 1/3 h » prit d'importantes dispositions pour le temps qui suivrait la soumission de la Suisse et la prise du pouvoir. Comme première mesure, ce bureau s'occupa de l'organisation des « Germanische Sturmabteilung », cherchant en même temps à réorganiser les groupements suisses en Allemagne. En été 1944, il créa à Radolfzell l'« Oberdeutsches Arbeitsbüro ». Benz ne croyait pas qu'un développement de l'activité politique illégale sur sol suisse pût porter des fruits. Dans un exposé du 13 décembre 1944 concernant le mouvement national-socialiste suisse, il s'exprimait dans ce sens: Depuis le 19 novembre 1940, les nationaux-socialistes n'ont plus d'organisation légale en Suisse; depuis le 10 juin 1941, ils n'ont plus même d'organisation illégale. Des membres des groupements ont été condamnés à la réclusion ou à l'emprisonnement. D'autres ont été internés ou ont été contraints de se mettre en sûreté en Allemagne. La

police surveille si attentivement ceux qui sont restés en Suisse et n'ont que peu d'antécédents politiques qu'il ne peut plus être question pour eux d'exercer une activité politique, même insignifiante. C'est pourquoi il est nécessaire d'adopter un programme d'action radicalement nouveau. Le premier point de ce nouveau programme doit être de se servir des volontaires de la « Waffen-SS » et des membres des « SS-Sturmbanne ». Ces gens-là sont déjà animés du véritable esprit militaire. Une communauté fondée sur l'esprit militaire vivrait dans des conditions morales si saines que des foyers d'infection ne pourraient plus subsister. La meilleure façon d'assurer l'avenir du mouvement national-socialiste en Suisse consiste certainement à grouper tous les adhérents suisses dans l'organisation des SS, à les gagner à une doctrine commune et à les préparer techniquement en vue des tâches qu'ils auront à accomplir un jour.

On peut se faire une idée encore plus précise de la mentalité de Benz en lisant une lettre « confidentielle » écrite par lui à Max Leo Keller en date du 28 août 1944 :

Vous aurez appris entre-temps que la Suisse a ordonné télégraphiquement la mobilisation générale le 23 août. Le pays va au-devant de la guerre plus rapidement que nous ne pouvons peut-être l'imaginer. Personnellement, je ne suis, il est vrai, pas convaincu que la neutralité suisse sera violée par l'un des belligérants. C'est cependant une éventualité avec laquelle nous devons compter.

Je vous prie par conséquent, camarade Keller, si vous l'estimez indiqué, d'entrer en rapport avec le ministère des affaires étrangères et la chancellerie du parti pour y faire des sondages et, au besoin, exercer une influence. De mon côté, j'ai déjà entrepris des démarches analogues. L'exemple de la Roumanie montre une fois de plus qu'on ne saurait jamais être assez précautionneux.

La réunion des associations suisses dans le Reich serait, s'il le faut, opérée d'une façon accélérée. J'entends par là que les « Germanische-SS », munis de tous les pouvoirs nécessaires, assureraient le groupement de tous les nationaux-socialistes suisses en Allemagne et leur intervention politique en Suisse.

Lorsque Benz demande à Keller, dans cette lettre, d'user de son influence auprès des autorités allemandes, comme il l'a fait lui-même, il pense, évidemment, à une occupation de notre pays par l'Allemagne.

Parmi les papiers parvenus en nos mains figure le document suivant :

Le « Reichsführer-SS »
« SS-Hauptamt »
Opération S.

Opération S.
(Plan général.)

Dans le Reich :

1. Observer attentivement l'évolution de la situation militaire et politique. Collaborer avec le service de sécurité et le ministère des affaires étrangères.
2. Faire venir en Allemagne les nationaux-socialistes suisses et leurs familles. Transmission des ordres par SK, la « Gestapo » et le ministère des affaires étrangères. Préparation de logements.

3. Retirer du front un certain nombre de « SS-Führer » suisses afin de les employer à des missions politiques en Suisse.
4. Grouper tous les volontaires SS suisses. Créer plus tard une troupe suisse.
5. Réunir les nationaux-socialistes suisses vivant en Allemagne. Charger les « Sturmabanne » de pourvoir à leur organisation.

En Suisse :

6. En liaison avec le « Reichssicherheitshauptamt », anéantir les ennemis du Reich.
7. Créer une « Germanische Leitstelle Schweiz » comme organe central chargé de la direction politique.
8. Constituer un « Ersatzkommando Schweiz der Waffen-SS » et former une unité SS suisse.
9. Grouper tous les nationaux-socialistes (pas les opportunistes) et les encadrer dans un organisme.
10. Fonder une « Germanische-SS-Schweiz » pour le ralliement de tous les bons éléments et comme formation de combat sur le plan politique.

On a des raisons de croire que Benz a établi ce plan au cours de l'été 1944. Il s'inspire de conversations que Benz avait eues précédemment avec son ami Rodio, de Zurich, mort en servant comme officier de la « Waffen-SS ».

Benz dressa en outre les listes suivantes :

- a. Une liste des nationaux-socialistes suisses en Allemagne entrant en considération pour une action politique (14 noms);
- b. Une liste des « SS-Führer » prévus pour une action politique en Suisse (11 noms);
- c. Une liste des « SS-Führer » occupés au « SS-Hauptamt » et prévus pour une activité en Suisse (3 noms);
- d. Une liste des ressortissants allemands entrant en considération pour une action politique en Suisse (cette liste contient les noms du Dr Ashton et de von Chamier, ancien attaché de presse à Berne);
- e. Une liste des hommes de liaison en Suisse (4 noms);
- f. Des listes de noms écrites à la main et portant les titres suivants: division de l'agriculture, division de l'éducation, des églises, etc., division de l'économie, division de l'armée, division de justice et police, « Gauleitung », « Reichsbevollmächtigter », « höherer SS- und Polizeiführer », « Führer der Germanischen-SS », « Führung der Gauleitung Schweiz », division de la jeunesse, division « Kultur ».

Il semble que les personnes indiquées sur ces listes n'aient pas été invitées à dire si elles seraient disposées à exercer les fonctions qu'on leur attribuait.

Le 27 novembre 1944, il y eut à la section « Suisse » une conférence pour discuter le cas « S », conférence à laquelle participaient un lieutenant-

colonel du haut-commandement de la « Wehrmacht », le « SS-Standartenführer » Spaarmann, l'avocat Lindt, de Berne (« Hauptsturmführer » au service de sécurité) et les « Obersturmbannführer » Hersche et Benz. La discussion porta sur l'organisation politique et policière à créer pour le cas d'une révolution éclatant en Suisse ou d'une occupation du pays par la « Wehrmacht ». On prévint la création de corps de police SS, composés de 50 à 100 hommes par ville suisse. Zurich devait être le siège d'une « SS-Ersatzinspektion Schweiz ». L'organisation policière devait être confiée à un consul d'Allemagne à Lausanne (probablement le nommé Daufeldt, expulsé entre-temps) et à un consul qui était occupé à la légation d'Allemagne et avait déjà traité toutes les questions de police. Il fut en outre décidé que tous les volontaires suisses de la « Waffen-SS » qui servaient sur le front de l'est seraient envoyés dans un camp à Hallein près Salzbourg pour y recevoir une instruction spéciale. Cette instruction devait leur être donnée par le Dr Wilhelm Knapp, « SS-Hauptsturmführer ».

Benz avait également proposé un plan pour l'organisation d'un vaste service de renseignements en Suisse. Il y était question de « SS-Dienststellen », de « Nachrichtenstellen » et de « Vermittlungsstellen » et des moyens pour la transmission des informations en Allemagne.

Le plan général mentionné ci-dessus et les listes ne portent aucune annotation d'autorités allemandes. Il paraît toutefois évident que le chef du « SS-Hauptamt », l'« Obergruppenführer » Berger était, lui au moins, au courant de ce plan. Benz devait lui présenter tous les mois un rapport de situation. La proposition de créer un « Oberdeutsche Arbeitsbüro » avait été soumise directement au chef du « SS-Hauptamt », qui l'avait transmise à ses services, pour avis. Les mesures prises pour organiser les « Germanische-SS-Sturmbanne » en vue de l'opération « S » exigeaient un appareil considérable et une série d'agents à traitement fixe. Elles relevaient de l'« Abteilungsleiter » Kopischke. Ces circonstances font supposer que non seulement Berger mais aussi le « Reichsführer SS » en personne étaient au courant de ce qui se préparait. On prétend aussi que Benz avait été convoqué une fois chez Himmler à Salzbourg, à la fin de l'automne 1944.

d. L'« Oberdeutsche Arbeitsbüro ».

L'ancien pasteur Werner Wirth, qui avait été acquitté dans un procès politique jugé à St-Gall, mais qui n'avait plus pu trouver de situation en Suisse, s'était rendu en Allemagne en février 1942. La « Forschungsstelle Schwaben » à Stuttgart, qui dépendait du « Volksbund für das Deutschtum im Ausland » l'occupa jusqu'à fin 1942 à la constitution d'un fichier des Wurtembergeois vivant à l'étranger. Le « Volksbund » l'engagea ensuite d'une façon régulière, avec un traitement mensuel de 700 marks. Wirth continua de toucher ce traitement pendant une maladie qui dura plus d'une année. Après avoir recouvré la santé, il proposa au « SS-Hauptamt »,

à Berlin, au printemps 1944, de lui confier la direction d'un bureau qui serait chargé d'étudier des questions suisses intéressant l'Allemagne et d'établir des listes des Suisses germanophiles ou germanophobes. Ce plan fut soumis à la « Germanische Leitstelle » et à la section « Suisse », puis approuvé. Wirth, qui faisait encore un séjour de cure à Radolfzell, fut convoqué à Berlin en été 1944 et chargé de créer à Radolfzell, sous le nom de « Oberdeutsche Arbeitsbüro », le service proposé et d'y exercer une activité dans le sens qu'il avait indiqué. Le bureau fut subordonné à la section « Suisse » du « SS-Hauptamt ».

Un projet de plan de travail pour l'« Oberdeutsche Arbeitsstelle », daté du 7 juin 1944, précise les attributions de ce service. On y lit en particulier ce qui suit :

But :

Le bureau cherche à préparer la solution politique de la question suisse. Après avoir étudié attentivement la situation, il devra prendre des dispositions (plans de mobilisation) en vue de n'importe quelle éventualité.

Exécution :

Déterminer la situation dans les domaines importants énumérés ci-après. Présenter des propositions en vue d'une solution positive. Dans chaque domaine, procéder comme suit :

- a. Décrire le cours antérieur des événements et la situation actuelle.
- b. Indiquer le but à atteindre.
- c. Énoncer les moyens à employer.

1. Les questions agraires, de races et de colonisation intérieure.
2. Politique sociale.
3. La jeunesse et les étudiants.

Inculquer à la jeunesse une nouvelle raison de vivre et lui donner un nouveau but. Organiser la « Germanische Hitler-Jugend », les « Reichsschulen ». Eduquer de futurs chefs.

4. La nouvelle politique culturelle.
5. Les soldats.
6. Les relations économiques avec le Reich.

Place de la Suisse dans le grand espace européen. Les questions qui suivent ressortissent en première ligne au « Reichssicherheitshauptamt ». L'« Arbeits-Büro » lui fera des propositions.

7. Le problème juif.
Emploi de la propriété juive (mise au service du peuple).
8. Les partis politiques.

Leur dissolution. Les syndicats, la presse politique. La représentation des intérêts dans les parlements des cantons et dans celui de la Confédération.

9. La haute finance.
10. La franc-maçonnerie.
11. L'Église politique (clergé).
12. La transformation de l'appareil administratif :
 - a. Quant au personnel;
 - b. Quant à l'organisation.
13. La nouvelle direction politique.

Résultat du travail :

Le résultat de ce travail sera consigné dans un mémoire rédigé sous une forme précise et brève (avec tableaux, cartes et croquis) et soumis à l'autorité suprême au moment où devra se régler le sort de la Suisse. Une proposition dans le sens du mémoire devra être toutefois présentée à l'autorité suprême déjà avant.

Méthodes de travail de l'« Arbeits-Büro » :

1. Réunir des documents (ouvrages spéciaux, cartes, renseignements pouvant être fournis par d'autres services s'occupant de la Suisse).
2. Enrôler des collaborateurs bénévoles (spécialistes).
3. Garder un contact étroit avec le pays.

Autres tâches :

1. Déterminer tous les ressortissants suisses ou allemands qui pourraient être appelés plus tard à l'organisation du nouveau régime (contrôle par le service de sûreté).
2. Préparer la création de groupements suisses (SS, jeunesse hitlérienne, etc.).
3. L'information par la légation d'Allemagne.

Wirth se mit au travail selon le programme ci-dessus. Suivant ses dires, il constitua 60 dossiers concernant toutes sortes de domaines. Sa documentation était en partie tirée de journaux et d'ouvrages spéciaux. A fin août 1944, il demanda des fonds à une série de sympathisants. Le « SS-Hauptamt » lui remit le fichier que Büeler avait établi et qui contenait près de 2000 fiches. Une partie de ces fiches (100 à 200) portaient une annotation relative à l'activité qui pourrait être confiée aux personnes qu'elles concernaient. Wirth exprima, sous la forme d'une carte, ses idées concernant les futures frontières de la Suisse et, sous la forme d'indications sur fiches, la façon dont il envisageait la nouvelle occupation des postes dans le gouvernement et l'administration. Son bureau, qui était en rapport permanent avec l'« Amtsgroupe D 1/3 h » du « SS-Hauptamt », fonctionna jusqu'en avril 1945. Le 22 avril 1945, Wirth revint en Suisse. La rédaction du mémoire projeté, pour le pouvoir suprême, n'était pas commencée.

IV. La « Germanische - SS - Schweiz ».

Les lettres « SS » sont l'abréviation de « Schutzstaffel ». Ce terme désignait, dans les premiers temps du parti, des hommes spécialement affectés à la protection du Führer. Alors que les sections d'assaut devinrent bientôt l'armée du parti, les hommes de la « SS » constituaient uniquement la garde de corps du Führer et de ses plus fidèles satellites. C'est pourquoi on n'admettait dans la « SS » que des membres sûrs, dont on savait qu'ils étaient entièrement dévoués à la cause et s'en faisaient les champions. Lorsque le parti se fut développé, les dirigeants se virent contraints de prévoir des conditions d'admission très rigoureuses, afin d'empêcher l'enrôlement d'éléments moins sûrs. La petite « Schutzstaffel » des débuts

devint l'« Allgemeine-SS », appelée aussi: « SS noire » à cause de son uniforme. Lorsque la guerre éclata, cette « Allgemeine-SS » fut transformée et développée. Elle devint la « Waffen-SS ». La plupart des membres de l'« Allgemeine-SS » se firent incorporer dans la « Waffen-SS ». Après l'occupation du Danemark, de la Norvège, de la Hollande, des Flandres et de la Belgique, des corps spéciaux de la « Waffen-SS » furent créés pour les Danois, les Norvégiens, les Hollandais, les Flamands et les Walons. Plus tard, on prit aussi des dispositions en vue de la création d'une « Allgemeine-SS » dans ces pays. Pour marquer la différence entre cette « SS » des pays germaniques soumis et l'« Allgemeine-SS » du « vieux Reich », on donna à la première le nom de « Germanische-SS ». Qu'il s'agisse de la « Waffen-SS », de l'« Allgemeine-SS » ou de la « Germanische-SS », la « SS » est toujours un instrument politique, mais qui peut être, au besoin, employé comme instrument de guerre.

C'est à cette évolution et à ce rôle de la « SS » qu'il faut penser lorsqu'on veut se faire une idée claire du but pour lequel fut créée en Allemagne en 1944 une « Germanische-SS-Schweiz ». Déjà dans ses statuts d'octobre 1940, Burri appelait « Schutzstaffel der Partei » le groupement illégal dont il préparait la fondation. La « Germanische-SS-Schweiz » devait sans doute constituer un groupe d'hommes particulièrement convaincus et combattifs, choisis parmi ceux qui n'étaient pas ou n'étaient pas encore entrés dans la « Waffen-SS ». Grâce à leur formation idéologique et à leur entraînement sportif et militaire, ces gens devaient constituer une élite qui aurait pu, plus tard, être employée en Suisse à des tâches répondant à cette préparation. Il est possible que, durant les dernières phases de la guerre, on ait aussi voulu de cette façon faciliter le recrutement dans la «Waffen-SS». De fait, tout le « Sturm » de Stuttgart (35 hommes) a reçu au milieu de mars 1945 l'ordre de rejoindre la «Waffen-SS». Tous ces hommes ont obéi, à quelques exceptions près. Le but primordial de la « Germanische-SS-Schweiz » était toutefois d'ordre politique. Cela ressort clairement des déclarations faites par Benz (voir plus haut), en particulier de ce qu'il écrivait le 13 décembre 1944, à savoir que le groupement de tous les nationaux-socialistes suisses « im Rahmen der germanischen Arbeit der SS », leur formation idéologique commune et leur préparation technique aux tâches futures représentaient la meilleure façon d'assurer l'avenir du mouvement national-socialiste en Suisse. Il faut se référer aussi aux chiffres 5 et 10 du plan général de l'« opération S », où il est dit: réunir les nationaux-socialistes suisses vivant en Allemagne et charger les « Sturmбанne » de pourvoir à leur organisation; fonder en Suisse une « Germanische-SS-Schweiz » pour le ralliement de tous les bons éléments et comme formation de combat sur le plan politique.

L'idée de fonder une « Germanische-SS-Schweiz » remonte déjà à 1942. Il est vrai qu'on parlait alors de « Sturmбанne » et non de « Germanische-

SS ». On a des raisons de croire que Hans Frei et Benno Schäppi avaient déjà constitué à cette époque, avec quelques hommes, le premier « Sturm », à Stuttgart. Il est allégué que Frei a été admis dans la « SS » et en a porté l'uniforme. Dans son appel en faveur du premier « Lehrgang » de Sennheim, au printemps 1943, Frei avait relevé que les participants seraient instruits en vue du service dans les « Sturmabanne ». Il n'en a toutefois plus été question dans la suite. Au début de 1943, Büeler, alors chef de la section « Suisse » du « SS-Hauptamt », ordonna à ses collaborateurs Alfred Kobi et Josef Schönenberger d'organiser des « Sturmabanne ». Après avoir été transféré à l'« Aussenstelle » de Feldkirch, Schönenberger a effectivement créé un « Sturmabann » dans le Voralberg.

Les débuts de la fondation de la « Germanische-SS-Schweiz » proprement dite ne sont toutefois pas antérieurs au printemps 1944. À cette époque, le Dr Fritz Weilenmann (occupé jusqu'alors dans les services de Rosenberg) fut chargé par Kopischke, chef de la « Germanische-SS » au « SS-Hauptamt » de former une « Germanische-SS-Schweiz ». Weilenmann étant tombé malade, le travail ne fut entrepris qu'à la fin de l'été 1944.

Dans la « Germanische-SS », les « Sonderstäbe » suivants avaient un agent chargé du service « Suisse » :

Sonderstab Spree, à Rüdersdorf près Berlin :

Max Jaberg, couvreur, à Berlin ;

Sonderstab Elbe, à Dresde :

Eugen Weniger, de Bâle ;

Sonderstab Main, à Nuremberg :

J. P. Gloor, artiste-peintre ;

Sonderstab Süd-West, à Stuttgart :

Hermann Diggelmann, négociant, à Stuttgart.

Les candidats étaient soumis à un examen minutieux — du point de vue de la race et des conditions physiques — et devaient subir, en règle générale, un temps d'épreuve de deux mois environ. Une fois admis, ils recevaient un uniforme (pantalon et casquette de ski) et prêtaient serment de fidélité à Adolf Hitler. Dans la plupart des centres, il y avait un appel du soir (Sturmabend), où une large place était réservée à la formation idéologique. En novembre 1944, Kopischke inspecta à Schruns le « Sturm » Vorarlberg et procéda à quatre promotions. Du 2 au 4 décembre 1944 eut lieu à Schruns un premier cours pour gradés, avec exercices militaires. Selon un rapport du 8 janvier 1945, l'effectif était, le 1^{er} décembre 1944, de 208 hommes. Le « Reichsreferent » Fritz Weilenmann, son suppléant Josef Schönenberger, à Feldkirch, et les quatre « Gebietsreferenten » devaient tout leur temps à leurs fonctions et avaient un traitement mensuel fixe.

Sur la demande de Kopischke, un bureau chargé de s'occuper des Suisses fut créé dans les services du « front du travail ». Le but était d'arriver ainsi à gagner graduellement les Suisses dans le Reich à la cause nationale-socialiste en leur rendant des services sans couleur politique. Il était spécifié que cette activité devait en principe répondre aux intérêts du Reich et de sa sécurité et chercher à concilier ces intérêts avec ceux de la Suisse. Il s'agissait ainsi, était-il dit, d'une action opposée à celle de la légation de Suisse et de la « Nouvelle Société Helvétique ». Pour gagner des adhérents, on chercha à établir un fichier pour tous les Suisses vivant dans le Reich. Au bout de plusieurs mois de travail, ce fichier comprenait quelque 15 000 fiches, qui furent mises à la disposition des « Gebietsleiter ». Peu après, les événements de la guerre entraînèrent cependant l'arrêt du travail.

La « Führerschule der Germanischen-SS » à Hildesheim avait des buts analogues. Elle fut ouverte au printemps 1944. Les cours, suivis par des ressortissants de tous les Etats germaniques, duraient un ou deux mois. Au printemps et au début de l'été 1944, ils furent suivis par sept Suisses, qui y avaient été envoyés par le bureau « Suisse » du « SS-Hauptamt ».

* * *

Peu avant que fût terminée la rédaction du présent rapport, cette instruction a été étendue à un ancien avocat autrichien, naturalisé suisse en 1931. Cet homme est inculpé d'avoir envoyé à Seyss-Inquart, de 1939 jusqu'à une époque précédant de peu la fin de la guerre, divers rapports mensongers sur la situation politique et militaire de la Suisse, avec des propositions concernant le rattachement de notre pays au Reich, et d'avoir en outre, lors de voyages en Allemagne, fourni au service de sécurité et à un haut fonctionnaire de la « Gestapo » des informations fausses et de nature à nuire à la Suisse. Le ministère public de la Confédération a reçu il y a quelques semaines seulement des papiers extraits d'archives allemandes. L'écrit relatif au « problème de la Suisse allemande » distingue trois phases pour l'événement envisagé. Dans la deuxième phase, il s'agissait de créer des sections d'assaut et de contraindre la Suisse à devenir un Etat satellite de l'Allemagne. Les opérations de la troisième phase devaient être essentiellement l'affaire des autorités du Reich. A ce moment-là, les Suisses allemands auraient compris que, politiquement et juridiquement, ils ne pouvaient plus appartenir qu'au Reich. La première phase et le début de la deuxième étaient prévus pour 1939; la troisième devait commencer en 1940. Ainsi le problème aurait été résolu en 1941, ou en 1942 au plus tard.

Un écrit daté du 22 août 1939 et intitulé « Idées directrices pour le rattachement de la Suisse au Reich » contient des indications générales concernant le sort de la Suisse sous la domination de l'Allemagne. Ses territoires de langue italienne devaient être attribués à l'Italie. Quant à

savoir si la Suisse de langue française devait être rattachée à la France ou faire partie du « Gau Schweiz », c'était une question qui était laissée ouverte. L'auteur de l'écrit défendait l'idée d'un « Gau Schweiz », mi-souverain, ayant à sa tête un chef directement subordonné à l'autorité suprême du Reich. Les cantons devaient être maintenus. Chacun d'eux devait avoir à sa tête un « Kantonsführer », assisté d'un commissaire du Reich. Une organisation analogue était prévue pour l'appareil administratif de la Confédération. Le département politique devait être dissous. Ses archives devaient être saisies. Le programme prévoyait aussi la mise « en lieu sûr » du Conseil fédéral et des fonctionnaires supérieurs de l'administration fédérale, ainsi que l'épuration de l'administration. L'auteur de l'écrit envisage le cas où le Reich et l'Italie pourraient être contraints d'envahir la Suisse. Considérant cette éventualité, il déclare que si l'Allemagne réussissait à enfoncer notre dispositif de défense à la frontière nord, il conviendrait, pendant l'invasion et pour le temps qui la suivrait immédiatement, d'instaurer un *modus vivendi* qui serait au moins supportable pour la population, et aussi tolérable du point de vue national.

Dans un rapport rédigé au début d'avril 1940, on lit ce qui suit: Quel que soit le jugement qu'on porte sur l'histoire politique de l'Europe, une chose est certaine: c'est que, politiquement, notre pays n'a plus et ne peut plus avoir droit à l'existence. L'heure a sonné pour notre peuple de relier son appareil circulatoire à celui du Reich. On pourrait fort bien concevoir que ce rattachement soit préparé par une phase intermédiaire comportant un groupement de toutes les forces nationales sous l'autorité d'un chef unique, muni de pouvoirs dictatoriaux.

Dans un rapport ne portant ni date ni signature, il est allégué que la police fédérale fait régner la terreur dans le pays en emprisonnant pour des mois toutes les personnes suspectes d'une manière ou d'une autre. Un autre rapport du même genre s'exprime en termes méprisants à l'égard de membres du Conseil fédéral.

Il ressort de lettres adressées par Seyss-Inquart à Himmler et à Heydrich, en été 1940 et en été 1941, que l'inculpé jouissait de toute la confiance du premier de ces trois personnages. Il y est dépeint comme « un homme très intelligent, qui a rendu de bons services à l'Allemagne par ses informations et d'autre manière encore ». Cet homme, est-il ajouté, peut jouer un rôle utile dans la phase des solutions transitoires.

L'individu en question, qui a été immédiatement arrêté, sera poursuivi pour trahison, violation de secrets militaires constituant la trahison et service de renseignements politiques. Des détails ne pourront être rendus publics qu'après la clôture de l'instruction.

D. L'activité des espions, mouchards et saboteurs employés contre la Suisse.

L'une des tâches principales de la police politique de la Confédération et des cantons fut, pendant la guerre, de lutter contre l'activité des espions et mouchards au service de l'étranger. L'exposé suivant renseignera sur ce point. Nous ne pouvons, il est vrai, relater en détail les nombreux délits découverts au cours de la guerre. Ce qui suit donne une vue d'ensemble, une idée de l'ampleur de cette activité et de la manière dont les agents travaillaient contre notre pays. Nous devons réserver pour plus tard un exposé circonstancié des nombreux jugements prononcés.

Deux remarques de portée générale s'imposent pour commencer.

Constatons tout d'abord que notre pays, au cours de la guerre, n'a pas eu à se défendre uniquement contre les agissements des agents d'un seul groupe de puissances belligérantes. Dans le domaine économique, les deux partis « travaillaient » concurremment. La Suisse lutta donc contre les agissements de l'un et de l'autre. Si, dans la suite, il est néanmoins presque exclusivement question de menées allemandes, cela tient à deux raisons. La première, c'est que la très grande majorité des cas connus d'espionnage militaire pratiqué au préjudice de la Suisse étaient le fait d'agents travaillant pour l'Allemagne, et c'est de ces cas-là dont nous parlerons surtout. Comme l'ont montré certaines instructions pénales, l'Italie s'est aussi intéressée à nos mesures militaires et à notre situation politique. Mais aucun pays n'organisa contre nous un espionnage aussi systématique que l'Allemagne nationale-socialiste. La seconde raison touche à une remarque déjà faite à propos de la propagande de guerre allemande, à savoir que cette propagande était tout particulièrement dangereuse pour la Suisse par le fait que, politiquement, elle attaquait toujours, directement ou indirectement, notre conception suisse de l'Etat démocratique. Il faut porter exactement le même jugement sur les services de renseignements politiques allemands qui ont travaillé contre notre pays, ainsi que, finalement, sur tout l'espionnage militaire et économique allemand, souvent lié à ces services politiques.

La seconde remarque concerne les limites de cet exposé. La police suisse a aussi découvert pendant la guerre de nombreux cas de services de renseignements pratiqués au profit et au préjudice d'Etats étrangers. Ces actes étant, selon le droit fédéral, punissables en Suisse s'ils ont été perpétrés sur territoire suisse, les tribunaux ont prononcé un certain nombre de condamnations dans des cas de cette nature. Les agissements en question n'appartiennent toutefois pas au domaine visé par la motion Bœrlin. Les explications qui suivent ne se rapportent donc pas aux cas où un service de renseignements étranger a travaillé au détriment d'un autre Etat étranger.

En Allemagne, il y avait des organes de l'armée aussi bien que de la police et du parti pour s'intéresser à nos affaires suisses, d'ordre militaire, politique ou économique. Les enquêtes ouvertes au cours de la guerre ont montré que le service d'espionnage allemand contre la Suisse avait déjà été organisé avant la guerre. L'« Abwehrstelle » et le « Sicherheitsdienst » entretenaient en effet, à la légation et aux consulats d'Allemagne, des agents spéciaux qui exerçaient leur activité interdite sous le couvert d'une fonction diplomatique ou consulaire. Pendant la guerre, cette organisation fut développée au point que l'on peut parler d'un filet aux mailles étroites s'étendant sur tout le territoire de la Confédération. Il convient cependant de préciser un peu cette image pour ne pas éveiller une fausse idée des choses. Se fondant sur les expériences faites et la prétention totalitaire du régime national-socialiste, la police suisse devait considérer que l'organisation comprenait surtout des membres du parti et que chaque ressortissant allemand était en outre tenu de communiquer aux bureaux officiels de son pays ce qu'il avait pu apprendre en Suisse. Les nombreuses recherches de la police ont cependant montré que le cercle des collaborateurs n'était pas identique avec celui des membres du parti national-socialiste ou de la « Deutsche Kolonie ». Poussés par le sentiment du devoir envers la patrie ou le parti, par un pur esprit de lucre ou par le souci de se créer des moyens d'existence, une série d'individus, membres du parti ou non, se laissèrent enrôler pour ce travail, allant de l'espionnage militaire le plus dangereux au contrôle des petits faits de la vie quotidienne. Cependant, les agents principaux étaient, en général, envoyés de l'étranger. Nous avons déjà dit, dans des chapitres précédents, que des Suisses se mirent aussi au service de l'Allemagne pour l'espionnage et le mouchardage et que l'on a remarqué chez les extrémistes de droite une propension particulière pour ces agissements honteux. Déjà en 1939, on a arrêté un assez grand nombre de personnes pour infraction à l'arrêté fédéral tendant à garantir la sûreté de la Confédération. Le nombre des cas s'accrut constamment dans les années suivantes. En particulier pendant les années critiques de la guerre, des centaines de personnes ont exercé, c'est prouvé, une pareille activité contre la Suisse, depuis l'espion habile jusqu'au modeste agent ou au complice. Les organes allemands de l'armée, de la police et du parti s'efforçaient de recueillir systématiquement des renseignements sur tout ce qui était secret ou revêtait quelque importance. Nous donnerons encore des indications sur les cas très nombreux où des personnes ont été arrêtées et déférées aux tribunaux suisses.

* * *

On a pu établir que les espions et mouchards travaillant pour l'Allemagne recevaient leurs ordres de l'un des trois offices suivants: nous employons les appellations communiquées par des autorités suisses, sans prétendre donner les noms exacts.

1. « Wehrmacht-Abwehrstelle ».

L'amiral Canaris en était le chef. C'était le service officiel d'espionnage, de contre-espionnage et de sabotage de la Wehrmacht. Le travail concernant la Suisse était confié à la centrale de Stuttgart, qui dépendait jusqu'en 1942 du lieutenant-colonel Zeitz, puis du lieutenant-colonel Stephan, du colonel Heusser et du colonel Ohlendorf. Elle était organisée de la façon suivante :

1^{er} groupe.

Section I H (armée). Chef: lieutenant-colonel Schmidt, alias D^r Petersen et Ruf; plus tard, lieutenants-colonels Rumpé et Rudolf.

Section I Wi (économie). Chef: major Gayler.

Section I G (groupe secret). Ce groupe était chargé des affaires de radio, de passeports, de déchiffrer des écritures secrètes, d'étudier des documents, etc. Chef: major Heiland.

2^e groupe. Chef: baron von Stauffenberg, alias « Onkel Franz ». Ce deuxième groupe était celui du sabotage. Sa tâche aurait été par exemple, lors d'une attaque contre la Suisse, de détruire des ponts ou d'autres ouvrages d'importance militaire, ou d'empêcher leur destruction.

3^e groupe. Chef: lieutenant-colonel Meyer. Ce groupe avait pour mission de lutter contre l'espionnage et le sabotage en Allemagne. Il était divisé comme suit :

Section III F: Informations sur les services de renseignements étrangers et mesures à prendre pour les rendre inoffensifs.

Section III H: Cas pénaux concernant des soldats allemands, tels que déserteurs, etc.

Section III C1: Affaires de frontières.

Section III C2: Surveillance des étrangers en Allemagne.

Section III Kgf: Surveillance des prisonniers de guerre.

Section III Wi: Protection de l'industrie allemande contre le sabotage.

Section III N: Surveillance des moyens de communication dans le pays (trafic téléphonique et télégraphique).

L'« Abwehrstelle » de Stuttgart entretenait à Sigmaringen une station de radio placée sous le commandement du capitaine Frentznik.

Les centrales de l'« Abwehrstelle » de Munich et de Karlsruhe travaillaient aussi partiellement contre la Suisse. Les succursales suivantes fonctionnaient le long de la frontière suisse :

Lörrach: (major Pohlen et Malzacher).

Säckingen: (capitaine Badow et Malzacher).

Constance: major Bohning; depuis 1943, Furrer, alias Witum et Beranger).

Bregenz: (major Böning).

Il est probable que l'amiral Canaris fut éliminé à la suite de l'attentat du 20 juillet 1944 contre Hitler; sur quoi tout le service de renseignements de l'« Abwehrstelle » fut rattaché au « Reichssicherheitshauptamt ».

Le schéma de la page 107 donne une vue d'ensemble de l'organisation de l'« Abwehrstelle » en Allemagne.

2. *« Reichssicherheitshauptamt », sixième bureau, service des renseignements relatifs à l'étranger.*

Le chef de ce service était le « SS-Brigadeführer » Schellenberg, qui était directement sous les ordres de Himmler, « Reichsführer-SS » et chef de la police du Reich. Ce service était, à proprement parler, l'organe de renseignements et de police du parti national-socialiste. Il cherchait à obtenir des renseignements dans tous les domaines. Il en naquit une rivalité avec l'« Abwehrstelle » et la « Gestapo ». Le « Sicherheitsdienst » gagna cependant toujours plus d'influence jusqu'à ce que tout le service d'espionnage et de contre-espionnage eût finalement passé à la centrale de Himmler.

C'était surtout la centrale établie à Stuttgart qui travaillait contre la Suisse. Elle se camouflait sous le nom de « Alemannischer Arbeitskreis ». Le chef en fut jusqu'au début de 1944 le « SS-Sturmabannführer » Hügel, puis le Dr Gerhard Hess, officier supérieur de la SS.

Des succursales furent également organisées le long de la frontière suisse.

Le « Sicherheitsdienst » a toujours cherché à se camoufler le mieux possible. En Allemagne, ses agents occupaient des places dans toutes sortes de bureaux de l'Etat ou du parti, ainsi que d'entreprises particulières. A l'étranger, comme on l'a déjà dit, ils étaient incorporés dans le personnel des légations et consulats pour rester inaperçus et travailler plus sûrement.

Le schéma de la page 108 donne une image de l'organisation de ce service.

3. *« Reichssicherheitshauptamt », quatrième bureau, « Gestapo ».*

Le chef en était le « SS-Gruppenführer » Müller, qui, lui aussi, dépendait directement de Himmler et du « SS-Gruppenführer » Kaltenbrunner. La « Gestapo » était en Allemagne le véritable organe d'exécution; ce qui fait que son activité, à l'inverse de celle du « Sicherheitsdienst », était visible. La surveillance des ennemis politiques du régime rentrait dans ses attributions. La « Gestapo » ne travaillait cependant pas uniquement sur le territoire du Reich. Elle entretenait à l'étranger un service de renseignements pour surveiller et espionner les groupements ou les personnes hostiles au national-socialisme ou travaillant contre lui.

Le schéma de la page 110 renseigne sur l'organisation de la « Gestapo » en Allemagne.

L'organisation et les méthodes de travail de l'espionnage allemand en Suisse.

1. Le travail dirigé contre la Suisse était exécuté en première ligne par des membres de la légation et des consulats, surtout par les hommes de confiance que le « Sicherheitsdienst » et l'« Abwehrstelle » avaient placés à dessein dans ces bureaux.

A Berne, un « bureau F » s'occupait de recueillir des renseignements de toute espèce. Il était rattaché à la légation d'Allemagne et dirigé par le consul général Meissner. Ce bureau comprenait les sections suivantes: *a.* espionnage actif, chef: Albert; *b.* contre-espionnage, chefs: von Pescatore et Piert; *c.* service de renseignements économiques, chef: Gerl. A cause de l'exterritorialité, il fallut renoncer à poursuivre judiciairement ces chefs. Nous fondant sur l'article 70 de la constitution, nous les avons, en revanche, tous expulsés de Suisse le 8 mai 1945. Meissner, von Pescatore et Piert furent conduits à la frontière le 25 mai 1945, Albert le 30 juin 1945 et Gerl le 19 octobre 1945.

En 1939 déjà, un nommé Eberth, adjoint de l'attaché militaire allemand, avait cherché à découvrir des secrets militaires en Suisse. Aussi fut-il conduit à la frontière le 9 mai 1940. Il est prouvé qu'Eberth avait pu se procurer un plan d'installations militaires dans la région de Morat et recueilli quelques autres renseignements militaires. En relation avec cette affaire, le tribunal de division 3 A condamna le 19 décembre 1941 Paul Gfeller, l'ancien chef de la « Schweizerische Einheitspartei », et Wilhelm Schärer à 15 ans de réclusion.

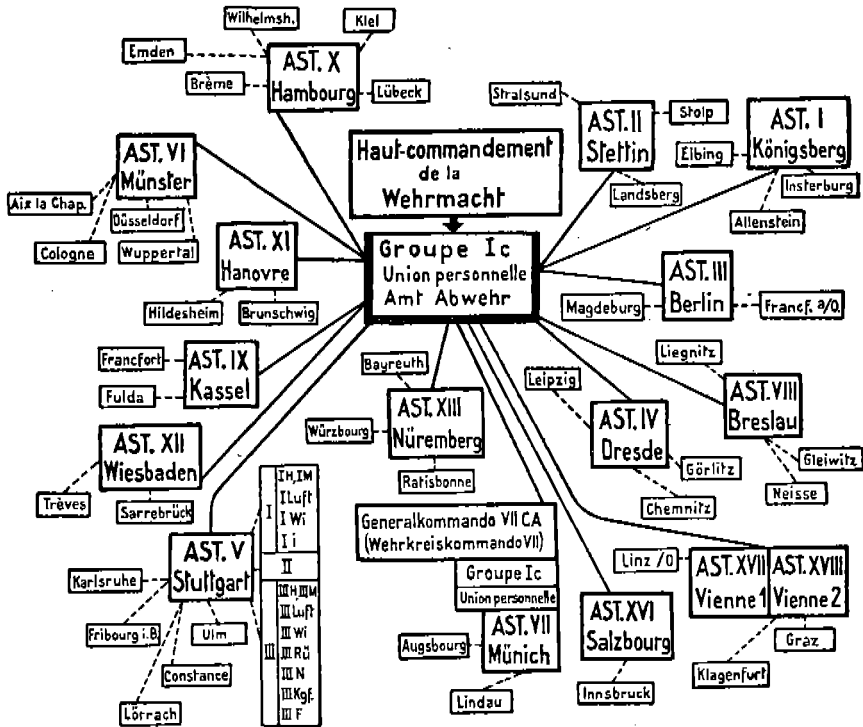
Emil Knüttel, devenu célèbre par son évasion de la prison de Pfäffikon (Zurich), était également employé à la légation d'Allemagne à Berne. Il travaillait contre la Suisse avec une quantité d'agents. Craignant d'être puni en Allemagne, il renonça dans la suite à l'immunité découlant de l'exterritorialité. Le tribunal territorial 2 A le condamna à 15 ans de réclusion le 19 mai 1943.

Le capitaine Otto Frank, attribué à l'attaché militaire, fut expulsé le 28 octobre 1944 en vertu de l'article 70 de la constitution fédérale, pour avoir cherché à se renseigner sur des secrets militaires et recruté des agents.

En outre, un certain Jacob Fürst, qui avait réussi à se procurer une place auprès de l'attaché militaire américain, travaillait contre la Suisse et contre des États étrangers pour le compte de la légation d'Allemagne. Il a été condamné le 19 mai 1943 par le tribunal territorial 2 A à 18 ans de réclusion.

A Zurich, deux agents du consulat général d'Allemagne furent contraints de quitter la Suisse pour cause d'espionnage: le vice-consul Ashton le 4 janvier 1943, le vice-consul Heberlein le 30 septembre 1944. Comme nous l'avons dit dans le chapitre concernant les Suisses extrémistes de droite, Ashton a commis encore d'autres actes contre la Suisse. Un employé

Organisation du service «Abwehr» en Allemagne



Légende :

AST = Abwehrstelle avec succursales ou postes à l'étranger

Pour le service «Abwehr» et les «Abwehrstellen» :

Sections : I Espionnage
II Propagande, sabotage
III Contre-espionnage

I H, I M { Espionnage contre armées, marines et aviations étrang.
I Luft {

I Wi { Espionnage économique contre l'étranger

I i { Matériel technique pour espionnage radio, codes, encres, etc,

II Pas de subdivisions

III H, III M { Contre-espionnage dans armée, marine et aviation allemandes
III Luft {

III Wi Protection économie allemande
III Ru Protection fabr. d'armem. allem.

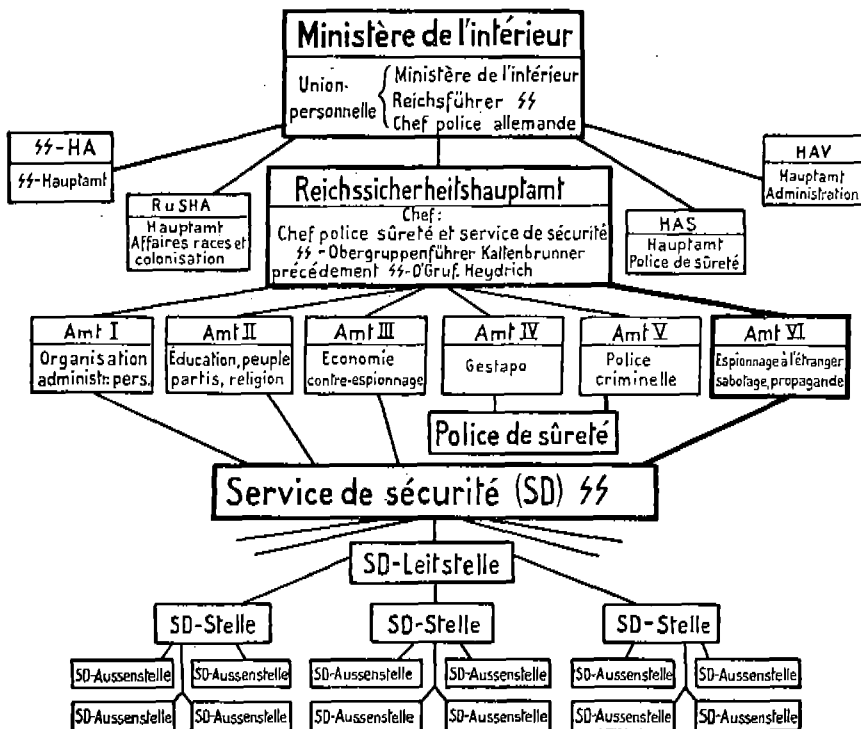
III N { Protection réseau allemand tél. tf. et radio

III Kgf { Contre-espionnage c. l'étranger dans camps prisonniers

III F { Contre-espionnage contre l'étranger, en particulier à l'étranger

Abwehrstellen nos XIV et XV prêtes pour protectorat, restées à l'état de projet

Organisation du service de sécurité du «Reichsführer SS» en Allemagne



Légende:

SD-Leitstellen = pour provinces, etc.

SD-Stellen = pour districts

SD-Aussenstellen = selon les besoins

Total

env. 25 SD-Leitstellen

» 70 SD-Stellen

» 300 SD-Aussenstellen

du consulat, Geiger, fut arrêté le 7 mai 1942 et conduit à la frontière allemande par suite d'un échange. Le Dr Gröbl, employé du consulat général à Zurich, qui s'était en particulier occupé, comme nous l'avons dit, d'organiser une troupe SS illégale en Suisse (Sportschule Maag) et était en relation avec le groupe Staiger, dut quitter notre pays le 28 octobre 1941. Le vice-consul Janke, qui avait joué le rôle de mandant dans une affaire d'espionnage, ne rentra pas d'un voyage à Berlin, en mars 1945. L'ancien fonctionnaire de consulat Lang fut condamné par contumace à la réclusion à vie par le tribunal de division 8 le 25 septembre 1942 dans la grosse affaire d'espionnage Zürcher, Fehr et consorts, tandis que la peine de mort était prononcée contre les deux fourriers.

A Bâle, Bögemann, employé du consulat, fut reconduit à la frontière le 12 janvier 1942 pour avoir été mêlé à la grave affaire d'espionnage du premier-lieutenant Reimann, du lieutenant Kulli, de Philipp et consorts. Les trois prénommés furent par la suite condamnés à mort. Le chancelier Christlein et le secrétaire de consulat Gläser à Bâle s'occupaient aussi de service de renseignements. Le Conseil fédéral les expulsa de Suisse le 8 mai 1945 en vertu de l'article 70 de la constitution. Gläser dut quitter notre pays le 25 mai et Christlein le 9 juillet 1945. Il est prouvé que Ludwig Mähler, employé à la banque des règlements internationaux, qui se suicida le 21 juin 1945, était aussi en relation avec Christlein.

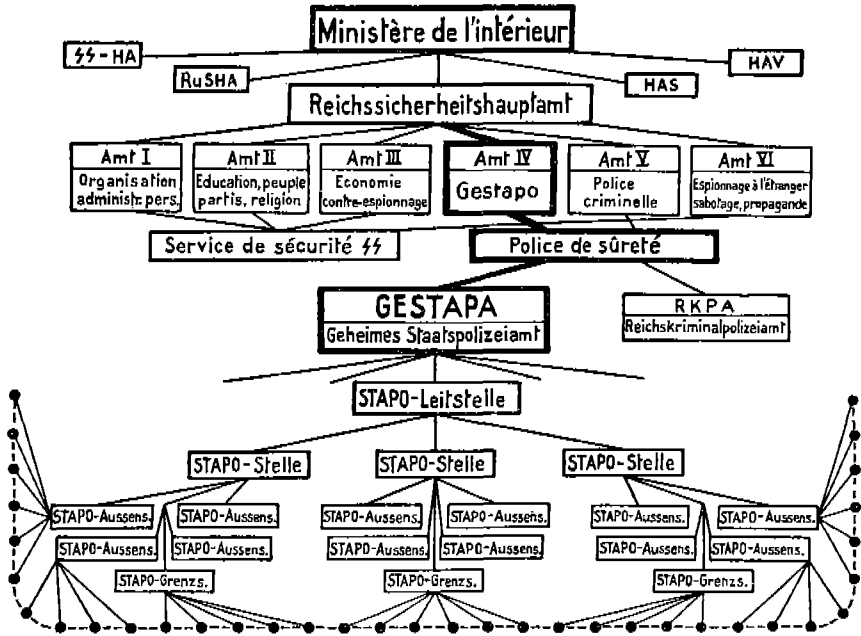
Un employé du consulat d'Allemagne à St-Gall, Gottlob Heinrich Heilig, faisait de l'espionnage militaire contre la Suisse. C'est sur son ordre que Schrämli, condamné à mort le 9 octobre 1942 par le tribunal de division 7 A, tenta de procurer au service de renseignements allemand un obus anti-chars. En été 1941, Heilig remit à l'espion Paul Werner Wohler un appareil émetteur de radio destiné à établir, en cas de guerre, la liaison entre l'armée allemande et l'intérieur de la Suisse. Heilig fut obligé de quitter la Suisse en janvier 1942 déjà. Le 16 mars 1943, le tribunal de division 8 le condamna par contumace, entre autres peines, à huit ans de réclusion.

A Lausanne, le vice-consul Daufeldt était le mandataire particulier du « Sicherheitsdienst ». Il fut éloigné au début de mars 1945 à cause de cette activité.

Max Engelbrechten était placé comme agent du « bureau F » au consulat de Genève, et Walrat Joseph von zur Mühlen à celui de Lugano. Engelbrechten dut quitter le pays le 27 avril 1944, sur demande des autorités suisses; von zur Mühlen fut un des premiers à être expulsés à la fin de la guerre. Le consul de Davos, Böhme, convaincu d'espionnage lors de l'affaire Grimm, Laubscher et consorts, reçut le 30 mars 1943 l'ordre de quitter la Suisse.

Comme il ressort des dates de ces expulsions, ou des départs provoqués par la voie diplomatique, les autorités suisses n'ont pas manqué de prendre

Organisation de la «GESTAPO» en Allemagne



Légende :

RuSHA Races et colonisation
 HAS Hauptamt Police de sûreté
 HAV Hauptamt Administration
 Organisation à peu près pareille à celle
 du service de sécurité

ORGANISATION
 (la même que celle du Geheimen Staatspolizeiamt à la Stapo-Aussenstelle ou Grenzstelle)

- DIV. I { Organisation
Administration
Personnel
- DIV. II { Education, peuple, partis,
religion
- DIV. III { Espionnage, contre-espion-
nage, sabotage, économie

EFFECTIFS

env. 25 Stapo-Leitstellen
 65 Stapo-Stellen
 300 Stapo-Aussen (Grenz-) Stellen
 850 Stapo-Grenzposten



STAPO-GRENZPOSTEN

déjà pendant la guerre des mesures contre ces « espions officiels » quand elles ont pu établir leurs agissements. Les difficultés résultant des privilèges diplomatiques ne sont mentionnées qu'en passant. La dernière épuration se fit après la guerre.

2. La *centrale du chemin de fer du Reich à Zurich* travaillait également pour le service d'espionnage. Son directeur, Friedrich Streibel, fut renvoyé en Allemagne en automne 1943, par voie d'échange. Son suppléant, le Dr Lemberger, fut condamné le 28 mai 1943 par le tribunal territorial 3 A à deux ans d'emprisonnement et à dix ans d'expulsion.

Le *représentant de la société allemande « Lufthansa »*, Hans von Köniz, fut condamné le 10 août 1944 par le tribunal territorial 2 B à douze ans de réclusion et à quinze ans d'expulsion pour espionnage contre la Suisse.

3. Les *membres des commissions commerciales et industrielles allemandes* étaient aussi chargés de missions particulières. De leur côté, les bureaux allemands faisaient souvent dépendre l'octroi de visas à des ressortissants allemands désireux de venir en Suisse pour des affaires commerciales ou pour leur santé de la promesse de recueillir des informations les plus diverses.

4. Les *Suisses qui avaient passé illégalement en Allemagne* étaient soumis à un régime particulier qui devait permettre d'en tirer des informations. Après un premier interrogatoire, ils étaient envoyés à la « maison du panorama » à Stuttgart, dont nous avons parlé dans le chapitre relatif aux Suisses extrémistes de droite. On commençait par les bien accueillir afin d'en tirer toute sorte de renseignements intéressants. Le major Grom, alias Gruber, Graber et Müller, attaché à l'« Abwehrstelle », les interrogeait en particulier sur les questions militaires. Nous avons déjà indiqué le rôle que remplissait la « maison du panorama » comme centre de recrutement, notamment pour la « Waffen-SS ».

5. Chacun des trois services allemands d'espionnage que nous avons nommés (« Abwehrstelle », « Sicherheitsdienst » et « Gestapo ») a aussi *envoyé en Suisse un grand nombre d'agents spéciaux* pour l'obtention de renseignements militaires, politiques ou économiques. Ces agents franchissaient la frontière tantôt légalement, tantôt illégalement. Ils étaient parfois pourvus de faux papiers et de faux coupons de repas. Dans quelques cas, on leur remettait aussi des cartes topographiques à l'échelle de 1:25 000 imprimées en Allemagne, ou encore des appareils de poche « Minox » pour photographier des installations, plans ou documents militaires. Il est en outre établi que des cartes Dufour au 1:100.000 se rapportant à toutes les régions de la Suisse et portant la mention « tirage spécial — pour l'usage du service seulement! 6. 39 » ont été imprimées en Allemagne. En Suisse, les agents voyageaient à pied, à bicyclette ou en automobile, pour s'acquitter personnellement des missions reçues. Leurs mandants mettaient souvent à leur disposition un abonnement général des chemins de fer fédéraux.

D'autres agents, en grand nombre, étaient aussi recrutés en Suisse. Nous avons déjà dit de quels milieux provenaient ces agents secondaires, allemands ou suisses. Les mandants et les principaux agents travaillaient sous des noms d'emprunt et étaient désignés par des numéros.

6. Pour la *transmission des ordres et rapports*, on utilisait principalement le courrier diplomatique. Mais la légation d'Allemagne disposait encore de téléscripteurs et d'appareils radiophoniques, phototélégraphiques et télégraphiques Morse. Le consulat général de Zurich possédait aussi quelques appareils de ce genre. La transmission se faisait encore par des agents des chemins de fer ou des douanes allemands qui devaient franchir la frontière dans l'exercice de leurs fonctions, surtout à Bâle, Schaffhouse et Buchs. On se servait aussi de Suisses ou d'Allemands passant régulièrement la frontière et qui de ce fait n'étaient pas soupçonnés. Albert Sutter, qui fut condamné le 26 avril 1945 par le tribunal territorial 2 B à la réclusion à vie, avait aménagé dans un camion qui effectuait régulièrement des courses de Suisse en Allemagne une série de cachettes servant à faire passer clandestinement à travers la frontière des photographies, des plans, des documents et des objets assez volumineux.

Nous connaissons plusieurs cas où des écrits étaient envoyés à une fausse adresse, par exemple à l'« Evangelischer Missionsverlag » à Stuttgart, Kasernenstrasse 21. Cette maison d'édition existait en réalité. Pour que les documents parvinssent à la « Gestapo », ils devaient être affranchis d'une façon particulière: trois timbres de dix centimes, celui du milieu étant collé le bas en haut. Les lettres ainsi affranchies étaient captées par la censure allemande et envoyées à la « Gestapo ». Pour que le camouflage fût plus complet, ces lettres contenaient en première page un texte quelconque, tandis que les rapports militaires et politiques étaient écrits au verso à l'encre invisible. Des agents allemands remettaient en Suisse l'encre sympathique, ainsi que le matériel nécessaire pour faire apparaître les textes écrits avec cette encre. Les rapports étaient transmis aussi dans des lettres d'amour ou de commerce, le texte invisible étant écrit entre les lignes ou sur le côté intérieur de l'enveloppe.

Quand ce procédé de transmission fut devenu peu sûr, plusieurs agents, hommes ou femmes, furent munis d'appareils émetteurs d'ondes courtes. On a pu établir que ces appareils étaient introduits en Suisse avec le courrier diplomatique. Ils étaient montés dans une valise de cuir. Une inscription en anglais servait au camouflage. Avant d'entrer en action, les détenteurs d'appareils devaient suivre en Allemagne un long cours de radio-télégraphistes où l'alphabéth Morse et le chiffreage leur étaient enseignés à fond. Les agents munis de tels appareils purent communiquer un certain temps avec la station de radio de Sigmaringen, déjà mentionnée. Des localisations radiogoniométriques et des recherches de police permirent cependant bientôt de repérer et séquestrer plusieurs appareils. Le « bureau F »

en retira un certain nombre et en renvoya même quelques-uns en Allemagne par crainte que la police ne s'en empare. L'usage d'un de ces appareils a été constaté dans l'affaire d'espionnage Grimm, Laubscher et consorts, qui se termina par la condamnation à mort de ces deux hommes.

Pour donner une idée exacte de l'organisation et des moyens de transmission de l'espionnage allemand pratiqué contre notre pays, nous donnons, aux pages 114 et 115, une représentation schématique de deux cas d'espionnage, pris parmi d'autres.

* * *

Quant au *contenu des renseignements* que l'Allemagne cherchait à se procurer sur la Suisse dans le domaine militaire, nous sommes éclairés par les instructions reproduites ci-dessous, qui furent saisies sur l'espion Paul W. Wohler, lors de son arrestation le 6 juin 1942.

Troupes :

Indication des numéros, couleurs des parements, insignes. — A quelle division ou brigade appartiennent-elles ? — Date et lieu de l'observation, où ont-elles leur cantonnement, où doivent-elles intervenir ? Où sont les états-majors des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e corps d'armée et des divisions et brigades de montagne ? Qui est le commandant ? Quelles divisions et brigades de montagne appartiennent aux divers corps d'armée ? Répartition des brigades frontières, où sont les états-majors ? Quels bataillons appartiennent à chaque brigade et où se trouvent-ils ? Indications sur la mise en congé ou la concentration d'unités, quand et pour combien de temps, et pour où ? (D'après le nouvel ordre du général.)

Armement :

Attribution de canons d'infanterie, lance-mines, arquebuses anti-chars et lance-flammes, pistolets mitrailleurs par bataillon ou régiment. Les règlements techniques pour ces armes sont désirés.

3 ou 4 projectiles de l'arquebuse anti-chars désirés. Description exacte du lance-flammes, construction, effets, moyens de protection contre cet engin. Pour de nouvelles armes ou munitions, indiquer toujours les propriétés, les effets et la fabrique; on désire 3 ou 4 projectiles du canon d'avion de 20 mm à fusée ultra-sensible.

Chars blindés: combien, organisation, armement, blindage, équipement radio, moteur, consommation d'essence.

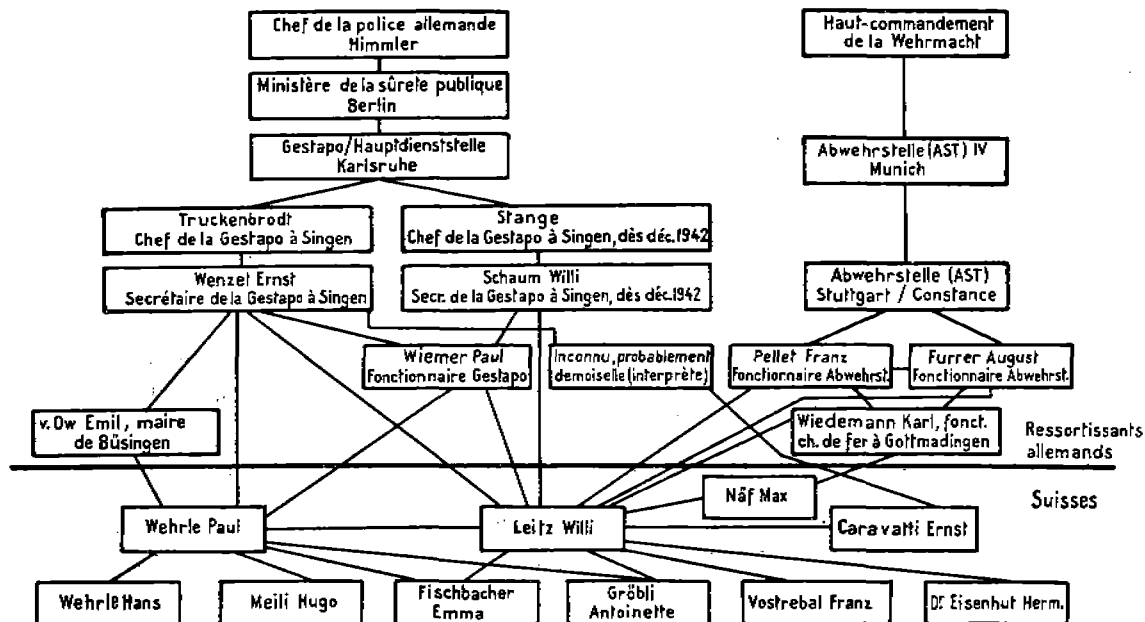
Installations militaires :

Plans secrets du réduit national et des marches d'approche, plans d'opérations, plans du Gothard, de Sargans, Samedan, Monte Ceneri, des cols de la Maloja, de l'Ofen et du Simplon, de St-Maurice, du Locle.

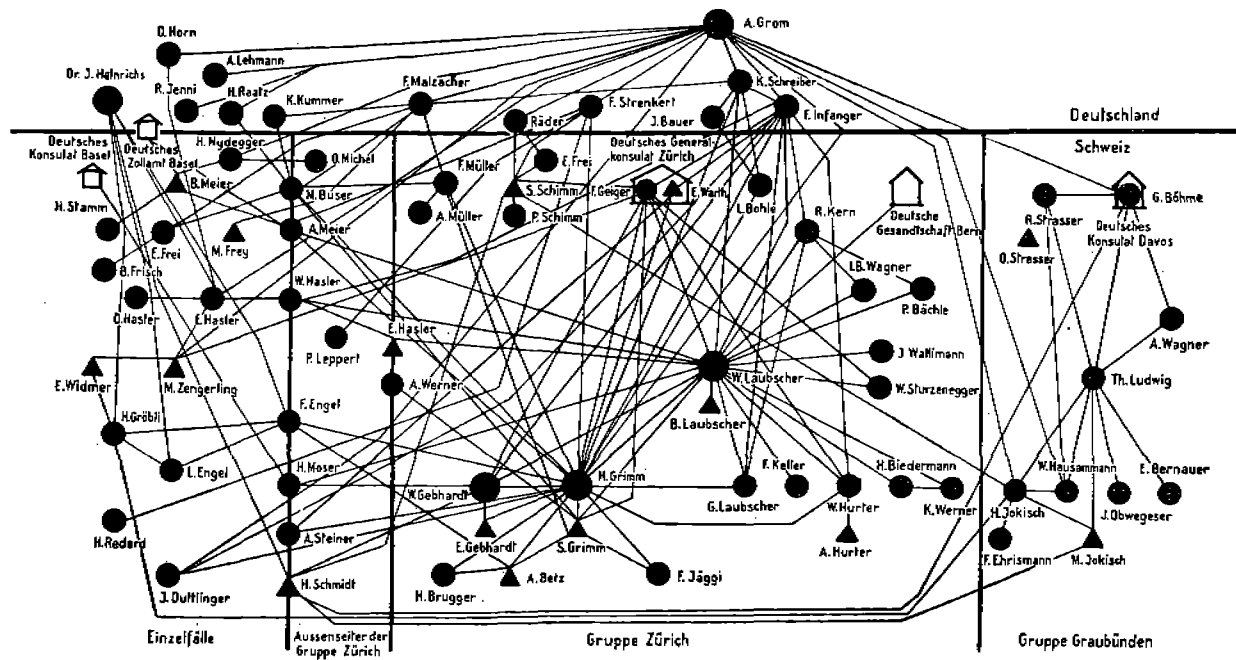
A explorer : régions d'Urnerboden, du col du Klausen, d'Hilterfingen-Interlaken, de Lucerne-Berne (Entlebuch) avec les vallées dans la direction Sud.

Déterminer toujours l'emplacement exact, le genre et l'armement des ouvrages; pour les ouvrages minés, déterminer l'endroit d'allumage, comment l'explosif est placé; *idem* pour des champs de mines. Pour des appareils émetteurs militaires, déterminer le genre, l'endroit, si fixes ou mobiles, longueur d'onde, indicatif d'appel, heure d'émission, code secret ou clé pour la transmission des renseignements militaires. Pour les dépôts déterminer endroit, contenu et pour qui.

Affaire d'espionnage Leitz et consorts



Affaire d'espionnage Laubscher, Grimm et consorts



Wohler, que le tribunal de division 8 condamna le 16 mars 1943 à 14½ ans de réclusion, avait reçu ces instructions d'un fonctionnaire de l'« Abwehrstelle » nommé Strenkert, alias Straub. Celui-ci fut condamné à mort, par contumace, le 1^{er} février 1943.

Dans le *domaine politique*, le « Sicherheitsdienst » et la « Gestapo » se procuraient en particulier des renseignements sur l'attitude qu'avaient à l'égard de l'Allemagne des groupements politiques, des sociétés, des associations et des particuliers. Les rédacteurs de journaux, émigrants, communistes et Juifs étaient particulièrement épiés. On observait en outre les *légations et consulats des pays ennemis*.

Dans le *domaine économique*, les services allemands s'intéressaient de façon toute générale à ce qui se fabriquait en Suisse et aux destinataires de ces produits. Ils cherchaient en outre particulièrement à savoir dans quelles entreprises étaient placés des capitaux juifs. Des agents allemands étaient encore chargés, pour assurer l'application de la législation du Reich sur les devises, de déterminer les dépôts de ressortissants allemands dans les banques suisses. Dans divers cas, on a même observé ce que des Allemands voyageant dans notre pays dépensaient, pour pouvoir contrôler s'ils dépassaient leur contingent de devises. Ce ne sont là que quelques cas typiques d'espionnage financier, parmi tous ceux qui ont été découverts.

* * *

Sabotage :

La police de la Confédération et des cantons, en liaison avec les organes de la police militaire, dut s'occuper, déjà en 1940, d'un cas grave de tentative de sabotage. Dans la nuit du 13 au 14 juin 1940, dix saboteurs allemands entrèrent illégalement en Suisse près de Constance et de Martinsbruck après avoir touché chacun à Berlin des habits civils neufs, 500 francs et les objets suivants : une boîte contenant un explosif ; une ficelle à crochet pour attacher l'engin ; une arme automatique, marque FN ; un paquet d'environ 40 cartouches ; un poignard ; des jumelles (pour la nuit) ; des cisailles pour fil de fer ; une boussole ; une carte de la Suisse ; une lampe de poche avec dispositif d'obscurcissement. L'explosif était emballé dans un papier gris-beige et cacheté avec de la cire verte. Le seau indiquait « Action internationale contre la guerre » et représentait un homme terrassant le dragon. Le paquet était adressé à « Monsieur Popoff, 43 rue de la Paix, Paris » et portait l'indication : « par Mailand ». Les saboteurs avaient reçu à Berlin des instructions sur la façon d'utiliser leurs machines infernales et la mission de détruire avec leurs explosifs, dans la nuit du 16 au 17 juin 1940, des avions militaires sur les aérodromes de Lausanne, Payerne, Bienne et Spreitenbach en Argovie, comme mesure de représailles pour les avions

allemands abattus en Suisse. Avant leur départ, on leur fit prêter le serment de se taire, avec menace de la peine de mort.

Grâce à l'attention d'un employé de chemin de fer, aux recherches intensives de la police et au renforcement de la garde des aérodromes, ces sabotages purent être empêchés et les neuf saboteurs dont les noms suivent arrêtés: les Suisses Erwin Leu et Felix Weber; les Allemands Peter Burg, alias Berg, Wilhelm Brüning, alias Brandt et Otero, Georg Freiburger, alias Fritsche, Heinrich Karsten, alias Karl, Berthold Loos, alias Luhr, Johann Teuff, alias Tenchert, Helmuth von Thaden, alias Thomsen. Les neuf hommes ont été condamnés à la réclusion à vie par le tribunal territorial 2 le 16 novembre 1940.

On put établir ultérieurement que le dixième saboteur, un Allemand du nom de Peter Schagen, tenta d'entrer en Suisse dans la nuit du 13 au 14 juin 1940 entre Remüs et Punt Russenna, muni d'un passeport brésilien valable, au nom de Correia di Barro Umberto. Comme il ne portait sur sa personne rien de suspect, il fut refoulé en Allemagne par le poste frontière de Martinsbruck. Mais on trouva plus tard, cachée dans la forêt, sa mallette contenant les objets dont nous venons de donner la liste.

Des instructions pénales révélèrent qu'il y eut plus tard des cours spéciaux de sabotage et d'emploi d'explosifs à Berlin-Brandebourg et à Stuttgart. Les participants y apprenaient à fabriquer et employer les explosifs. On leur indiquait en particulier la manière de fabriquer des explosifs et des engins incendiaires avec des moyens de fortune. On fabriquait des bombes explosives et incendiaires à retardement, qu'on faisait éclater pour la démonstration. On présentait différents produits incendiaires et l'on enseignait à fabriquer les dispositifs d'allumage. Les élèves apprenaient aussi à fabriquer et à employer l'encre sympathique, et il y eut des exercices de tir au pistolet, revolver et pistolet-mitrailleur. Les participants devaient promettre (signature et poignée de main) de garder le silence absolu sur ces cours. Ils étaient menacés de la peine de mort en cas de violation du secret.

Des agents ayant reçu une formation semblable étaient déjà à l'œuvre en Suisse, pour exécuter tout d'abord les préparatifs jugés nécessaires par les mandants allemands. Les agents devaient se renseigner sur les installations que l'armée suisse avait préparées en vue d'une destruction (constructions militaires, ponts, usines à gaz, usines hydrauliques et électriques, etc.) et déterminer les noms des chefs d'ouvrage et de leurs suppléants. Ils devaient aussi repérer les dépôts d'explosifs, de munitions, de vivres et de fourrage, et indiquer quelles quantités y étaient emmagasinées, si les dépôts étaient pourvus de dispositifs pour les faire sauter, et dans ce cas l'emplacement exact et la nature du dispositif. Si c'était possible d'une façon ou d'une autre, les agents devaient prendre des photographies ou faire des dessins des installations.

Enfin, des groupes de quatre à six personnes sûres auraient dû être formés et instruits en Suisse, pour aller suivre ensuite en Allemagne des cours de sabotage. L'intervention de la police suisse fit cependant échouer ce projet.

Le schéma de la page 117 montre jusqu'où allaient les ramifications de cette organisation de sabotage et quelles étaient les relations avec les autres agents de l'espionnage allemand. Dans le cas dont il est question, les deux principaux accusés, Reutlinger et Gröbli, ont été condamnés à mort par le tribunal territorial 3 A les 3 et 4 mai 1943.

* * *

Pour terminer, nous complétons par quelques *chiffres* ce tableau général du *champ d'activité des espions, mouchards et saboteurs employés contre notre pays*. Ces données concernent essentiellement mais pas exclusivement les actes commis pour le compte de l'Allemagne.

Ont été *arrêtées* par la police fédérale, en collaboration avec les organes de police cantonaux et communaux, pour violation de secrets militaires, pour service de renseignements militaires, politiques ou économiques au préjudice de la Suisse et en partie aussi pour ne pas avoir informé l'autorité de certains faits:

En 1939. . .	99 personnes
» 1940. . .	111 »
» 1941. . .	96 »
» 1942. . .	310 »
» 1943. . .	325 »
» 1944. . .	294 »
Jusqu'à fin septembre 1945. . .	154 »
Total	<u>1389 personnes</u>

Ont été *renvoyées devant la justice civile* par le département fédéral de justice et police pour service de renseignements militaires, politiques et économiques au préjudice de la Suisse:

En 1939. . .	47 personnes
» 1940. . .	59 »
» 1941. . .	60 »
» 1942. . .	79 »
» 1943. . .	32 »
» 1944. . .	66 »
Jusqu'à fin septembre 1945. . .	44 »
Total	<u>387 personnes</u>

Il y avait dans ce total 321 hommes et 66 femmes.

Voici la répartition selon les pays d'origine:

Suisses	245
Allemands	109
Italiens	12
Français	10
Divers	11
Total	<u>387</u>

La diminution du nombre des renvois devant la justice civile en 1943 est due au fait que, depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté du Conseil fédéral du 4 août 1942 édictant des dispositions pénales et de procédure pour assurer la défense nationale et la sécurité de la Confédération, tous les cas de services de renseignements militaires ressortissaient à la justice militaire.

Du début de 1939 à la fin de septembre 1945, le ministère public de la Confédération a renvoyé à l'auditeur de l'armée plusieurs centaines de personnes, qui devaient être *poursuivies par la justice militaire* pour violation de secrets militaires et service de renseignements militaires au préjudice de la Suisse. Un rapport de l'auditeur de l'armée donnera les chiffres exacts et des précisions sur ces cas.

* * *

Nous vous avons décrit l'activité antidémocratique déployée par les groupements nationaux-socialistes allemands en Suisse et les Suisses d'extrême droite, ainsi que l'action exercée par les espions, mouchards et saboteurs employés contre notre pays. Ce faisant, nous vous avons montré les dangers — visibles ou cachés — qui, dans ce domaine, menaçaient la sécurité du pays. Vous avez pu ainsi vous convaincre que, pendant les années d'avant-guerre et de guerre, les autorités de la Confédération et des cantons — gouvernements, tribunaux et organes de police — travaillant en liaison avec les autorités municipales de police, ont lutté avec succès contre le danger auquel les menées de ces groupements exposaient le pays.

Les agissements des fascistes et des communistes seront traités dans une II^e et une III^e partie.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, les assurances de notre haute considération.

Berne, le 28 décembre 1945.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Ed. de STEIGER.

Le chancelier de la Confédération, LEIMGRUBER.

ANNEXE

I. — Extrait de l'arrêt de la cour pénale fédérale des 10/18 décembre 1943 dans la cause ministère public de la Confédération contre Staiger et consorts. Atteinte à l'indépendance de la Confédération (art. 266 CP), infraction à l'article 1^{er} de l'arrêté du Conseil fédéral du 5 décembre 1938 réprimant des actes contraires à l'ordre public et instituant des mesures pour protéger la démocratie, infraction aux articles 2, lettre c, et 7 de l'ordonnance des 14 avril et 2 septembre 1939 sur le maintien de la neutralité. — Constatations, I, D, ch. 2 et 3. (Traduction.)

2. Au printemps de 1941, l'Allemagne avait à peu près atteint ses buts de guerre en Europe et elle était, de même que ses alliés, persuadée de la victoire finale. Il en alla en Suisse comme précédemment en Autriche, en Norvège, en Hollande et dans d'autres pays: des gens qui nourrissaient de la sympathie pour le national-socialisme se groupèrent et, dans l'attente des événements, prirent contact avec le Reich. Il s'agissait surtout d'anciens membres du « Front National » et de son successeur le « Rassemblement fédéral » interdit le 6 juillet 1943, d'adhérents de l'« Eidgenössische Soziale Arbeiterpartei », du « Bund treuer Eidgenossen », du « Mouvement national suisse » (interdit le 20 novembre 1940), et d'autres mouvements dits de rénovation. Ces extrémistes de droite se réunissaient avec des Allemands à l'hôtel Speer et au restaurant « Bundesbahn » à Zurich. C'est là que, dès février 1941, Staiger s'approcha d'eux. D'entente avec l'Allemand Rudolf Uhl, il les groupa et les organisa. Il choisit les accusés Günthardt, Bretscher, Schneider, Kunz et Sennhauser, ainsi que le témoin Wysard comme chefs d'arrondissement; il se fit promettre par serment l'obéissance et la discrétion la plus absolue, leur attribua certains arrondissements de la ville de Zurich et les chargea d'y gagner des membres, de les grouper en sections, puis, dès que celles-ci deviendraient assez fortes, de les diviser en sous-sections comprenant au plus cinq hommes. Günthardt forma quatre de ces sous-sections, Bretscher deux. Il est établi que Bretscher se fit prêter serment par un de ces groupes en ces termes: « Wir gedenken unseres Führers durch ein dreifaches Sieg-Heil! » (Nous nous unissons en pensée à notre Führer par un triple vivat de victoire). Staiger donna aux chefs d'arrondissement — auxquels se joignit dans la suite le coaccusé Lienhart — des adresses de Suisses qui pouvaient entrer en ligne de compte et qu'il fallait chercher à gagner. Ses partisans lui fournirent aussi des adresses semblables. Comme signes distinctifs, les chefs d'arrondissement reçurent, sur l'ordre de Staiger, des épingles blanches, et leurs subordonnés des épingles de couleur différente selon les groupes. Les épingles étaient portées sur le revers du veston. Comme la chose marquait trop, Staiger plus tard révoqua son ordre. Le groupement n'adopta pas de statuts. Les adhérents étaient annoncés à Staiger sur des fiches

détachées et désignés par des numéros. Leurs versements alimentaient un fonds de lutte qui était administré par Günthardt. Les membres de l'organisation s'appelaient « Amis de l'Allemagne ». Staiger était leur chef. Il leur donna l'ordre de se saluer entre eux par « Heil Hitler! » car — disait-il — pour des nationaux-socialistes « cent pour cent » tels qu'ils devaient le devenir, il n'y a qu'un chef: Adolf Hitler. Cet ordre fut suivi par la plupart des membres. Staiger retrouvait les chefs d'arrondissement et d'autres personnes de confiance en général une fois par semaine, la plupart du temps dans des maisons particulières, ainsi à plusieurs reprises chez Karl Deixler (la première fois le 21 février 1941), une fois ou l'autre dans son propre appartement, deux fois au restaurant Zurlinden (27 mars et à une date postérieure au 9 avril 1941), les 1^{er} et 8 mai 1941 chez Fritz Schneider, les 19, 23 et 30 mai dans la confiserie du camarade Holenstein et deux ou trois fois chez Bretscher. C'est Staiger qui présidait toutes ces réunions. Les chefs d'arrondissement et les chefs de section réunissaient régulièrement leurs subordonnés chez des particuliers. En outre Staiger dirigeait personnellement une fois par semaine à l'hôtel Speer des leçons de chant, au cours desquelles les « Amis de l'Allemagne » exécutaient des chants populaires et des chants de guerre allemands; à la fin de la soirée, il était rendu hommage au chef du III^e Reich par un triple « Sieg-Heil! ».

Staiger révéla à ses hommes de confiance qu'il y avait entre lui et l'autorité allemande suprême un intermédiaire qui avait déjà joué ce rôle en Autriche. Il s'agissait d'un Allemand, le Dr Wilhelm Gröbl, chef SS de haut rang (Obersturmbannführer), qui aurait exercé pendant plusieurs années en Autriche, avant l'« Anschluss », une intense activité illégale en faveur du parti national-socialiste allemand, et qui disait avoir disparu huit heures avant l'arrivée des Allemands, alors qu'il était déjà en quelque sorte sous la hache du bourreau. Gröbl séjournait à Zurich, d'ordre du ministère allemand des affaires étrangères, où il passait pour un employé du consulat général. Staiger avait l'intention de mettre en rapport quelques-uns de ses hommes de confiance avec ce personnage. Il fit part de cette intention à ses gens lors d'une réunion à l'hôtel Speer à laquelle assistaient Uhl, Günthardt, Bretscher, Schneider et Kunz. Günthardt et Schneider furent désignés comme délégués. Le soir du 9 avril 1941, ils se rendirent en compagnie de Staiger chez Gröbl. Celui-ci s'entretint avec eux de l'organisation et de l'activité des « Amis de l'Allemagne ». Il déclara que, dans chaque ville, deux cents hommes devaient se trouver prêts, dont cinquante célibataires; ceux-ci pourraient s'exposer et se réfugier en Allemagne si l'affaire tournait mal. Gröbl conseilla de former des groupes ne comptant pas plus de cinq ou six hommes. Politiquement, ces groupes ne devaient pour le moment entreprendre aucune action extérieure; sinon, les choses iraient comme en Autriche: les gens qui paieraient de leur personne seraient emprisonnés et on perdrait ainsi des combattants de valeur. Il était inutile de sacrifier du monde avant les événements. Il fallait simplement assurer la cohésion des partisans de

l'ordre nouveau. Ceux-ci devaient attendre jusqu'à ce que Berlin donne le signal de l'action. Ce serait au moment de la victoire sur l'Angleterre. Au milieu de mai, l'attaque serait portée contre ce pays; c'est alors que les groupes devraient être prêts. L'initiative appartenait à Berlin. Les « Amis de l'Allemagne » apprendraient de temps à autre où en sont les choses. Staiger avait pris contact avec certains milieux allemands; il fallait le laisser faire, car la police n'osait pas s'en prendre à lui. Gröbl exprima en outre l'avis que l'Europe devait devenir un seul bloc d'Etats soumis à un seul pouvoir. Dans un autre ordre d'idées, il déclara que la Suisse pouvait fort bien rester indépendante. Il conseilla à ses visiteurs de venir chercher des brochures à la division de la propagande du consulat général allemand. L'un des visiteurs déclara qu'il s'attendait à des difficultés économiques. Dans deux mois environ, les groupes seraient en bonne voie de formation; le peuple alors se soulèverait. Un autre visiteur déclara qu'il n'opérait pas avec des noms, mais seulement avec des chiffres. Il parla d'une liste de cinquante nouveaux noms. Gröbl lui déconseilla de porter sur lui une telle liste. Il ajouta qu'elle serait le plus en sûreté au consulat. Là, se trouvait déjà une liste qu'il prendrait un jour avec lui pour la faire compléter; à cet effet, une réunion aurait lieu à Pâques. En outre, sur le désir exprimé par un des visiteurs, Gröbl se déclara prêt à assurer la garde du fonds de lutte. Pour finir, l'un des Suisses présents déclara qu'il s'en remettait entièrement aux instructions de Gröbl.

Lors d'une réunion qu'eurent dans la suite Staiger, Günthardt, Bretscher, Schneider et Sennhauser, ainsi qu'un ou deux hommes de confiance au restaurant Zurlinden, Günthardt fit rapport sur l'entretien qui avait eu lieu chez Gröbl.

Plus tard, Staiger fonda aussi des sections en dehors de Zurich. Le 27 avril 1941, il se rendit avec Uhl, Günthardt et Bretscher au café Burg à Attinghausen et rallia à son organisation le groupe local du « Rassemblement fédéral », dirigé par le coaccusé Menti et son remplaçant Wipfli. Staiger et Günthardt prirent la parole. Le premier se donna pour le chef de l'organisation. Il invita les personnes présentes à faire discrètement de la propagande en faveur de l'idée nationale-socialiste, il leur recommanda d'être prudents, de ne pas dresser de listes de noms, et fit solennellement promettre aux assistants de demeurer fidèles à l'organisation, de garder le silence et de ne trahir personne. De son côté, Günthardt les engagea à travailler ensemble à la création d'un Etat national-socialiste, ajoutant que très probablement un bouleversement se produirait bientôt, qu'alors la Suisse serait rattachée à l'Allemagne et que les nationaux-socialistes d'aujourd'hui seraient favorisés. Menti et Wipfli reçurent des épingles blanches.

Le 3 mai 1941, Staiger, Uhl, Günthardt et Bretscher se rendirent à Thalwil chez Kurt Saxer pour fonder une section locale. Différents partisans se trouvèrent là. Staiger et Günthardt firent des discours. Ils critiquèrent le « Front national » et le « Rassemblement fédéral », qu'ils taxèrent d'organi-

sations surannées et inutiles, et déclarèrent vouloir grouper les gens qui adoptaient une attitude positive à l'égard de la nouvelle Europe, ajoutant que celle-ci serait dirigée par l'Axe. Le témoin Bachmann déclare qu'on songeait à une organisation européenne superétatique. Saxer fut choisi comme homme de confiance et participa dans la suite à une réunion chez Bretscher.

Le soir du 6 mai 1941, Staiger, Uhl, Günthardt, Bretscher et Wysard rencontrèrent à Baden des sympathisants de cette ville et fondèrent une section locale dont le chef fut désigné en la personne du coaccusé Hauffe. Staiger exposa que les mouvements suisses de rénovation ne seraient pas reconnus par les autorités allemandes, qu'en revanche son organisation avait la possibilité d'être agréée si quelque chose arrivait. Il ajouta qu'il s'agissait maintenant de créer des cellules de cinq hommes chacune. Il n'y aurait pas de livret de membre; les noms des adhérents seraient conservés en lieu sûr. Staiger exigea de ses partisans une obéissance aveugle et les mit en garde contre la trahison; celui qui trahirait serait découvert par des agents de renseignements. Günthardt fit un discours sur le national-socialisme. Il déclara que les « Amis de l'Allemagne » s'étaient mis en relation avec des milieux autorisés allemands, qui avaient fini par donner les mains à leurs projets. Il n'y a, disait-il, qu'un chef, c'est Adolf Hitler. Dans la suite, Hauffe fonda deux sous-sections de cinq hommes chacune et tint avec elles des réunions. Il prit part aussi aux assemblées des chefs d'arrondissement et des hommes de confiance, à Zurich.

Lors de la réunion du 8 mai 1941 chez l'accusé Schneider, Staiger élaborait avec ses hommes de confiance le plan d'une marche en direction de Bärenbohl-Rümlang, choisi comme point de rencontre. Le 11 mai 1941, les sections, sous la direction de leur chef, se rendirent par des chemins différents vers le lieu de rendez-vous, mais là ne tardèrent pas à se séparer, car les excursionnistes avaient remarqué que la police les suivait. Staiger a pris part à cette marche.

Pendant les fêtes de Pentecôte, soit du 31 mai au 2 juin 1941, les chefs d'arrondissement, les chefs de section et des membres de l'organisation des « Amis de l'Allemagne » de Zurich, Attinghausen et Baden se réunirent à Attinghausen. Sur un alpage, Staiger et Uhl prirent la parole et le pasteur Bär fit un sermon. Pour finir, Uhl fit mettre tout le monde en rang, reçut le salut hitlérien et déclara que tout devait se passer militairement, avec discipline et en cadence, à la manière allemande, ajoutant qu'il mettrait encore tout cela au point avec les chefs de groupe de Zurich. Après que la troupe eut exécuté deux chants allemands, Uhl la licencia.

Le 8 juin 1941, Staiger envoya Uhl, Günthardt, Bretscher et Jakob Scherrer à Roggwil (Thurgovie) pour y fonder une section. Staiger lui-même avait un empêchement; le même jour, il recevait la visite de Gröbl. A Roggwil, Uhl et ceux qui l'accompagnaient se réunirent d'abord chez l'agriculteur Soller, puis se rendirent avec une quinzaine de sympathisants dans la

forêt. Là, Günthardt prit la parole. Il exposa qu'un nouveau mouvement était en marche. Le national-socialisme devait être introduit en Suisse. En politique extérieure, on envisageait l'incorporation de la Suisse dans la nouvelle Europe. La direction de celle-ci appartiendrait à l'Allemagne. La Suisse devrait plus tard adhérer au pacte à trois. Puis l'assemblée décida d'adopter le salut hitlérien. Günthardt serra la main aux nouveaux membres et prit note de leurs noms, prénoms et qualités.

Le même jour, Günthardt, Bretscher et Scherrer se rendirent à Rorschach dans le dessein aussi de rattacher à l'organisation les sympathisants de l'endroit. Günthardt déclara que les « Amis de l'Allemagne » reconnaissaient Adolf Hitler comme leur chef et que c'était la raison pour laquelle ils avaient adopté le salut hitlérien. Il ajouta qu'ils étaient partisans de l'adhésion de la Suisse au pacte à trois. Quant à la situation qu'aurait la Suisse dans la nouvelle Europe, c'est Hitler qui la fixerait; on n'avait qu'à attendre et à obéir. Günthardt recommanda aux participants de garder le secret et de ne pas porter sur eux de listes de partisans. Ernest Gehrig fut désigné comme chef local.

Le 10 juin 1941, la police arrêta Staiger et un grand nombre de ses partisans.

* * *

3. Il n'est pas établi que Staiger ait voulu mettre l'organisation des « Amis de l'Allemagne » au service de la cause de l'annexion de la Suisse par le Reich. En revanche, il voulait qu'après la victoire des puissances de l'Axe sur l'Angleterre, cette organisation, sur un ordre du gouvernement allemand et grâce à une pression extérieure de nature militaire ou économique, supprimât le régime démocratique en Suisse et créât un Etat national-socialiste fondé sur le principe de l'autorité du chef, Etat qui prendrait dans la nouvelle Europe dominée par le Reich allemand la place que celui-ci voudrait bien lui reconnaître. Staiger a déclaré une fois que son entreprise de menuiserie était affaire secondaire, qu'avant tout il travaillait pour sa patrie, qu'il s'agissait de créer la marche du Sud. Selon des méthodes qui avaient fait leurs preuves (Autriche, Norvège, Hollande, Belgique), il voulait constituer, organiser et former un noyau sûr de nationaux-socialistes convaincus qui, en admirateurs fanatiques du maître de l'Allemagne, seraient prêts à exécuter tout ce que celui-ci commanderait, et éventuellement aussi à jouer le rôle de cinquième colonne. Le 9 mai 1941, Gröbl a dit que ces gens seraient capables de faire n'importe quoi, de travailler dans la légalité et dans l'illégalité jusqu'au meurtre et à l'incendie. Staiger a prétendu qu'il avait voulu être du nombre, afin de pouvoir, en cas d'invasion, alléger les charges et les souffrances de la population, et sauver les entreprises d'importance vitale au cas où d'autres auraient cessé le travail ou fait du sabotage. Mais, ce faisant, il se serait mis à la disposition des autorités allemandes, non des autorités suisses constituées. C'est ce qui résulte de l'entretien qu'il a eu avec

Gröbl le 9 avril 1941, de ses relations avec d'autres milieux allemands, de son rôle comme agent de la Gestapo, du discours qu'il a fait à Baden le 6 mai 1941 lors de la fondation de la section locale, des recommandations qu'il adressait à ses partisans, leur prescrivant l'obéissance, la discrétion, le salut hitlérien, l'hommage au Führer, et enfin de la condamnation qu'il a encourue de la part du tribunal territorial 3 A pour crimes et délits contre la Suisse.

II. — Extrait de l'arrêt de la cour pénale fédérale des 18/31 mars 1944 dans la cause ministère public de la Confédération contre Büeler et consorts. Atteinte à l'indépendance de la Confédération (art. 266 CP) et infraction à l'article 1^{er} de l'arrêté du Conseil fédéral du 5 décembre 1938 réprimant des actes contraires à l'ordre public et instituant des mesures pour protéger la démocratie. — Constatations, I, D, ch. 2 et 4. (Traduction.)

2. La SS (Schutzstaffel) est une organisation politique de défense qui est née dans la période de combat du parti ouvrier national-socialiste allemand (« Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei », NSDAP). Elle se divise aujourd'hui en « Allgemeine-SS » et « Waffen-SS ». Le service dans la première de ces organisations comporte « principalement, outre une formation idéologique, l'exécution de tâches de sécurité, ainsi que l'instruction militaire avant et après le service dans l'armée ». La « Waffen-SS », c'est la SS en armes qui « est en temps de paix chargée par le Führer de missions spéciales, et qui en temps de guerre sert en première ligne aux côtés de l'armée ». Pour être admis dans la « Waffen-SS », il faut notamment être de sang allemand et accepter sans réserves l'idéologie nationale-socialiste. Le service dans cette formation est considéré comme service militaire. La « Waffen-SS » s'occupe spécialement de problèmes concernant les Etats limitrophes de caractère germanique. Himmler est le chef suprême de la SS. La direction de la « Waffen-SS » est à Berlin, au secrétariat central de la SS. A la tête de ce service se trouve le « Gruppenführer » Berger. Le Dr Franz Riedweg, un Suisse, « Hauptsturmführer » de la SS, fait service dans l'état-major de Berger, où il est préposé aux questions de nationalité, de culture et d'histoire des Etats germaniques. Il fait en outre la liaison entre le siège central de la SS et le ministère des affaires étrangères.

L'accusé Büeler est depuis longtemps lié d'amitié avec Riedweg. Dans les années 1938 à 1940 déjà, il lui a rendu plusieurs fois visite et a discuté avec lui des rapports entre la Suisse et l'Allemagne. A fin janvier 1941, Büeler est de nouveau allé voir Riedweg à Berlin. Il voulait savoir quelle attitude les cercles dirigeants allemands adopteraient vis-à-vis de la Suisse.

La réponse de Riedweg fut la suivante: Les milieux touchant de près à Rudolf Hess, le remplaçant d'Adolf Hitler, ainsi que des personnalités influentes du centre SS de Berlin sont partisans de la « solution organique » du problème Suisse-Allemagne; la Suisse subsisterait comme Etat indépendant avec son territoire actuel, mais, comme les autres Etats limitrophes

de caractère germanique, elle devrait conclure avec le Reich une alliance en vertu de laquelle ce dernier assumerait en Europe la représentation des intérêts de la Suisse et celle-ci s'obligerait à ne rien entreprendre qui fût contraire aux intérêts de l'Allemagne; c'est à la longue que cette alliance prendrait sa forme définitive du point de vue du droit public international. En revanche, un autre groupe formé de personnalités influentes du parti national-socialiste opte ouvertement pour une annexion (Anschluss) de la Suisse par l'Allemagne et soutient à cette fin l'activité des extrémistes suisses séjournant en Allemagne, qui gravitent autour de Leonhardt et de Burri. Entre ces deux groupes, il y a le ministère des affaires étrangères dont l'attitude n'est pas claire. Du fait de l'interdiction du Mouvement national suisse, les milieux favorables à l'Anschluss ont gagné de l'influence auprès du ministère, car on estime que la Suisse n'est pas en mesure de rénover elle-même sa communauté nationale et son régime intérieur.

Ces renseignements firent concevoir à Büeler des inquiétudes pour le sort de la Suisse. Avec Riedweg, il fut de l'avis que, pour éviter l'incorporation de la Suisse au Reich, il fallait travailler à la « solution organique ». Il conféra avec Riedweg sur la manière dont il fallait s'y prendre en Suisse. Riedweg lui suggéra l'idée de mettre sur pied une organisation de combat sous le couvert d'une société d'escrime (Fechtgemeinschaft), qui aurait la mission que s'était donnée la SS en Allemagne. Provisoirement, l'organisation ne devrait accueillir qu'un petit nombre d'hommes triés sur le volet et, à cet égard, il faudrait regarder moins à leurs convictions qu'au caractère et à l'attitude militaire. On se garderait d'utiliser l'appellation de SS. La « Fechtgemeinschaft » s'obligerait à lutter en faveur d'une Suisse indépendante et à combattre toutes les tendances qui iraient à l'encontre de l'idée du Reich. Büeler accepta la suggestion. Il se proposa de grouper jusqu'au 1^{er} juillet 1941 environ trois cents hommes afin de démontrer qu'il y avait en Suisse un mouvement qui s'employait en faveur de la « solution organique ». Il projetait de donner à ces hommes une éducation de soldats, comme cela se pratiquait surtout dans la « Waffen-SS ». La première étape, il la voyait dans une formation sportive de caractère militaire. Puis, peu à peu, il aurait sorti du rang des sujets qualifiés qu'il aurait familiarisés avec des questions touchant à l'idéologie, à la race et à l'histoire. Riedweg lui promit l'envoi de matériel d'instruction.

Riedweg fit part à Büeler de son intention d'organiser à Innsbruck un camp de vacances de dix jours, auquel participeraient des Hollandais, des Flamands, des Norvégiens, des Danois, des Français, des Belges et des Allemands, et où des professeurs, ainsi que des camarades de la SS feraient des conférences sur la nouvelle Europe, telle que se la représentait le secrétariat central de la SS; un participant de chaque pays devrait également parler de ce qui unit et de ce qui divise. Riedweg pria Büeler de lui envoyer quelques jeunes Suisses de confiance qui prendraient part à ce cours. Il lui enjoignit de conférer de la chose avec le Dr Wilhelm Gröbl. Büeler accepta. Il avait

fait la connaissance de ce dernier par l'intermédiaire de Ashton, le vice-consul allemand de Zurich. Gröbl était un haut gradé de la SS allemande (« Obersturmbannführer ») et avait, avant l'Anschluss, exercé en Autriche pendant plusieurs années une intense activité illégale. Depuis novembre 1940, il séjournait à Zurich en qualité de fonctionnaire du consulat général allemand, afin de jouer le rôle d'homme de liaison entre Berlin et les Suisses extrémistes de droite.

En janvier 1941 déjà, Othmar Maag avait soumis à Büeler son projet de grouper sur une base sportive les jeunes gens qui partageaient leurs idées. Au début de février, peu après son retour d'Allemagne, Büeler se renseigna auprès de Maag sur l'état de l'affaire. Maag l'informa qu'il avait réuni autour de lui quelques camarades sous le nom de « Sportschule », et développa devant lui à peu près les mêmes thèses que Riedweg. De son côté, Büeler fit savoir à Maag qu'il avait reçu de Riedweg la mission de fonder en Suisse une troupe SS sur le modèle des « Schutzstaffeln » qui existaient en Hollande, au Danemark et en Norvège. Il ajouta qu'en Allemagne le mouvement SS avait l'intention de respecter l'intégrité de la Suisse, mais désirait une étroite collaboration économique et politique de la Suisse avec le Reich. Du fait que Maag avait déjà fondé la « Sportschule », Büeler lui délégua la mission reçue de Riedweg. Il l'invita à rassembler dans toute la Suisse, jusqu'en juillet 1941, environ trois cents hommes auxquels il aurait à interdire toute discussion et toute activité politiques. Maag promit de s'en tenir à ces instructions et de ne parler à personne des buts politiques de l'école de sports, en particulier de ne jamais employer la désignation de SS. Büeler laissa à Maag toute liberté quant à l'organisation et à l'activité de l'école, mais se réserva la direction suprême. Il assura son interlocuteur que les frais seraient couverts au moyen de l'argent qu'il devait recevoir à cet effet de Suisses établis en Allemagne. Par la suite, Büeler se fit faire chaque semaine par Maag un rapport oral et put constater que la « Sportschule » était menée uniquement d'après des principes militaires. Büeler parla également de la chose à Ashton, avec lequel depuis des années déjà il s'entretenait de questions politiques; il apprit à cette occasion qu'Ashton avait agréé la « Sportschule » comme un « organe consultatif ».

Büeler eut plusieurs rendez-vous avec Gröbl, parfois au domicile de ce dernier à Zurich, parfois à son propre domicile à Küsnacht . . . Par son intermédiaire il resta en contact avec Riedweg.

Le 21 février 1941, Büeler et le coaccusé Sigrist se réunirent chez Gröbl. Il fut question du cours d'Innsbruck, a propos duquel Sigrist traita avec Gröbl. On parla en outre de la maison de campagne que Maag voulait louer à Kilchberg pour l'école de sports, ainsi que de la fondation d'un club d'escrime. Quelqu'un dit qu'il serait bon que de l'autre côté du Rhin, on se montrât un peu plus menaçant. Gröbl déclara qu'on était trop patient avec la Suisse. Büeler ou Sigrist exprima l'avis que la pression de l'Allemagne s'exercerait sur le plan économique, qu'ensuite le bouleversement viendrait de l'intérieur.

Pour finir, Gröbl exhorta ses hôtes à déployer plus d'activité pour qu'on ne dise pas à Berlin qu'il ne se passe rien en Suisse.

Le 27 février 1941, Gröbl eut un entretien avec l'extrémiste de droite Wechlin, auquel il fit part de ce qui suit: Ashton disposerait de 45 000 francs; Berlin désire qu'à côté du M. N. S. interdit, on groupe des jeunes gens qui seraient indépendants de ce mouvement; ces hommes constitueraient la réserve et devraient être prêts à tout; ils seraient tenus strictement à l'écart du M. N. S. afin qu'on eût toujours sous la main une organisation; Büeler a été désigné par Berlin comme directeur de ce groupement; si en mai ou juin le grand coup est porté, il en ira en Suisse comme en Norvège.

Le 28 février 1941, Büeler se trouva chez Gröbl en même temps que le coaccusé Brun; il fut question des jeunes gens désireux de prendre part au camp d'Innsbruck. L'avis fut émis que les divers participants ne devaient pas franchir la frontière au même endroit et l'on examina les raisons que chacun pourrait donner de son voyage pour tromper les autorités.

Le 5 mars 1941, Büeler dressa chez Gröbl la liste des participants au cours d'Innsbruck. Büeler et Gröbl évoquèrent les difficultés que les intéressés avaient rencontrées pour obtenir leur visa de sortie, en dépit des explications qu'ils avaient fournies. Les deux interlocuteurs envisagèrent de renoncer au projet. Büeler craignait qu'à leur retour les participants, gagnés par l'enthousiasme, ne pussent se taire. Gröbl répliqua qu'il fallait courir le risque et qu'on verrait bien si ces garçons sauraient vraiment « tenir leur langue ». Büeler parla également de la « Sportschule » pour dire que la police en avait eu vent. Maag, ajouta-t-il, tenait la main à ce que ses « élèves » n'eussent pas de conversations politiques. Il avait maintenant quinze jeunes gens qu'il avait choisis uniquement selon des critères politiques et eu égard à leurs qualités de caractère: ces hommes n'avaient pas besoin de savoir ce qui en réalité se cachait derrière l'organisation.

Le 9 mars, Brun se rendit chez Gröbl et lui annonça que le coaccusé Tiegel n'obtiendrait pas de son père la permission de partir s'il ne pouvait pas présenter quelque chose d'écrit. Sur quoi, Büeler établit une fausse lettre d'invitation selon laquelle le consulat général d'Allemagne à Zurich invitait Tiegel à participer à un cours pour vétérinaires qui commencerait le 13 mars à Karlsruhe. Il remit la pièce à Brun pour la transmettre à Tiegel. Après le départ de Brun, Gröbl déclara au courrier allemand Bunsen que les participants au cours n'auraient besoin d'argent que pour leur voyage jusqu'à Feldkirch et qu'une fois en Allemagne ils seraient défrayés de tout. Il ajouta que Büeler était chargé de distribuer l'argent, le consul Ashton ayant reçu du ministère des affaires étrangères 45 000 francs qu'il pouvait employer comme bon lui semblait.

Le 10 mars, Büeler rendit visite à Gröbl à son domicile.

Le cours de vacances n'eut pas lieu, comme prévu, à Innsbruck, mais à Feldkirch, du 15 au 21 mars, sous la désignation de « Schulungskurs für

Weltanschauung im Rahmen des kommenden neuen Europa » (cours d'introduction à l'idéologie de la nouvelle Europe). Outre deux Allemands, un Norvégien et deux Hollandais, dix Suisses y prirent part, dont trois habitaient l'Allemagne et faisaient partie des « Waffen-SS ». Venant de Suisse, il y avait notamment les accusés Brun, Tiegel et Kyburz. Sigrist, qui aurait aussi voulu participer au cours, n'obtint pas de l'autorité militaire la permission de quitter le pays. Gröbl avait remis à Büeler l'argent nécessaire pour payer le voyage jusqu'à Feldkirch (50 fr. par participant), ainsi que pour couvrir les autres frais occasionnés par la préparation du cours. Büeler avait transmis cette somme aux accusés Kyburz, Sigrist et Brun pour qu'ils la répartissent. Au total, ceux-ci reçurent de Büeler environ 1100 francs. Les participants venant de Suisse traversèrent la frontière à différents endroits. En Allemagne, ils furent défrayés de tout. Le cours était placé sous la direction de Riedweg. Celui-ci annonça au début que le cours visait à donner une formation géopolitique par le moyen de conférences sur les différents territoires qui présentaient aujourd'hui de l'intérêt pour la nouvelle Europe. Des savants et des fonctionnaires allemands traitèrent notamment les sujets suivants: « Les Alpes, frontières de l'Allemagne », « L'histoire des rapports entre la Suisse et l'Allemagne », « Relations historiques et communauté dans les Alpes allemandes », « L'Allemagne, la Suisse et l'Angleterre », « Idées maîtresses du national-socialisme ». Riedweg parla de la doctrine de la SS et l'accusé Brun, dans un discours improvisé, exprima son sentiment sur les institutions démocratiques de la Suisse, pays qui serait exclusivement gouverné par des Juifs. Le 19 mars 1941, sur l'invitation de Riedweg, tous les Suisses, à l'exception de Schaub, Lanz et Richterich qui appartenaient au « Rassemblement fédéral » et n'étaient pas membres du M. N. S., se réunirent dans la salle des conférences. Riedweg leur apprit qu'il avait sous ses ordres les organisations SS dans les Etats germaniques limitrophes. Le Reichsführer SS Himmler l'avait chargé, disait-il, de fonder en Suisse une SS qui devait avoir une activité illégale, mais se dissimulerait sous le nom de « Schweizerischer Sportbund ». Cette organisation serait indépendante de l'ancien M. N. S., ce à quoi les dirigeants de Zurich avaient donné leur assentiment. Plus tard, lorsque le renouveau politique se produirait, la SS suisse formerait la base du régime à venir. Riedweg déclara qu'il avait désigné Büeler comme son représentant direct; il avait été prévu que Büeler, comme Sigrist participeraient au cours. L'un et l'autre prêteraient prochainement serment en Suisse en mains d'un consul allemand. Riedweg recommanda aux assistants de ne rien dire de cette réunion à Schaub, Lanz et Richterich. Il fit signer à chacun des Suisses présents une déclaration qui avait à peu près la teneur suivante: « Le soussigné s'engage à entrer dans le Schweizerischer Sportbund. Il sait qu'il s'agit là d'une communauté analogue à la SS. Il promet de garder le secret absolu sur cet engagement, faute de quoi il pourrait s'ensuivre pour lui de graves conséquences ». Riedweg se fit prêter serment par chacun des assistants. Il les invita à se mettre, dès leur retour,

en relations avec Büeler, ce qui permettrait aussi de constater s'ils étaient rentrés sans difficultés. Chacun des signataires dut écrire son *curriculum vitae*. Du 22 au 25 mars, les participants visitèrent Munich et Nuremberg aux frais de la caisse du cours. Au moment de leur licenciement, ils reçurent l'argent pour le retour jusqu'à la frontière suisse.

Durant le cours de Feldkirch, Büeler séjourna quelques jours à Fribourg en Brisgau et, de cette ville, fit rapport par écrit à Riedweg sur les résultats acquis. Il dit son mécontentement de ce que la chose était à ce point connue que, même parmi les intéressés, le bruit courait qu'on allait créer une organisation SS illégale.

Le 27 mars 1941, Büeler partit de nouveau pour l'Allemagne. Le 1^{er} avril, il eut une conférence à Berlin avec Riedweg et s'entretint, le 5 avril, avec Berger, dont Riedweg lui avait fait faire la connaissance. Berger s'exprima sur les rapports entre la Suisse et l'Allemagne dans le même sens que Riedweg. Büeler déclara qu'il approuvait la proposition de Riedweg de mettre sur pied en Suisse une « Fechtgemeinschaft » ou un mouvement sportif qui reposerait à peu près sur les mêmes bases que les groupements SS en Allemagne et dans les Etats germaniques limitrophes. Il émit le vœu de recevoir de la documentation sur ces organisations. Riedweg promit de lui en faire parvenir à l'occasion par un courrier. Büeler renseigna ensuite Berger sur la « Sportschule » et ajouta que celle-ci ne correspondait pas tout à fait aux arrangements pris avec Riedweg; on avait fait certaines recrues sans regarder à leur position idéologique, mais en considérant uniquement leur caractère et leur tenue militaire. Berger répondit que cela n'avait pas d'importance, car les adversaires les plus fanatiques du parti national-socialiste sont précisément devenus plus tard ses meilleurs militants. Il suggéra de laisser subsister la « Sportschule » telle qu'elle était, de la considérer comme une « Allgemeine-SS », d'où avec le temps on sortirait les hommes qui se prêteraient à recevoir quelque formation spéciale. Büeler aurait à les introduire dans le domaine qui correspondrait à leurs capacités, afin que le jour où les choses prendraient un nouveau cours en Suisse, ces hommes pussent être mis à la disposition de l'Etat; ce groupe-là aurait à s'appeler « Fechtgemeinschaft ».

Büeler discuta aussi avec Riedweg le côté financier de la « Sportschule » et de la « Fechtgemeinschaft ». Riedweg déclara qu'il y avait en Allemagne des Suisses qui étaient prêts à mettre à disposition certains montants; il ajouta qu'il avait aussi causé avec les industriels Max Stoffel de St-Gall et Fritz Bon d'Erlenbach, qui avaient promis de verser certaines sommes pour la « Fechtgemeinschaft ». Stoffel et Bon se sont en effet entretenus à Berlin avec Riedweg; mais ils contestent lui avoir promis de l'argent ou un appui quelconque.

Riedweg et Büeler parlèrent en outre du camp de Feldkirch. Büeler apprit que divers participants avaient prêté serment et avaient l'ordre de s'annoncer à lui.

De retour en Suisse, Büeler poursuivit ses efforts en faveur de la « Sportschule » et de la « Fechtgemeinschaft ». Il resta en contact avec le secrétariat central de la SS à Berlin par l'intermédiaire de Gröbl. Il eut des entretiens avec ce dernier, notamment les 13 et 23 mai 1941. Gröbl lui fit parvenir l'argent promis par Riedweg. Il s'agissait de trois versements s'élevant au total à 9000 francs, y compris les 1100 francs que Büeler, avant son second voyage à Berlin, avait déjà remis à Kyburz, Sigrist et Brun en vue du cours d'Innsbruck. Sur l'argent reçu, Büeler dépensa pour la « Sportschule » 6000 francs, qu'il remit en plusieurs fois à Maag, puis 1800 francs représentant le loyer annuel de la maison de campagne de Kilchberg qui servait de siège central à l'école. Ni lui ni Maag ne tinrent une comptabilité sur l'emploi des fonds, et ils ne se firent pas non plus délivrer de quittances.

Büeler noua également des relations avec le Dr Michel, à Genève, qui avait fait partie des dirigeants du M. N. S. Gröbl donna l'ordre à Büeler de faire parvenir à Michel 800 francs de la part de Riedweg. C'est ce que fit Büeler en mai 1941; il chargea Schlatter d'apporter personnellement cette somme à Michel. Ce même mois, il se rendit à Genève avec Maag et Schlatter afin d'envisager avec Michel la participation de Romands à la « Sportschule ». Un second entretien qui était prévu pour le 5 juin ne put avoir lieu en raison d'un empêchement de Büeler.

Celui-ci eut aussi des contacts avec les quatre hommes qui avaient prêté serment en mains de Riedweg au camp de Feldkirch. Lorsqu'ils se présentèrent individuellement à son bureau, il leur déclara qu'ils ne devaient rien entreprendre sans lui en référer. Dans la suite, deux d'entre eux fréquentèrent avec son consentement l'école de sports. Kyburz, Brun et Sigrist insistèrent plusieurs fois vivement auprès de lui pour que soit mise enfin sur pied la « Sportbewegung ». Büeler les adressa au groupe bernois de l'école Maag. Ce groupe se recrutait parmi les adhérents de la « Sozialé Volkspartei der Schweiz », parti d'extrême droite alors en voie de constitution. Kyburz fonda à Bienne son propre groupe et le plaça sous les ordres directs de Büeler. Il aspirait à remplir quelque mission spéciale et offrit ses services à Büeler pour réunir des renseignements sur les divers mouvements de rénovation en Suisse. Büeler le chargea de s'enquérir de ces mouvements à Zurich et à Berne et d'établir leur importance. Au vu du rapport que lui présenta Kyburz, Büeler conçut des doutes sur l'aptitude de cet homme à faire partie de la « Fechtgemeinschaft ». Pour s'en débarrasser, il l'engagea à s'annoncer au secrétariat central de la SS à Berlin.

Büeler gagna lui-même des adhérents à l'école Maag, par exemple Fritz Schmidt à Azmoos. En mai 1941, il conféra deux fois avec l'accusé Küng, qui était prévu comme chef régional (Gauleiter), et le chargea de rechercher en Suisse centrale des hommes qualifiés et de les lui indiquer. Büeler prenait note non seulement des membres de la « Sportschule », mais, d'une façon générale, des personnes appartenant aux mouvements de rénovation; il

voulait créer, dans le cadre de la « Fechtgemeinschaft », un service destiné à assurer le recrutement (« Ergänzungsamt »). Il chargea du travail préparatoire un militant nommé Benz. En vue de fonder la « Fechtgemeinschaft », Büeler prit personnellement contact avec divers officiers et gradués d'université et parvint à s'assurer leur concours. Comme il ne réussissait pas à trouver à Zurich du matériel d'escrime, il le commanda à Berlin. Lors de son arrestation le 10 juin 1941, le matériel n'était pas encore arrivé. Büeler voulait aussi, pour remplacer provisoirement la « Fechtgemeinschaft », créer à Zurich le « Sportgymnasium »; grâce à l'argent de Riedweg, des jeunes gens auraient reçu dans ce club une éducation physique donnée par les soins du maître de sports Grüneisen. L'intervention de la police ne permit pas non plus la réalisation de ce projet: le « Sportgymnasium » aurait dû s'ouvrir le 12 juin.

À la fin mai 1941, Büeler et treize autres extrémistes de droite signèrent, à l'intention du secrétariat central de la SS à Berlin, une déclaration commune (« Solidaritätserklärung ») par laquelle ils voulaient démontrer qu'ils étaient d'accord entre eux, décidés à s'employer en faveur de la rénovation de la Suisse dans le sens des idées du M. N. S., et adversaires de l'annexion de la Suisse par le Reich. La déclaration parvint à Riedweg.

La « Sportschule » était entrée en activité sous la direction de l'accusé Maag, conformément aux instructions données par Büeler. Dès le 1^{er} mars 1941, elle disposa, à Kilchberg, dans un endroit retiré, d'une villa que Maag avait louée et meublée grâce à l'argent reçu de Büeler. Jusqu'à la mi-avril, le national-socialiste Bachmann remplit l'office de concierge, qui fut ensuite confié à trois femmes. Chaque samedi, Maag réunissait dans cette maison des camarades qui venaient de différentes régions de Suisse. Le recrutement était assuré par l'accusé Schlatter à l'occasion de ses voyages d'affaires. Maag lui-même s'occupait de la chose, accompagnant par exemple Schlatter à Schaffhouse, Lucerne, Bâle, Berne et Genève. Les réunions de Kilchberg étaient destinées à l'instruction, à l'entraînement physique et à l'éducation militaire des chefs locaux et de leurs remplaçants. Maag leur interdisait de s'entretenir de politique, exigeait d'eux la discrétion et leur faisait des recommandations sur la manière dont ils devaient se comporter pour cacher à la police l'existence de l'organisation. Il leur enjoignait de se livrer à des exercices sportifs avec les membres de leurs groupes et d'exiger de chacun discipline et obéissance. Maag déclarait que les chefs locaux avaient les pouvoirs d'un capitaine dans l'armée. Ils avaient le droit d'admettre et d'exclure des membres et seraient couverts par les autorités de l'école. S'ils venaient à commettre des fautes, ils seraient plus sévèrement punis que leurs subordonnés. Maag remit à ses élèves du matériel d'instruction, notamment des « Directives sur la manière de traiter et de former le soldat » et des « Observations sur les exercices d'ensemble ». Il leur remit en outre des questionnaires destinés à l'établissement de « contrôles d'hommes » et au recrutement de nouveaux membres. Il leur demanda des rapports écrits sur chacun

des exercices faits par leur groupe, avec liste nominative des absents. Chaque camarade devait remettre à son chef local, en deux doubles, une notice biographique, ainsi que deux photographies prises de face et deux photographies prises de profil; c'est l'ordre qu'avait donné Büeler. Maag déclara aux chefs locaux que l'établissement de notices biographiques était un ordre comme un autre, que leurs hommes devaient faire litière de leurs hésitations. Büeler transmet les notices biographiques et les photographies à Gröbl pour lui permettre de faire rapport à Riedweg sur la situation personnelle des membres de la « Sportschule ». Maag garda à Kilchberg un double des notices biographiques et des photographies. Il prescrivit l'organisation dans chaque groupe d'un système d'alarme. Un jour, il fit aux chefs locaux un discours sur le sens du national-socialisme. Il invita ses auditeurs à se donner tout entier et dans la plus entière discipline à la « Sportschule ». Celle-ci, ajouta-t-il, n'est qu'à ses débuts, et chacun doit se rendre compte que le commandement véritable appartient à un autre. Une autre fois, Maag exposa qu'à Zurich ils avaient commencé à porter des parties d'uniformes: bottes et culottes d'équitation, mais que malheureusement on ne pouvait pas faire davantage. Maag exigea des chefs locaux une stricte discipline militaire: ils devaient prendre la position et s'annoncer lorsqu'ils désiraient s'adresser à lui en tant que supérieur. Il faisait avec eux de la gymnastique et des exercices sportifs. Dès la mi-avril 1941, Grüneisen leur donna des leçons de boxe. Maag déclara un jour en présence de Bachmann que tout national-socialiste devait apprendre à « taper » de façon à imposer le respect . . .

Les frais de voyage des participants leur étaient remboursés sur les fonds fournis par Büeler; le soir, un repas leur était servi.

Büeler annonça son intention de faire prêter serment à Maag et à ses élèves: alors seulement, disait-il, ils deviendraient de véritables SS. Cette cérémonie fut fixée au 24 mai à Kilchberg. Mais Büeler s'excusa peu de jours avant. Maag, qui avait déjà renseigné ses gens, décida de procéder de son chef. A la date indiquée, après le repas du soir, il rassembla les vingt-neuf participants au cours. Il leur exposa que l'éducation personnelle qu'ils recevaient à l'école devait préparer la rééducation de tout le peuple. Ils ne voulaient pas, eux, que la Suisse fût un peuple de sots bavards, mais une communauté d'hommes et de travailleurs qui vivent, luttent et meurent pour le peuple. Les auditeurs devaient tourner leurs regards vers l'un des grands voisins de la Suisse, qui avait mis fin chez lui à une politique mesquine et auquel une dure école et l'engagement total de chacun faisaient remporter victoire sur victoire. L'orateur évoqua le problème de la Suisse au milieu de l'Europe, disant qu'il n'appartenait pas aux assistants de le résoudre: quelqu'un d'autre s'en occuperait en temps et lieu; ce qui était sûr, c'est que ce problème devait être un jour résolu. Maag rappela ensuite les tâches qui incombaient aux chefs locaux. Il releva que pour le moment ils dépendaient directement du chef régional (Gebietskommandant), jusqu'à ce qu'une nouvelle division intervienne. Après son discours, Maag commanda le « garde-

à-vous » et reçut de chacun, la main dans la main, la promesse suivante : « Je jure entière fidélité à l'idée. Je me soumetts à tout ordre qui me sera donné, je m'oblige à ne rien faire qui nuise au prestige de l'idée et je m'engage à garder le secret absolu ». L'idée dont il était question recouvrait les buts du national-socialisme. La cérémonie avait débuté et elle prit fin par l'exécution d'un chant allemand.

Le jour même et le lendemain de la Pentecôte, les 1^{er} et 2 juin 1941, Maag fit avec la « Sportschule » une excursion dans l'Eigental. Les vingt-six participants se rassemblèrent chez Küng, à l'hôtel Alpina, à Lucerne, et de là se rendirent en deux groupes dans une forêt au-dessus de Kriens, où ils se retrouvèrent tous. Maag déclara que leur réunion n'était pas une partie de plaisir ou une promenade, mais un exercice militaire qui exigeait de chacun discipline et obéissance. Puis les participants marchèrent en formation serrée dans la direction du chalet Bonern, où, l'après-midi, répartis en quatre groupes sous le commandement des accusés Küng et Löliger et de deux autres moniteurs, ils firent pendant deux heures de la gymnastique et des exercices (présentation militaire, marche, défense individuelle). Ensuite Maag fit exécuter, sous les ordres de Küng et de Löliger, un exercice combiné d'attaque et de défense, au cours duquel on se servit, en guise de grenades, de boules de neige, de pommes de pins et de pierres. Les participants qui critiquèrent l'emploi de pierres furent blâmés par Maag. La compagnie passa la nuit à l'hôtel Pilatusblick dans l'Eigental; Maag paya la note sur les fonds reçus de Büeler. L'ordre du jour était établi sous forme militaire, avec appel en chambre, extinction des feux, diane et gymnastique matinale. Le lendemain, le détachement gravit le Klimserhorn et rentra à Lucerne. Dans l'abri antiaérien de l'hôtel Alpina, Maag parla de discipline et d'efforts et exhorta ses gens à la discrétion, ajoutant que celui qui violerait cette obligation creuserait sa propre tombe. Il fit rembourser leurs frais de voyage aux participants et les licencia.

Maag avait l'intention de diviser la Suisse en cinq districts et de mettre à la tête de chacun d'eux un chef régional. Avec le concours des membres de la « Sportschule » qu'il envisageait pour ces postes, et leurs adjudants, il projeta d'organiser un cours d'instruction qui aurait lieu à Münchenwiler près de Morat du 14 au 21 juin 1941. Le programme comportait des exercices physiques et des conférences. La plupart de celles-ci auraient été faites par Büeler. Maag chargea de l'organisation l'accusé Schlatter qui prit la chose en mains. Le projet d'ordre pour le cours prévoyait qu'il était strictement interdit aux participants d'envoyer du lieu de stationnement des lettres ou des cartes postales. Les frais furent évalués à 1308 francs. Le cours n'eut pas lieu du fait de l'arrestation des accusés, survenue le 10 juin 1941.

A ce moment-là, des groupes locaux de la « Sportschule » existaient à Zurich, Winterthour, St-Gall, Rorschach, Azmoos, Romanshorn, Schaffhouse, Baden, Lucerne, Bâle, Berne, Genève et Sion. La plupart avaient

moins de dix membres, d'autres ne comptaient que quelques hommes. Pour d'autres localités, seul le chef local était désigné; c'était le cas à Thalwil et à Bülach. Les groupes s'adonnaient à une activité conforme aux instructions que les chefs locaux avaient reçues de Maag. Ils pratiquaient un entraînement sportif de caractère militaire. Certains groupes possédaient un plan d'alarme. Maag avait coutume d'assister aux exercices des groupes locaux.

A Bienna existait un groupe placé sous le commandement de Kyburz, qui dépendait directement de Büeler.

* * *

4. C'est le sachant et le voulant que Büeler a commis les actes qui lui sont reprochés. Dans son intention, la SS suisse devait constituer en ses mains un instrument militaire qui pût prêter main-forte aux nationaux-socialistes suisses partisans de la « solution organique » des rapports entre la Suisse et l'Allemagne au moment d'un changement de régime et de l'instauration d'un gouvernement national-socialiste à la convenance du III^e Reich. Par cette modification de l'ordre constitutionnel, il voulait préparer la voie à une alliance avec l'Allemagne qui eût placé la Suisse dans la dépendance de cet Etat, ce qui — dans sa pensée — devait épargner à notre pays une annexion. Il savait aussi et acceptait que l'assentiment et l'appui financier donnés par le centre SS de Berlin à la constitution, à l'organisation, à la formation idéologique et à l'éducation militaire d'une SS suisse créait un état de choses qui pouvait engager l'Allemagne à favoriser, par une pression économique ou militaire, le changement de régime désiré par Büeler, comme cela s'était passé dans différents pays occupés par l'armée allemande.

III. — Extrait du jugement de la cour pénale fédérale du 16/17 juin 1944 dans l'action pénale intentée par le ministère public de la Confédération contre Michel et consorts pour atteinte à l'indépendance de la Confédération (art. 266 C.P.S.), infraction à l'article 1^{er} de l'arrêté du Conseil fédéral du 5 décembre 1938 réprimant des actes contraires à l'ordre public et instituant des mesures pour protéger la démocratie, à l'article 2 de l'arrêté du Conseil fédéral du 9 juillet 1940 instituant le contrôle des assemblées politiques et aux articles 2 et 7 de l'ordonnance du Conseil fédéral du 14 avril/2 septembre 1939 sur le maintien de la neutralité. — (Faits, B, chiff. 1 à 8, 11, 12).

I. LE MOUVEMENT NATIONAL SUISSE JUSQU'A SA DISSOLUTION

En juin 1940, furent fondés à quelques jours d'intervalle, en Suisse allemande la « Nationale Bewegung der Schweiz » (N. B. S.), en Suisse romande le « Mouvement national suisse » (M. N. S.). A Genève, celui-ci se recruta

surtout dans les milieux de l'« Union nationale » auxquels appartenait *Walter Michel*, docteur en médecine, dans l'armée premier-lieutenant des troupes sanitaires. Michel fut le fondateur et le principal animateur du nouveau mouvement. Dans chaque canton romand, des groupes furent créés, à la tête desquels fut placé un chef cantonal. Ainsi, pour le Valais, le chef désigné fut l'ingénieur *Charles Desfayes*, ancien militant de la « Fédération fasciste suisse » et de l'« Union nationale ». Michel présidait aux destinées du groupe de Genève et était en même temps le chef incontesté de toute l'organisation en Suisse romande. Dès septembre 1940, il s'était attaché, en qualité de secrétaire particulier et d'homme de liaison, *Georges Tarchini*, architecte alors sans travail, ancien membre de la « Fédération fasciste suisse ». Il avait un autre collaborateur, spécialement pour les questions sportives, en la personne d'*Alexandre Ritossa*, tailleur à Genève. Enfin, le nommé *Jean Charles*, ex-agent d'affaires, jouait auprès de Michel le rôle de conseiller pour les questions économiques.

A fin juin 1940, la N. B. S. lança un appel au peuple suisse, qui parut en français au mois d'août; il était signé, « pour la Suisse romande », notamment par Walter Michel. Ce dernier est lui-même l'auteur d'un manifeste du « *Mouvement national suisse* » publié en août 1940 et qu'il signa avec d'autres Romands, parmi lesquels Desfayes. En octobre 1940, la N. B. S. fusionna avec l'E. S. A. P. (Eidgenössische soziale Arbeiter-Partei) et le B. T. E. (Bund treuer Eidgenossen). A cette époque, les Romands resserrèrent leurs liens avec la N. B. S.; une réunion eut lieu à Lausanne, le 2 novembre, qui rassembla des dirigeants de ce mouvement: Max Leo Keller, Wechlin, Zander et Hofmann, et des représentants du M. N. S.: Michel, Tarchini, Desfayes et Alberto Meyer, publiciste à Genève. Une organisation commune fut créée, comprenant la « Führung », le « Führerkreis » et le « Führerrat ». Michel signa les statuts du 25 octobre, au nom du « Führerrat », avec Keller, Hofmann et Zander. Le M. N. S. de Suisse romande reçut, à cette époque, quelque 400 francs de la caisse de la N. B. S. à Zurich.

La création de ce « mouvement de ralliement » des éléments nationalistes extrémistes coïncidait avec l'effondrement militaire de la France. Les fondateurs du M. N. S. et en particulier Michel estimaient que désormais la position dominante en Europe appartiendrait aux puissances de l'Axe, ce qui plaçait notre pays devant la nécessité d'adapter ses institutions à l'esprit de l'« ordre nouveau ». Il s'agissait d'abolir le régime démocratique pour le remplacer par un régime fondé sur le principe de l'autorité du chef à tous les échelons. Ce remaniement des institutions devait se faire, d'après l'article 3 des statuts du M. N. S., par les voies constitutionnelles et légales. Cependant on devait considérer que l'Allemagne et l'Italie exigeraient et seraient en mesure d'exiger de la Suisse qu'elle adoptât un régime se rapprochant du leur. Dès lors, il fallait que bon gré mal gré la Suisse acceptât d'elle-même ce changement de régime afin d'éviter qu'on ne le lui imposât du dehors.

2. L'ACTIVITÉ DU M. N. S. AU LENDEMAIN DE SA DISSOLUTION

Par arrêté du 19 novembre 1940, le Conseil fédéral a dissous le M. N. S. Celui-ci n'en continua pas moins son activité de façon clandestine. Ses dirigeants avaient prévu l'interdiction; ils l'avaient prévenue en formant des cellules par maison et par quartier. En Suisse romande, Michel restait le chef du mouvement, reconnu comme tel par Tarchini comme par Desfayes. Peu après la dissolution, Tarchini s'est rendu à Zurich où il eut des entretiens d'une part avec la N. B. S., soit avec Keller et Schlatter, ainsi qu'avec Büeler, d'autre part avec l'« Eidgenössische Sammlung », soit avec un nommé Conod, représentant de Tobler; il désirait connaître les intentions des dirigeants de la N. B. S. et faisait savoir qu'une action était décidée à Genève. En réalité, jusqu'à fin février 1941, l'activité du M. N. S. en Suisse romande paraît avoir été réduite, sauf en Valais, où Desfayes continua à recruter des adhérents et à constituer des sections locales sans se soucier de l'interdiction, envoyant les mêmes bulletins d'adhésion et distribuant aux membres les mêmes cartes; son but était « de grouper des effectifs d'abord », en vue du moment où il serait passé à l'« action ouverte ». Il recommandait à ses subordonnés de diviser au besoin l'organisation en cellules (lettres à Berthod du 10 décembre 1940 et du 11 janvier 1941).

3. LES RAPPORTS DE LA N. B. S. AVEC L'ALLEMAGNE

En Suisse allemande, la N. B. S. sollicita, après son interdiction, l'appui indirect de l'étranger. Cet appui fut trouvé auprès du vice-consul allemand *Asthon*, attaché au consulat général de Zurich, et du *D^r Gröbl*, fonctionnaire allemand audit consulat, avec lesquels les dirigeants de la N. B. S. eurent de fréquentes relations. *Asthon* était chargé d'établir la liaison entre les différents courants de rénovation. Il disposait à cet effet d'un crédit de 45 000 francs, qui aurait été fourni notamment par des industriels suisses en Allemagne. Quant à *Gröbl*, il jouait le rôle d'intermédiaire entre Berlin et les nationalistes extrémistes. Les deux fonctionnaires consulaires recevaient leurs instructions directement de la centrale des SS, à Berlin. Cette centrale semble s'être particulièrement occupée de l'avenir de la Suisse. Un des principaux personnages de cet office était le citoyen suisse *Franz Riedweg*, gradé SS et homme de liaison entre la centrale et le ministère des affaires étrangères, ami personnel du Reichsführer SS Himmler. Un autre collaborateur de cet office était le citoyen suisse *Fridolin Menzi*, installé à Berlin.

Büeler était un ami de Riedweg. Tous deux se préoccupaient surtout des rapports entre la Suisse et l'Allemagne. Riedweg aurait affirmé à Büeler que les milieux SS de Berlin étaient prêts à user de leur influence auprès du gouvernement allemand pour obtenir une « solution organique » du problème Allemagne-Suisse et parer ainsi aux visées annexionnistes manifestées dans certains cercles dirigeants. Ils envisageaient pour l'Allemagne et les petits Etats limitrophes de ce pays une sorte de confédération d'Etats sous la haute

protection du Reich. Les Etats limitrophes de race germanique — y compris la Suisse — devaient être unis à la Grande Allemagne par une alliance. En échange de la protection du Reich, lesdits Etats devaient s'engager à ne rien entreprendre qui fût contraire aux intérêts du Reich, lequel se serait chargé de représenter leurs propres intérêts à l'extérieur. Pour parvenir à faire agréer cette solution par les autorités allemandes compétentes, Riedweg suggéra à Büeler, au cours d'entretiens qui eurent lieu à Berlin, de créer en Suisse un organisme poursuivant à peu près les mêmes buts que les troupes SS en Allemagne, et dont la tâche consisterait notamment à propager l'idée de la « solution organique » du problème Allemagne-Suisse. Büeler accepta cette mission et, rentré de Berlin au début de février 1941, se mit en devoir de grouper une élite dont la formation spéciale devait être autant militaire qu'idéologique (cf. ci-dessous, ch. 6, L'école Maag). Riedweg lui fournit un appui financier, en lui faisant allouer une large part des crédits dont il disposait.

Plus tard, au cours du printemps 1941, 14 dirigeants du M. N. S. signèrent une déclaration commune (« Solidaritätserklärung ») dans laquelle ils proclamaient leur esprit de solidarité, comme aussi leur volonté de rester fidèles à leurs idées politiques. Au sujet de la rédaction de ce texte, le *D^r Wechlin* rencontra à trois reprises l'accusé Michel, en dernier lieu à Lausanne, le 21 mai 1941, en présence du pasteur Clot, où la déclaration fut signée. Celle-ci se terminait par la constatation que la conduite du mouvement sur le plan idéologique était désormais confiée à Hofmann pour la Suisse allemande et à Michel pour la Suisse romande. Ce document fut remis par le *D^r Max Leo Keller* au vice-consul Asthon qui le transmit à Riedweg. Il n'est pas établi que Michel ait su que la déclaration était destinée aux autorités allemandes.

4. LES ACCOINTANCES DU *D^r MICHEL* AVEC LES MILIEUX ALLEMANDS

Walter Michel fréquentait certains milieux allemands de Suisse. Il était en bonnes relations avec le consul d'Allemagne à Genève, M. Krauel. De Gstaad où il était en convalescence à la suite d'un accident, Michel s'est rendu à Berne, le 30 janvier 1941, pour assister à un dîner donné à la légation allemande à l'occasion de l'anniversaire de la prise du pouvoir par M. Hitler; il s'y rencontra avec Hofmann et Schlatter de la N. B. S.

Du 25 février au 1^{er} mars 1941, Michel fit un voyage en Allemagne. Il avait été invité à prendre part à un congrès médical. Mais il se proposait aussi d'apprendre, disait-il, ce que certains dirigeants du Reich pensaient de notre pays et de l'action des milieux nationalistes suisses, car il avait été déçu de constater que la dissolution du M. N. S. n'avait guère provoqué de réaction en Allemagne et en Italie. A Berlin, Michel s'entretint avec un M. Zeileis, fonctionnaire des affaires étrangères, et avec un capitaine des SS, M. Meggenberg de l'état-major de Himmler. Il désirait également voir le

D^r Riedweg mais ne l'aurait pas rencontré. A son retour, il déclara que les milieux dirigeants allemands se désintéressaient des mouvements nationalistes suisses, estimant qu'ils n'avaient pas de chances de réussir. Il en conclut qu'il fallait redoubler d'activité pour éviter que l'Allemagne ne cherchât à régler elle-même l'avenir de la Suisse.

Vers le 20 avril 1941, Michel a eu à Genève la visite de *Fridolin Menzi*, attaché au « Hauptamt SS » à Berlin. Celui-ci a fait part de son entrevue à Gröbl. Michel a parlé de Menzi à Decurtins. En mai 1941, Riedweg a fait remettre à Michel 800 francs (cf. ci-dessous, ch. 12).

5. LE COURS D'INNSBRUCK

A fin décembre 1940, Michel reçut d'Allemagne une invitation à prendre part à un cours de vacances qui devait avoir lieu au Tyrol. Ce cours était destiné « à la jeunesse européenne », notamment aux étudiants. Michel projeta d'y envoyer quelques jeunes gens. Il fit établir un budget pour cinq participants et parla de ce cours notamment à Decurtins, chef de la « Ligue des étudiants nationalistes », à Fribourg, l'engageant à s'y rendre lui-même ou à y envoyer des étudiants. Decurtins transmit l'invitation à Brun, qui partit avec son camarade Siegrist, étudiant à Berne. Arrivés à Innsbruck, les deux jeunes gens apprirent que le camp d'étudiants n'existait pas. Ils firent la connaissance du D^r Dreiseidl, chef des étudiants de l'université d'Innsbruck, avec lequel ils s'entretenirent d'une rencontre qui devait avoir lieu plus tard entre étudiants allemands et étudiants suisses. De retour en Suisse vers la mi-janvier 1941, Brun vint retrouver Decurtins à Fribourg et se rendit avec ce dernier à Gstaad, auprès de Michel, qui fut ainsi mis au courant de ce qui s'était passé.

Le cours envisagé à Innsbruck eut effectivement lieu à Feldkirch du 15 au 21 mars 1941 (« Schulungskurs für Weltanschauung im Rahmen des kommenden neuen Europas »). Il était placé sous la direction du D^r Riedweg. Vers la fin du cours, Riedweg réunit la majeure partie des participants de nationalité suisse pour leur communiquer que le Reichsführer SS Himmler l'avait chargé de mettre sur pied, en Suisse, une troupe SS destinée à devenir la base du régime à venir. Cette troupe, qu'on appellerait « Schweizerischer Sportsbund », serait dirigée et conduite par Büeler. La création de ce nouvel organisme politique et paramilitaire devait naturellement demeurer un secret absolu. Sur quoi les interlocuteurs de Riedweg furent dûment assermentés. Il n'est pas établi que Brun ait mis Michel au courant de ce qui s'était passé à Feldkirch.

Michel avait également engagé Desfayes, par l'intermédiaire de Tarchini, à participer à un voyage d'études en Allemagne du 4 au 18 juin 1941, mais Desfayes ne put obtenir son passeport.

6. L'ÉCOLE MAAG

A son retour de Berlin au début de février 1941, Büeler confia au lieutenant Othmar Maag la mission reçue de Riedweg de constituer en Suisse une troupe SS (groupes ou sections d'assaut, ou groupes de choc). Il s'agissait de former des « moniteurs » chargés dans la suite de créer à leur tour des groupements semblables dans toute la Suisse. L'intention des chefs était de mettre sur pied, jusqu'à fin juillet 1941, une élite de quelque 300 hommes. Büeler loua à Kilchberg une villa pour le prix de 1800 francs annuellement. C'est là qu'eurent lieu dès mars 1941 les cours dirigés par Maag. Ces cours étaient destinés à la formation physique et à l'éducation militaire des moniteurs. Il était défendu aux élèves de s'entretenir de politique; la discrétion était exigée. Les élèves devaient à leur tour inculquer les principes appris aux « recrues » que leur confieraient les chefs cantonaux et régionaux. Ils étaient tenus de faire rapport à la centrale de Zurich sur les exercices qu'ils faisaient pendant la semaine avec leur groupe. Ils devaient établir un « contrôle des hommes » qui devait constamment être tenu à jour. Tous les membres de la « Sportschule » furent invités à remettre à la centrale leur *curriculum vitae*, en deux exemplaires, avec deux photographies, l'une prise de face, l'autre de profil. Maag exigea en outre de chaque groupe un plan d'alarme indiquant le lieu et le numéro de téléphone où les chefs pourraient être atteints en tout temps, de même que l'adresse et, le cas échéant, le numéro de téléphone de chaque membre. On remit aussi aux moniteurs des questionnaires multigraphiés portant sur tout ce qui, de près ou de loin, serait de nature à intéresser le mouvement. Les notices biographiques des membres furent remises à Maag et transmises à Gröbl à l'intention de Riedweg. Les frais de voyage des participants leur étaient en général remboursés; le soir, un repas leur était servi.

Michel a été informé de l'existence de l'école de sports peu après sa fondation. Vers la mi-avril en effet, Schlatter, propagandiste de l'école, s'est rendu auprès de lui à Genève pour l'engager à fonder en Suisse romande des sections locales. Michel répondit qu'il enverrait quelqu'un à Kilchberg. De fait, il s'employa activement à établir la coopération des membres du M. N. S. à l'école Maag (cf. ci-dessous, ch. 11, Les Romands et l'école Maag).

7. L'ACTIVITÉ DES MEMBRES DU M. N. S. DISSOUS, EN MARS ET AVRIL 1941

Le retour de Michel de son voyage en Allemagne coïncide avec une reprise de l'activité du M. N. S. Georges Tarchini s'est fait l'instrument du « regroupement des camarades autour de Michel ». Celui-ci donnait à son secrétaire des directives et le soutenait financièrement, tout en lui laissant une assez grande liberté d'action. A Genève, on recommença à percevoir des cotisations, particulièrement dans le groupe des Pâquis, où se trouvait Ritossa. Tarchini fit imprimer 2 à 300 cartes de membres, avec cases pour coller les

timbres des cotisations; il remit notamment 5 cartes au restaurateur Fuego qui, en échange, lui versa 25 francs. On se réunissait dans des cafés et chez des membres pour discuter de la continuation de la politique du M. N. S. sous un autre nom, toujours avec le consentement de Michel.

Le 8 mars 1941, Tarchini prit un abonnement général de trois mois sur les chemins de fer pour le prix de 300 francs. Michel lui procura indirectement une partie au moins de cette somme, 150 ou 200 francs. En outre, il lui versa en tout cas une fois 200 francs, une autre fois 100 francs. Avec son abonnement, Tarchini se rendit à Lausanne, à La Chaux-de-Fonds, à Neuchâtel, en Valais, aux fins de reprendre des contacts avec les ex-membres du M. N. S. Il eut également plusieurs entretiens à Zurich avec Tobler, chef de l'« Eidgenössische Sammlung », mouvement qui était alors encore autorisé. Il y fut question de fonder une section romande dudit mouvement, projet qui fut encore discuté à Fribourg dans une rencontre entre Tobler et Michel, mais qui n'aboutit pas. Il se serait agi de regrouper les anciens membres du M. N. S. dans une association légale.

Le 9 avril 1941, Tarchini se rendit à La Chaux-de-Fonds en compagnie de Jean Charles. A leur arrivée, Tarchini téléphona à Lemrich et le pria de réunir pour le soir quelques camarades. La réunion se tint à l'Hôtel de Paris; il y avait une dizaine de personnes. Tarchini prit la parole et Jean Charles fit une conférence de caractère économique sur l'« Ordre nouveau ». Tarchini lui remboursa ses frais (35 fr.).

Le 23 avril, Tarchini et Jean Charles se rendirent à Martigny, où une réunion se tint chez Delasoie, à laquelle assistèrent quelque huit personnes. L'assemblée avait été convoquée par Pellaud et Nantermod qui auraient précédemment exprimé à Tarchini leur désir de le voir venir chez eux. Il a été question d'une affiliation éventuelle au mouvement de Tobler, sur lequel Tarchini fournit des renseignements. Jean Charles fit son exposé sur l'« Ordre nouveau ». Tarchini lui versa 15 francs pour le défrayer.

Michel était tenu au courant de ces entrevues et réunions, comme d'une façon générale de la marche du mouvement dans les différents cantons.

8. L'ORGANISATION DU M. N. S. EN VALAIS ET SON ACTIVITÉ AU PRINTEMPS 1941

A cette époque, l'organisation du mouvement en Valais se poursuit. Dans des instructions de fin mai qu'il adresse à Camille Berthod, chef du district d'Entremont, Desfayes prévoit un chef cantonal, trois chefs régionaux et des chefs de district (trois de ceux-ci sont désignés); il envisage la formation de cercles agricoles; il invite son subordonné à constituer des sections locales, insistant pour que l'on fasse une propagande intense dans le sens du programme du M. N. S., ajoutant qu'il « faut créer la force avant de la montrer », qu'en définitive « nous sommes en ce moment des conspira-

teurs ». Le mouvement comptait alors en Valais environ 150 adhérents. Les cotisations étaient fixées à 50 centimes par mois. Des démarches furent faites auprès de certaines personnes en vue d'obtenir de l'argent.

C'est au groupe de Sion qu'appartenait *Georges Gorsatt*, ancien militant communiste, qui avait connu une enfance misérable et avait été mêlé à une affaire d'espionnage en Yougoslavie.

Le 17 mai eut lieu au café de l'Union à Sion une assemblée à laquelle ont participé Tarchini et Alberto Meyer. Il s'agissait d'une assemblée « régulière »; elle avait été préparée par Torrent, d'entente avec la « centrale de Genève ». Une dizaine de personnes y assistaient, dont Desfayes qui présidait, Gorsatt, Torrent, Elsig, Pierre et Jean Vergères. Tarchini et Alberto Meyer y prirent la parole.

Le lendemain, 18 mai, une assemblée du même genre et organisée dans les mêmes conditions se tint à Conthey, avec la participation de Tarchini et de Meyer. Desfayes et Gorsatt y assistaient de nouveau.

Le dimanche 25 mai, une assemblée eut lieu à Martigny au café du Stand, chez Delasoie. C'était aussi une assemblée « régulière ». Une quinzaine de personnes étaient présentes. Desfayes présidait et fit un historique du mouvement. Alberto Meyer prit également la parole.

Toutes ces assemblées avaient pour but de fortifier les convictions politiques des participants.

D'autre part, à fin mai ou au début de juin, Gorsatt a distribué, à Sion et à Saxon, des écrits de propagande en faveur de puissances belligérantes. Il les tenait de Pierre Vergères, qui avait reçu du consulat d'Allemagne à Genève deux volumineux paquets d'imprimés de propagande de guerre. Gorsatt a déclaré par la suite à Vergères qu'il avait distribué ces tracts et brochures aux ouvriers voyageant avec les cars de Savièse, ainsi qu'à un nommé Emery.

...

II. LES ROMANDS ET L'ÉCOLE MAAG

Michel, qui avait été informé par Schlatter à fin avril de l'existence des cours Maag (ci-dessus, ch. 6), renseigna à son tour Tarchini vers la mi-mai et le chargea de trouver des participants parmi les membres du M. N. S. Le 17 mai, Michel envoya le nommé Perrelet à Kilchberg et lui avança 50 francs. Ce même 17 mai, Tarchini, suivant les instructions de Michel, parla à l'assemblée de Sion des cours Maag. Il déclara qu'ils avaient pour but de former des groupes d'assaut ou de choc au sein du M. N. S., et il prononça même le mot de SS suisse. Il annonça que les frais de participation à ces cours seraient remboursés sur place. Tarchini demanda à Desfayes d'envoyer à Kilchberg un délégué, afin de constituer ensuite une section en Valais. Des-

fayes s'adressa à Gorsatt qui accepta. En outre, dans ses directives de fin mai à Berthod, le chef valaisan annonce qu'« une organisation de sections d'assaut est à l'étude » et que des instructions suivront; « en général », poursuit-il, « les adhérents sont invités à pratiquer la culture physique ».

A son retour de Kilchberg, Perrelet renseigna Michel; il se déclarait enchanté. Le 19 mai, Michel eut à Genève la visite de Schlatter qui l'entretint notamment des cours Maag; Michel répondit qu'il en parlerait à Ritossa. De fait, il chargea ce dernier de s'occuper de la chose. Le 21 mai, Michel reçut dans son cabinet l'étudiant Decurtins auquel il recommanda l'école Maag, l'invitant à envoyer des membres de sa ligue à Kilchberg, afin de fonder un groupement analogue à Fribourg. A la suite de cette conversation, Decurtins a envoyé à Kilchberg, le 24 mai, l'étudiant Milz et aux deux réunions hebdomadaires suivantes le nommé Berger. Le jour même de la visite de Decurtins, Michel se rendit avec lui, Tarchini et Ritossa à Lausanne où ces deux derniers devaient rencontrer Lemrich auquel s'était joint Junod, du groupe de La Chaux-de-Fonds, pour leur parler des cours de Kilchberg. Lemrich avait été convoqué par Tarchini; c'est Ritossa qui exposa ce qu'étaient les cours Maag. Michel ne vit que quelques instants les participants à cette réunion, ayant un rendez-vous avec Wechlin et Clot au sujet de la déclaration de solidarité.

Le samedi 24 mai, plusieurs Romands se rendent à Kilchberg: Ritossa, Schweizer, Perrelet, Rastello et Gilliéron, de Genève; Gorsatt, de Sion; Milz, de Fribourg. Le voyage des Genevois est organisé par Tarchini, à la demande de Michel; Tarchini accompagne d'ailleurs les participants. Il avance à Gilliéron ses frais de voyage et lui remet 10 francs pour lui et Rastello. Ritossa, qui avait décidé Schweizer à l'accompagner, lui remet 35 francs pour ses frais.

A Kilchberg, Ritossa se présenta à Maag comme « chef pour la Suisse romande ». Il ne participa cependant pas aux exercices, non plus que Schweizer. Le soir, les élèves prêtèrent une sorte de serment en mains de Maag. Celui-ci leur tint d'abord un discours dans lequel il expliqua la raison d'être de l'institution, fondée sur le principe de l'autorité du chef. Il effleura le problème de la Suisse au sein de l'Europe, ajoutant que la solution de ce problème n'est pas notre affaire: quelqu'un d'autre s'en occuperait en temps et lieu. Il exposa en outre le fonctionnement de l'organisme, les rapports entre les groupes locaux ou régionaux et la centrale, les droits et attributions des chefs de groupe. Il n'est pas sûr que les Romands aient entièrement saisi le sens de ce discours. Mis ensuite au garde-à-vous, les participants jurèrent fidélité à l'« idée » et promirent de garder le secret. On leur distribua le questionnaire d'enquête, une formule: contrôle d'hommes avec plan d'alarme, et une formule: rapport sur les exercices. Ils furent également invités à établir leur *curriculum vitae* et à y joindre deux photographies. Tarchini et Ritossa apprirent le soir ce qui s'était passé et connurent la remise des questionnaires.

Ritossa reçut lui-même plus tard ces formules. Quant à Michel, il fut mis au courant, notamment par Perrelet. Desfayes fut renseigné par Gorsatt.

Le 28 mai, Büeler se rendit à Genève, accompagné de Maag et de Schlatter. Ils furent reçus par Ritossa. On s'entretint de l'école de sports; Ritossa exprima le désir de conserver à l'organisation des groupes en Suisse romande une certaine autonomie. L'après-midi, Büeler et Ritossa rendirent visite au Dr Michel. Celui-ci ne put les recevoir que peu de temps; il dit à Büeler la satisfaction que les Romands avaient eue aux cours de Kilchberg et son intention d'organiser quelque chose d'analogue à Genève. Il proposa à Büeler que Maag se rendît une fois ou l'autre à Genève au lieu que les Romands dussent faire le voyage de Kilchberg. Büeler parla du caractère purement sportif et militaire qu'il voulait donner à l'organisation, mais n'exprima pas toute sa pensée à cause de la présence de Ritossa qu'il ne connaissait pas. Il fut convenu d'un nouveau rendez-vous, le 5 juin 1941, pour mettre au point les détails de l'organisation. Mais la rencontre prévue n'eut pas lieu.

Le jour même et le lendemain de la Pentecôte, les 1^{er} et 2 juin 1941, l'école Maag fit une excursion dans la région du Pilate. Pour la Suisse romande, il y avait Perrelet et Rastello de Genève, Berger de Fribourg, Junod de La Chaux-de-Fonds, Gorsatt de Sion; ce dernier avait reçu la veille de son départ 50 francs de Michel par l'intermédiaire de Desfayes. Les participants se rassemblèrent à Lucerne. La course était organisée militairement: marche en colonnes par trois ou par un, haltes-horaire, exercices de gymnastique en cours de route, instruction individuelle. On fit même un exercice combiné d'attaque et de défense d'une position. Le soir de la Pentecôte, la compagnie logea dans un hôtel à Eigental. Le soir, à 21 h. 30 «appel en chambre», puis «extinction des feux» à 22 heures. Mêmes exercices le lendemain, puis retour à Lucerne.

Le samedi 7 juin, des cours eurent de nouveau lieu à Kilchberg, auxquels assistèrent Gorsatt, Berger, Perrelet, Rastello et Junod qui avait amené son camarade Bonnet.

Tant aux cours d'entraînement que lors de la course du Pilate, les frais de déplacement ont été remboursés à la majeure partie des membres par la caisse de la centrale de Zurich. C'est elle aussi qui supporta les frais de l'excursion (hôtel, subsistance). A Kilchberg, les participants étaient logés et nourris gratuitement.

Michel était renseigné samedi par samedi sur ce qu'on avait fait à l'école Maag.

A Genève, Ritossa fit de la propagande en faveur de l'école de sports. Il invita Gilliéron à rendre visite aux «personnes connues pour leurs idées de droite», pour tâcher de les incorporer dans le mouvement. Selon ce qui avait été envisagé dans les entrevues que Michel et Ritossa avaient eues avec Schlatter puis avec Büeler, Ritossa chercha, en la compagnie de Schweizer, à louer ou à acheter du terrain avec une maison; il mit même une annonce

dans la *Tribune de Genève*. Ritossa, qui s'était déjà occupé d'une société sportive, aurait eu la direction de l'école qui devait s'appeler « Sporting Club suisse »; Perrelet aurait fonctionné comme moniteur.

En Valais, Gorsatt, qui avait reçu de Desfayes l'ordre de fonder une section de l'école Maag, invita les frères Vergères à entrer dans le Sporting Club.

12. L'ARGENT REMIS PAR SCHLATTER A MICHEL

Le 19 mai, lors de la visite qu'il lui a faite, Schlatter a remis à Michel une enveloppe de la part de Büeler. Michel ouvrit l'enveloppe, en sortit une carte de visite et dit à Schlatter de remercier Büeler et de bien le saluer. Or, en avril ou mai 1941, Büeler qui touchait des deniers allemands pour son organisation, a reçu mandat de Gröbl de faire parvenir 800 francs à Michel de la part de Riedweg. Gröbl montra à Büeler la lettre de ce dernier. De fait, le 17 mai, Büeler a retiré 800 francs de son compte de chèques postaux, qu'il serra dans une enveloppe avec sa carte de visite et fit porter à Schlatter à l'intention de Michel.

5895

Arrêté du Conseil fédéral

prolongeant

les effets de la déclaration de force obligatoire générale prononcée pour le contrat collectif de travail concernant le métier de tailleur pour hommes en vêtements civils sur mesure.

(Du 28 décembre 1945.)

LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE,

vu la demande du syndicat suisse des maîtres tailleurs, de l'association suisse des maîtres tailleurs, de la fédération suisse des ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement, de la fédération chrétienne suisse des travailleurs du textile et du vêtement et de l'association suisse des ouvriers et employés protestants tendante à ce que soient prolongés les effets de la déclaration de force obligatoire générale prononcée pour le contrat collectif de travail concernant le métier de tailleur pour hommes en vêtements civils sur mesure;

vu les articles 3, 2^e alinéa, et 21 de l'arrêté fédéral du 23 juin 1943 permettant de donner force obligatoire générale aux contrats collectifs de travail,

arrête :